UC-NRLF
B 3 145 295

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

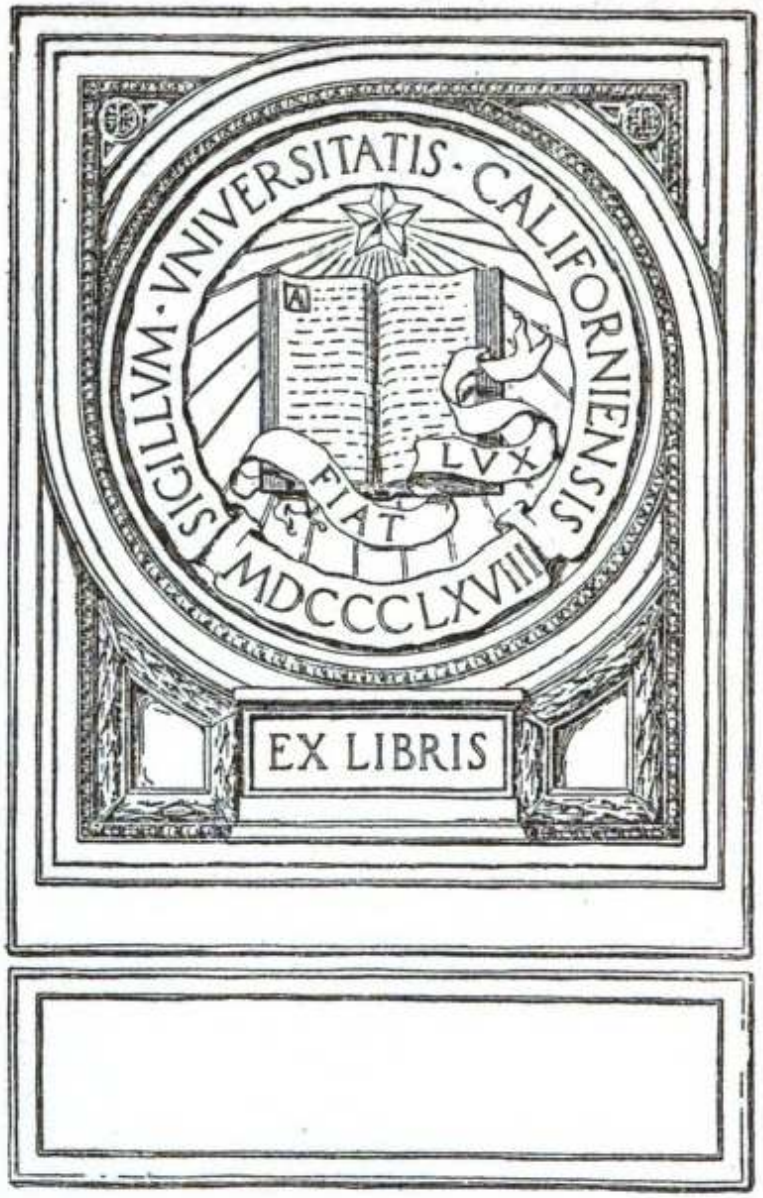


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

# HISTOIRE

DU

# PEUPLE DE GENÈVE

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Genève. — Imprimerie J.-G. Fick.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNIV. OF CALIFORNIA

# HISTOIRE

DU

# PEUPLE DE GENÈVE

DEPUIS

## LA RÉFORME JUSQU'A L'ESCALADE

PAR

**AMÉDÉE ROGET**

TOME SIXIÈME

GENÈVE

JOHN JULLIEN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PLACE DU BOURG-DE-FOUR, 32

1881

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNIV. OF
CALIFORNIA

Rb
v.6

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNIV. OF CALIFORNIA

# I

PROPOSITIONS CAPTIEUSES DU DUC DE SAVOIE. — RAPPORTS AVEC LES RÉFORMÉS FRANÇAIS ET COMPLOT D'AMBOISE. — LITIGES AVEC BERNE.

A la suite de la conclusion de la paix de Cateau-Cambresis, en 1559, qui suspendit pour fort longtemps la querelle séculaire entre l'Espagne et la France, et stipula le rétablissement de la maison de Savoie dans ses domaines héréditaires, la situation extérieure de la république de Genève se trouva sensiblement modifiée et devint très critique. C'était déjà un fait très alarmant que la réintégration d'un prince voisin, dont les ancêtres avaient eu pour tradition de chercher à se rendre maître de Genève. Mais voici que, par surcroît, se déchaîne sur la France le fléau des guerres religieuses, dont les vagues frémissantes peuvent facilement atteindre la cité qui a identifié sa cause avec celle de la Réforme. Cette double circonstance a pour résultat de placer les citoyens de la République sous l'empire d'une préoc-



489247

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNIV. OF CALIFORNIA



cupation dominante, et de diriger leur attention avant tout sur les rapports avec le dehors. Se garer des desseins du duc de Savoie, se ménager le bon vouloir et la protection de Berne, ne point se laisser engloutir par la tempête qui bouleverse un pays voisin, telle est la tâche délicate à laquelle les pilotes qui tiennent en main le gouvernail de la nacelle genevoise doivent vouer une incessante sollicitude. Toutes les discussions intérieures, toutes les affaires locales s'effaceront longtemps devant ce suprême intérêt et cet effort de tous les jours.

Un mois s'était à peine écoulé depuis que le duc Philibert-Emmanuel était rentré en souverain dans les Etats qui venaient de lui être rendus, lorsque ce prince prit l'initiative des démarches destinées à revendiquer les droits qu'il prétendait posséder à Genève.

Le 1er septembre 1559, le conseiller genevois Amblard Corne fait savoir à ses collègues « que le sire de Viry, gentilhomme savoyard, s'adressa dernièrement à luy avec belles parolles pour l'esmouvoir, pratiquer et faire condescendre à ce qu'on accordast avec icelluy duc de Savoye, luy disant que ce prince ne désire que de nous traiter amiablement, nous laisser en nos biens et nous bailler encore beaucoup davantage de terres et pays;» en lui faisant cette ouverture, de Viry sollicitait fort A. Corne de lui donner quelque réponse. Le conseiller de l'Arche rapporte qu'il a été aussi pratiqué, mais qu'il a répondu au seigneur savoyard

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« que pour la souveraineté et la parole de Dieu, nous y mettrions nos vies. » Un troisième conseiller fait une déclaration semblable. Il est décidé là-dessus « de se recommander à Dieu et de faire bon guet. »

La démarche faite par le sire de Viry était destinée à frayer la voie à d'autres tentatives plus accentuées.

On lit dans le registre du 11 décembre : « Alardet, évêque élu de Mondevi, a escrit lettres à Messieurs, proposant que, pour changer air, il désire venir icy et prie de luy permettre de demeurer douze ou quinze jours dans le logis qu'il plaira à Messieurs. » Voici le texte de la lettre écrite de Chambéry, contenant la requête de l'officieux négociateur :

« Illustres et magnifiques Seigneurs, par l'espace de trois moys prochainement passés, j'ay esté travaillé d'une fièvre (l'on ne sçauroit pis dire) autumnale et d'icelle tormenté si rudement, qu'encore de présent ne puy recouvrer forces pour cheminer, ni appétit pour manger chose quelconque. Les médecins qui m'ont en cure, disent que le changement d'air, non obstant le froid, me seroit profitable et je le croy, dont ay pensé et proposé d'aller me tenir en vostre ville de Genève durant douze ou quinze jours, j'entends s'il vous plait me donner congé et permettre d'ainsy le fere. La raison qui me meust à choisir ce lieu plustot que nul aultre, est pour autant que j'ay esté nourri et ay passé les premières années de mon infance dans la susdicte vostre cité, et davantage

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

léans (si à cause de ma maladie quelque accident n'y survenoit) pourray estre très bien secouru. J'ay donc volu premièrement vous prier et vous prie bien humblement qu'il vous plaise me donner licence d'aller demeurer à Genève autant de jours que dessus ay escript. Puys vous supplie vouloir accompagner ce congé que je demande d'une asseurance pour ma personne et quatre serviteurs, non toutesfois pour aucune défiance que j'aye de vous, mais pour aultres raisons que plus au long vous dira de ma part M. le protonotaire Hurtières, présent porteur. S'il vous plait me fere ce bien et ceste faveur, je vous seray redevable de la santé qu'espère y recouvrer et continueray en la bonne volonté qu'ay eue, ay de présent et auray toute ma vie à vous fere service. »[1]

Lorsque le Conseil eut reçu communication de ce message de la part du protonotaire Hurtières, il décida d'accorder au requérant l'autorisation demandée. Le 18, on rapporte qu'Alardet a été au sermon et on décide de lui envoyer du vin. Le 25, Alardet, introduit en Conseil, expose qu'il s'est bien trouvé de son séjour et remercie Messieurs de l'humanité qu'il a trouvée en eux. « Il a, dit-il, une grande affection pour cette ville et conçu quelque pensée au profit de la tranquillité d'icelle; il désireroit en conférer avec quelques-uns de Messieurs du Conseil, avant de partir. » Le Conseil accéda au désir d'Alardet, et désigna Bernard et Corne pour conférer avec lui.

Le 26, Bernard et Corne rapportent qu'ils ont

[1] Voir cette lettre *P. hist.*, n° 1665.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

salué l'évêque de Mondevi, puis ils sont entrés en propos familiers avec ledit personnage, qui leur a conseillé de congratuler le duc, comme l'avaient déjà fait déjà plusieurs notables républiques, telles que Venise, Gênes et autres ; il ajoute que ce dernier, si on avait quelque attention pour lui, se chargerait volontiers de protéger Genève, « qui est une ville ornée de gens sçavans, prudens et vertueux, car il est autant humain que prince qu'il y ait au monde, ne cherche pas à avoir la guerre avec personne, mais bien la paix tant qu'il lui est possible. »

A la suite de cette communication, le Conseil charge Corne et Bernard d'assurer Alardet que si leur République n'a pas envoyé complimenter Son Altesse Ducale, ce n'est pas qu'elle n'ait pris une très vive part à la prospérité renaissante d'un prince voisin, mais bien à cause de la petitesse de leur Etat, qui leur interdit d'envoyer telles ambassades, et que les Genevois désirent entretenir avec le duc des relations amicales.

Corne et Bernard, ayant transmis cette réponse à Alardet, rapportent, le 28, que ce dernier, après les avoir remerciés, leur avait donné à entendre « que le duc de Savoie, qui est vertueux et sage, ne néglige pas de penser à ses affaires, et que le moindre de ses affaires n'est pas celuy des droits que ses prédécesseurs avoient sur Genève. Or, si, ayant cherché la paix, il ne peut la trouver et que les Seigneurs de Berne ne veulent lui rendre les pays qui lui appartiennent, luy qui, étant dépouillé de tous ses biens,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et ayant la seule espée en main, a conquis ce qu'il a maintenant, ne pourroit omettre de poursuivre ses droits, et ne sont ses forces rien moindres que du passé. » Alardet terminait ses confidences en faisant beaucoup d'offres de plaisirs et services à Messieurs de Genève de la part du duc, son seigneur.

Les magistrats genevois ne prêtaient qu'à contre-cœur l'oreille à de telles ouvertures; car, outre que la protection qu'on leur montrait en perspective leur était à bon droit suspecte, il était à craindre que les Bernois ne fussent indisposés, s'ils venaient à apprendre que des envoyés du duc cherchaient à traiter avec leurs alliés. Aussi, le 2 janvier 1560, le Conseil s'empressa-t-il d'adresser une lettre aux Seigneurs de Berne, pour les rassurer au sujet des communications que lui avait faites Alardet. Dans cette lettre perce l'appréhension que les Bernois, auprès desquels le duc avait entamé des tractations, ne se laissassent entraîner à perdre de vue les intérêts de Genève: « Nous voyons bien, disaient les Genevois, que les ambassadeurs de Savoie vont et viennent, mais nous avons envers MM. de Berne bonne confiance qu'ils ne souffriront pas qu'il se façe quelque chose au préjudice de nostre Estat, comme aussi de nostre part, quelques entreprises, menaces, promesses et sollicitations qu'on nous façe, ils se peuvent asseurer de nostre loyauté et rondeur. »

Le 9 janvier 1560, on rapporte au Conseil « qu'il se fait des assemblées secrètes de Savoyards à Etrembières, et là taschent d'espier les entours de ceste ville

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour la surprendre, et que s'essaient de attirer à eulx plusieurs de la ville, les uns par menaces, les autres par grandes promesses, disans qu'en cela les écus ne seront pas espargnés. Arresté qu'en la vertu de Dieu nous soyons vigilans et préparés pour résister à tout.» Le 14 janvier, on communique des lettres de MM. de Berne mandant « que par leur ville passarent mercredi le capitaine Henri Wirts de Unterwalden, avec son banderet et lieutenant, déguisés en habits de pélerins allans à Saint-Jacques, dont ils advertissent affin que s'ils faisoient assemblée ici et heubssent intelligence avec les Savoyens du dehors pour faire quelque surprise, nous y ayons esgard. Estant d'autre part ouy que desdits pélerins ceste semaine sont passés plusieurs desdits Allemands déguisés en telle façon, a esté advisé que chacun y pense de sa part affin qu'on face bon guet. »

La Diète des cantons, assemblée à Baden le 11 décembre, avait vu paraître un envoyé du duc chargé d'exprimer le désir qu'éprouvait son maître de renouveler les anciennes alliances de sa maison avec les cantons. La Diète remercia l'envoyé des bonnes dispositions que témoignait son maître, mais, à cause du manque d'instructions, le renvoya pour une réponse à la prochaine Diète. [1]

De Bèze écrivait à Bullinger, le 1er janvier : « Devant nos portes rôde le loup ou plutôt le lion affamé qui peut-être mordra. »

[1] *Recès fédéraux*, IV, p. 112.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le 24 janvier, deux députés bernois, Bernard d'Erlach et Jean Wiss, arrivés à Genève pour parler au sujet de la sentence arbitrale rendue par le sur-arbitre de Bâle, que MM. de Berne ne voulaient pas accepter, déclarent en même temps au Conseil que leurs supérieurs les ont chargés d'informer MM. de Genève que la journée amiable qui avait dû se tenir à Neuchâtel entre des envoyés de Savoye et de Berne, avait été renvoyée à la prière du duc, qui s'était trouvé malade, et que ce prince avait résolu d'envoyer des députés à la prochaine Diète de Baden pour solliciter la continuation de l'alliance faite par ses prédécesseurs avec les Seigneurs des Ligues. Cela étant, les Bernois conseillaient aux Genevois d'envoyer des députés à la Diète de Baden pour prier MM. des Ligues de prendre en sérieuse considération les intérêts de Genève dans les négociations qu'ils pourront poursuivre avec la Savoie.

A la suite de cette communication, le Conseil, après avoir fait part aux envoyés de Berne d'un extrait des propositions d'Alardet et de la réponse qui y avait été faite, désigna les conseillers Michel de l'Arche et Louis Franc pour se rendre à Berne. Nos envoyés devaient prier les députés assemblés à Baden de ne rien conclure avec le duc de Savoie sans avoir garanti les intérêts de Genève, et en même temps rappeler la demande que les Genevois avaient précédemment présentée, d'être reçus dans l'alliance générale des Ligues, demande qu'ils avaient plus à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cœur que jamais en présence des mouvements que se donnait le duc de Savoie.

Pendant ce temps, le duc de Savoie n'avait point perdu de vue les manœuvres diplomatiques par lesquelles il espérait remettre le pied à Genève, et afin d'en renouer le fil, il chercha à mettre dans ses intérêts quelqu'un des magistrats. La veille du jour où les députés bernois avaient eu audience du Conseil, le 23 janvier, le protonotaire d'Hurtières avait remis au conseiller Amblard Corne une lettre du duc de Savoie et une autre d'Alardet. La lettre du duc était datée de Lyon, 5 octobre 1559 ; elle se trouvait déjà entre les mains d'Alardet lorsqu'il était venu à Genève au mois de décembre, mais il n'avait pas alors jugé à propos de la remettre. Elle était ainsi conçue :

« Très cher et bien amé, nous avons entendu la bonne volonté et affection que nous portez, et le désir que vous avez de nous faire service, chose qu'avons grandement agréable et dont vous mercions, vous asseurant que si par effect, vous en faites la démonstration, comme nous fions en vous, vous cognoistrez que ne servirez à prince ingrat, ainsi que plus à plain entendrez par l'esleu de Montdevi, auquel avons commis parler avecque vous et vous dire le demeurant, en quoy vous le croirez comme à nous mesmes et vous nous ferez plaisir, vous disant à Dieu qui vous ait, très cher et bien amé, en sa sainte garde. Emmanuel-Philibert. »

La lettre d'Alardet, jointe à celle du duc, était datée de Chambéry, 13 janvier ; en voici le contenu :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Sr Amblard, il y a six mois passés que Mgr le duc de Savoye me commanda de vous faire tenir une lettre, laquelle il vous escrit. Et désiroit Son Altesse que moi-mesme la vous présentasse. J'ai tenu tous les moyens qu'il m'a esté possible pour la vous bailler, et dernièrement estant à Genève le vouloye ainsi faire. Mais m'en suis desporté pour les respects que pouvés considérer. Néantmoins, n'ay jamais heu repos jusques à tant qu'ay trouvé un personnage qui est subject fidèle de Monseigneur le duc et qui ensemble est mon vray amy et le vostre aussy, c'est le protonotaire Hurtières, présent porteur, par lequel je vous envoie la susdite lettre que vous escrit Son Altesse, vous priant de vouloir croire qu'elle est escrite de bon encre et que si bien elle est brève de parole, elle est bien longue d'affection à vostre endroit, comme vous sçauriez mieux si j'heusse heu ou si je pouvoys avoir la commodité de parler à vous. Le service que Monseigneur le duc désire de vous est juste, la récompense sera telle qu'elle excédera tout ce que porriés espérer, s'il vous plaist d'emploier vostre prudence et vostre pouvoir à acheminer une œuvre si raisonnable comme ceste-cy sera à toutes les deux parties. Le surplus porrés entendre du porteur de ceste, lequel pour cet effect croirez comme moi-mesme, me recommandant de très bon cœur à vostre bonne grâce, priant le Créateur vous donner en santé longue et constante vie.

« Vostre bon amy, l'esleu de Mondevy. » [1]

[1] Voir *P. hist.*, n° 1663.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A cette lettre était annexée une note explicative relative au genre de concours que le duc attendait de Corne. « Le duc, était-il dit dans cette instruction, vous commande vous asseurer que si vous plaist déploier vostre prudence et vertu, vous rendra et fera et les vostres des plus grands en ses pays, en biens, estats et maniements. Plus, le duc a commandé vous dire que ce qui le rend si affectionné en cest affaire n'est pour aultre que pour une amitié particulière que porte à la cité que désire de plus en mieux enrichir et faire florir en biens et aultres choses requises à si beau lieu et quant à recognoistre jamais évesque ne aultre que luy, vous sera non seulement prince mais bon amy, s'estudiant à fere ceste ville la plus belle et riche de l'Europe, emploiera ses pouvoirs à la préserver de mal et ennuy, confirmant ses franchises, libertés anciennes et modernes, et les ogmentera tellement que vous cognoistrés que l'ayme, chérit et désire sa grandeur et renommée et ne se veult prévaloir de ce que ses ancestres y ont tenu et que l'évesque y possédoit, comme par les citoiens aura avis et conseil.

« Quant à la religion, l'on ne m'a ouvert le propos fort avant; mais je crois bien que quand vous voudrés envoier ung ou plusieurs de vos seigneurs visiter mondit Sr duc, que de tout vous rendra si contens et de la religion et d'aultres choses, que vous le nommerez bon prince, doulx, gratieux, vertueux, généreux, magnanime, de bon air et libéral, muni de bonne volonté, amytié et affection à vostre endroict.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Voilà ce qu'avoit commandé le Sr duc audit Sr évesque (Alardet) vous dire de sa part, lequel n'a peu dire pour n'avoir heu à son contentement la commodité, qu'est l'occasion qui m'a envoié (Hurtières) par devers vous à ces fins, m'asseurant de vostre vertu et d'une bonne volonté, affection et amitié que vous portez à mondit Sr duc et à luy qui m'a enardy comme fidele subject et serviteur domestique d'iceulx, et pour ce il vous plaira me faire responce qui leur soit agréable, qui pour l'avenir sera votre grandeur et des vostres, laquelle leur ferey seurement et fidèlement entendre. »

Mais Corne, au lieu de prêter l'oreille aux suggestions ducales, et de peur d'éveiller des soupçons si on venait à découvrir que des démarches eussent été faites pour le détourner de son devoir, eut la précaution d'ouvrir les lettres qui lui avaient été adressées dans la maison de Calvin et en la présence du syndic J.-F. Bernard, du conseiller M. de l'Arche et de Roset, secrétaire. Ces derniers furent d'avis qu'il convenait de ne pas rebuter immédiatement Alardet, mais de l'engager, en feignant quelque disposition à entrer dans ses vues, à pousser l'affaire plus loin et à faire de nouvelles ouvertures, ce qui pourrait mettre sur la trace d'autres menées du duc. En conséquence, Corne répondit à l'agent Hurtières de rapporter à Alardet que les propositions qu'il avait faites méritaient qu'on avisât à loisir et qu'il y serait répondu plus tard.

Hurtières s'éloigna après avoir reçu cette réponse

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et on s'attendait à le voir bientôt reparaître. Mais comme il tardait à revenir, les membres du Conseil qui étaient dans le secret des communications d'Alardet, craignant qu'il ne transpirât quelque chose des pourparlers qui avaient eu lieu et qu'on ne conçût des doutes sur la vigilance des magistrats, se décidèrent à révéler au Conseil ce qui s'était passé. En conséquence, le 16 février on fit connaître au Conseil en détail, et la démarche des agents du duc auprès de Corne, et la ligne de conduite que les conseillers avertis par Corne avaient cru devoir suivre. Cette communication a été faite « affin que chacun pense à soy et ne prenne garde sur tous les autres qui pourroient estre soupsonnés. Sur le tout, il est arresté qu'on tienne les choses secrètes, cependant que chacun veille en son endroit et a-t-on remercié Dieu de ce que les choses sont ainsi découvertes, le priant de nous garder des mains de nos ennemys et maintenir sa saincte cité. Au reste, chacun a déclaré céans n'avoir reçeu aucunes lettres semblables, ni du duc ni de l'esleu de Montdevi, pour pratiquer. Bien a déclaré le sr J.-A. Curtet qu'il y a bien quatre moys que ledit sr Alardet luy envoya quelques lettres à cause de certains citrons qu'il le prioit luy envoyer, mais non pour autre. »

Le 25 janvier, une dame nommée Anne de Putex est citée en Consistoire et on lui demande pourquoi elle est allée trouver l'évêque de Mondevi et ce qu'elle avait à lui dire. Elle répond qu'elle l'a visité parce que c'était une ancienne connaissance. « Que lui avez-vous dit? » demanda le syndic président. —

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Rien autre, répond la dame, excepté que Dieu vous conduise. » — « Mais, dit le président, vous avez déclaré devant témoins que vous étiez aussi heureuse d'avoir vu ledit évêque que le bon Siméon le fut d'avoir vu notre Seigneur. » Là-dessus on défendit la Cène à cette dame, et on chargea le pasteur Colladon de lui faire des remontrances.

Le 14 février, les députés envoyés à Baden sont de retour à Genève; ils rapportent « qu'on leur a fait grand honneur et monstré singulière amitié, que mesme on les a banquetés; » quant à leur demande d'être reçus dans l'alliance générale, il leur a été répondu qu'elle pourrait être examinée à la prochaine Diète.

Le 15 février, M. Roset rapporta qu'un Genevois, Ami Monaton, qui s'était rendu à Chambéry, avait dit à son beau-frère, le conseiller P. Migerand, puis répété à lui-même Roset, que le sr de Montdevi l'avait prié de dire aux membres du Conseil qu'il pouvait connaître que si MM. de Genève voulaient accueillir favorablement les avances qui leur avaient été faites, « on s'arrangeroit facilement avec le duc quant à la religion, qu'il ne falloit pas trop se soucier des Srs de Berne, puisqu'il s'agissoit de l'avantage de la ville, qu'on avoit indiqué au duc plus de soixante moyens de nuire à Genève, et que si on envoyoit quelqu'un vers lui, on mettroit facilement fin à toutes choses. » Sur ce rapport, le Conseil chargea les membres du Conseil secret d'examiner s'il n'y avait pas lieu d'emprisonner Monaton. Ce dernier fut

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

envoyé en prison et, le 26, le Conseil condamna à crier merci à Dieu et à Messieurs, genoux en terre, J. Boteiller et A. Monaton, « pour ce qu'ils ont fréquenté les Savoiens, beu et mangé avec eulx, tant en ceste ville qu'à Chambéry, mesme Monaton a mené le sr de Mondevi par dessus le lac et ont esté sollicités à Etrembières, par le sr Lullin, d'estre des archers de Savoye. »

Le sr d'Hurtières essaya bien de revenir à Genève pour tâter de nouveau le terrain; mais nous apprenons par une lettre qu'il adressa à Corne, le 21 mars, qu'il ne trouva pas un accueil qui fût de nature à l'encourager à poursuivre ses recherches : « Sçachés, écrivait-il, que ces jours passés j'ay esté en la ville de Genève, où j'avois quelque affaire bien importante pour moy et ung mien parent; mais soudain que je fus arrivé en ladite cité, un personnage de bonne qualité vint m'advertir que ferois bien incontinent remonter à cheval et sortir hors d'icelle ville, dans laquelle ma personne n'estoit pas asseurée. Je fus fort estonné et marry ensemble de telles nouvelles, n'ayant jamais offensé ni en dit, ni en faict, ni en pensée cette vostre république, en général ni en particulier; toutefois craignant les dangers qui souvent adviennent aux gens de bien, sans y faire plus long séjour, remontay à cheval et soudain sortis de la ville. »

L'historien de la maison de Savoie, Guichenon, s'exprime ainsi au sujet des pièges par lesquels Emmanuel-Philibert, à peine réinstallé, s'était efforcé de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

faire tomber dans ses filets la République dont le voisinage l'offusquait :

« Son Altesse se résolut de chercher les moyens de ramener Genève en son obéissance. Mais elle ne voulut rien entreprendre contre Genève sans le consentement du roi François II ; elle l'envoya demander à Sa Majesté par Alexandre, seigneur de Parelle, qui n'en rapporta que de belles paroles. Sur cette asseurance néanmoins, le duc, pour former quelque intelligence, se servit du capitaine Félix de Nole, gentilhomme napolitain, qui avoit achepté la baronie de Viry en Genevois, qui, feignant d'estre de l'opinion de Luther, fréquentoit fort familièrement à Genève, et donna des espérances de pouvoir surprendre cette place avec facilité. S. A., pour estre mieulx informée, y manda César Maggio, capitaine renommé qui, s'estant travesti, fut à Genève, et reconnut si bien la ville qu'il ne treuvoit point de difficulté de la prendre; mais quoiqu'il en eût donné les moyens au duc, et que la conjoncture du temps fût assez favorable, néanmoins je ne sçai par quelle fatalité, la chose ne fut point exécutée. »[1]

On avait l'œil fort ouvert sur tout ce qui pouvait se rattacher de près ou de loin aux visées du duc et aux anciennes relations de sa maison avec la cité. « Sur ce que, lit-on dans le registre du 11 novembre 1559, le sieur Jean Pernet a obtenu à Chambéry une lettre de main garnie, en laquelle il est dit: *Jean Pernet, citoyen de notre ville de Genève, à savoir*

[1] *Hist. de Savoie*, p. 680.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

*du duc de Savoie*, a esté advisé qu'il n'est ni bon ni beau de souffrir que les nostres se aydent de telles lettres affin qu'elles ne soient à l'avenir imputées pour approbation et consentement, quelque peu que cela valût, et pourtant a esté arresté de dire au sieur Pernet qu'il façe faire d'autres lettres où cela ne soit point, ou qu'il façe corriger celles-ci. »

En présence des rumeurs qui circulaient, l'attitude de la population laissait quelque chose à désirer au point de vue de la discipline et du bon ordre. « Les Srs sindiques, lisons-nous dans le registre du 23 février 1560, ont fait de grandes remonstrances aux srs capitaines et autres ayant charge des bolovards et forteresses, de ce qu'ils permirent, hier, rière leurs quartiers, le jour de la foire, qu'on sonnast longtemps du taborin, qu'on tirrast de l'artillerie plusieurs fois, et bien tard, tellement qu'il en advint inconvénient de deux hommes qui sont tellement navrez qu'on en attend la mort, signe évident que tels excès ont déplu à Dieu en ces temps esquels il nous menace, et nous conviendroit plustoust estre humiliés et prier Dieu qu'il détourne ses verges de nous, joint que c'est grand préjudice et deshonneur à ceste ville et à la réputation d'icelle, de dépendre la poudre ainsi frustatoirement; parquoi a esté commandé qu'en ci-après, nul n'ayt à faire tel tirage et taborinage sans licence. »

La tournure grave que prenaient les affaires de



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

France donnait aussi, vers ce temps, fort à penser aux chefs de la République.

Depuis que la mort d'Henri II, survenue en juillet 1559, avait laissé sur le trône un roi qui n'avait pas encore atteint l'âge de seize ans, les réformés français, voyant leur nombre s'accroître de jour en jour davantage, étaient amenés à se transformer toujours plus en un parti fortement organisé et, au besoin, militant. Les nobles qui étaient venus renforcer l'Eglise nouvelle, n'étaient point disposés à recevoir comme une loi sacrée des ordres émanés d'un jeune prince ostensiblement gouverné par son épouse Marie Stuart et les Guise, proches parents de cette dernière.

Il n'y avait donc qu'une voix dans le camp de la réforme pour organiser la résistance, si le gouvernement ne renonçait pas à agir par la violence contre les protestants. Toutefois on n'était pas d'accord sur les voies et moyens à adopter pour modifier la marche du gouvernement. Coligny et les modérés ne voulaient rien demander à la force, avant d'avoir épuisé les ressources de la persuasion, et ils proposaient d'en appeler à l'opinion publique et de faire une série de représentations légales en faveur de la liberté de conscience.

« Commencèrent plusieurs, dit dans son *Histoire ecclésiastique* Th. de Bèze, à se rallier ensemble pour regarder à quelque juste défense, pour remettre sus l'ancien et légitime gouvernement du royaume. Cela étant proposé aux jurisconsultes et gens de renom de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

France et d'Allemagne, comme aussi aux plus doctes théologiens, il se trouva qu'on se pouvoit légitimement opposer au gouvernement usurpé, par les armes au besoin, pour repousser leur violence, pourvu que les princes du sang, qui sont nés en tel cas légitimes magistrats, ou l'un d'eux le voulût entreprendre, surtout à la requête des Etats de France ou de la plus saine part d'iceux. » [1]

Mais il était un groupe plus impatient qui répugnait à ces procédures légales et que le tempérament de ses adhérents portait à des actions d'éclat et à des coups de force. Au lieu de travailler à détacher, par des exhortations et des protestations réitérées, le jeune roi de la direction que lui imprimaient les Guise, c'est par une attaque armée qu'ils se proposaient de briser le pouvoir de ces derniers. Un gentilhomme périgourdin, Godefroi de La Renaudie, était le chef de ces hommes impétueux, et Louis de Bourbon, prince de Condé, les encourageait sous main.

Le 1er janvier 1560, de Bèze écrit de Genève à Bullinger : « Les affaires sont dans un tel état qu'il est inévitable qu'il n'éclate d'épouvantables tumultes et nous attendons tous les jours la nouvelle de quelque explosion. Jusqu'ici nous avons retenu tous les nôtres dans le devoir et n'avons cessé de les advertir de s'armer de la seule patience jusqu'à ce que Dieu vînt à leur aide, ou par un moyen inespéré, ou en faisant surgir en leur faveur quelque prince. Je ne sais s'ils ont aujourd'hui l'assurance d'une vocation certaine,

[1] *Histoire ecclés.*, I, p. 157.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mais il n'est pas douteux que la patience des chrétiens, poussée à bout, ne doive amener quelque effet signalé. »[1]

La Cour ayant transféré sa résidence à Blois dans les premiers jours de l'année 1560, le sire de La Renaudie jugea le moment favorable pour procéder à la réalisation du plan qu'il avait formé, plan qui consistait à s'emparer par force de la personne du jeune roi et à faire le procès aux Guise.

Les mesures concernant l'exécution de ce projet furent arrêtées dans une assemblée de gentilshommes huguenots, tenue à Nantes le 1er février, et le 10 mars fut désigné pour frapper le coup décisif.

Une grande exaltation régnait à ce moment parmi les protestants, qui se croyaient à la veille de remporter des succès éclatants.[2]

« Excellent père, écrivait à Calvin, le 26 février, Hotman, tu aurais peine à croire ce qu'on raconte ici (à Strasbourg) au sujet de ce qui se passe en France. Tout à l'heure il nous a été assuré, par un voyageur qui le disait tenir d'un prédicateur répandant l'Evangile en Provence, que les Gascons, les Provençaux et d'autres encore ont jeté bas les idoles. En outre, on

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 1.

[2] « La plus grande partie de la noblesse, écrit de Strasbourg, le 15 avril, le professeur Sturm au roi de Danemark Frédéric II, ainsi que plusieurs capitaines, émus par la barbarie des supplices et par la tyrannie des Guise qui avaient supplanté les autres princes, avaient ourdi un plan, non seulement pour éloigner les Guise du gouvernement, mais pour les faire périr (*de his tollendis*).» *Op. Calv.*, XVIII, p. 54.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

apporte de tous côtés la nouvelle que 40,000 hommes sont prêts sous les armes. » « Si tout ce qu'on rapporte est vrai, écrit le même jour Sturm à Calvin, l'Aquitaine, la Provence et le Dauphiné ont proclamé la liberté religieuse. Les évènements demandent de la diligence, avant que les adversaires se mettent en travers. C'est ici le cas d'appliquer le mot de Cicéron: « Il terminera la guerre d'un coup, celui qui « nous débarrassera d'*Antoine;* » tu sais qui je veux dire » (François de Guise).[1]

Les espérances de ces personnages trop échauffés ne devaient point être réalisées. Les Guise, auxquels le complot qui se tramait avait été révélé par des Avenelles, un des confidents de La Renaudie, transférèrent promptement le roi de Blois à Amboise, et ce contre-temps força les conjurés à reculer de quelques jours leur coup de main.

Le 8 mars, le Conseil privé du roi, auquel avait été appelé l'amiral Coligny, dans le but de calmer l'agitation qui règnait parmi les protestants, avait publié un édit ordonnant de suspendre toutes les poursuites intentées pour cause de religion. Le texte de cet édit accuse très fortement le rôle propagandiste de Genève. « A nostre avènement à la couronne, fait-on dire au jeune roi, nous avons en la pluspart des provinces de nostre royaume trouvé de grands troubles au faict de la religion, par le moyen de certains prédicans venus de Genève, la pluspart gens mécha-

[1] Citation empruntée à une lettre de Cicéron à Decimus Brutus. *Op. Calv.*, XVIII, p. 21.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

niques et de nulle littérature, et aussi par une malicieuse dispersion de livres damnez, apportez dudit lieu de Genève, par lesquels a esté infectée partie du populaire de nostre royaume, qui, par faute de sçavoir et de jugement, ne peut pas discerner les doctrines. Et par les procès sur ce faicts se cognoist que grand nombre de personnes de tous sexes, âges, qualitez et vocations se sont cy-devant trouvées es cènes et baptesmes qui se sont faits en nostre royaume à l'usage de Genève et aux sermons qui en assemblées illicites se sont faits par les prédicans de Genève et autres, ayant nul pouvoir de prescher, etc. »

La proclamation de cet édit ne fit pas renoncer les conjurés à l'exécution de leur projet. Le 17 et le 18, les bandes qu'ils avaient assemblées arrivèrent successivement devant les murs d'Amboise et essayèrent de pénétrer dans la place; mais elles furent entourées et taillées en pièces par des forces supérieures. La Renaudie et plusieurs de ses compagnons furent tués en combattant; un plus grand nombre des assaillants, faits prisonniers, furent jugés expéditivement et pendus sans miséricorde.

Calvin et les Genevois avaient-ils trempé dans la conspiration d'Amboise, si misérablement avortée?

Il est certain que quelques-uns des réformés français réfugiés à Genève quittèrent la ville pour rejoindre les conjurés et que Calvin fut informé de leur départ, ainsi que du motif qui l'occasionnait. Néanmoins il est aussi établi pour nous que Calvin demeura étranger à l'entreprise d'Amboise. Il n'était ni dans ses idées

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ni dans son tempérament d'approuver des mouvements populaires et d'encourager des rebellions armées. S'il en eût eu le pouvoir, il se fût certainement mis en travers de la tentative mal conçue de La Renaudie et de ses imprudents compagnons.

Aussi n'hésitons-nous pas à penser que Calvin était sincère lorsqu'il désavoua ouvertement la prise d'armes de ses coreligionnaires. Le 22 mars, répondant à la lettre de Sturm citée plus haut, et ignorant encore l'issue définitive de l'entreprise qu'il savait en voie d'exécution, Calvin écrivait: « Lorsque je fus consulté, dès le début, par les personnages qui furent les premiers moteurs de cette affaire, je leur répondis librement que je n'approuvais point leur plan d'action et encore moins le projet en lui-même. Depuis lors ils ont commencé, comme des enfants, l'exécution de ce qu'ils avaient follement conçu. » [1]

Calvin écrit, le 15 mai, à Pierre Martyr : « Je suis accablé de tristesse par suite de la fougue inconsidérée de ceux des nôtres qui ont pensé pouvoir conquérir par les armes la liberté qu'ils auraient dû poursuivre par une autre voie. Il y a huit mois déjà qu'ils m'avaient consulté. J'avais pensé que ma réponse les avait ramenés à de sages résolutions. Je sus bientôt (lorsqu'il était trop tard) qu'ayant méconnu mes conseils, ils donnaient suite au projet primitivement formé. Il est parti d'ici, malgré mes représentations, environ 60 compagnons, qui paraissaient en quelque sorte fascinés. Ils allèguent qu'ils n'ont point pris les armes à

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 39.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la légère, parce qu'ils avaient obtenu l'autorisation d'un prince, frère du premier prince du sang, présentement éloigné de la cour. On s'était d'abord proposé de faire présenter par ce prince notre confession récemment adoptée, et si les Guise lui faisaient violence, d'accourir nombreux pour lui prêter main-forte. Mais ce projet même ne me souriait qu'autant qu'on eût pris toutes les précautions pour éviter de verser le sang. Je leur disais que de la goutte qu'ils allaient verser découleraient des fleuves qui inonderaient la Gaule. Au reste, la chose mal concertée fut menée plus déplorablement encore, et certainement le mauvais garnement *(nebulo)* qui s'était audacieusement porté en avant a perdu tous les nôtres par sa légèreté. »[1]

Le 28 avril, Bullinger avait écrit à Calvin : « Il nous serait fort agréable que toi ou de Bèze nous missiez au courant des mouvements qui ont eu lieu en France, afin que nous puissions répondre à ceux qui affirment ouvertement que tous les projets de sédition ont pris leur naissance à Genève. » Calvin répond, le 14 mai, au pasteur zurichois : « Tu pouvais à coup sûr démentir l'accusation portée contre nous au sujet du tumulte d'Amboise. Lorsque ces projets commencèrent, il y a huit mois, à être agités, j'ai employé mon autorité pour y mettre obstacle. Je ne le fis pas, il est vrai, d'une manière ostensible, de peur d'entraîner tous les fidèles à leur perte, si l'ennemi venait à découvrir quelque chose. Je pensais avoir calmé le zèle intempérant de ces imprudents, lorsqu'est

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 81.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

venu vers moi un certain personnage d'une mince valeur, qui s'est vanté d'avoir été désigné comme chef. J'ai réprimé immédiatement sa forfanterie et ai déclaré que je condamnais entièrement cette conspiration *(ab hac conspiratione longe abhorrere professus sum)*. J'ai prédit la lamentable issue de sa tentative en termes tels, que plusieurs ont trop tard déploré son extravagance. »[1]

Près d'un an après l'évènement, Calvin, adressant une longue lettre à Coligny, dans le but de se disculper de toute connivence avec les conjurés, entre dans de plus grands détails sur son attitude : « La Renaudie, dit-il, estant arrivé de Paris, me conta que la charge lui estoit donnée, faisant valoir son cas par toutes les couvertures qu'il povoit prendre. Or, l'ayant cognu tousjours homme plein de vanité et d'outrecuidance, je le reboutay bien loin, en sorte que jamais il ne peut arracher de moy signe aucun de consentement, mais plustost je mis peine à le divertir de ceste folie. Mesme quand il vint me dire adieu, en luy tendant la main, je luy tournay le dos, monstrant la fascherie que j'avoye au cœur. » Calvin, après avoir raconté que plusieurs réfugiés s'étaient résolus, malgré ses représentations, à suivre La Renaudie, ajoute : « Si est ce que voyant la chose aller au rebours, je me lamentoye griefvement et souvent on a oui ces propos de ma bouche : Hélas, je ne pensoye pas tant vivre que de voir le jour auquel nous eussions perdu tout crédit envers ceux qui se renomment fidèles. Faut-il

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 84.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

donc que l'Eglise de Genève soit ainsi mesprisée de ses enfans! Bref, en tout ce temps là je ne faisoye que gémir. Et de fait, je pensoye que ce fust un jeu de petits enfans et quand je me vouloye un peu alléger de ma tristesse, je disoye que c'estoit une croisade de chevaliers errans, ou de la Table Ronde, qui vrayment estoyent ensorcelés. »[1]

Le 14 mars, la veille même du jour où les gentilshommes conjurés devaient s'élancer à l'attaque du château d'Amboise, l'ambassadeur du roi de France auprès des Ligues, le sire de Coignet, traversait Genève. Roset, alors premier syndic, étant venu le saluer le lendemain, l'envoyé du roi le questionna « au sujet d'aucuns qui sont sortis de ceste ville pour aller faire quelque sédition en France; » à quoy le magistrat répondit « qu'il n'en estoit rien et que l'on avoit fait cries de ne sortir sans licence, et qu'on n'a jamais oui parler de sédition. »

Mais, en dépit de leurs déclarations, les chefs de l'Eglise de Genève étaient généralement accusés, de divers côtés, d'avoir été les instigateurs du coup de main d'Amboise, et dès le 8 avril ils avaient cru devoir se disculper devant le Conseil.

« Les sp. ministres J. Calvin et Th. de Bèze, lit-on dans le registre du 8 avril, ont proposé comme il leur est venu à notice que F. Bourdon et J. Morelli, dit sr de Villiers, ont dit et rapporté qu'on les charge, notamment ledit de Bèze, d'avoir consenti et approuvé l'entreprinse d'aucuns légiers et téméraires,

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 427.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dernièrement faite, sans le consentement de la Seigneurie, ni des ministres, requérans affin qu'il ne puisse en advenir aucun mal à la ville et qu'il ne nous soit imputé la faulte d'aultruy, affin aussi qu'on sache si aucun y a consenti, combien que quant à eux ils respondent de leurs personnes n'avoir rien autorisé; ils prient donc qu'il plaise à Messieurs de s'en informer, affin de chastier les culpables, comme requis sera. » Sur ce, il est décidé « qu'on doibge saisir lesdits Bourdon et Morelli, affin de sçavoir d'eux la vérité du fait. »

Le 27 mai, des députés genevois, de retour de la Diète de Baden, rapportent que les ambassadeurs du duc de Savoie ont dénoncé Genève comme ayant fomenté l'entreprise d'Amboise.

« On jetoit, dit Roset, communément partout la rage sur Genève, comme si tel mal en fût procédé, combien que les Seigneurs de Genève ny aussi les ministres ne l'eussent oncques approuvé. »

La chronique manuscrite de Michel Roset mentionne en ces termes l'incident d'Amboise :

« On s'esmeut au commencement de ceste année d'une certaine entreprise d'aucuns François prétendans venger la tirannye qu'ils disoient la maison de Guise usurper sur la France, soubz l'ombre du jeune Roy qu'ils gouvernoient. Avec ceux-là se joignirent aulcuns de ceux qui demandoient le cours de l'Evangile, estimans qu'ils fussent cause des persécutions. Mesme il en sortit de ce pays sans avoir esgard es

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

deffenses faictes par les Seigneurs de Genève qui en avoient oui quelque bruit. »[1]

Huit mois après les évènements d'Amboise, le 10 décembre, on dénonça au magistrat un Français réfugié à Genève, nommé Ardoin de Maillane, accusé d'avoir levé gens et argent en Languedoc pour l'entreprise d'Amboise. Le Conseil arrête là-dessus de le mettre en prison « affin qu'on puisse cognoistre que nous ne sommes coupables d'aucune faction. » Le 17, il est rapporté au Conseil « qu'effectivement de Maillane a sollicité plusieurs personnes es Eglises chrétiennes du Languedoc et de Provence, de prendre les armes pour résister à la tyrannie des Guisards et que, quand on lui objectoit que les ministres de Genève n'approuvoient pas ce projet, il répondit que les ministres n'estoient pas les seuls qui fussent gouvernés par l'esprit de Dieu et que, d'ailleurs, ceux qui affirmoient cela en avoient menti. » Sur quoi, le Conseil condamna ledit Maillane à faire réparation, en demandant merci à Dieu et à la Seigneurie, et lui interdit de quitter la ville sans la permission de la Seigneurie pendant un an et un jour.

Il nous paraît établi que Calvin n'a nullement poussé à l'entreprise d'Amboise. Mais il est plus difficile d'affirmer nettement ce qu'il pensait de cette entreprise avant l'évènement. A vrai dire, il n'était nullement appelé à se prononcer, car il s'agissait d'une question complexe où des intérêts politiques étaient engagés tout autant que des considérations

[1] *Chronique manuscrite de Rôset.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

religieuses, et les personnages qui assumèrent la direction du mouvement n'avaient pas plus à requérir l'assentiment de Calvin, que ce dernier n'avait à dicter à des gentilshommes français la ligne de conduite qu'ils devaient suivre dans leurs rapports avec les hommes placés à la tête du gouvernement. Toutefois, nous sommes enclin à croire que Calvin aurait désavoué avec moins d'énergie les compagnons de La Renaudie, si le succès eût mieux répondu à leurs espérances. D'ailleurs, l'intérêt de Genève devait porter le nouveau citoyen de la République à donner à l'expression de son désaveu un accent qui dépassait probablement ses impressions réelles.

Les nombreux adversaires de Genève n'avaient pas manqué, en effet, d'exploiter le coup de tête de La Renaudie, pour s'exciter à courir sus à la cité dans laquelle l'état-major de la Réforme avait fixé son quartier général, et les alarmes qui avaient assailli nos magistrats après la conclusion de la paix de Cateau-Cambresis se reproduisirent avec une intensité redoublée.

« On a adverti, lit-on dans le registre du 15 mars, comme l'on a aperçeu quelques soldats qui portoient des escharpes blanches de Savoie et, venans en la ville, les cachoient et s'en sont allés contre Gex et Saint-Claude. On arrête d'en escrire au bailli de Gex, affin qu'il s'en donne garde. »

Le 6 avril, l'Avoyer et le Conseil de Berne écrivaient à la Seigneurie de Genève : « Sages, prudents, pourvéables, singuliers amis, très chers et féaulx com-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bourgeois, nous sommes advertis des troubles et séditions de France et comme iceux sont passés et comme quelque entreprise d'une escalade contre vous en peu de temps soit faicte, de quoy nous avons bien voulu advertir pour tant mieulx vous tenir sur vostre garde. »

Le 18, le Conseil décide « que la plate-forme vers Rive estant près d'estre achevée, on active la construction de celle du boloard du Seujet et qu'on fasse des coulices aux portes pour éviter des surprises. »

« On a adverti, dit le registre du 29 avril, que le duc de Guise a préparé gendarmes et déjà grande compagnie qui s'assemblent à Villefranche, auprès de Lyon, pour venir contre ceste ville, comme Jean, fils donné (naturel) du sieur Louis Franc, a rapporté l'avoir entendu du serviteur dudit sieur Franc, et aussi qu'au Piedmont l'on a enrollé beaucoup de gens, et sur ce, on a arresté en premier nous recommander à Dieu et le prier nous pardonner nos faultes et ne se irriter contre nous, mais qu'il luy plaise estre nostre protecteur et prendre nostre cause en mains contre nos adversaires, en après que l'on envoie espies pour en estre mieulx certioré; qu'on assemble le Conseil secret après disner pour aviser aux affaires urgens, que les capitaines s'assemblent pour mettre ordre chacun en leur charge et que l'on escripve aux baillis et à Berne. »

Le lendemain, les capitaines font le nécessaire pour tenir leurs dizaines prêtes, et il est arrêté que les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dizaines de Saint-Gervais portent de la terre sur la plate-forme du Seujet.

Le 3 mai, on reçoit un avis de Lyon, d'Anselme Caille mandant que le comte d'Echallens, maréchal de Savoie, a donné à entendre au sr de Savigny, gouverneur de Lyon, « que ceux de Genève envoyent quantité de pistolets pour faire sédition à Lyon, et que Tavanne a bien 400 chevaux audit lieu, et attend encore trois autres avec le sr de Brissac, et le comte a dit qu'il avoit 6000 hommes à son commandement. »

Par une lettre reçue le 6, Messieurs de Berne avertissent le Conseil que le duc de Savoie fait amas de gens.

Le 7, il est proposé au Conseil « qu'on a reçu plusieurs avertissements et nouvelles des assemblées et gens de guerre qui sont à l'environ de Lyon et qui s'approchent, des chemins qui se préparent pour passer l'artillerie, et comme des amis ont déclairé que c'est contre nous que le duc de Savoie, le roi Philippe, le roi de France, le pape veulent fournir gens et argent. »

Là-dessus il est décidé, sur le rapport des capitaines et des seigneurs commis aux forteresses, qu'on emploie les dizaines aux remparts, que chacun devra travailler 12 jours ou payer 5 sous par jour, et les châtelains sont chargés d'amener les sujets de Jussy, Saint-Victor et Chapitre et Peney pour travailler aux parapets.

Le 5 mai, Haller écrit à Bullinger : « Les nôtres

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

(les Bernois) craignent qu'on ne découvre que cette sédition a été forgée à Genève et que, pour ce motif, on n'entreprenne contre les Genevois une guerre dans laquelle nous nous trouverions enveloppés. Ces derniers jours, ils ont tout inspecté afin d'être prêts à se mettre en campagne immédiatement au premier signal. »

« Je pense, écrit Languet le 15 mai, que les Guise tenteront quelque chose contre Genève, qu'ils regardent comme l'origine de tous les maux qui désolent la France; on lève des troupes en Bourgogne. »

Mais les divers rassemblements de troupes signalés paraissent avoir eu une autre destination qu'une agression contre Genève, et l'alerte ne tarda pas à se dissiper. [1]

Le 24 mai, Calvin écrit à Blaurer: « Les Guisards en veulent principalement à cette ville où ils croient, ou plutôt feignent de croire que se brassent tous les troubles. Aussi, durant tout ce mois, les voisins ont cru que c'était fait de nous; mais, quant à moi, je ne pensais pas qu'il y eût aucun motif légitime de craindre. » [2]

Les Bernois n'ayant pas accepté le prononcé favorable à Genève qu'avait rendu en 1559 le surarbitre bâlois, la contestation entre les deux républiques,

[1] Le 24 mai, le Conseil de Genève mande à celui de Berne que les bandes de Piémont qui avaient passé à Lyon se rendaient à Rouen afin de s'embarquer pour l'Ecosse.

[2] *Op. Calv.*, XVIII, p. 96.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

survenue à la suite de la sentence du bailli de Ternier, ainsi que d'autres litiges demeuraient en suspens.

Les conseillers Michel de l'Arche et Louis Franc, partis pour Berne vers la fin de janvier, avec le mandat de proposer qu'on cherchât à s'entendre sur tous les points en litige, eurent un entretien avec des commissaires bernois. Ceux-ci déclarèrent qu'avant toute chose il fallait régler l'affaire des sentences, et qu'on pourrait la terminer en convenant que la sentence du bailli de Ternier ainsi que celle du surarbitre seraient sans exécution. Franc et De l'Arche firent leur rapport le 14 février.

Après que le Conseil secret, auquel Calvin fut adjoint, eut délibéré sur la proposition préalable faite par les Bernois, le Conseil arrêta d'envoyer à Berne De l'Arche, François Chevalier et J.-Fr. Bernard, avec des instructions portant que Genève acceptait que la sentence du bailli de Ternier fût sans effet, sans dire qu'elle était annulée, et que les Srs de Genève renonceraient à se prévaloir de la sentence du surarbitre en leur faveur, sans cependant rien ôter à la validité de cette sentence. Mais les Bernois ne consentirent à cet arrangement qu'autant que les Genevois déclareraient par écrit que la sentence des juges genevois rendue à Moudon, que le surarbitre avait confirmée, contrevenait à deux articles de la combourgeoisie. Les députés genevois ne voulaient pas accorder cela et, après qu'ils eurent fait leur rapport, le 28 février, les Conseils confirmèrent



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

leur refus (1er mars), mais en faisant savoir aux Bernois qu'ils reprendraient volontiers les négociations.

Les choses en restèrent là jusqu'à ce que les Genevois eurent désigné, le 22 avril, deux ambassadeurs pour se rendre à la Diète de Baden, recevoir une réponse à la demande que la République avait faite d'être admise dans l'alliance des Ligues. Ces députés avaient été chargés de prier en même temps les Seigneurs des Ligues de s'interposer pour rétablir de bonnes relations entre eux et les Bernois. Cette ouverture avait pour but de faire comprendre aux Bernois que la République avait confiance dans son bon droit, puisqu'elle ne craignait pas de faire appel à un tiers. La Diète ne voulut faire aucune réponse à cette ouverture, parce qu'elle n'avait pas ouï les Bernois.

Le 27 mai, les députés firent leur rapport et le lendemain, le 28 mai, la République envoya à Berne le syndic Jacques Blondel pour proposer au gouvernement bernois ou d'entrer en pourparlers pour un accord, ou de consentir à soumettre leur litige à des arbitres nommés par les cantons. Les Bernois déclarèrent qu'ils ne se souciaient ni de l'une ni de l'autre de ces procédures et s'en tenaient à la déclaration qu'ils avaient précédemment faite. Blondel rapporta, le 7 juin, cette réponse négative à ses commettants. Le 11, les Conseils approuvèrent une missive aux Bernois par laquelle, en leur offrant de nouveau de régler les difficultés à l'amiable, on les prévenait qu'en cas de refus, la République solliciterait l'inter-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vention de la Diète de Baden. Le syndic Pierre Migerand fut désigné, le 21 juin, pour porter ce message à Berne et se rendre ensuite à Baden.

Migerand venait à peine de se mettre en route que Messieurs de Berne se ravisèrent et adressèrent au Conseil de Genève une lettre, reçue le 25 juin, par laquelle ils se déclaraient prêts à traiter sur la base de l'inexécution des deux sentences de Ternier et de Moudon, qui seraient assimilées l'une à l'autre et considérées comme nulles.

Après la réception de ce message, le Conseil écrivit à Migerand qu'il ne pouvait pas consentir à considérer comme nul le verdict prononcé par le surarbitre, parce que par là il infirmerait pour l'avenir l'autorité des sentences arbitrales, mais qu'il voulait bien donner les mains à ce que ce verdict n'eût aucune suite; en même temps il priait les Bernois de vouloir, dans une même journée amiable, régler l'ensemble des points en litige. Mais Migerand ne put obtenir des Bernois d'agréer ces propositions préalables, et se rendit à la Diète de Baden, où il présenta une requête tendant à nommer des arbitres. Les députés de Berne ayant déclaré qu'ils n'avaient aucune instruction à cet égard, la Diète ajourna les Genevois pour une réponse à la Diète suivante.

Le 19 juillet, Migerand fait son rapport au Conseil.

Ce fut alors que les Bernois, ne se souciant évidemment pas de soumettre leur différend avec Genève à l'arbitrage des cantons, adressèrent, le 29 juillet, au Conseil de Genève un message par lequel ils inti-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

maient une Marche à Moudon, pour le 1er septembre, par devant l'ancien landammann de Schwytz, George Reding, comme surarbitre, « aux fins de vuider simplement la difficulté relative aux deux sentences. »

Quelque répugnance que les Conseils éprouvassent à prendre part à une Marche qui devait se borner à traiter un seul des points sur lesquels les deux Etats étaient en différend, ils décidèrent, le 2 août, d'accepter la Marche et élurent comme juges les conseillers P. Migerand et L. Franc, et comme procureur Michel De l'Arche. Mais en même temps on fit savoir aux Bernois qu'on leur intimait une Marche au même lieu de Moudon, devant le même arbitre, pour le 5 septembre, afin de prononcer sur les autres difficultés. A quoi les Bernois répondirent, par une lettre reçue le 12 août, que leurs délégués à la Marche avaient l'ordre de ne pas entrer en matière sur d'autres articles que celui des sentences.

Le 1er septembre, les commissaires de Genève et ceux de Berne se trouvèrent au rendez-vous, mais le surarbitre schwytzois n'y parut pas; il est probable que les Bernois, ayant peu de confiance dans la bonté de leur cause, avaient engagé sous main le surarbitre à rester chez lui. Après l'avoir attendu en vain, les délégués des deux Etats convinrent entre eux d'engager leurs Etats, avant de recourir de nouveau à une Marche, à tenir une journée amiable.

Le Conseil de Genève accéda de grand cœur à cette idée, et le gouvernement bernois y ayant adhéré de son côté, une journée amiable fut fixée pour le 1er

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

novembre à Berne. F. Chevalier, lieutenant, Michel De l'Arche et J.-F. Bernard y parurent au nom de Genève le jour fixé ; six commissaires furent désignés par le gouvernement bernois pour s'aboucher avec eux.

On procéda, avant toutes choses, à débattre la matière des deux sentences et on finit par convenir que la sentence du bailli de Ternier serait anéantie, tandis que celle du surarbitre demeurerait simplement sans exécution. Cette proposition, transmise aux Conseils de Genève, fut approuvée le 6 novembre. Ce point réglé, on examina la contestation qui s'était élevée entre les deux Etats au sujet de la souveraineté du lac vis-à-vis de Céligny. Les Bernois ne voulaient retirer leur arrêt contre les Genevois qui avaient concouru à l'arrestation de Pierre Savoye, que si les Genevois voulaient leur céder la souveraineté des eaux du lac en face de Céligny. Les Genevois s'étant obstinément refusés à cette cession, il fut impossible de conclure sur ce point un accord définitif, non plus que sur la question des appellations de Saint-Victor et Chapitre, et ces deux points demeurèrent indécis. Les députés firent leur rapport à Genève le 19 novembre.

Quelques jours après le retour des députés à Genève, le 25 novembre, le Conseil reçut une lettre du gouvernement bernois, qui priait les Genevois de faire restituer à Ami Perrin, à P. Vandel et aux autres condamnés leurs biens qui avaient été saisis. Le Conseil répondit, le 26 novembre, qu'il ne pouvait en aucune

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

façon accéder à la requête des Bernois, attendu que les biens des condamnés avaient déjà été aliénés au profit du trésor public pour dédommager l'Etat des dépenses que les condamnés avaient occasionnées. Le 30 décembre, on informe le Conseil que Perrin et d'autres condamnés ont insulté, près de Pregny, plusieurs citoyens; plainte est portée à ce sujet au bailli de Gex.

---

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

## II

Agitation croissante en France. Th. de Bèze a Nérac. Revirement a la suite de la mort de François II. — Lettre de Charles IX a la République de Genève.

Le misérable avortement de la prise d'armes d'Amboise n'avait point eu pour la cause protestante les conséquences funestes qu'on eût pu redouter. Le prince de Condé, interpellé publiquement par le roi comme ayant trempé dans le complot, se tira d'affaire en niant, avec une assurance imperturbable, avoir pris aucune part au coup de main tenté par La Renaudie, et en provoquant même à le combattre en champ clos quiconque énoncerait une affirmation contraire. Les Guise ne se crurent pas assez forts pour pousser à bout leur rival et remirent à un moment plus propice leurs projets de vengeance.

Ce fut, d'ailleurs, vers ce temps que Michel l'Hôpital était introduit dans les Conseils du roi, grâce au crédit de la reine-mère qui désirait contrebalancer l'ascendant des Guise. L'influence de ce magistrat éclairé et tolérant se manifesta par la promulgation,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

faite au mois de mai, de l'édit de Romorantin, qui apportait quelque tempérament aux poursuites pour hérésie, en ordonnant aux juges laïques de cesser d'informer à cet égard.

Au reste, non seulement il était devenu impossible d'exécuter les édits rendus par Henri II contre l'hérésie, mais dans un grand nombre des provinces du royaume, en Normandie, en Saintonge, en Guyenne, en Languedoc, en Dauphiné, les réformés s'étaient mis à célébrer leur culte sans que l'autorité se trouvât assez forte pour s'y opposer.

Calvin, au lieu de stimuler l'ardeur de ses coreligionnaires, s'efforçait de la tempérer. Dès le mois d'avril, les protestants de Valence avaient pris possession du temple des Cordeliers, et ils y avaient célébré la Cène le jour de Pâques avec une grande solennité. Comme on s'attendait à voir les fidèles de Montélimart suivre cet exemple, Calvin leur écrivait le 22 avril : « D'autant que le frère que vous nous avez envoyé nous a donné à entendre qu'avec le temps, vous seriez en délibération de faire prescher en public, nous vous prions de vous retenir quant à cela et de n'y penser point jusqu'à ce que Dieu donne meilleure opportunité. » [1] Le 18 juin, Bèze écrit à Bullinger : « En Dauphiné et en Provence, on a prêché trop hâtivement et contre le conseil des ministres. »

Tenant peu de compte des recommandations de

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 66.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Calvin, les protestants de Valence et d'autres localités du Dauphiné avaient pris les armes pour faire respecter le libre exercice de leur culte. Irrité de cette audace, le duc de Guise, qui était le gouverneur de cette province, envoya au mois de mai des troupes qui entrèrent à Valence. Non seulement on désarma les réformés, mais plusieurs chefs des congrégations réformées et plusieurs ministres furent jugés et exécutés pour rebellion. Le 5 juin, à Lyon, un énergumène protestant ayant arraché au prêtre le saint sacrement pendant une procession et l'ayant foulé aux pieds, la populace furieuse s'était ruée sur les réformés qui se trouvaient à ce moment dans les rues et en avait massacré plusieurs.

Dans de telles conjonctures, une collision générale pouvait éclater d'un moment à l'autre. Calvin et Bèze, placés en vedette et sentant comme l'odeur de la poudre, songeaient à mettre leurs coreligionnaires en mesure d'accepter le combat. Le 8 juin, Calvin écrivait à Sturm et à Hotman, résidant à Strasbourg, pour les engager à provoquer l'envoi d'une députation des princes protestants allemands au roi de France, aux fins de disposer ce dernier à proclamer la liberté des cultes et à réclamer la convocation d'un concile. « Pendant que vous ferez cette démarche, ajoutait Calvin, nous aurons soin d'aiguillonner de toute façon le roi de Navarre pour qu'il réclame les rênes de l'Etat, en mettant en avant le danger manifeste que court le royaume, conduit à sa ruine par la déloyauté, l'avidité et l'arrogance des Guise. Si je ne me

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

trompe pas, le Conseil du roi, dès qu'il comprendra dans quel défilé il est bloqué, se réveillera pour sauvegarder la sûreté publique. La reine-mère surtout devra être amenée à céder au moyen d'une pression énergique, parce qu'elle ne pourra être détachée des Guise que par force; toutefois, elle prendra le parti qu'elle croira le plus utile pour elle et ses enfants. »[1] C'est dans le même esprit que Bèze écrivait quelques jours plus tard, le 26 juin, à Bullinger : « Les princes (les Bourbons), pour peu qu'ils aient à cœur de pourvoir à leur conservation, prendront sans aucun doute des résolutions extrêmes. S'ils font preuve d'une audace suffisante, c'en sera bientôt fait des Guise, parce que tous se rallieront autour des princes. »[2] La pensée des deux prédicateurs est transparente; ils regardent la lutte comme inévitable et imminente, ils l'acceptent et s'y disposent, n'attendant que de voir à la tête des protestants un chef qualifié pour jeter le gant aux Guise.

Au moment où Calvin et Bèze tenaient ce langage significatif, des pamphlets remplis d'invectives acérées contre les Guise circulaient de ville en ville, ainsi que Calvin l'annonce lui-même dans une lettre adressée le 13 mai à Pierre Martyr.

Tandis que les deux champions genevois de la Réforme laissent voir un cœur ouvert à la confiance, l'ambassadeur d'Espagne en France, Chantonnay, se montrait moins rassuré; il écrit le 27 juin à son souve-

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 98.
[2] *Op. Calv.*, XVIII, p. 121.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rain : « Les affaires de la religion sont en très mauvais état et s'il n'y est avisé par un Concile, le roi de France n'y peut rien. Les hérétiques sont si sûrs de l'impunité, qu'en plusieurs districts on prêche publiquement. On a remis la connaissance des hérétiques aux juges ecclésiastiques, qui sont si abhorrés, qu'ils n'oseront en poursuivre et en punir aucun, de peur qu'ils ne se soulèvent un beau jour et ne les massacrent tous. » [1]

La Cour, elle, contemplait avec angoisse le spectacle des passions déchaînées, et désirait éviter un choc qui ne pouvait aboutir qu'à affaiblir le prestige de la couronne au profit des Guise ou des Bourbons. La considération de son propre intérêt détermina alors la reine-mère, Catherine, à donner aux principes de tolérance professés par l'Hôpital, la sanction de l'autorité royale. L'Hôpital qui venait d'être investi des fonctions de chancelier, se présentant le 5 juillet devant le Parlement de Paris, prononça des paroles qui font époque dans les annales des nations modernes : « Le roy, qui est à présent, voyant que le mal ne guérissoit pas par les exécutions, veult chercher d'autres remèdes. Les maladies d'esprit ne se guérissent comme celles du corps. L'opinion se mue par oraisons à Dieu, parole et raison persuadée. » Nobles et sages maximes sur lesquelles la flamme des bûchers, à peine éteinte, projetait une teinte mélancolique ; le jurisconsulte patriote venait de proclamer la vérité

[1] Lettre extraite des papiers de Simancas ; voir *Journal des savants*, art. Mignet, janvier 1859.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que le préjugé dogmatique avait voilée et devait voiler longtemps encore aux regards de presque tous les hommes d'église.

Le même esprit dictait la lettre suivante que, le 22 juillet, François II adressait à l'évêque de Limoges, ambassadeur à Madrid :

« Quant à moy, m'estant la conservation de mon royaume si chère, je me délibère, si du pape, qui est le chef et le père commun, nous n'avons quelque allègement, de le chercher de moy-mesme et assembler tant de gens de bien, que je puisse mettre en repos les consciences de mes subjects, purger ce qu'il y a de mal et establir une bonne réformation aux mœurs, qui sont dépravées par la malice des hommes, et réduire l'estat de l'Eglise de mon royaume en sa pristine splendeur. » [1]

Cependant le pays était trop profondément troublé pour que la déclaration du chancelier pût ramener immédiatement l'ordre et la confiance. La guerre civile était aux portes, si la législation concernant les hérétiques n'était pas revisée. Afin de prévenir une catastrophe, les conseillers du jeune roi le déterminèrent à convoquer à Fontainebleau, pour la mi-août, une assemblée des principaux seigneurs ecclésiastiques et laïques du royaume.

L'assemblée était à peine ouverte qu'on y vit, non sans stupéfaction, le protestantisme dresser la tête avec une fierté qui attestait les progrès qu'il avait récemment

[1] Voir l'article Mignet cité plus haut.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

accomplis. Le 20 août, l'amiral Coligny prit la parole et réclama, au nom des Eglises de Normandie qui lui avaient confié le soin de plaider leur cause, la liberté de professer le culte évangélique et même la concession de temples. Il affirma que 50,000 personnes au moins adhéraient à cette requête. Après que Coligny eut parlé, on entendit deux prélats, l'archevêque de Vienne, Marillac, et l'évêque de Valence, Montluc, proclamer la nécessité urgente d'opérer des réformes dans l'Eglise. Tous les assistants furent d'accord pour reconnaître que les édits contre les hérétiques ne pouvaient plus être exécutés tels quels, et il fut conclu que les Etats généraux seraient convoqués à Orléans pour le 10 décembre, afin de délibérer en présence du roi sur les meilleures mesures à prendre pour garantir la paix du royaume.[1]

Le prince de Condé, au commencement de l'été, était allé rejoindre son frère, le roi de Navarre, à Nérac, dans la haute Guyenne; ni l'un ni l'autre de ces deux chefs de la maison de Bourbon n'avait paru à Fontainebleau.

Le refus des princes d'assister à l'assemblée de Fontainebleau s'explique-t-il par la crainte qu'éprouvait le prince de Condé de tomber dans une embûche préparée par les Guise, ou faut-il l'attribuer au fait que ce prince ne croyait pas à la possibilité d'un accommodement pacifique et se tenait prêt à tirer l'épée? Ces deux motifs pouvaient avoir concouru à retenir

[1] Voir une relation de l'assemblée de Fontainebleau, envoyée par Calvin à Bullinger, le 10 octobre. *Op. Calv.*, XVIII, p. 205.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les deux princes loin de l'assemblée où leur rang les appelait à figurer. Mais il est bien certain qu'il était sérieusement question à la cour de Nérac de donner la main à un soulèvement général de la noblesse pour contraindre le roi à éloigner les Guise.

Sturm écrivait, en effet, le 19 août, de Strasbourg, au roi de Danemark : « La conspiration qui a été réprimée lors de sa première explosion, paraît se reformer d'une manière souterraine et se ramifier, en sorte que ce qui a été d'abord tenté au moyen d'une embuscade, éclatera par des coups frappés au grand jour. C'est pourquoi, je ne pense pas que les Guise puissent tourner leur attention sur ce qui se passe au dehors. »[1]

Et de Bèze nous dit, dans son *Histoire ecclésiastique* :

« On ne savait bonnement quelle étoit l'intention du roi de Navarre ; bien se plaignoit-il publiquement de la maison de Guise et se trouvoit bien accompagné de gentils-hommes, faisant presque tous profession de la religion, qui lui promettoient pour cette querelle toute aide et secours. »

Que des évènements graves pussent découler des résolutions que prendraient les deux princes demeurés à Nérac, c'est ce qui était évident aux yeux de tous ceux qui suivaient le fil embrouillé des affaires de la France. Aussi Calvin avait-il jugé qu'il lui importait d'avoir un personnage de confiance auprès des deux princes, et dès le mois de juillet, il avait, sur la

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 168.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

demande que le roi de Navarre lui avait adressée, fait partir Théodore de Bèze à la destination de Nérac.

Les registres de la vénérable Compagnie des pasteurs contiennent, à la date du 20 juillet, cette mention : « M. de Bèze, notre frère, fut envoyé en Gascogne, vers le roi et la reine de Navarre, pour les enseigner en la parole de Dieu. » Nous pensons qu'il ne s'agissait pas purement et simplement de catéchiser le roi et son épouse. Trois mois plus tard, Calvin écrivait à Bullinger qu'il avait engagé son collègue à répondre à l'appel qui lui avait été adressé, « pour que, d'un côté, il stimulât la nonchalance du roi de Navarre et que, de l'autre, il s'opposât aux projets téméraires de plusieurs, car, ajoute-t-il, il ne m'a jamais plu que notre cause fût soutenue par la force et les armes. » [1]

De Bèze arriva à Nérac dans les premiers jours d'août. Dans son *Histoire ecclésiastique*, qui ne renferme d'ailleurs pas d'autres détails sur sa mission, il dit: « Peu de jours après vint à Nérac Th. de Bèze, que le roi de Navarre avoit envoyé quérir à Genève, lequel prêcha dans le temple, ce qui estonna merveilleusement les adversaires. »

Le 27 juillet, Planche écrivait de Nérac à Calvin : « Depuis que je suis arrivé ici, j'ai trouvé des choses qui dépassaient mon attente : prêches publics, chants de psaumes dans toutes les rues, livres exhibés publiquement, tout comme à Genève. »

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 208.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Calvin mentionne pour la première fois la mission de Bèze dans une lettre qu'il adresse à Bullinger le 6 septembre, et qui trahit de vives préoccupations, bien plutôt qu'elle ne contient des renseignements précis: « Quant aux troubles de France, écrit-il, je ne sais pas bien ce que se propose de faire la majorité des nôtres. Je n'ai point à t'écrire ce qu'espèrent plusieurs d'entre eux, de peur de m'associer à leur extravagance. Bèze, sur mes instances, s'est chargé d'une députation désagréable, périlleuse et semée de difficultés, dont je ne me repens point. Si je ne m'étais pas mis en travers, plusieurs provinces seraient en proie à un épouvantable incendie. Si Dieu bénit nos desseins, nous aurons une abondante matière de lui rendre grâces. Quoi qu'il arrive, tous devront reconnaître que nous n'avons rien tenté à la légère. Tous nos efforts tendent à empêcher les nôtres de se porter à des actes tumultueux. Ils sont enflés par une présomption excessive. Car, malgré que nous les ayons toujours dissuadés, ils s'emparent des temples et prêchent dans des lieux publics. Les pasteurs que nous avons envoyés allèguent pour excuse que c'est à regret qu'ils agissent de la sorte, mais qu'ils sont contraints par la nécessité, parce qu'aucune maison particulière n'est assez spacieuse pour contenir les milliers de fidèles qui accourent pour les entendre. »[1]

Il nous paraît difficile de dire si, en écrivant ces lignes qui ne contiennent aucune date ni aucun nom,

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 176.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Calvin visait un évènement spécial ayant provoqué une intervention directe de sa part, ou s'il faisait simplement allusion, d'une manière générale, aux conseils de prudence et de modération dont Bèze avait dû s'inspirer dans les avis qu'il avait été appelé à donner aux princes qui avaient désiré l'avoir auprès de leurs personnes. Il est probable que Calvin, tout en approuvant en principe (comme cela ressort des lettres précédemment citées) le projet d'un *pronunciamento* des nobles, dont le roi de Navarre aurait assumé la responsabilité, avait employé son influence pour empêcher que la mine ne fît explosion avant le temps.

Mais au moment où Calvin écrivait ces lignes, il venait de surgir de graves incidents qui imposaient aux princes l'obligation impérieuse de prendre un parti. Vers la fin du mois d'août, les Guise avaient réussi à mettre la main sur un messager portant des lettres adressées au prince de Condé par ses amis de Normandie, par le connétable de Montmorency et par le vidame de Chartres. Les lettres interceptées révélaient les projets qu'avait formés le prince de Condé pour appeler aux armes ses partisans. Le vidame de Chartres ayant été arrêté le 27 août à la suite de cette découverte, le sire de Crussol avait été dépêché, le 30 août, porteur d'un message du roi François II, intimant au roi de Navarre l'ordre de se rendre immédiatement auprès de sa personne et d'amener son frère, pour qu'il se justifiât des charges qui pesaient sur lui ; le pli royal se terminait par ces mots : « Là



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

où le prince refuseroit de m'obéir, je sçaurois lui faire connoître que je suis roy. » Quelques jours après, le cardinal de Bourbon arrivait en toute hâte à Nérac pour presser ses frères d'obtempérer sans retard au commandement du roi.[1]

Au moment où les deux princes délibéraient sur la résolution qu'ils devaient prendre à la suite de la sommation inattendue qu'ils venaient de recevoir, leurs partisans avaient pris les devants et mis la main à l'exécution du plan convenu. Dans les premiers jours de septembre, un gentilhomme de la maison de Condé, le sire de Maligny, déjà compromis dans le complot d'Amboise, avait fait entrer à Lyon une bande d'hommes déterminés et tenté de s'emparer de cette ville. L'intention des organisateurs de ce coup de main était sans doute d'offrir un point de ralliement aux réformés de Dauphiné et de Provence, et surtout d'encourager le roi de Navarre à se porter sur Orléans où devaient se tenir les Etats, en groupant autour de lui des forces suffisantes pour briser le pouvoir détesté des Guise.

Maligny réussit bien à occuper pendant un jour une partie de la ville de Lyon, mais le maréchal de Saint-André marcha contre lui et le délogea.[2]

[1] C'est ce prince-prélat dont Calvin disait alors dans une lettre à Bullinger : « Ce prince, qui est un tonneau, ou une bouteille, portant à peine une figure d'homme. »

[2] Il ressort des lettres de Calvin qu'il n'ignorait point le projet dont l'exécution avait été confiée à Maligny, qu'il s'était même concerté avec ce dernier, tout en blâmant la précipitation avec laquelle avait procédé ce gentilhomme, qu'il appelle *notre*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Informé de l'échec de Maligny, Calvin ne fut point découragé et n'estima pas que les princes dussent renoncer à entrer en campagne. Le 10 septembre, il écrit à de Bèze : « Le revers survenu ne doit point abattre nos courages, mais les retremper. Que reste-t-il à faire, si ce n'est que le chef des nôtres assemble promptement des forces qui ne se présenteront pas s'il demeure immobile; il aurait déjà fallu qu'il entreprît quelque chose, il aurait expérimenté ce que peuvent la confiance et la vigueur. C'est en vain qu'il délibère, lorsque la partie adverse agit et approche avec ardeur ses machines pour l'accabler. On a répandu le bruit que le prince est en butte à des caresses trompeuses pour l'amener à faiblir; mais je n'ajoute pas foi à cette rumeur, parce que les choses en sont venues à un point auquel une réconciliation est impossible. Sache qu'il n'est ni utile, ni honnête, ni sûr, ni convenable en aucune sorte de nous relâcher en quoi que ce soit, mais que vous encourrez un péril

*bouillant (Fervidus noster)*. « J'avais, écrit-il à de Bèze, le 10 septembre, averti à temps *ce bouillant* de la modification apportée à nos plans, je lui avais démontré qu'il ne devait rien tenter avant d'avoir reçu de vous une indication précise. Il a eu grand tort en se hâtant d'une manière excessive. » Le 14 octobre, Calvin écrit à Bullinger, au sujet de la même bagarre : « Il est certain que quelques-uns avaient préparé un coup. Ils voulaient, par là, donner du cœur au roi de Navarre. Je m'étais efforcé de couper court à cette affaire. Mais, comme on était trop avancé, la conspiration fut découverte. Cependant on n'a pas pu convaincre les auteurs d'aucune autre intention que celle d'ouvrir un libre cours à l'Evangile; rien n'a été tenté qui fût contre l'autorité du roi. » (*Op. Calv.*, XVIII, p. 218.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

manifeste et très certain de la mort et du déshonneur, s'il survient de votre part le moindre ralentissement.»[1]

Mais toutes les velléités d'une attitude belliqueuse, qui avaient été momentanément éveillées chez le roi de Navarre, s'étaient évanouies à la suite de l'arrestation du vidame de Chartres, promptement suivie de l'insuccès de Maligny. Ce prince n'était pas homme à braver les Guise qui étaient sur leurs gardes, et quelques-uns de ses conseillers, secrètement gagnés par les Guise, n'avaient pas eu de peine à incliner du côté de la soumission son âme pusillanime. Aussi, dès les derniers jours de septembre, le roi de Navarre et le prince de Condé avaient quitté Nérac avec leur train ordinaire pour gagner Orléans à petites journées.

On suivait avec anxiété le voyage des princes, on se demandait s'il s'effectuerait jusqu'au bout d'une manière pacifique. « Le roi de Navarre, écrit Calvin à Bullinger le 14 octobre, mandé à la cour, est maintenant en route accompagné de son frère. Des corps de cavalerie ont été disposés de manière à l'envelopper de toutes parts. L'issue est dans la main de Dieu, qui peut-être dissipera promptement les perfides combinaisons de nos adversaires. Ils se promettent une victoire facile s'ils tiennent le chef. Crois-moi, je tiens pour certain qu'un soulèvement n'est point à craindre, parce que personne ne bougera, à moins

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 175. Le 14 septembre, Sturm écrit au roi de Danemark : « J'ai eu des lettres par lesquelles on mande que le roi de Navarre, s'il est forcé de se rendre auprès du roi, viendra avec 20,000 soldats aguerris. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'une attaque ne soit dirigée contre le roi de Navarre, auquel cas j'espère que plusieurs lèveront le bras pour le défendre. Ce prince a décidé de revendiquer dans le Conseil le droit de prendre part au gouvernement qu'il tient de sa naissance. Du reste, parce que je connais le personnage comme faible et versatile, j'ai envoyé quelqu'un pour l'affermir ; car Bèze est parti et on ignore généralement de quel côté il s'est dirigé. »[1]

Le 18 octobre, le roi entrait à Orléans avec un corps de troupes dont la présence ne présageait rien de bon aux princes bourboniens. Les Guise avaient pris toutes leurs dispositions pour faire tourner à la ruine de leurs adversaires ces Etats généraux qui, dans la pensée des chefs de l'opposition, avaient été convoqués dans l'intention d'éloigner du pouvoir les chefs de la maison de Lorraine.

Pendant que les princes s'avançaient dans la direction d'Orléans, ils furent fortement engagés à reprendre leur projet primitif et à recruter sur leur route des adhérents armés qui offraient avec empressement leurs services ; les princes déclinèrent ces sollicitations et ces offres. Des avis leur parvenaient de la part de Coligny et de l'épouse de Condé, les conjurant de rétrograder s'ils ne voulaient pas consentir à s'entourer d'une escorte qui pût les faire respecter. Tel était aussi l'avis de Calvin qui, le 1er novembre, écrit à Bullinger : « Tout est en ébullition.

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 179.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Nous sommes à la veille de l'heure décisive. Je ne sais où se tient Bèze. On répand des bruits variés sur le roi de Navarre. Moi je pense qu'il aura battu en retraite quand il aura reconnu qu'il aurait à se mesurer avec des forces aussi redoutables. » [1]

Calvin se trompait lorsqu'il présumait que les princes avaient prudemment rebroussé chemin. L'avant-veille du jour où Calvin écrivait à Bullinger, le 30 octobre, les deux chefs de la maison de Bourbon arrivaient dans la cité d'Orléans, formidablement gardée; c'était s'engager dans la tanière du lion. L'entrée des princes présenta un aspect morne et sinistre; le soir même, Condé était introduit auprès du roi, qui l'accablait de reproches, et au sortir de l'audience, il fut conduit en prison. Dès le lendemain, une commission de membres du Parlement était formée pour instruire son procès sans désemparer.

Pendant que ce triste drame se jouait à Orléans, Calvin, qui avait conféré avec Bèze, de retour à Genève depuis quelques jours, écrivait à Sturm, le 9 novembre : « Il n'est pas besoin de te parler de la nonchalance de la tortue (le roi de Navarre). On n'a pas pu le persuader de pourvoir à sa sûreté et il a repoussé les offres empressées de secours que lui faisait une nombreuse noblesse. Qu'il périsse ce personnage, que tous savent être digne d'une fin misérable! Je n'éprouve pas non plus de compassion pour son

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 230.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

frère, que j'avais vu jusqu'ici mieux disposé. Mais qu'adviendra-t-il de ces malheureuses Eglises qu'ils ont trahies par leur légèreté ? C'est là ce qui me tourmente. J'espère que Dieu prendra soin des siens, ainsi qu'il a accoutumé de le faire. »

Le 8 décembre, Calvin écrivait à Bullinger : « Ceux que nous voulions sauver ne s'y sont point prêtés. Bèze a accompli son devoir, non pas seulement avec fidélité, mais avec une constance admirable. On a changé cent fois de résolution. Enfin, il est arrivé, ce dont tout le monde peut aujourd'hui être témoin, que le roi de Navarre et son frère se sont précipités au-devant de la mort. Si on nous avait cru, tout aurait été aisément réglé sans répandre une goutte de sang. Et cependant, nos voisins (les Lyonnais), qui furent l'étincelle de la sédition, rejettent aujourd'hui toute la faute sur nous. » [2]

Toutefois, lorsque Calvin croyait l'imprudent chef du parti protestant perdu sans ressource, les choses avaient pris tout d'un coup une meilleure face. Une sentence capitale avait été prononcée contre le prince de Condé par des juges dévoués aux intérêts des Guise, et on avait fixé, pour le faire monter sur l'échafaud, le 10 décembre, le jour même où devait avoir lieu l'ouverture des Etats. Un dénouement tragique semblait inévitable, lorsque, le 16 novembre, le jeune roi éprouva tout d'un coup une douleur aiguë

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 231.
[2] *Op. Calv.*, XVIII, p. 254.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à l'oreille et fut cloué sur son lit pour ne plus s'en relever.

La perspective de la mort prochaine du roi modifia instantanément les dispositions de la Cour. La reine-mère, qui avait supporté impatiemment la domination que les Guise avaient exercée sur l'esprit du roi moribond, songea à s'appuyer sur les Bourbons pour ressaisir le pouvoir. Aussi tout danger était déjà éloigné de la tête du prince captif, lorsque, le 5 décembre, François II expira.

Il n'est pas besoin de dire si cette mort inattendue porta la joie dans le cœur des partisans de la réforme. « As-tu jamais ouï, écrit Calvin à Sturm le 16 décembre, une nouvelle plus opportune que le trépas de ce petit roi ? Nul remède à nos maux extrêmes, quand Dieu s'est montré tout à coup du haut du ciel et a frappé l'oreille du fils, comme il avait percé l'œil du père. Je crains seulement que l'allégresse de plusieurs des nôtres, en débordant d'une manière excessive, ne compromette le retour de jours meilleurs. Tu aurais peine à croire à quels transports inconsidérés ils se livrent, ils veulent en un instant retourner de fond en comble la planète, et parce que je ne fais pas chorus avec leur démence, ils m'accusent de mollesse. »[1] — « Si le roi eût encore vécu seulement six jours, écrit de Bèze à Bullinger, tout était perdu sans ressource. » — « Voilà, dit le même Th. de Bèze dans son *Histoire ecclésiastique*, comme par la mort d'un roi

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 270.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

enfant, tant de cordages furent rompus pour la seconde fois, après avoir été si bien attelés, et comme si grandes et hautes entreprises allèrent en fumée, lorsque toutes choses étoient préparées pour l'entière ruine de ceux de la religion. »

Nous avouons avoir quelque peine à nous rendre bien nettement compte du rôle que joue Calvin dans cette année si critique pour la cause de la réforme française. Tantôt il condamne la fougue des protestants, tantôt il leur reproche leur irrésolution et leurs retards. Il est vrai que c'est, en général, les subalternes dont il cherche à contenir le zèle, tandis qu'il s'efforce de pousser en avant les chefs. Il n'approuve point les protestants qui, de leur propre mouvement, accourent à un prêche, et il n'hésite pas à encourager le projet d'une levée de boucliers générale si un chef, rattaché à la famille royale, en prend l'initiative. Ces oscillations apparentes nous paraissent s'expliquer par la tournure autoritaire de l'esprit de Calvin. Les mouvements partis d'en bas lui sont antipathiques, il ne lui plaît pas que des particuliers se mettent en avant sous leur propre responsabilité, sans avoir des chefs attitrés et reconnus d'avance, il n'entend pas qu'on agisse par petites bandes et par compagnies indépendantes; la résistance au pouvoir établi n'est légitime à ses yeux, que si elle est dirigée par un chef qui tient ses droits de la naissance et d'une coutume consacrée par le temps. S'il souscrit à une insurrection, c'est à une insurrection disciplinée et qui se réclame en quelque façon du principe d'autorité. Si

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

telle était la conception de Calvin, elle avait, certes, sa raison d'être dans un Etat monarchique ; mais le roi de Navarre, qui était le pivot de cette combinaison, n'avait ni l'étoffe d'un Maurice de Saxe, ni celle d'un Guillaume de Nassau.

Du reste, la confusion était telle alors, qu'aucun pilote ne pouvait tenir le gouvernail d'une main ferme ; c'était déjà beaucoup que de suivre toutes les bourrasques qui se succédaient à l'horizon, il ne pouvait pas être question de les diriger. On ne saurait donc être surpris que Calvin éprouvât quelque embarras à donner des conseils à ses coreligionnaires éprouvés.

L'agitation dont toute la France avait été le théâtre avait produit des mouvements militaires dont le contre-coup se fit sentir à Genève.

« On a icy décelé, lit-on dans le registre du 3 octobre, qu'on a esté adverti secrètement que le roi de France envoie 500 pistoliers à Dijon, et toutefois, quelque semblant qu'ils façent d'aller d'un costé ou d'autre, que c'est pour nous surprendre ; arresté de nous humilier devant Dieu et le prier d'avoir pitié de nous et d'advertir les baillis de Gex et de Ternier. »

« Sur ce qu'on est adverti, lit-on le 5 novembre, de plusieurs entreprises faites contre ceste cité et pays circonvoisins par le roi de France, qui envoie gens en Bourgogne et le duc de Savoye fait plusieurs monstres, est icy advisé qu'on ferme les trois portes de Rive, St-Léger, St-Gervais, qu'on face bon guet

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aux portes de la Corraterie, Cornavin et St-Antoine, et que les capitaines commàndent à leurs dizeniers de faire visitation partout pour savoir ceux qui sont icy n'ayant lettres d'habitation, invoquant Dieu duquel nous attendons la force. »

Le 20 novembre, Jean Franc écrit de Paris à son oncle le conseiller Louis Franc, que les Guise méditent une entreprise contre la ville de Genève, au moyen de mineurs anglais, et que ce projet s'exécutera dès que le procès du prince de Condé sera terminé.

Le 5 décembre, en Deux Cents, « on remonstre les occurrens des menaces, conspirations et entreprinses des ennemis contre nous, et après avoir exhorté de prier Dieu d'avoir soin de nous et nous tenir en garde, ne nous imputer nos fautes, mais se déclarer protecteur de son Eglise et de cette pauvre République, et renverser tous les complots de nos ennemis qui ne taschent qu'à renverser son Evangile, on a commandé que chacun doive estre prest et fourni d'armes pour faire le guet et escharguet en personne, et que ceux qui ont des fruits aux champs les façent venir en ville, que tous les capitaines apportent en Conseil le rôle de tous ceux qui sont sous leurs ordres, pour sçavoir si on les laissera ou si on les ostera à cause des soupçons. »

La mort de François II, dont la nouvelle parvint à Genève le 9 décembre, ne mit pas un terme aux appréhensions.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le 13, on ordonne de ne laisser entrer aucun chariot en ville. Le 20, « M. Calvin vient advertir comme il y a plusieurs bruits qui courent qu'il y a des traitres en ville, que des chevaux sont venus de nuit auprès de la ville et aultres propos qui peuvent tendre à nous mettre en désunion et nous meffier les uns des aultres, à cause de quoy il seroit bon y pourvoir avant la Cène. Arresté de faire cries que personne ne doibge parler de l'estat de la ville, ni des particuliers, mais que si quelqu'un sait quelque chose, il en doibge advertir les syndics, et que dimanche prochain, pendant la Cène, on mette 25 hommes armés aux places de chaque quartier pour éviter les surprinses. »

« Sur ce qui a esté rapporté, lit-on le 31 décembre, qu'en Faucigny se lèvent gens et qu'il y a desjà des enseignes déployées, arresté qu'on y envoie des espies. »

L'année 1561 s'ouvre sous les mêmes auspices alarmants.

Le 2 janvier, on reçoit de Berne l'avis que le duc de Savoie prend des dispositions menaçantes pour revendiquer par les armes ses anciens pays, qu'il fait provision d'alecrets, morillons, acquebutes à croc, que le roi Philippe lui a octroyé 60,000 écus sur le duché de Milan. Sur ce, on arrête de fermer quatre portes de la ville, de renforcer la garde des trois qui demeureront ouvertes, que le sr Desarts aille faire les monstres rière Peney et Jussy, et qu'on mette les taborins par les corps de garde afin qu'ils servent de réveil, que personne ne puisse sortir de la ville sans la permis-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sion des syndics, qu'on recueille dans le port tous les bateaux, qu'on arme la meilleure barque.

Le 24, on annonce au Conseil « que les explorateurs ont tous rapporté que rière le duc de Savoye, chacun est prest en armes pour démarcher et on ne peut estimer que ce soit pour aultre chose que pour venir contre nous, attendu qu'on a fait commandement à toutes les paroisses d'avoir prests trois charriots à eschelles, à peine de la vie.» Sur ce rapport, il est arrêté d'envoyer toutes les nuits des gens dehors pour donner l'alarme si l'ennemi apparaît, de faire venir en ville les sujets et de disposer les canons en batterie.

Dès que Calvin eut appris la mort de François II, il dressa un mémoire sur les affaires de France, contenant des conseils sur les démarches que les protestants avaient à faire pour tirer parti du changement de gouvernement. Il était dit dans ce mémoire :

« Le second point est le principal, parce que d'iceluy tout despend, c'est d'establir conseil pour gouverner. En quoy si ledict seigneur, le roi de Navarre, ne se porte virilement du premier coup, il y a danger que la faulte ne soit trop difficile à réparer. De consentir qu'une femme veuve, une estrangère et italienne, domine, non seulement il luy tourneroit à grand déshonneur, mais à un tel préjudice de la couronne qu'il en seroit blasmé à jamais.» Quant aux Guise, Calvin estime que « si on les veult empescher de mal faire, il les fault tenir en bride courte, et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

puis ne leur pas donner long terme pour se fortifier, mais les prévenir. »

Calvin terminait ces conseils par ces mots : « Faut advertir aussi le roi de Navarre que jusques à ce que ce soit débarrassé de tant de vermines qui l'environnent, il ne suyvra jamais bon conseil, et le prier de lire le psalme 101, auquel il cognoistra mieulx que Dieu n'habitera jamais avec luy jusques à ce qu'il se soit purgé de telles ordures. Pour conclusion dire que je le supplie de me récompenser en me faisant resjouyr selon que m'a faict pleurer. » [1]

La mort soudaine de François II avait ouvert pour les protestants la perspective de jours meilleurs. La reine-mère, Catherine de Médicis, avait été mise à la tête du gouvernement en qualité de tutrice du jeune Charles IX, âgé de onze ans à peine. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, fut appelé à occuper la première place dans le Conseil et les Guise s'éloignèrent pour un temps de la Cour.[2]

Le 13 décembre, on avait ouvert à Orléans l'assemblée des trois Ordres.[3] L'Hôpital y prononça une harangue admirable.

[1] Voir le texte de ce mémoire, conservé à la Bibliothèque de Genève, *Op. Calv.*, XVIII, p. 282.

[2] Voir dans une lettre de de Bèze à Bullinger, écrite le 20 janvier 1562 (*Op. Calv.*, XVIII, p. 334), une relation de l'évolution qui suivit la mort de François II.

[3] Le comte de Villars, gouverneur du Languedoc, avait mandé, en décembre 1560, au duc de Guise, que tous les députés qui venaient d'être désignés dans cette province pour se rendre à Or-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Considérons, dit ce grand magistrat, que la dissolution de notre Eglise a esté cause de la naissance des hérésies et la réformation pourra estre cause de les esteindre. Nous avons ci-devant fait comme les maulvais capitaines qui vont assaillir le fort de leurs ennemys avecque toutes leurs forces, laissant dépourveus et désarmez leurs logis. Il nous fault doresnavant garnir de vertus et bonnes mœurs et puis assaillir avec les armes de charité, prières, persuasions, paroles de Dieu qui sont propres à tel combat. Notre Dieu est un Dieu de paix, non de division. La religion chrestienne, comme la seule vraie religion, a été établie par la patience, par la justice, par les larmes, par les prières. Les premiers chrestiens aimoient mieux être tués que de tuer, et le titre de martyr n'est venu que de ce qu'ils scelloient de leur sang le témoignage qu'ils rendoient à la foy. La bonne vie persuade plus que l'oraison ; le couteau vaut peu contre l'esprit, si ce n'est perdre l'âme ensemble avec le corps. Ostons ces mots diaboliques, noms de factions et séditions, luthériens, huguenots, papistes; ne changeons pas le nom de chrestien. »

Le chancelier exprima l'espoir que le concile qui allait être convoqué à Trente opérerait la réforme généralement désirée et rétablirait l'union de la chrétienté.

Les orateurs qui, le 1er janvier 1561, exprimèrent

léans, étaient de la nouvelle religion et que « c'estoient gens d'esprit, de grande menée et de conduite. » (Picot, *Hist. des Et. gén.*, II, p. 31.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en présence du roi les vœux du tiers Etat et de la noblesse, insistèrent très fortement sur la nécessité de réformer l'Eglise. L'orateur du clergé, Jean Quintin, ayant invité le roi à prendre des mesures pour réprimer l'hérésie, l'orateur de la noblesse, le sire de Rochefort, protesta contre cette prétention au nom de son Ordre et demanda qu'on reconnût aux réformés le droit d'ouvrir des temples et de tenir des assemblées. Le 31 janvier, jour où les Etats généraux furent clôturés, l'amiral de Coligny présenta les requêtes des réformés, concluant à ce que des locaux fussent assignés pour leur culte.

Mais bien que la situation des protestants fût fort améliorée, le gouvernement français était encore loin de songer à les traiter sur le même pied que les catholiques. Un édit royal, publié le 15 janvier, ordonna aux réformés de rendre les temples et les revenus ecclésiastiques dont ils s'étaient emparés, et leur interdit les prêches publics, tout en leur permettant les assemblées de jour hors des villes.

En dépit de ces restrictions regrettables, Calvin avait bon espoir. Il écrivait en janvier à la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, qui, à la suite de longs combats intérieurs, venait de faire ouvertement profession de la foi évangélique : « Madame, je ne vous sçauroye assez exprimer combien j'ay esté resjoui par la lettre qu'il vous a pleu escrire à mon frère (Bèze), voyant comment Dieu avoit puissamment besongné en vous en peu d'heures. Car, combien que desjà de longtemps il avoit mis en vous quelque

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bonne semence, vous coignoissez maintenant de fait qu'elle estoit quasi estouffée soubz les espines de ce monde. Comme par faute de nous exercer journellement en l'Escriture sainte, la vérité que nous avons cognue s'escoule petit à petit, jusqu'à s'esvanouir du tout, si ce bon Dieu n'y remédie. Or, il a prévenu par sa bonté infinie pour vous garder d'en venir jusques-là. Vrai est que ceux qui s'anonchalissent, se plaisent en leur propos, pource qu'ils ne sentent point que c'est un dormir mortel. Mais quand il plait à Dieu de nous resveiller et d'allumer en nos cœurs un désir ardent de servir à sa gloire, c'est une inquiétude plus heureuse et désirable que toutes les délices et les voluptés auxquelles s'enyvrent les povres mondains, etc. »[1] Le 16 janvier, Calvin écrit au roi de Navarre pour l'exhorter « à batailler vertueusement et à procurer que le règne du Fils de Dieu et la pure doctrine de nostre salut, qui sont choses plus précieuses que tout le monde, soyent remises en leur entier. » Le même jour, il écrit à Coligny pour le féliciter de la vertu singulière qu'il a déployée pour la cause de la religion. « Que chacun pour soy aille où il sera appelé, encore qu'il n'y ait nulle suite. Quand il sembleroit que toute vostre peine seroit comme perdue, contentez-vous, Monseigneur, que Dieu et les anges vous approuvent. »[2]

Le 24, de Bèze écrit à Haller : « Je sais qu'on a de très bonnes espérances du jeune roi. L'Eglise de

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 313.
[2] *Op. Calv.*, XVIII, p. 270.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Lyon s'accroît d'une manière étonnante. Les papistes du Languedoc ont osé présenter à la cour une requête pour l'expulsion des ministres; mais ils ont été éconduits par le roi et il leur a été enjoint de se conformer au dernier édit. » Le 1er février, Calvin écrit à Bullinger : « Nos espérances s'augmentent de jour en jour parce que Navarre ose plus qu'auparavant et que la reine-mère s'apprivoise. Si elle accomplit ce qu'elle a promis, l'Eglise se ramifiera bientôt de toutes parts. En attendant, l'autorité de Navarre et du connétable (Anne de Montmorency) s'affermit, le crédit des Guise diminue graduellement. »[1]

Calvin se faisait illusion sur le pouvoir de Navarre et sa bonne volonté; car, comme le dit Th. de Bèze, « tant s'en fallut que ce prince maintint son droit qu'il se contenta de l'ombre, quittant volontairement le corps et la substance à la reine-mère. »

Tout en se pliant aux circonstances, et en se résignant à tolérer dans une certaine mesure les réunions des protestants, le gouvernement français ne s'était point encore résigné à assister les bras croisés au mouvement d'expansion des Eglises réformées. S'il avait renoncé à extirper les schismatiques, il ne désespérait pas d'arrêter les progrès du schisme, et comme il n'ignorait pas que la plupart des pasteurs qui dirigeaient les troupeaux nouvellement formés recevaient leur instruction à Genève, il entreprit d'empêcher le recrutement du corps des pas-

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 349.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

teurs, en agissant par intimidation sur les chefs de la petite République. Dans ce but, Charles IX signait à Orléans, le 23 janvier, une lettre qu'un messager dépêché en hâte remettait entre les mains des syndics le 17. Cette épître était conçue en ces termes :

« Nous avons soigneusement et curieusement fait rechercher la source et origine des divisions de nostre royaume, afin que, la cause du mal congneue, nous y puissions faire applicquer les remèdes propres et convenables à sa guérison. Et après s'être vérifié que sa principale naissance vient de la malice d'aucuns prédicans et dogmatisans, la plupart envoiez par vous ou les principaulx ministres de votre ville, lesquels, abusant du nom, tiltre et de la pureté de la religion dont ils se disent faire profession, ne se sont pas contentez d'aller de maison en maison semer diversités d'opinions et de doctrines en ladicte religion et d'imprimer tacitement es esprits de la plupart de nos subjects une pernicieuse et dampnable désobéissance, mais par infinis libelles diffamatoires qu'ils ont composés et semés partout et par presches qu'ils ont faits et assemblées de grand nombre de nostre peuple, ont bien osé publiquement exciter nostredict peuple à une ouverte sédition, comme il s'est veu en divers endroicts et provinces au grand et éminent danger de tout cet Estat, nous avons, par l'advis de nostre très cher et très amé oncle, le roi de Navarre, et des autres Princes de nostre sang et gens de nostre Conseil privé, conclu et résolu vous escripre la présente pour vous prier que vous revocquez et rappellez en premier lieu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tous les prédicans et dogmatisans qui ont esté par vous ou vos ministres envoyés en cedict royaume, et pour le second vous donniez si bon ordre pour garder et empescher qu'il n'en vienne plus, que nous n'ayons aucune occasion de nous en douloir à l'avenir. Aultrement, au cas où continuerez, après la réception de cette lettre à remplir nostre royaume de toute sorte de gens, nous estimerons que ce ne sera à autre intention que pour, par leur moyen, troubler le repos de nostredict Etat et par une pernicieuse semence de dissention et division et exciter nos subjects à désobéyr contre les saincts commandemens de Dieu, à nous qu'il a constitué leur Prince et Roy, et à prendre les armes les uns contre les aultres pour essayer de ruyner par nos propres forces ce que vous ne pouves endommaiger aultrement. Auquel cas, si nous nous ressentons à l'encontre de vous d'une si téméraire entreprise et si périlleuse et dommageable à nous, nos royaumes, pays et subjects, nous aurons Dieu et le monde pour tesmoings que ce sera avec grande, juste et raisonnable occasion. Et sur ce, très chers et bons amis, nous prierons Dieu qu'attendant vostre response, il vous ait en sa très saincte et très digne garde. » [1]

Ce message fut d'abord examiné en conseil secret. On peut se représenter qu'il ne fit pas plaisir aux magistrats ; toutefois, ils ne parurent guère s'en émouvoir : « D'aultant, est-il dit simplement dans le registre, que par icelles lettres nos ministres sont

[1] Voir le texte de ce message, *P. hist.*, n° 1714, et *Op. Calv.*, XVIII, p. 337.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chargés, a esté arresté qu'ils soyent appelés pour estre ouis. »

Le jour même, quatre ministres, Calvin, Bourgoing, Nic. Colladon et de Bèze, se présentent au Conseil pour s'expliquer; ils déclarent « qu'ils sont fort marris d'estre ainsi chargés à tort, toutefois ils ne peuvent nier que, quand quelqu'un s'est adressé à eulx et qu'ils l'ont congnu sçavant et capable, ils l'ont exhorté à fere son debvoir pour advancer la cognoissance de l'Evangile selon que nostre Seigneur l'a commandé, mais que, quant aux troubles qui sont advenus en France, ils n'en sont aulcunement coupables, comme aussi la parole de Dieu ne l'enseigne, ainsi qu'il appert, tant à Messieurs qu'à plusieurs aultres, qu'ils ont empesché tant qu'ils ont peu ceux qui avoient quelque désir d'aller à Amboise; ils prient donc Messieurs de répondre au Roy et luy déclarer qu'ils sont prêts de s'en purger envers luy, s'il luy vient à gré. »[1]

En conséquence, le lendemain 28, on donne lecture en Conseil « de la response couchée pour envoier au Roy pour nous excuser de ce qu'il nous prétend charger, selon qu'en a esté par bon conseil advisé, qu'est en somme que nous n'avons envoyé

[1] « Nous fûmes appelés, écrit le 1er février Calvin à Bullinger; nous n'hésitâmes pas à avouer que plusieurs avaient été poussés par nos exhortations à répandre partout la pure doctrine de l'Evangile, mais que c'était sans aucun fondement qu'on rejetait sur nous la faute des séditions qui avaient éclaté, puisque nous nous étions employés de tout notre pouvoir à les prévenir et à les assoupir. » (*Op. Calv.*, XVIII, p. 349.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aucuns ministres en France, ni esté cause des troubles, mais au contraire avons empesché de nostre pouvoir telles entreprises, et quant à nos ministres, ils ne l'ont pas fait, mais que pour l'avancement de l'Evangile, quand quelqu'un s'est présenté à eux et qu'ils l'ont trouvé capable pour servir à Dieu, ils l'ont exhorté à faire son debvoir. »

« Nous désirerions bien, disent modestement les représentants de la cité, que la doctrine en laquelle nostre salut est asseuré, eust son cours partout. Mais nous cognoissons bien nostre portée et ne présumons point tant que de vouloir réformer des grans pays, estans assez empeschez de nous tenir paisibles en toute humilité en la petite condition en laquelle Dieu nous a mis. Nous protestons devant Dieu que jamais ne nous sommes meslez d'envoier gens en vostre royaulme, comme vostre Majesté en a esté informée ; qui plus est, nous n'en avons jamais esté requis, et ne s'est on pas adressé à nous. Tellement qu'il ne se trouvera que jamais nul de nostre sçeu, congé ou adveu, soit allé prescher, sinon un qui nous a esté demandé pour la ville de Londres. » [1]

Les plaintes formulées par le roi ne pouvaient, à aucun point de vue, se justifier. Il était souverainement déraisonnable d'exiger du gouvernement genevois qu'il rappelât de France des pasteurs presque tous originaires de ce royaume et sur lesquels il

[1] La minute de cette réponse, rédigée de la main de Calvin, a été conservée aux Archives de Genève; elle a été reproduite *Op. Calv.*, XVIII, p. 343.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

n'avait aucune juridiction à exercer. On ne pouvait pas non plus faire un reproche à la République de ce qu'un grand nombre de jeunes Français venaient, de leur propre mouvement, utiliser les ressources que Genève fournissait pour l'instruction. [1]

Il ne paraît pas que l'épître comminatoire lancée

[1] Pendant les années 1559 et 1560, près de vingt ministres avaient été envoyés en France. Mais ces désignations étaient faites par la Compagnie des pasteurs seule, sauf le cas auquel les pasteurs envoyés desservaient une paroisse à Genève, et le Conseil était censé ignorer ce que décidait la Compagnie.

On ne saurait disconvenir qu'on ne procédât parfois, dans le recrutement des pasteurs, avec une certaine légèreté. C'est ainsi que le bourreau songea à se mettre sur les rangs. « Jaques Silvestre, exécuteur, lisons-nous dans le registre du 17 juin 1560, a présenté requeste aux fins de luy bailler licence d'aller en son pays et lieu de naissance pour emploier le talent qu'il a reçeu en la religion, comme il se sent poussé du saint Esprit, et afin que la Seigneurie ne demeure dépourvue d'exécuteur de la haute justice, il prie qu'il plaise en eslire un autre, et s'offre à servir jusqu'au mois d'août prochain, affin qu'on y puisse pourveoir. » Mais Silvestre paraît avoir renoncé à sa velléité d'exercer le ministère; car le 4 janvier 1561, il « expose qu'estant venu en ceste cité pour fuir l'idolâtrie et vivre selon la réformation chrestienne, combien qu'il n'eût affection à faire les exécutions, il avoit accepté à la persuasion des ministres; mais il représente qu'il ne peut entretenir sa famille avec cent florins de gage et quelques coupes de bled, et consent à servir, si on augmente son gage, tant que le magistrat demeurera conjoint avec l'Eglise. » Le Conseil, ayant égard à sa requête, décida d'augmenter de trente florins le gage du requérant. Il est à présumer que Calvin ne sut rien de cette curieuse tractation.

« Sp. maître Viret, lit-on dans le registre du 26 août 1560, a proposé comme, par la grâce de Dieu, la moisson est grande en France et les ouvriers en petit nombre, tellement qu'ils sont requis d'y en envoyer ung et mesme le régent des enfans rière Jussy. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

par le roi ait eu des suites, ce qu'il faut sans doute attribuer à la marche inattendue des évènements. Les choses prirent, en effet, un cours tel qu'avant la fin de l'année, la Cour de France, au lieu de sommer la Seigneurie de Genève de rappeler les pasteurs officiant en France, priait cette dernière d'envoyer Th. de Bèze pour exposer solennellement devant une assemblée de prélats les doctrines de l'Eglise réformée.

Quelques jours après la réception du message du roi de France, les citoyens procédèrent au renouvellement de la magistrature. A cette occasion, Calvin harangua successivement le Deux Cents et le Conseil général. « Il a fait, lit-on dans le registre du 9 février, remonstrances et exhortations d'eslire en l'office sindical gens idoines et capables, ayans la crainte de Dieu, son honneur et gloire et le bien public en recommandation, alléguant beaucoup d'exemples des sentences de la sainte Escripture; il a dit que, quand nous recognoistrons Dieu estre le seul autheur de nostre bien, il ne défaudra pas de nous assister et se déclarer nostre protecteur contre tous nos ennemis spirituels et corporels. »

Le peuple proclama syndics : *J.-A. Curtet*, *J. Pernet*, *Louis Franc* et *Guillaume Chiccand*. Le lendemain 10, le Deux Cents nomma le Petit Conseil; il remplaça trois conseillers décédés, Fr. Lullin et Cl. Dupan mis de côté, et P. Desfosses inéligible parce qu'il venait d'être nommé hospitalier, par six

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nouveaux conseillers : Jean Donzel, Jean Porral, Pierre Bretillon, Louis Bon, Ami Chasteauneuf, Jean Collondaz.

Le 11, on renouvela le Conseil des Deux Cents; douze nouveaux membres y entrèrent, parmi lesquels nous remarquons trois réfugiés pour cause de religion, nouvellement reçus : Jacques Spifame, François Budé et Etienne Trembley.

Il avait été reçu, en 1560, *vingt-neuf* bourgeois. Dans le nombre nous remarquons Jules Cambiago, Bon Puerari, de Crémone, Nicolas Balbani, de Lucques, troisième pasteur de l'Eglise italienne, quatre régents au Collège, Jérôme Viard, Jean Ribittus, Jean Barbier et Gervais Henaut, l'ingénieur Jacques Hermet.

Le registre des décès n'est pas complet pour cette année; il comprend 498 noms du 1er janvier au 11 juillet. Parmi les décédés signalons l'ancien conseiller Cl. Rigot, les conseillers Cl. Delétra, P. Sommareta et Jean Chapuis, les pasteurs Jean Macar,[1] Jean Baldin, Gaspard Carmel, les professeurs Jean Randon et Jean Tagaud.

Il fut prononcé, pendant l'année 1560, neuf sentences capitales.

Notons que l'Eglise de Genève étendait alors son rayonnement bien au delà des régions de langue fran-

[1] Jean Macar, né à La Crau en Provence, débuta dans le pastorat à Genève en 1552 ; Calvin lui vouait autant d'estime que d'affection ; il écrivait à Bullinger en lui annonçant le décès de cet ami : « Je suis comme privé de la moitié de mon âme. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

çaise. En juin 1560, un surintendant d'une Eglise de la Russie blanche s'adressait à Calvin pour solliciter l'envoi de professeurs. A la même époque, deux députés de l'Eglise des Frères bohèmes se rendaient à Genève pour soumettre à l'appréciation des théologiens suisses la Confession de leur Eglise, et Calvin leur remettait une déclaration qu'il signait avec tous ses collègues. [1] Calvin adressait en même temps force lettres aux pasteurs polonais, pour les prémunir contre les damnables erreurs que répandait « un chien impur, » George Blandrate, l'ancien compagnon de Gentilis, et il envoyait à Londres son collègue Desgallars pour diriger l'Eglise wallonne qui venait d'être fondée en cette ville.

[1] Voir le texte de cette déclaration, *Op. Calv.*, XVIII, p. 131.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

## III

### Préliminaires du Colloque de Poissy. Th. de Bèze a la Cour de France.

Le 26 février, Calvin écrit à l'Eglise de Paris qu'il n'est pas possible de lui envoyer le pasteur F. Morel (c'était le président du synode national de 1559, alors rentré à Genève), parce que l'Eglise de Genève manque de pasteurs valides. « Et combien que je ne fasse que me traîner, ajoute-t-il, si faut-il que je soie quasi le plus robuste par force. Il me semble aussi que vous devriez avoir quelque esgard aux menaces qui nous ont esté faictes, lesquelles sont assez rudes et violentes pour estonner beaucoup de gens.» Consulté sur la conduite à tenir si les Eglises protestantes étaient invitées à envoyer des députés au Concile qui allait se réunir à Trente, Calvin répond : « Vous n'avez point à vous soucier du Concile pour y envoyer ni confession, ni protestation. Dans l'assemblée des Etats (convoquée pour le mois de juin), il fauldra essaier tant que vous pourrez de faire remonstrer que ce concile n'est ne catholique, ne légitime, veu que ce n'est qu'une continuation de ce qui a esté faict par ci-devant pour ratifier des résolutions pleines

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'horreurs et blasphèmes, et toutes contraires à la parole de Dieu, et il n'y aura aucun lieu, ni liberté de congnoistre des matières qui sont en différend, ni d'obtenir quelque bonne réformation des abus; comme aussi le pape ne cherche point de remédier aux nécessités de l'Eglise, mais seulement de maintenir son règne. Aussi il est besoing que le roi avec son Conseil y pourvoie d'une meilleure façon, sans s'attendre à ceulx auxquels il ne chault de mettre son estat et tous ses pais et subjectz en confusion et ruyne, moiennant que rien de leur profit ne se diminue. Cela se pourroit coucher en forme plus doulce. » Calvin désapprouve ceux de ses coreligionnaires qui veulent aller trop vite en besogne. « De s'esgaier beaucoup et occuper les temples, vous sçavez que ce n'a jamais esté nostre advis, sinon par congé. Quand on l'a faict, ç'a esté en nous mesprisant. Si on continue, nous laissons les évènemens en la main de Dieu, nous craignons que ceste chaleur ne soit refroidie de quelque dur orage. » [1]

Le 22 février, avaient été promulguées des lettres royales ordonnant de surseoir aux poursuites pour cause de religion et de libérer les détenus. Le 27 février, de Bèze écrit à Gualtherus, pasteur zurichois : « Les Eglises de Gaule se portent en avant avec un zèle incroyable. Le roi a défendu que personne n'excite plus de querelles pour la religion, ce qui exaspère les pontificaux. Le roi a ordonné aussi

[1] *Op. Calv*, XVIII, p. 376.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que ceux qui ont été mis en prison pour cause de religion soient immédiatement mis en liberté, et déjà, presque partout, les prisons sont vides. »[1]

Le 1er mars, le prince de Condé, ayant obtenu une déclaration qui le tenait pour déchargé des accusations portées contre lui, fut admis à siéger dans le Conseil du roi.

Le 6 mars, Boissière, pasteur de Saintes, écrit à Calvin : « Dieu a tellement augmenté son Eglise qu'en ceste province nous sommes aujourd'hui, par la grâce de Dieu, plus de trente-huit pasteurs, ayant tous charge de tant de bourgs et de paroisses que, quand nous aurions encore cinquante ministres, à peine pourrions-nous satisfaire à la moitié des charges qui s'y présentent. Au moyen de quoy, suivant vostre conseil, avons envoyé quelques jeunes gens à Genève pour se préparer au ministère.»[2]

Le 10 mars s'ouvrit à Poitiers le second synode national des réformés.

« Condé, écrit de Bèze à Wolf le 25 mars, a été rétabli dans tous ses emplois, ce qui nous suggère une grande espérance de voir en peu de temps les Eglises prendre un grand essor, Satan et tous ses acolytes se raidissant en pure perte contre nous. En Guyenne, plusieurs villes professent ouvertement l'Evangile, avec le concours ostensible du magistrat. Partout l'empressement des fidèles est tel que rien, si ce n'est nos péchés, ne paraît pouvoir empêcher la

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 381.
[2] *Op. Calv.*, XVIII, p. 393.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

manifestation éclatante du royaume de Dieu. Notre Calvin, suivant sa coutume, continue à prolonger son existence à travers des morts quotidiennes, en sorte que rien n'est plus vivace que lui. »[1]

Le 19 avril parut un édit, inspiré par l'Hôpital, qui permettait aux fugitifs pour la religion de retourner librement dans le royaume, défendait de pénétrer dans les maisons pour rechercher les assemblées religieuses et libérait les détenus pour cause de religion.

A Pâques, le cardinal de Chatillon, évêque de Beauvais, frère de Coligny, communia sous les deux espèces.

Le 12 avril, Hotman écrivait à Bullinger : « L'élan de l'Evangile ne sera plus arrêté, à ce que nous espérons, tant le progrès de toutes les Eglises est prononcé. La reine de Navarre marche en tête ; l'amiral et Condé professent notre culte aussi ouvertement qu'un membre quelconque de nos Eglises. »[2]

Il est vrai que, de leur côté, les adversaires de la Réforme, commençant à éprouver de sérieuses inquiétudes pour l'avenir de leur Eglise, se concertaient et serraient leurs rangs.

Le jour de Pâques, 6 avril, le connétable Anne de Montmorency communia avec les Guise, jusqu'alors ses ennemis déclarés, et forma avec ces derniers et le maréchal de Saint-André l'association connue sous

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 410.
[2] *Op. Calv.*, XVIII, p. 419.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le nom de *triumvirat,* qui contenait le germe d'orages futurs.

L'horizon paraissant se rasséréner, non seulement le courant, qui depuis plus d'un an portait les protestants français à chercher un refuge dans notre cité, s'était arrêté; mais plusieurs de ceux qui avaient été reçus habitants, ou même bourgeois, songeaient à reprendre le chemin de leurs foyers. Le Conseil s'émut de ce mouvement de rapatriement qui menaçait d'éclaircir les rangs des défenseurs de la cité. On lit dans le registre du 28 mars : « Touchant ceux qui, estans bourgeois, se retirent hors de ceste cité et viennent demander congé à la Seigneurie, a esté rapporté l'advis qu'on leur doibge remonstrer comme ils ont esté icy reçeus humainement et qu'en les recepvant à bourgeois, ils ont promis et juré de vivre et mourir avec nous, et qu'à présent ils n'ont pas occasion de se retirer pour aller ailleurs et que, abandonnant ainsi la ville, ils se monstrent desloyaux et parjures envers ceste cité, et a esté arresté que si on aperçoit qu'il y en ait quelqu'un qui se retire sans congé, on le doibge constituer prisonnier et qu'on ne baille congé à aucun, ains qu'on les retienne en la ville pour y rendre debvoir. »

Le Conseil réfléchit apparemment que cette première résolution était un peu trop raide, et le 1er avril il arrête « qu'on notera ceux qui quittent la ville sans demander congé, mais que si quelqu'un vient demander permission, en alléguant de bonnes raisons, on n'ait pas les mains liées, affin de ne donner occasion

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de dire que nous veuillons retenir les gens par force, attendu que cette ville est franche et libre, et qu'il n'y a ville franche en laquelle on soit astreint en si grande sujétion d'y demeurer perpétuellement, malgré qu'on en aye. » [1]

A la suite de cet arrêté, un grand nombre de Français rentrèrent dans leur patrie, munis d'un congé régulier.

A la même époque où le déchaînement des passions religieuses avait failli allumer un incendie en France, les hautes vallées du versant italien des Alpes provençales avaient été le théâtre de rencontres meurtrières.

Bien longtemps avant l'apparition de la Réforme, les montagnards du val d'Angrogne étaient infectés d'hérésie, et le duc de Savoie restauré, parent et allié des rois de France et d'Espagne, s'était proposé d'extirper cette funeste semence. Les Vaudois n'ayant pas obtempéré aux commandements du duc qui proscrivaient tout autre culte que le culte romain, les officiers de ce dernier entreprirent de mettre à exécution ses décrets par le fer et la flamme. Alors avait été agitée, au pied des sommets des Alpes comme dans

[1] Les protocoles du Conseil nous présentent de nombreux exemples d'arrêtés tels que celui-ci: « Jean Roulle, d'Alais en Provence, bourgeois, cordanier, a prié luy bailler licence de se retirer en son pays où l'Evangile se presche en liberté, parce qu'il n'a moien de vivre et entretenir sa famille icy; a esté arresté qu'on lui octroye congé. » Le 8 septembre, trois bourgeois obtiennent du Conseil l'autorisation de se retirer pour vivre en leur pays « selon l'Evangile. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les réunions des réformés français, la question de savoir s'il est légitime de prendre les armes pour défendre sa foi et son culte, et la plupart des pasteurs vaudois s'étaient prononcés pour l'affirmative. Traqués pendant l'hiver dans leurs refuges alpestres, les Vaudois en étaient bientôt descendus avec la rapidité de la foudre, et le 17 mars ils avaient taillé en pièces l'armée ducale, que commandait le comte de la Trinité.

Bien que la victoire eût couronné la vaillance de ces montagnards héroïques, leur contrée, horriblement ravagée par la guerre, était réduite à une cruelle détresse, et ils durent implorer l'assistance de coreligionnaires moins éprouvés. Genève aurait bien voulu tendre une main secourable à ses frères; mais la considération de son propre danger et la lettre de Charles IX retenaient le magistrat.

« Pour ce qu'on a entendu, lisons-nous dans le protocole du 20 mars, que les habitans du val d'Angrogne sont en grande nécessité à cause de la persécution du duc de Savoie, et pour la religion qu'ils tiennent comme nous, et que quelcun avoit parlé de les aider d'argent ou de vivres, a esté arresté par bon advis qu'on se garde bien de leur aider aucunement, à cause de la conséquence qui en pourroit advenir, aussi que le duc de Savoie pourroit prendre occasion de s'irriter contre nous, et que mesme ceux de céans se gardent bien de dire qu'on en ait jamais parlé, mais qu'on prie Dieu d'estre en aide auxdits d'Angrogne, qui sera le meilleur moyen qu'on sçeust à



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

présent adresser. Nostre Seigneur nous veuille exaucer! »

Les Vaudois ayant remporté une nouvelle victoire, le 15 avril, le duc de Savoie se vit obligé de traiter avec eux et de leur accorder la liberté de conscience, par un acte signé le 5 juin. Le 28 juillet, deux délégués du val d'Angrogne, chargés de faire une quête pour leurs compatriotes dénués de tout, se présentaient au Conseil, et ce dernier signait des lettres pour les recommander à la bienveillance des Eglises de Suisse et d'Allemagne.

Tenu au courant des progrès incessants que fait en France la cause réformée, Calvin cherche à les consolider en retenant ses coreligionnaires dans la ligne de la modération.

Le 1er mai, il écrit à l'Eglise d'Aix qui a été malmenée par une soldatesque fanatisée: « Nous sçavons bien que c'est une belle couleur et apparente, qu'il est licite de se revenger contre un populaire mutin, pour ce que ce n'est point résister à l'ordre de justice, mesmes que les lois arment tant grands que petits contre les brigans. Mais quelques raisons ou couvertures qu'on amène, toute nostre sagesse est de pratiquer la leçon que nous a apprinse le souverain Maistre, à savoir de posséder nos vies en patience. Et de faict c'est la meilleure et plus seure garde que nous puissions avoir de nous cacher sous son ombre, quand nous sommes assaillis de tels orages. Or, il est ainsi qu'en résistant au mal par force d'armes, nous l'empeschons de nous subvenir. Et voilà pourquoi S. Paul, pour modérer

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nos passions, nous exhorte de donner lieu à son ire, nous appuyant sur la promesse qu'il a faicte de maintenir et garantir son peuple, après que les ennemys auront escumé leur rage. Si ce qui est advenu vous estonne, attendez que Dieu monstre par effect ce qui a tousjours esté cogneu, à savoir que le sang des fidèles non seulement criera vengeance, mais sera une bonne semence et fertile pour faire multiplier l'Eglise. Ce n'est pas sans cause que l'Escriture insiste tant à corriger nostre hastiveté, veu qu'il nous est tant difficile de faire cest honneur à Dieu qu'il besogne à sa façon, et non pas à nostre appetit. Car quoy qu'on nous ait tant souvent remonstré qu'il veut édifier son Eglise miraculeusement, nous ne pouvons endurer qu'il y mette pierre ne mortier, sans grincer les dens, s'il ne nous vient à gré. » [1]

Le 20 mai, Farel se rendit à Genève pour recommander la cause des Vaudois ruinés. Le Conseil décide « qu'on le festoie et deffraye, d'aultant qu'il a esté le premier à nous annoncer l'Evangile et a beaucoup souffert pour nous, et qu'on s'informe des ministres s'il seroit bon de le retirer en ceste ville et de luy bailler pension, affin de n'estre reprins de ingratitude. » Mais Farel portait trop gaillardement le poids de ses 72 ans pour se soucier en aucune façon d'être mis à la retraite.

Le 12 du même moi, Guillaume Mauget, pasteur à Nîmes, écrit aux pasteurs de Genève que les mi-

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 437.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nistres font défaut en Languedoc, qu'au Synode provincial tenu à Sauve, il ne s'est trouvé que 10 ministres pour 54 Eglises.

Le 16 mai, la Compagnie des pasteurs autorisait le pasteur Jean Merlin à partir pour remplir les fonctions d'aumônier auprès de l'amiral de Coligny, qui résidait alors à la Cour.

Calvin écrivait à cette occasion au plus glorieux représentant de la Réforme : « Je vous prie, Monseigneur, de ne vous lasser point à la poursuite d'une œuvre si bonne et sainte, et digne qu'on y employe trente vies, si on les avoit. Je comprends en partie les difficultez et obstacles qui vous pourroient arrester ou faire tourner bride. Vous en sentés par expérience beaucoup plus. Mais vous sçavés, Monsieur, qu'en vous appuyant sur celuy qui vous a mis en œuvre, vous ne serés jamais frustré de vostre attente. Vray est que pour vous fortifier à le servir constamment, il vous faut regarder plus haut que le monde, comme aussy l'apostre nous exhorte de jetter nostre anchre au ciel. Mais quoy qu'il en soit, Dieu fera toujours prospérer le service que nous lui offrirons en franc courage. Il me semble bien que le diable brasse par dessous terre pour faire quelque nouvelle confusion. Mais, d'autre costé, j'espère que Dieu besognera de quelque façon estrange. Non pas que j'approuve l'ardeur d'aucuns qui se hastent par trop. Mais puisque je ne les puis modérer, je ferme les yeux, ne sçachant ce que Dieu veult faire, sinon de surmonter

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

toute opinion humaine, voire en renversant par folie toutes les astuces qu'on prévoit du costé des malins.» [1]

C'était d'une encre tout autre que le réformateur écrivait à Antoine de Navarre, qui continuait à déshonorer par ses dérèglements le haut rang qu'il occupait :

« Sire, ne craignait-il pas de dire, je vous prie de penser à ce que dict S. Paul, que nous sommes contraints quelquefois de contrister ceux que nous désirons resjouir, et mesme que, s'ils sont faschés pour quelque peu de temps, c'est pour leur apporter cent fois plus de contentement que, si en les voulant laisser en repos, on les endormoit en sommeil mortel. Et de fait, Sire, vous jugeriez que je seroye traistre et desloyal, si en parlant au nom de Dieu qui commande de ne point espargner les Roys, je ne vous remontroye franchement ce qui ne peut et ne doit estre dissimulé. Je sçay de quelle discrétion et modestie il nous faut user, pour ne point avancer témérairement et à la volée ce qui nous sera incogneu. Mais aussi l'advertissement que j'ay à vous faire, n'est que par trop divulgué et plus que je ne voudroye. S. Ambroise se plaint à bon droit que le monde souffre bien que les petits enfans oyent, voyent et parlent, et que cependant il voudroit rendre les serviteurs de Dieu sourds, aveugles et muets, combien que la charge leur soit donnée de veiller et guetter, s'enquérir et crier comme à son de trompe. J'espère, Sire, et me tiens persuadé que vous ne serez pas du nombre de ceux-

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 456.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

là, mais que vous estimerés que je n'ay pas esté légèrement emeu à vous déclairer l'angoisse que je porte, ayant entendu que vous avés esté gaigné par un moyen bien mauvais, pour accorder beaucoup de choses auxquelles vous deviez résister fort et ferme. Je ne vous escri, Sire, que le bruit commun, mais dont trop de gens sont abbrevez, c'est qu'on murmure que quelques folles amours vous empeschent ou refroidissent de faire vostre debvoir en partie et que le diable a des supposts qui ne cherchent ni vostre bien, ni vostre honneur, lesquels par tels alléchemens taschent de vous attirer à leur cordèle. Si vous estes fasché, Sire, qu'on vous ait en telle estime, je vous prie de penser à beaucoup de jeunesses qui en donnent occasion. » Calvin conjure son royal pénitent de « s'esveiller à bon escient » et de s'arracher à ce bourbier, lui que Dieu a établi « procureur de sa vérité, de la pure et vraye religion. » [1]

Calvin nous donnera un commentaire de cette épître dans une lettre à Bullinger : « Le roi de Navarre n'est pas moins mou ou tergiversateur qu'auparavant. Il est prodigue de promesses, mais il n'y a chez lui ni foi, ni constance. Ajoute qu'il est entièrement adonné à Vénus. La reine-mère, expérimentée dans l'art de la séduction, a tiré de son gynécée de quoi l'enlacer ; je l'ai réprimandé à cette occasion aussi impitoyablement que je l'eusse fait à l'égard du plus humble de mes paroissiens. » [2]

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 458.
[2] *Op. Calv.*, XVIII, p. 466.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« L'œuvre de Dieu, mande, le 24 mai, de Bèze à Bullinger, se propage en France avec une telle célérité que tu me croirais à peine si je te citais tous les faits par le menu. Rien ne nous cause tant d'angoisse que la pénurie des ouvriers ; si nous en avions à notre disposition un nombre suffisant, c'est à peine si nos adversaires pourraient nous tenir tête encore quelque temps. Elles sont en grand nombre et fort peuplées les villes où l'Evangile est prêché ouvertement et sans opposition. On promulgue successivement des édits non seulement divergents, mais entièrement opposés, suivant que l'influence de tel ou tel personnage prévaut dans le conseil du roi. Et ces édits eux-mêmes sont méprisés par certains magistrats provinciaux, exécutés par d'autres suivant qu'ils penchent pour l'un ou l'autre des partis. La reine ne vise qu'à une chose, c'est à dominer, quelle que soit la tournure que prennent les choses. Le connétable (Anne de Montmorency) s'est ligué avec les Guise et le cardinal de Tournon pour accabler la religion. La plupart des princes sont avec nous. Le duc de Longueville vient d'abjurer l'idolâtrie et de prendre la cène avec nous. Aussi est-il permis de penser que les chefs ne nous manqueront pas, si ce qu'à Dieu ne plaise, nos adversaires persistent à ne point se ranger à ce qui est raisonnable. » [1]

« Notre collègue (Merlin), écrit Calvin à Bullinger, prêche à une nombreuse assistance tout près du palais

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 464.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du monarque. Tous les adversaires s'écrient qu'on ne peut pas supporter son audace. La reine le prie de cesser avec un accent caressant, mais sans aucun profit. L'amiral est décidé à tout braver plutôt que de reculer, il n'a même pas hésité à dire au roi que tous les remèdes seraient inutiles, si on ne requérait pas ma présence. C'est une chose incroyable que l'enthousiasme avec lequel les nôtres s'élancent de progrès en progrès. De tous les côtés les postulants assiègent nos portes, comme s'il s'agissait de prendre possession d'un domaine tranquille; on nous demande des pasteurs, avec le même empressement qu'on brigue des bénéfices dans l'Eglise du pape. Les nôtres procèdent avec une fougue qui nous déplaît, mais que nous ne pouvons ralentir; ils se saisissent des temples parce que les demeures particulières ne peuvent contenir leur multitude. » [1] « On ne saurait croire, écrit encore Calvin à Blaurer, combien le règne de Christ s'étend au loin. De toutes parts on nous demande des ministres, et comme notre provision est épuisée, l'importunité des réclamants est telle que nous sommes déjà contraints à prendre, en quelque sorte, dans la lie et de tirer des sujets des boutiques des artisans, pour peu qu'ils aient une légère teinture de piété et de science. » [2]

Le 2 juin, le pasteur d'Orléans, Desmerenges, écrit au pasteur Morel: « Nostre Eglise prospère grandement, par la bonté de Dieu et en grande paix. Hier

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 467.
[2] *Op. Calv.*, XVIII, p. 474.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nous fismes nostre cène en un pré, où l'on présume qu'il y avoit cinq ou six mille personnes. Il n'y eut homme ni femme qui en grondast. Il y eut jeudy huit jours que commençasmes à enterrer nos morts de jour, et là se trouva plus de dix mille personnes, et depuis avons ainsi continué sans aucune esmotion ni murmure. On nous menace d'une ligue que fait le pape avec le roi Philippe, le duc de Sçavoye et le duc de Lorraine. Mais pourquoy bruyent les gens contre le Seigneur et son Christ bien aymé, ils pensent chose vaine avec les Roys. » [1]

Le 12 juin, Merlin écrit à Calvin qu'il a décidé la duchesse Renée de Ferrare, résidant alors à Montargis, à demander un pasteur à Genève, et qu'il espère suggérer la même résolution au duc de Longueville.

Le 11 juillet, Calvin écrit à Coligny : « Dieu vous propose un beau miroir pour vous encourager quand, au milieu des meurtres et menaces, les povres fidèles de France ne se lassent point de poursuyvre leur course. L'estat y est fort confus, mais nous espérons que Dieu trompera les plus fins et qu'ils se trouveront pris en leurs filets. Celuy qui devoit estre le premier (Navarre) est si froid que rien plus. Les ennemis sont plus enragez que jamais, à tout ruiner si Dieu ne leur tenoit la bride courte. » [2]

Sur ces entrefaites, la reine-mère et son Conseil, las d'être ballottés entre les partis, en proie à une per-

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 502.
[2] *Op. Calv.*, XVIII, p. 546.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plexité toujours plus angoissante, s'étaient arrêtés à une résolution inattendue.

Ne pouvait-on pas, puisqu'il y avait un égal péril à vouloir anéantir le parti réformé, ou à lui laisser libre carrière, essayer d'opérer un rapprochement et d'établir un mode de vivre qui fût consenti des deux parts ? Cette idée s'empara de l'esprit de la reine-mère ou lui fut suggérée par l'Hôpital. Le cardinal de Lorraine, qui avait une très haute idée de son habileté dans la controverse, donna volontiers les mains à ce projet. Il fut, en conséquence, décidé que les représentants les plus distingués de l'Eglise réformée seraient appelés à Poissy, pour y exposer leurs idées en face d'une assemblée de prélats catholiques et en présence du roi et de son Conseil. Le gouvernement avait jeté les yeux sur Calvin ou Th. de Bèze pour porter la parole les premiers au nom de l'Eglise réformée. Cette assemblée devait coïncider avec l'assemblée des délégués des deux ordres de la noblesse et du tiers Etat, convoqués à Pontoise.

Dans le même temps où le Conseil du roi adoptait le projet d'un colloque, il élaborait, de concert avec une Commission du Parlement, un édit qui fut promulgué vers le milieu de juillet. Cet édit, qui ne satisfit aucun des partis, mettait à néant les procédures instruites antérieurement pour exercice du culte réformé, mais défendait de tenir des assemblées et d'innover en quoi que ce soit relativement au culte, jusqu'à ce qu'un Concile national eût statué sur la matière.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le Conseil du roi avait sanctionné le projet de colloque à la fin de juin et, dans les premiers jours de juillet, la rumeur en était parvenue à Genève.

Le 3 juillet, Calvin, s'étant présenté au Conseil, expose que « pour éviter qu'à l'advenir on chargeast Messieurs de Genève d'avoir envoyé des ministres en France, il n'a plus parlé au Conseil à ce sujet, et que la duchesse de Ferrare prie par lettre qu'on luy doibge envoyer ung ministre; aussi prie-t-il Messieurs de ne le prendre à la male part si les ministres y pourvoient comme il est expédient pour la gloire de Dieu et l'advancement de l'Evangile. » Calvin ajoute que « le prince de Condé luy a escript qu'il se dheust tenir prest pour ce qu'on espéroit que bientost il seroit appelé en France pour faire entendre la réformation évangélique, mais que M. l'admiral luy a escript que, quelque sauf conduit qu'on luy envoie, il ne s'y fie point. »

Mais si Coligny ne voulait à aucun prix que l'illustre chef de la réforme exposât sa personne en séjournant sur le territoire français, les magistrats genevois n'entendaient pas davantage se dessaisir, même pour peu de temps, de leur indispensable conseiller. Aussi, à la suite de la communication faite par Calvin, il est arrêté « que pour le reste on laisse faire à la discrétion des spectables ministres, mais qu'il soit notamment dit, quant au spect. Calvin et à M. de Bèze, qu'ils ne bougent de ceste cité et qu'on advise de ne destituer ceste Eglise. »[1]

Le projet de colloque ayant, sur ces entrefaites,

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 554.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pris une consistance définitive, le 11 juillet, Augustin Marlorat, pasteur à Rouen, écrit à Calvin que, sur la fin du mois, un colloque aura lieu en présence du roi. Deux jours plus tard, le 13 juillet, [1] Merlin écrit de Paris à Calvin : « Nous sommes en une merveilleuse perplexité à cause du colloque assigné au 20 de ce mois pour les affaires de la religion. » Il exprime la crainte que les ministres français ne soient pas suffisamment ferrés pour faire une contenance convenable en face de l'élite des théologiens catholiques, « car, dit-il, le cardinal faict amas des plus sçavans qu'il peut, qui sont incessamment à l'estude pour nous surprendre. » [2]

On hésitait dans les conseils tenus par les chefs de l'Eglise réformée à faire venir Calvin, de peur d'exposer sa personne. Mais tous étaient d'accord pour appeler de Bèze, accompagné de quelque autre théologien de renom.

Le 15 juillet, l'Eglise de Paris, au nom des Eglises de France, écrit aux ministres de Genève : « Nous avons eu promesse et asseurance que au colloque qui sera assemblé bientost par deça, nous serons ouys paisiblement et reçeus à débattre pour maintenir nostre cause devant le roy et son Conseil. A ceste occasion, Messieurs, pour ne perdre le moyen qui semble nous estre présenté de Dieu pour esclairer la vérité de nostre cause, pour mettre en évidence nostre innocence, aussi pour ne donner occasion à nos enne-

[1] Le colloque projeté fut prorogé jusqu'au mois de septembre.
[2] *Op. Calv.*, XVIII, p. 552.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mys de faire leur triomphe et nous blasmer comme ayant fuy le combat, nous vous prions au nom de Dieu qu'il vous plaise nous envoyer M. de Bèze avec quelque second tel que vous jugerez estre propre pour cest affayre. »[1]

Le 21, Calvin et de Bèze représentèrent au Conseil que le roi de Navarre, le prince de Condé et l'amiral « leur ont escript que spectable de Bèze doibge se préparer à aller à la Cour pour l'advancement de la religion et du règne de nostre SeigneurJésus-Christ, et, pour ce qu'ils ne le voudroient entreprendre sans en advertir, ils ont bien voulu le déclarer et mesme, comme la reine-mère désire avoir Pierre Martyr (ce dernier était florentin et compatriote de Catherine), de Bèze s'offre d'aller à Zurich pour déterminer ce théologien à venir ; bien que la journée du colloque soit retardée, on s'asseure qu'elle se tiendra et qu'il faudra que le spect. Calvin y assiste. »

Sur ce, le Conseil arrête de dire aux ministres « qu'ils advisent de ne se mettre en dangier et, quant audit Calvin, qu'on ne permettra pas qu'il sorte, sinon qu'on aye des ostages notables et de grands personnages. » Si Bèze veut aller à Zurich, on lui accordera l'escorte d'un conseiller et d'un héraut, et on lui remettra une lettre de la Seigneurie priant le Conseil de Zurich d'accorder à P. Martyr l'autorisation demandée.

Le lendemain 22, le Conseil de Genève écrit au

[1] Voir le texte de cette lettre, signée par le pasteur La Rivière, *Op. Calv.*, XVIII, p. 554.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Conseil de Berne pour lui notifier que de Bèze et P. Martyr ont reçu l'invitation de se rendre au prochain colloque qui doit se tenir en France : « Vous voiés quelle ouverture c'est pour establir la pure doctrine de l'Evangile, tellement que la papaulté n'y pourra jamais venir. » Le 5 août, Th. de Bèze rapporte qu'il s'est transporté à Zurich accompagné d'un héraut de la Seigneurie, et que le gouvernement zuricois a consenti à laisser partir P. Martyr.

Le 31 juillet, le pasteur de Paris, la Rivière, écrit à Calvin que le sauf-conduit demandé pour de Bèze et P. Martyr est près d'être expédié, puis il ajoute : « Quant à vous, Monsieur, nous n'avons pas veu grande apparence de vous pouvoir avoir par deça sans graves périls, veu la rage que tous les ennemys de l'Evangile ont contre vous et les troubles que vostre seul nom exciteroit en ce pays, si on vous y sentoit. De faict, M. l'admiral n'est nullement d'advis qu'entrepreniez le voyage, et avons bien cognu que la reine-mère n'auroit pas le cœur de vous voyr et dict franchement qu'elle ne voudroit pas asseurer de vous conserver par deça comme les aultres, et les ennemys de l'Evangile disent qu'ils enténdroyent volontiers parler tous les autres, mais quant à vous qu'ils ne vous sçauroient ouir ne veoir. Voylà, Monsieur, en quelle estime vous estes à l'endroict de ces vénérables prélatz. J'estime que vous ne vous en fascherez pas beaucoup et ne vous estimerez déshonoré pour estre en telle estime à l'endroict de telles gens. » [1]

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 578.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

On voit que le Conseil de Genève, les chefs de la réforme française et le gouvernement français étaient parfaitement d'accord, par des motifs différents, pour désirer que Calvin ne parût pas au colloque.

Pendant que ces dispositions se prenaient en vue du colloque, Catherine adressait, le 4 août, une lettre au pape Pie VI, par laquelle elle lui déclarait qu'il n'était au pouvoir de personne, dans les circonstances actuelles, de s'opposer à la marée montante du protestantisme, sans faire des concessions, et qu'on ne pouvait plus éviter, à moins d'exposer l'Etat à un bouleversement complet, d'opérer de sérieuses réformes dans l'organisation de l'Eglise.[1]

Dans de telles conjonctures, rien ne pouvait autant compromettre la tournure favorable que prenaient les évènements, que des manifestations turbulentes de la part des réformés. Calvin avait l'œil tout particulièrement fixé sur ce danger. Aussi, à la fin de juillet, il tance vertement le Consistoire de Sauve en Languedoc « à cause du fol exploit qui s'est fait de brusler les idoles et abattre une croix. » « Nous sommes bien esbahis, ainsi s'exprime Calvin, qu'il y ait eu une telle témérité en celuy qui devoit modérer les aultres et les tenir en bride (le pasteur Tartas) ; car non seulement ce ministre y a consenti, mais il a excité le peuple comme le plus mutin de tous. Jamais Dieu n'a commandé d'abattre les idoles, sinon chacun en sa maison, et en public à ceux qu'il arme d'authorité.

[1] Voir le texte de cette lettre, t. III de l'*Hist. universelle* de de Thou.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ainsi, que ce boutefeu nous monstre à quel titre il est seigneur de la terre. Or, d'autant que Dieu ne l'a point authorisé à ce faire, sa bonne conscience, qu'il invoque n'est aultre chose que la bonne intention des papistes. Car c'est faire du cheval eschapé, d'attenter plus que porte nostre vocation. Il seroit bien temps que ce povre homme, s'estant ainsi oublié, baissast les yeux; mais c'est merveille qu'il soit si stupide de ne penser point à ceste ouverture qu'il a donnée aux malins pour tout ruiner. Mais le comble de la fiereté et audace, est qu'il s'opiniastre en son faict et ne se veut renger à bon conseil. Or, puis qu'ainsi est, très chers frères, nous vous prions que vous désavouiez cet acte, et que pour sa rebellion vous retrenchiez de vostre Compagnie celuy qui en a esté le principal autheur. » [1]

Le Consistoire de Sauve ne regimba point sous l'aiguillon; il écrivit, le 30 août, à la Compagnie des pasteurs de Genève: « Nous vous remercions très humblement de vostre saincte correction, laquelle nous servira d'une bonne leçon et d'une bride tout le temps de nostre vie, afin de n'estre point si téméraires pour l'advenir; nous et nostre pasteur avons recognu nostre faulte devant le Colloque assemblé à Sommières et avons demandé pardon à Dieu de nostre témérité. » Le pasteur iconoclaste fut suspendu de ses fonctions.

François Morel, accordé par la Compagnie des

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 580.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pasteurs à la duchesse de Ferrare, s'était mis en route vers la fin de juillet ; il écrit, le 3 août, de Montargis, à Calvin que la duchesse l'a fort bien accueilli, mais qu'elle a voulu l'induire à prêcher, « sans toucher ne pape, ne image, ne messe, ne aucun abus. » Morel n'a pas pu se conformer à cette recommandation.

Sur ces entrefaites, les députés de la noblesse et du tiers Etat s'étaient assemblés dès les premiers jours d'août à Pontoise, et le 23 août, Bretagne député du tiers Etat pour le bailliage d'Autun, présentait au roi, entouré de la reine, des princes et des ministres, les vœux de son ordre. Sa harangue, fort diffuse, insistait sur les désordres de l'Eglise et concluait à l'urgence d'une politique de pacification à l'égard des dissidents.

« Les opinions diverses que tiennent vos sujets, disait l'orateur, ne proviennent que de grand zèle qu'ils ont au salut de leurs âmes. Les deux parties, dont l'une fait l'Eglise romaine, l'aultre se dit suivre l'Evangile en sa pureté, confessent un seul Dieu et celui qu'il a envoyé, Jésus-Christ son fils, mais le reconnoissent par moyens fort divers. Car ceux qui se disent tenir le parti de l'Evangile, croient ne pouvoir communiquer aux cérémonies de l'Eglise romaine sans exposer leur salut; l'autre partie redoute condamnation si elle contrevient aux cérémonies introduites dans ladite Eglise romaine.

« A cela, Sire, donnerez ordre facilement, s'il plaît à vostre Majesté faire cesser toutes persécutions contre les prévenus pour cause de religion, ne permet-



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tant qu'ils soient molestés en leurs biens, offices et personnes. Et pour éteindre ladite diversité d'opinions et remettre ladite religion en sa première splendeur et pureté de la primitive Eglise, vous plaira assigner un Concile national libre et légitime, auquel concile, comme le représentant et oint de Dieu, vous plaise présider avec les princes du sang, vos vrais et légitimes et naturels conseillers, et gens doctes de bonne vie et mœurs à ce convoqués. »

En attendant que le Concile national puisse être rassemblé, l'orateur de la bourgeoisie émet le vœu formel « qu'il soit permis à ceux des sujets du roi qui croient ne pouvoir communiquer en saine conscience aux cérémonies de l'Eglise romaine, de s'assembler en toute modestie, en un temple ou autre lieu à part, en plein jour, pour être instruits et enseignés en la parole de Dieu. »

« Vos sujets, dit en terminant l'orateur, s'assurent que par telle réformation verrez le siècle doré se renouveler, votre sceptre royal fleurir sur tous autres, vos hauts faits et entreprises augmenter de jour à autre, à votre grandeur et haultesse. Veuille le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs mettre en vous la clémence de Moïse, la piété de David et la sagesse de Salomon ! »

Par une nouvelle lettre, écrite le 10 août, le pasteur la Rivière, au nom de l'Eglise de Paris, presse de Bèze de venir à temps pour assister à l'ouverture du colloque. [1] De Bèze hésitait, désirant obtenir une

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 603.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

garantie expresse contre l'application des édits frappant les prédicateurs hérétiques. Une lettre du roi de Navarre, dépêchée le 12 août par un messager à cheval, dissipa toutes les appréhensions qu'avaient pu concevoir jusqu'alors de Bèze et le Conseil. Cette lettre était conçue en ces termes :

« Magnifiques Srs. Ayant pleu à ce bon Dieu qui tient les couraiges des rois en sa main, disposer ceulx du roy mon seigneur, de la royne sa mère et de son conseil aujourd'huy de telle sorte qu'il n'y a moyen qu'ils ne recherchent pour apporter quelque bon accord sur les troubles qui se voyent de tous costez pour les différends et controverses de la religion, désirans que ceste cause soit meurement remonstrée, discutée et débattue par personnes dont les mœurs et la doctrine soient du commun tesmoignage de beaucoup de gens de bien singulièrement louées, testifiées et recommandées, et ne pouvans pour cest effect convoquer ni appeler personne de meilleure approbation que nostre cher et bien amé Th. de Bèze, l'un de vos pasteurs et ministres, pour lequel vous requérir ce porteur a esté depesché devers vous, qui nous en a rapporté telle satisfaction qu'il ne reste sinon que, suyvant la sainte et bonne affection dont vous l'offrez en la chose publique chrestienne, il soit bientost par deça. Nous, en vous mercyant, vous pryons encore et de rechef le plus affectueusement que nous pouvons de le vouloir licencier et envoyer le plustost qu'il vous sera possible, affin que son retardement ne diffère par deçà l'accéléra-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tion d'un si bon œuvre, estant asseurez que luy sera fait tout l'honneur, recueil et traitement que sa probité, érudition et sçavoir méritent, oultre que vous ferez au Roy mon seigneur, à la Royne sa mère et à moy en particulier ung très singulier plaisir, pryant Dieu, magnifiques Srs, qu'il vous ait en sa très sainte digne garde. »

Le Conseil secret, auquel fut adjoint Calvin, ayant été réuni pour conférer sur le message du prince, les syndics donnent lecture au Petit Conseil, le 18, de la lettre du roi de Navarre tendant « à ce qu'il plaise à Messieurs accorder que sp. de Bèze, nostre ministre, aille en France pour s'aider à avancer la réformation crestienne, et que en ce faisant, on fera au Roy de France, son seigneur, et à la reine, sa mère, ung très singulier plaisir. » Là-dessus, l'avis du Conseil secret est que, « pour avancer une si bonne œuvre, il ne falloit différer de l'envoyer, mais qu'affin qu'il ne fût descouvert par chemin et qu'on luy fît quelque desplaisir, il falloit le tenir tout secret jusqu'à ce qu'il fût desparti. » Cette proposition est approuvée, ainsi que la lettre responsive, adressée au roi de Navarre, par laquelle on recommande de Bèze « en sa garde, avec offres dignes de l'amour et bonne affection d'ung tel prince. » — « Il ne reste, ajoute le secrétaire, sinon que nous prions Dieu qu'il face le tout prospérer à sa gloire et au salut de son peuple, et qu'il nous face la

[1] Voir le texte de cette lettre aux Archives de Genève. *P. hist.*, n° 1704.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

grâce, puisque nous avons été les premiers, de ne pas demeurer les derniers. »

Le Conseil, regardant cette lettre du roi de Navarre comme équivalant à un sauf-conduit, remit, le 10 août, à Th. de Bèze une lettre de recommandation adressée au roi de Navarre. Il y était dit : « Quant à sp. Th. de Bèze, nostre bon pasteur et ministre, nous sommes contraints de vous confesser, Sire, que ça bien esté à nostre grand regret qu'il a entrepris ce voiage, non pas que nous ne fussions prestz et appareillez, Sire, de nous emploier à vous faire service de nostre petite faculté, tant qu'elle se pourroit estendre. Mais nous sçavons quel dommage supportera tant l'Eglise que l'eschole pour son absence. Cependant, s'il plaît à Dieu que son travail apporte tel fruict comme nous devons espérer, nous sçavons bien qu'il nous convient oublier tout regard particulier. Tant il y a, Sire, qu'en nous acquittant d'une partie de nostre devoir, nous avons esté fort joieux de faire service à vostre Majesté, et vous prions, Sire, qu'il vous plaise prendre en garde une partie de nos thrésors en la personne de celuy qu'il n'est besoin de vous recommander. » [1] Le même jour, Calvin mande à P. Martyr que de Bèze vient de partir et l'exhorte à ne pas tarder à se mettre en route.

Au moment où Th. de Bèze se mettait en chemin, il avait été devancé par plusieurs ministres des Eglises réformées françaises qui, déjà le 17 août, avaient présenté à la reine-mère une requête dressée par

[1] Archives de Genève, lettres de la Seigneurie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Merlin, en exhibant à l'appui de ce document la confession approuvée par les Eglises de France.

Th. de Bèze ayant effectué son voyage en six jours, en passant par Lyon et Montargis, était arrivé le 22 août à St-Germain en Laye, où résidait la Cour. Le même jour, il écrit à Calvin : « Je suis arrivé ici aujourd'hui en bonne santé, par la grâce de Dieu. Le roi a répondu aux huit ministres qui lui ont présenté un mémoire, qu'il soumettrait leurs demandes au Conseil et on attend encore sa réponse. »[1]

Le 24 août, le prince de Condé et le duc François de Guise furent solennellement réconciliés, et se promirent amitié en présence du roi et de la reine-mère.

Le 25 août, Th. de Bèze écrit de nouveau à Calvin pour lui rendre compte des débuts de son séjour à Saint-Germain. Il a été fort bien accueilli, le 23, par le chancelier l'Hospital, le cardinal de Châtillon, l'amiral, le prince de Condé et le roi de Navarre; il a dit à ce dernier « qu'il ne devoit pas se resjouir de sa venue, s'il ne délibéroit de se comporter autrement. » Il a été conduit ensuite chez madame la princesse de Condé et madame l'amirale, qu'il a trouvées « merveilleusement bien disposées. »

Le lendemain 24, de Bèze prêcha dans l'appartement du prince de Condé et le soir fut mandé au logis du roi de Navarre. Ce fut là qu'il rencontra la reine-mère, ainsi que le cardinal de Lorraine. De

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 625.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Bèze, ayant abordé respectueusement la reine-mère, lui exposa les motifs de sa venue et lui témoigna le désir sincère qu'il avait, ainsi que tous ses compagnons, « de servir à Dieu et à Sa Majesté en une si saincte entreprise. » La reine l'ayant écouté avec un très bon visage, lui a répondu « qu'elle seroit très bien aise que sa venue eût un effet si bon et si heureux, que le royaume en pût venir à quelque bon repos. » Le cardinal s'approcha à son tour de de Bèze, lui dit qu'il le connaissait avantageusement par ses écrits, et ajouta qu'il espérait que « comme il avoit affligé le royaume étant absent, il employeroit sa présence à le soulager. » De Bèze protesta, là-dessus, qu'il était trop petit pour causer du trouble en un si grand royaume, que d'ailleurs il avait toujours eu bonne intention de faire service au roi et à sa patrie, et qu'il le montrerait bien dans les circonstances où on se trouvait. La reine demanda à de Bèze comment se portait Calvin et quel âge il avait. Le cardinal ayant ensuite interpellé de Bèze au sujet d'une opinion qu'on lui attribuait touchant la Cène, il s'engagea une discussion entre les deux théologiens. A la suite des explications données par de Bèze, le cardinal dit à la reine qu'il était très content de ce qu'il avait entendu et qu'il avait grande espérance d'une bonne issue de la conférence projetée. Au moment où la reine et sa compagnie se retirèrent, le cardinal, caressant de Bèze, lui dit: « Je suis bien aise de vous avoir vu et entendu; je vous adjure, au nom de Dieu, de conférer avec moi et vous trouverez que je ne suis

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pas si noir qu'on m'a fait. » De Bèze l'assura de sa bonne volonté pour le rétablissement de la concorde dans l'Eglise.[1]

Le 30 août, de Bèze écrit de nouveau à Calvin : « Tous les jours j'ai prêché dans l'appartement du prince de Condé, avec une telle affluence d'auditeurs que nous en étions presque suffoqués. Hier, le roi de Navarre, accompagné du prince et du cardinal, s'est porté avec un escadron de cavaliers au devant de la reine de Navarre, que nous attendons avec une grande impatience, pour qu'elle réveille les endormis. Nous n'avons pas encore appris quel jour et dans quelles conditions on nous entendra. »[2]

Un prédicant genevois admis à entretenir la reine-régente au sujet des intérêts de la religion, c'était certes un évènement assez marquant pour que la connaissance en fût portée au Conseil de Genève. Aussi, le 2 septembre, Calvin ayant demandé à y être introduit, expose qu'il vient de recevoir des lettres de Th. de Bèze, lequel lui mande « que le roi de Navarre avoit fait en sorte que la régente étoit venue le voir, accompagnée du cardinal de Lorraine et aultres adversaires de la religion. Dès qu'ils furent entrés, le roi de Navarre envoya quérir de Bèze, lequel estant venu, en présence des princes déclara son zèle et son affection à remédier aux troubles survenus à cause de la religion; et alors la régente lui dit : Soyez le bien venu, puis demanda comment Calvin

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 630.
[2] *Op. Calv.*, XVIII, p. 652.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

se portoit. Le cardinal dit à de Bèze qu'il estoit bien joyeux de le voir et puis entra en propos de la Cène, ce qui fut un argument au spectable de Bèze de déchiffrer tous les points de nostre foy. Quoy oyant bien attentivement, la régente dit : Voilà merveilles, ce sont grandes choses, et qu'elle ne les avoit jamais entendues ainsi. Le cardinal aussi dit qu'il n'avoit jamais creu la transsubstantiation.[1] Alors de Bèze dit que pour ceste vérité qu'il avoit ainsi déclarée, plusieurs avoient souffert cruels torments au royaume. Après quoy, conclurent d'y remédier et adviser affin d'y obvier pour l'advenir. Item l'amiral a un perroquet sur sa porte qui ne cesse de crier : *Vie, vie, la messe est abolie, n'oseroit-on parler de Dieu en tout lieu.* »

Cl. Hutin écrit que Th. de Bèze et les députés des Eglises « furent mieux accueillis à la Cour que n'eust esté le pape de Rome, s'il y fust venu. »

Le jour même où la reine-mère lui faisait l'insigne honneur de demander de ses nouvelles, le réformateur éprouvait de tout autres sentiments que le bonheur de l'existence. Il écrivait à de Bèze : « Je dicte ces lignes pour toi du fond de mon lit, plongé dans une grande désolation par la perte que je viens de faire de mon cher Trie, qui m'aidait à supporter l'existence. Il est maintenant bienheureux, et moi misérable. »[2]

Pendant que Th. de Bèze s'éloignait, que de Trie[3]

[1] La lettre de de Bèze ne fait aucune mention des paroles que l'exposé fait par Calvin attribue ici à la reine et au cardinal; elle ne mentionne pas davantage l'incident du perroquet.

[2] *Op. Calv.*, XVIII, p. 630.

[3] Guillaume Trie, seigneur de Varennes, Lyonnais, avait été

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

expirait, Calvin avait le regret de se séparer de son fidèle compagnon Viret. Le 11 septembre, il expose au Conseil « comme maître P. Viret est toujours détenu en maladie et que les médecins disent qu'il n'y a pas moien de recouvrer sa santé sinon qu'il change un peu d'air, et qu'ils ont advisé qu'il seroit bon qu'on le transportast en Languedoc, là où on dit qu'il fait plus chault; toutefois qu'on ne l'a pas voulu entreprendre sans congé de Messieurs, et que les ministres n'heussent pas esté d'advis qu'il deust sortir de ceste ville, mais que voiant qu'il est comme inutile, assavoir qu'à cause de sa grande faiblesse et maladie il ne peut prescher, aussi que, si à cause de la froidure qui luy est fort contraire, le mal s'augmentoit et que quelque chose advînt de luy, on le leur pourroit imputer, ils ont été contraints de le proposer à Messieurs; toutefois qu'il y a à craindre deux choses : que par les chemins il ne s'eslève quelque mutinerie contre luy, à quoy nostre Seigneur pourra obvier, ou bien qu'estant là, que le peuple ne le veuille faire prescher et mettre en plus grande peine qu'il ne pourra supporter; toutefois pourra revenir quand l'hiver sera passé et se portera mieux. »

Cette communication contraria fort le Conseil, car on ne s'accoutumait pas alors aisément à être sevré de prédications. Aussi, il est arrêté « qu'on commet

reçu bourgeois de Genève en 1551 et nommé membre du Deux Cents en 1559; il avait, en 1553, transmis aux juges de Vienne, de la part de Calvin, les feuilles du livre de Servet. Il désigna Calvin comme tuteur de ses enfants. Trie avait épousé, en 1550, Marguerite Budé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les srs Curtet, Migerand, Roset et J.-F. Bernard pour remonstrer à M. Calvin les inconvéniens que peuvent survenir à sp. Viret, desquels nous serions bien contristés, ainsi de ce que desja plusieurs sçavans nous ont laissés, tellement que si on baille ainsi congé tantost à l'ung et puis à l'aultre, nous pourrions demeurer dépourveus; aussi, s'il est possible, on fasse tellement que ledit sp. Viret demeure, auquel on subviendra de tout ce qui sera possible. »

Le lendemain 12, le syndic Curtet rapporte qu'il parla en présence des autres commis à M. Calvin, et qu'après plusieurs propos il fut dit «que maître Pierre estoit résolu d'aller en Languedoc et qu'il estoit impossible de l'en dissuader. » On consent alors à le laisser aller « moyennant qu'il revienne sur le printemps, toutefois que les srs Migerand et Roset parlent encore audit Viret pour lui faire entendre les dangiers qui peuvent survenir. »

Morel écrivait le 25 août, de Saint-Germain, à Calvin : « Je loue Dieu de ce qu'il nous a si heureusement amené M. de Bèze, duquel le nom seul est espouventable à nos adversaires. »[1] Mais de Bèze ne jugeait pas la situation du même œil que son confrère et ressentait vivement le poids d'une redoutable responsabilité : « Je ne peux dissimuler, écrit-il à Calvin, le 30 août, que toutes les fois que je jette les yeux sur nos ressources, qui sont comme nulles, je suis presque terrassé par l'angoisse.

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 642.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Combien de fois je crie après toi, jour et nuit! Ma seule espérance est en Dieu, dont nous défendons la cause avec une confiance calme. Aussi avons-nous décidé de ne pas reculer, nous confiant en celui qui a promis la sagesse à laquelle le monde ne peut résister. » [1]

Merlin écrivait de son côté à Calvin : « Je pense qu'il y a plus de danger de la menestre italienne que de la violence aperte. »

Bien que Th. de Bèze se fût mis à la disposition de la reine-mère, on ne se hâtait nullement d'ouvrir le colloque. Calvin, écrivant à Bèze le 10 septembre, manifestait peu de confiance : « Crois-moi, jamais les évêques n'en viendront à une discussion sérieuse. » Il dénonce comme un piège du cardinal de Lorraine les propositions mises en avant pour amener les protestants français à s'expliquer au sujet de la Confession d'Augsbourg. [2]

Le surlendemain du jour où Calvin traçait ces lignes, le 12, Bèze écrit à Calvin que, le 8 septembre, il s'est présenté à la reine-mère avec trois députés des Eglises et a déclaré en leur nom que les ministres envoyés

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 652.

[2] L'espérance de brouiller les réformés de France avec les luthériens allemands, en forçant les premiers à déclarer publiquement qu'ils ne souscrivaient pas à la Confession d'Augsbourg, avait probablement contribué à rallier le cardinal au projet de colloque. Déjà le 22 juillet, le pasteur Chandieu avait prévenu Calvin que le duc de Wurtemberg avait écrit au roi de Navarre, pour le presser d'établir en France la Confession d'Augsbourg. (*Op. Calv.*, XVIII, p. 683.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

au colloque se retireraient si on ne répondait pas promptement à leur demande concernant les conditions de la dispute. Il leur fut donné alors l'assurance qu'ils n'auraient pas les évêques pour juges. A la suite de cette déclaration, douze ministres, accompagnés de vingt députés des Eglises, se sont rendus à Poissy, le lendemain 9, précédés par une escorte de cent cavaliers; introduits par le capitaine de la garde royale dans le grand réfectoire du couvent des dominicaines, ils s'y sont trouvés en présence du roi, de la reine-mère et d'un cercle imposant de princes, de grands seigneurs et de magistrats. Le duc François de Guise s'est approché de Th. de Bèze et l'a salué gracieusement en l'appelant par son nom. [1]

On vit ainsi se reproduire, au centre de la France, le spectacle qui avait été donné trente ans auparavant, en Allemagne et dans maintes villes de la Suisse, d'un champ clos où s'entrechoquent, par l'organe de leurs représentants les mieux qualifiés, deux grandes opinions. C'est avec le consentement et sur le signal du roi très chrétien, que la lice est ouverte, et ce seul fait atteste que le principe d'autorité en matière de croyance, qui avait dominé la société européenne pendant des siècles, est battu en brèche et cela pour toujours.

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 349. Un manuscrit de l'époque rapporte qu'un cardinal, voyant s'avancer les députés protestants, dit à ses voisins : « Voici les chiens de Genève ; » sur quoi de Bèze, se tournant vers le cardinal, dit: « Oui, des chiens fidèles font besoin dans le troupeau du Seigneur pour aboyer contre les loups voraces. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le chancelier l'Hôpital prit le premier la parole pour faire connaître le but de l'assemblée qui venait de se constituer au pied du trône, et il le fit au moyen d'une allocution qui respirait d'un bout à l'autre l'intention et l'espérance de sauvegarder la paix publique en inaugurant le règne de la tolérance.

« Vous êtes assemblés pour corriger et extirper tout ce qui s'est glissé d'abus dans la discipline et d'erreurs dans la doctrine. Mais pour réussir dans le dessein de réformer l'Eglise, Sa Majesté a besoin du secours des évêques. Il ne faut pas faire comme les médecins ignorants, qui se contentent de calmer la douleur et pallier le mal sans guérir la maladie. Il faut connaître la cause de la maladie et l'extirper. Le mal presse, il ne faut point chercher de ces remèdes lents et lointains. Le remède qu'on attend du Concile général viendrait trop tard. — On n'a pas besoin de tant de livres, dit encore le chancelier, il ne faut que la parole de Dieu. C'est la règle sur laquelle on doit juger de la doctrine. Nous ne devons pas non plus avoir un si grand éloignement pour les protestants; ce sont nos frères, ils adorent le même Christ, il faut les ramener dans la bonne voie par la douceur. » En parlant de la sorte au nom du roi, le chancelier invoquait l'exemple de l'empereur Constantin, qui avait présidé le Concile de Nicée.

Après que le chancelier eut, dans sa harangue magistrale, exprimé la pensée du gouvernement, ce fut le tour de l'Eglise réformée d'entrer en scène.

Le 9 septembre est un jour mémorable dans les an-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nales de la Réforme française. C'était à de Bèze qu'incombait la mission délicate d'exposer, devant tout ce que la France contenait de plus considérable, les doctrines des nombreux Français qui se groupaient sous la bannière de la Réforme, et de formuler leurs vœux. Le professeur de Genève s'acquitta de cette tâche avec autant de dignité que de tact et de savoir-faire.

L'orateur, après avoir débuté par la Confession des péchés et l'invocation du secours de Dieu, rend hommage à l'esprit de justice et de gracieuse débonnaireté qui a déterminé les personnes tenant la place du roi à permettre à ses sujets réformés de lui soumettre publiquement leurs vues et leurs doléances. « Il y a, dit ensuite de Bèze, une persuasion enracinée au cœur de plusieurs par l'iniquité des temps, que nous sommes gens turbulens, ambitieux, adonnez à nostre sens et ennemis de toute concorde et tranquillité. » Or, telles ne sont point les dispositions des croyants réformés. Ils ne sont point tant *outrecuidez* que de prétendre démolir l'Eglise « qui est la maison de Dieu,» mais la veulent redresser. Ils aimeraient mieux « chanter un cantique au Seigneur que de manier des arguments contraires. » C'est la concorde qu'ils recherchent, aucune passion ne les anime; ce qu'ils désirent, c'est « que ces troupeaux tant espars et dissipez par une juste vengeance de Dieu et nonchalance des hommes, soyent recueillis en la bergerie du souverain et unique Pasteur. »

Cela dit, l'orateur expose successivement, et les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

points sur lesquels son Eglise est d'accord avec les catholiques, et ceux au sujet desquels il y a divergence d'opinions. Les articles auxquels les réformés s'attachent spécialement sont le salut accompli exclusivement par la médiation de Christ, l'autorité souveraine de l'Ecriture, la conception du sacrement de la Cène, enfin le gouvernement et la discipline de l'Eglise qui doivent être ramenés au type apostolique.

Après avoir protesté contre toute pensée de mutinement ou rebellion qui leur pourrait être attribuée, l'orateur des réformés conclut ainsi son allocution :

« Sire, le devoir que nous avons d'avancer la gloire de nostre Dieu, l'obéissance et service très humble deu à vostre Majesté, l'affection que nous avons à la patrie et nommément à l'Eglise de Dieu, nous a conduits jusqu'en ce lieu auquel nous espérons que nostre bon Dieu et Père, continuant le cours de ses bontez et miséricorde, vous fera pareille grâce, Sire, qu'il feit au petit roi Josias, il y a deux mille deux cens deux ans, et que sous vostre très heureux gouvernement, Madame, assistée de vous, Sire, et des aultres très illustres princes du sang et seigneurs de vostre Conseil, l'ancienne mémoire de la tant renommée royne Clotilde sera rafreschie, laquelle servit jadis d'instrument à nostre Dieu pour donner sa cognoissance à ce royaume. Telle est nostre espérance pour laquelle, Sire, nous sommes prêts d'employer nos propres vies, afin que vous faisans très humble service en une chose si louable et si saincte, nous voyions

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le vrai siècle doré auquel nostre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ soit servi tout d'un accord, ainsi que tout honneur et gloire luy appartiennent à jamais, amen. »[1]

Certes, ce n'était pas un révolutionnaire bien exalté, le personnage qui évoquait ainsi les temps du roi Josias et de la reine Clotilde.

De Bèze présenta en même temps un sommaire de la doctrine des réformés, qu'il proposait pour servir de base à la discussion.

Après que de Bèze se fut assis, le cardinal de Tournon se leva et, affectant une vive indignation, il protesta au nom du clergé contre ce qu'il venait d'entendre ; il osa même reprocher à la reine-mère d'avoir permis que le jeune monarque fût contraint d'écouter un langage aussi blessant pour l'Eglise. La reine-mère fit comprendre en quelques mots très fermes au prélat courroucé, que le clergé n'avait point à se faire juge des mesures que le roi et son Conseil avaient cru devoir prendre, à la suite de mûres délibérations, pour assurer la paix du royaume mise en péril par le déchaînement des passions religieuses.

Catherine avait écrit le 23 août, quelques jours avant l'ouverture du colloque, à l'évêque de Rennes, ambassadeur de France auprès de l'empereur d'Allemagne : « Ceux qui sont extrêmement malades sont excusés d'appliquer toutes herbes à la douleur pour l'apaiser, quand elle est insupportable, attendant le médecin que j'estime devoir être un bon concile, pour

[1] Voir le texte du discours de Bèze, *Op. Calv.*, XVIII, p. 688-702.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

une si furieuse et dangereuse maladie, dont ceux qui le sentent peuvent parler plus hardiment et y sont les plus empeschés. »

Pierre Martyr, arrivé le 10 à St-Germain, sur un mulet que le prince de Condé avait eu l'attention de lui envoyer, écrit à Calvin le 12, pour lui rendre compte d'une audience qu'il a eue, le jour même, de la reine-mère. Il a cherché à la convaincre qu'il était juste et conforme aux intérêts du royaume d'accorder des temples aux protestants; ce à quoi Catherine s'est déclarée toute disposée, pourvu que les évêques y consentissent. « La liberté de prédication, a dit Martyr, fera plus pour la cause de la vérité que tous les colloques. » Ecrivant le même jour à Bullinger, Martyr se plaint des dispositions du roi de Navarre « qui, dit-il, est étonnamment froid *(mirum in modum friget)* et va à la messe. »[1]

A la suite du discours de Bèze, le cardinal de Lorraine s'était écrié devant les prélats ses collègues: « A la mienne volonté que celui-là eust été muet ou que nous eussions esté sourds. » Mais les choses étaient trop avancées pour qu'on pût reculer. Le chancelier aussi bien que les réformés insistèrent pour que le clergé parlât à son tour. Le cardinal se mit donc en mesure de préparer une réponse, et le 16 septembre, neuf jours après l'exposé fait par de Bèze, il prononçait devant le colloque une harangue soigneusement étudiée. L'orateur du clergé, dans un

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 709.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

langage fleuri et exempt d'emportement, exalta la grandeur et la majesté incomparable de l'Eglise catholique, seule juge de la foi, expliqua la doctrine de l'Eglise sur la cène, dénia toute vocation ecclésiastique à quiconque n'était pas avoué par les chefs reconnus de l'Eglise, demanda à ses contradicteurs, les réformés français, s'ils pouvaient justifier leurs opinions non seulement devant l'Eglise catholique, mais devant l'Eglise grecque ou même devant l'Eglise de la Confession d'Augsbourg. Si les dissidents, se soumettant aux enseignements de l'Eglise, voulaient reconnaître leurs erreurs, l'Eglise était disposée à leur ouvrir ses bras.

Après que le cardinal eut parlé, de Bèze se leva et déclara que lui et ses collègues étaient prêts à répondre sur-le-champ ou à accepter un jour pour la discussion.

L'énoncé de cette proposition si naturelle parut intolérable au cardinal de Tournon, qui se leva pour déclarer qu'après la lumineuse démonstration du cardinal de Lorraine, toute discussion ultérieure était superflue, que les dissidents devaient être sommés de souscrire à tous les articles que l'assemblée du clergé déclarerait constitutifs de la foi catholique et que, s'ils s'y refusaient, le roi devait cesser de les écouter, leur interdire toute faculté de propager leurs opinions, et même ne plus tolérer leur séjour dans le royaume.

Là-dessus la reine déclara que le roi ferait con-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

naître plus tard ce qu'il aurait résolu, et Bèze et ses collègues se retirèrent.

Dans une lettre adressée le 17 à Calvin, de Bèze apprécie en ces termes le discours du cardinal de Lorraine: « Hier, nous avons entendu le cardinal de Lorraine. En somme, je n'ai jamais rien entendu de plus effronté, de plus dépourvu de sens. » Après avoir résumé le discours du prélat, de Bèze ajoute: « Enfin, le cardinal nous a rappelés au giron du Saint-Siège, et a exhorté le roi et tous les grands du royaume à protéger perpétuellement une religion si auguste, si certaine, si antique. » De Bèze entrevoit la guerre civile comme imminente si les protestants n'obtiennent pas la faculté de pouvoir librement célébrer leur culte. « Chaque jour, dit-il, et de toutes les contrées du royaume, on nous apporte de tristes nouvelles, parce qu'en divers lieux on se livre à des excès. Nous remédions à ces maux autant que nous pouvons, mais, dans une semblable anarchie, rien d'assuré ne peut être établi. » [1]

Le même jour, P. Martyr écrivant à Bullinger lui rend compte du discours prononcé par le cardinal, ainsi que d'une nouvelle audience qu'il a obtenue l'avant-veille de la reine-mère; cette princesse lui a demandé son avis sur l'exposé fait par le cardinal et lui a exprimé le désir qu'on pût arriver à une entente. Martyr lui a représenté que, sur l'article de la Cène, on pouvait tolérer le libre enseignement des

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 721.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

deux opinions en présence, ce que la reine a beaucoup approuvé. [1]

Le 19 septembre, le légat du pape, Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, avait fait son entrée solennelle à Poissy à la tête d'une brillante escorte. Il amenait avec lui des docteurs qui, dit P. Martyr, « avaient résolu de nous avaler comme une bouchée de pain. » Le légat avait pour instructions de réclamer la clôture du colloque, en vue du concile qui devait prochainement s'assembler.

Pendant que de Bèze se consacre ainsi corps et âme à la cause de l'Eglise de France, Calvin enchaîné sur la rive témoigne de sa sollicitude pour la même cliente, en dédiant aux fidèles de France *(piis Gallis)* son commentaire sur le livre de Daniel.

Le 24 septembre, écrivant à Coligny, il l'engage à se garder des « moyenneurs qui nagent entre deux eaux, n'ont leurs regards qu'au monde et en dépendent du tout. Mais, continue Calvin, ce vous est une bonne instruction, Monsieur, quand il n'y a ne fond ne rive en ceux qui sont agitez de la vanité du monde, de ficher tant plus profond vostre anchre au ciel. Surtout je vous prie, Monsieur, tenir la main que la Confession d'Augsbourg ne vienne en jeu, laquelle ne seroit qu'un flambeau pour allumer un feu de discordes. Et de fait, elle est si maigrement bastie, si molle et si obscure, qu'on ne s'y sçauroit arrester. » Calvin recommande à l'ami-

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 724.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ral de faire ses efforts pour obtenir du roi qu'il proteste contre le concile que le pape veut rouvrir à Trente.[1]

Le même jour, Calvin écrit à de Bèze pour le féliciter de son attitude: « Heureux le jour auquel fut conquise, pour les Eglises, la liberté qu'il sera nécessaire d'accorder et très difficile d'enlever! Le texte de ta harangue nous est parvenu, Dieu a merveilleusement gouverné ton esprit et ta langue. »[2]

Le 26 septembre, le Conseil de Genève, sur la proposition des ministres, décidait d'imprimer « la harangue qu'a faite M. de Bèze devant les princes, pour l'édification du peuple. » On en publia aussi une édition en italien.

Mais revenons au colloque. Nous avons dit que les représentants du clergé de France, par l'organe du cardinal de Tournon, avaient formulé ce dilemme: ou acceptation par les réformés d'une déclaration doctrinale, rédigée par l'assemblée du clergé, ou rupture des pourparlers et mise hors la loi des récalcitrants. Mais un tel dilemme n'était nullement conforme aux vues de la reine-mère et de son conseiller l'Hôpital, qui avaient pris au sérieux le projet de rapprochement. Dans ces circonstances, les députés protestants représentèrent qu'ils ne pouvaient en aucune façon souscrire à des articles de foi qu'ils n'auraient

[1] Une bulle de convocation, promulguée le 29 novembre, convoquait le concile pour le mois de janvier. *Op. Calv.*, XVIII, p. 733.

[2] *Op. Calv.*, XVIII, p. 738.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

point été admis à discuter, et adressèrent à la reine-mère une requête tendant à la continuation de la discussion, attendu qu'ils n'étaient point venus de si loin pour s'entendre dire qu'ils n'avaient qu'à se soumettre. Le Conseil du roi trouva cette requête fondée et ordonna la continuation des conférences.

Neuf jours après le discours prononcé par le cardinal de Lorraine, le 24, la conférence fut rouverte, mais dans une salle moins spacieuse, devant une assemblée réduite et en l'absence du jeune roi.

Par une lettre écrite le 27 septembre, de Bèze continue à renseigner Calvin sur les opérations du colloque.

Le 24, de Bèze a répliqué au cardinal sur les deux points traités par ce dernier, l'autorité de l'Eglise et la Cène, et il a opposé aux arguments tirés de la succession apostolique les droits supérieurs de l'Ecriture, seule norme de la foi. Après que deux docteurs catholiques eurent tenté de réfuter Bèze, le cardinal reparut dans la lice, exhibant une déclaration sur la Cène, rédigée par des docteurs luthériens, et demanda aux ministres réformés s'ils voulaient y souscrire. De Bèze répondit que lui et ses collègues n'avaient aucune raison de se prononcer spécialement sur l'article de la Cène, qu'il était naturel de prendre pour objet de la discussion la Confession présentée par les Eglises de France, et non un document émanant d'un tiers; puis il demanda au cardinal s'il entendait adhérer lui-même aux articles qu'il venait de produire, parce qu'autrement il ne servirait de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rien que les réformés les approuvassent. Là-dessus on remit aux théologiens réformés la susdite déclaration, pour qu'ils l'examinassent à loisir et se prononçassent un autre jour sur son contenu.

Le surlendemain 26, Th. de Bèze donna lecture d'une déclaration affirmant que lui et ses collègues étaient venus pour discuter librement sur tous les points controversés entre les deux Eglises, non pour se borner à dire leur avis sur une question spéciale. En vain le cardinal donna-t-il à entendre que si les députés réformés ne signaient pas sur-le-champ les articles présentés, la conférence serait rompue. De Bèze demeura inflexible, il invita de nouveau le cardinal à déclarer s'il adhérait en bloc à cette Confession d'Augsbourg qu'il paraissait si impatient d'imposer aux réformés français, et conclut en ces termes : « Ou réfutez la Confession des Eglises de France, ou laissez-nous le champ libre pour réfuter la doctrine romaine. »

Plusieurs orateurs prirent ensuite la parole, entre autres P. Martyr, du côté des réformés, et du côté des catholiques l'Espagnol Lainez, général des jésuites, venu à la suite du cardinal de Ferrare. Cet orateur, que de Bèze qualifie d'*histrion*, compara les réformés à des singes, des renards et des serpents; à l'entendre, il était scandaleux qu'on se permît de discuter sur la doctrine, devant des magistrats et des femmes, au moment où le Concile de Trente allait rouvrir ses séances ; il exhorta la reine-mère à ne pas écouter davantage des hérétiques dont le jugement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

est réservé à l'Eglise, et accompagna de larmes sa péroraison. « Ce discours, dit P. Martyr, indisposa vivement la reine qui, n'eût été la considération pour le légat, aurait enseigné au jésuite la modestie. »

De Bèze ne pense pas que la discussion continue, ni qu'elle puisse aboutir, et désire fort être déchargé d'une mission qui épuise ses forces : « Nous n'espérons d'autre fruit de ce colloque que de faire connaître notre cause, de telle sorte que ceux qui nous condamnaient par ignorance deviennent plus équitables envers nous en nous connaissant mieux. Crois-moi, toutes choses sont pour moi comme pourries en comparaison de ma très chère Genève, dont le souvenir peut seul me soutenir et me réconforter. » Bèze ajoute qu'il n'est pas probable que la duchesse de Ferrare veuille se séparer de F. Morel, que Calvin désirait voir revenir à Genève ; quant à Merlin, dont le retour était aussi désiré, on pourrait avoir besoin de ses services dans la discussion, vu qu'il est très versé dans la langue hébraïque. « Nous pensons, dit encore Bèze, que la reine songe sérieusement à une entente. » [1]

Le 30 septembre, de Bèze a eu la satisfaction de bénir publiquement, à Argenteuil, le mariage de Jean de Rohan, cousin du roi de Navarre, et de Diane de Brabançon « à la mode de Genève. »

Le 4 octobre, de Bèze continue à informer Calvin de ce qui se passe à Poissy. Comme la conférence

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 740-748.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

publique menaçait de dégénérer en une confusion tumultueuse, la reine-mère a provoqué une conférence entre dix théologiens, pris moitié dans un camp moitié dans l'autre.[1] De Bèze dit des docteurs catholiques désignés par la reine-mère « qu'ils estoient des hommes de savoir et de raison. » L'entretien s'engagea le 29 septembre avec des formes très courtoises. Au bout de deux jours, les dix théologiens réussirent, non sans peine, à se mettre d'accord sur les termes d'une déclaration au sujet de la Cène, rédigée par de Bèze. Sur ce, la reine a mandé ce dernier, l'a embrassé et lui a dit : « Continuez seulement, cher Monsieur, continuez. » Le cardinal de Lorraine ayant pris connaissance de la formule proposée, dit qu'il n'avait jamais pensé autrement.[2]

Les choses paraissaient en bonne voie et on allait passer à l'examen d'autres articles, lorsque le 3 octobre on apprit que la veille, les cinq signataires catholiques de la déclaration avaient été fort mal accueillis par la majorité de leurs collègues du clergé, et que la formule proposée avait été renvoyée à l'examen de la Sorbonne. Cette nouvelle fit suspendre les pourparlers jusqu'à ce que les intentions définitives du clergé fussent mieux connues.

Le 4 octobre, P. Martyr écrivant à Calvin prévoit que le colloque n'aboutira jamais : « Nous

[1] Les cinq théologiens protestants qui avaient été abouchés avec cinq théologiens catholiques, étaient : De Bèze, Des Gallards, P. Martyr, Marlorat et D'Espine.

[2] *Op. Calv.*, XIX, p. 12.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avons eu des co-disputeurs très pacifiques et qui, à ce qu'ils assurent, n'éprouvent aucun éloignement pour nous. Mais ils sont mal vus des cardinaux, des évêques et des docteurs, et tenus pour suspects d'hérésie. Aujourd'hui, ils se justifient devant l'assemblée des *cornus* (la réunion plénière des prélats). Ceux qui président aux affaires paraissent méditer quelque *interim* et vouloir forger une religion mi-luthérienne, mi-papistique. »[1]

P. Martyr voyait juste. Le 6 octobre, l'assemblée du clergé prononça, sur le préavis de la Sorbonne, que la formule souscrite par les dix était hérétique, et le 9 elle adopta une déclaration aux termes de laquelle tout rapport devait être rompu avec de Bèze et ses collègues, et le roi devait être prié de ne plus tolérer la présence de Bèze dans le royaume.

Le 9 octobre, Calvin, qui vient de lire la relation que Bèze lui a adressée des derniers incidents de la joûte qui a eu lieu à Poissy, donne essor à sa satisfaction en écrivant au champion encore couvert de la poussière du combat: « Soit béni trois et quatre fois notre Dieu qui paraît nous élever au-dessus des nuées, afin qu'embrassant les pieds de Christ triomphant, nous contemplions d'en haut, au-dessous de nous, ses ennemis et les nôtres ! »[2]

Le 15, Calvin écrivait de nouveau à de Bèze : « Si les catholiques rompent le colloque, je n'en serai point fâché. Car jamais ils ne consentiront à pro-

[1] *Op. Calv.*, XIX, p. 14.
[2] *Op. Calv.*, XIX, p. 30.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

clamer la pure religion, et leur céder, fût-ce seulement sur quelques points, n'eût été autre chose que de se mettre en travers de la vérité. » [1]

Le 19, les prélats assemblés à Poissy se séparèrent après avoir voté un subside de seize millions à payer au roi en six ans, et après avoir dressé une série d'articles concernant la réforme de la discipline ecclésiastique. La reine-mère prit congé des députés protestants de la manière la plus gracieuse.

Le jour où l'assemblée du clergé se sépara, les Guise s'éloignèrent de la Cour. Ces chefs du parti catholique intransigeant avaient pu reconnaître que la reine-mère ne voulait à aucun prix mettre le bras séculier à la disposition de l'Eglise, qu'elle était même résolue à tolérer, dans certaines limites, l'exercice du culte protestant. Ne pouvant plus espérer le concours des détenteurs du pouvoir, ils allèrent attendre dans leurs terres le moment où ils pourraient, en s'appuyant sur l'Espagne, faire appel au droit du glaive.

L'assemblée était déjà dissoute depuis quelques jours, lorsqu'arrivèrent trois docteurs luthériens dont le roi de Navarre, d'accord avec le cardinal de Lorraine, avait obtenu l'envoi du duc Christophe de Wurtemberg, dans l'intention de les faire intervenir dans le débat ouvert à Poissy. Deux docteurs du Palatinat étaient aussi venus, envoyés par l'Electeur palatin. Mais il était trop tard, et ces graves Teutons durent regagner leurs pénates vers la fin de

[1] *Op. Calv.*, XIX, p. 50.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

novembre, sans avoir fait autre chose que visiter les curiosités de Paris.

La tentative d'un rapprochement amiable entre les deux confessions, au moyen du colloque tenu à Poissy, ayant avorté et le projet de concile national étant allé du même coup à vau-l'eau, il fallait à tout prix, pour conjurer une collision qui pouvait devenir désastreuse, recourir de nouveau à des mesures législatives ou administratives. Aussi de Bèze se concerta-t-il activement avec les chefs politiques du parti protestant pour amener le gouvernement à légaliser et à affranchir, autant que possible, de toute entrave l'exercice du culte évangélique.

Le mouvement ascendant de la Réforme ne s'était, en effet, nullement ralenti pendant la session du colloque.

Comment aurait-on pu se flatter de pouvoir bâillonner partout les prédicateurs réformés, alors que plusieurs d'entre eux portaient la parole en présence du roi et de ses ministres? Chantonnay, ambassadeur de Philippe II, écrivait à son maître le 6 septembre : « Faites compte qu'aujourd'hui ce qui est loisible à Genève, tant aux presches et administration des sacremens qu'autres choses, se peut faire impunément par tout ce royaume, commençant mesme par l'hostel du roi, et est tenu pour beste qui n'y fait du plus qu'il peut. » « Sachez, écrivait le 19 septembre P. Martyr au magistrat zurichois, qu'en Aquitaine les ministres de notre religion prêchent publi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quement dans toutes les villes. » « En Gascogne, en Normandie, écrit Guillaume Stucki, compagnon de voyage de P. Martyr, il n'y a presque plus d'images ni de messes. » Dès le 6 juillet, à Castres, les réformés avaient pris possession du temple et abattu les images. Le 24 septembre, la principale église de Montpellier fut remise aux protestants. A Agen, à Montauban, des temples avaient été mis pareillement à la disposition des protestants.

Le 6 octobre, le ministre Fornelet écrivait de Châlons à Calvin : « Il y a bien quinze villages par deça qui désirent le sainct ministère de l'Evangile. J'ay esté requis quelquefois d'aller en tant de lieux, que j'eusse désiré me pouvoir diviser en plusieurs parties pour satisfaire au sainct désir de ceux qui m'appeloient. Nous avons eu aujourd'hui une assemblée de mille personnes, nous baptisons et enterrons nos morts et sommes en délibération de célébrer la saincte Cène. Je puis dire hardiment que, s'il y avoit aujourd'hui mille hommes dédiez et disposez au sainct ministère, qu'à grand'peine suffiroient-ils pour fournir les lieux du royaume de France qui désirent des pasteurs.» [1]

Aussi, le 17 octobre, P. Martyr pouvait-il écrire à Bullinger : « Depuis la convocation du colloque jusqu'à ce jour, on ne peut pas dire combien se sont accrues en nombre les Eglises des fidèles. A ce que l'on croit, la nécessité forcera la reine, les ministres

[1] *Op. Calv.*, XIX, p. 22.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et les grands du royaume à nous octroyer la liberté de nous assembler publiquement et à nous accorder l'usage d'un certain nombre de temples. Aujourd'hui, nous éprouvons de vives appréhensions parce que dans diverses contrées de la France, les fidèles se sont emparés des temples, sans attendre la permission du roi ; or, cela a déplu extrêmement à la reine et aux grands. Les cardinaux et les évêques exigent que les temples soient restitués. » [1]

Le 19 octobre, P. Martyr écrit à Lavater : « Le dix-septième de ce mois, un décret a été rendu par le Conseil du roi, sur les instances du clergé, portant que les fidèles aient à rendre les temples dont ils ont pris possession avant d'avoir obtenu l'autorisation du magistrat compétent. En attendant, on fait espérer aux nôtres de leur accorder la liberté de tenir des assemblées publiques et de leur assigner certains locaux. » [2]

L'exécution de cet édit, qui avait été arraché au gouvernement comme une condition du large subside voté, devait entraîner d'insurmontables difficultés.

Le 12 octobre, les protestants de Paris, qui avaient célébré leur culte hors de ville, au nombre de six mille, furent assaillis à leur retour par une multitude forcenée ; il y eut beaucoup de blessés et de tués.

Le 20 octobre, P. Martyr écrit à Bullinger : « Il vient d'être promulgué à Paris un édit qui prohibe le port d'armes, le jet de pierres et les appellations de

[1] *Op. Calv.*, XIX, p. 57.
[2] *Op. Calv.*, XIX, p. 60.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

*papistes* et *huguenots*; il est interdit de s'outrager pour cause de religion et de s'introduire hostilement dans les maisons lorsque les nôtres y célèbrent quelque service. Les nôtres, en Gascogne, ont restitué les temples qu'ils avaient occupés et des locaux leur ont été assignés. »[1]

Ecrivant à Calvin, de Saint-Germain, le 21 octobre, de Bèze lui rend compte des faits qui ont suivi la rupture du colloque. Sur les instances des députés du clergé, il a été rendu des ordonnances qui font tort aux protestants; mais des représentations ont été faites et on a promis d'y apporter des adoucissements. Martyr se dispose à partir. Lui, Bèze, voudrait en faire autant, mais il a été prié par les frères de demeurer encore quelque temps en France pour disposer la reine-mère à des concessions et les réformés au calme. Il redoute l'impatience de ses coreligionnaires, qui ne sont pas disposés à rendre les temples: « Je suis, dit-il, beaucoup plus angoissé que jamais et comme suspendu entre la vie et la mort. »[2]

Calvin, de son côté, n'était pas moins accablé que son frère d'armes. Il lui écrit, le 21 octobre, qu'il est assailli de violentes douleurs de colique: « Avant-hier j'ai prêché, mais il a fallu me porter au temple. — Viens en aide le plus tôt possible à notre école abandonnée. Moi qui étais chargé de donner des

[1] *Op. Cal.*, XIX, p. 62.
[2] *Op. Calv.*, XIX, p. 63.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

leçons pour toi, je suis au lit depuis près d'un mois. »[1] Puis, reportant sa sollicitude sur les affaires de France, Calvin donne le conseil de faire rentrer sans pitié dans le devoir les hommes violents qui transgressent le bon ordre.[2]

Les rangs des prédicateurs de l'Eglise genevoise ayant été éclaircis par les départs successifs de Merlin,[3] Morel, de Bèze et Viret, il devenait difficile d'alimenter aussi abondamment que par le passé la dévotion populaire. « Icy a esté parlé, lit-on dans le registre du 13 octobre, que les s^rs^ ministres sont chargés de faire tant de sermons et d'aultant qu'il y en a plusieurs absens pour le colloque qui se tient en France, aussi que le peuple n'est si grand comme il souloit par cy-devant (on commençait à ressentir les effets de la réémigration). Arresté qu'on advise à ne pas prescher en tant de lieux, et cela servira que là où on preschera sera mieux furni de gens et y aura plus grande audience. » Le lendemain, le Conseil décide, sur l'avis de Calvin, « qu'on ne presche plus à Saint-Germain jusqu'à plus grande opportunité. » Quelques jours auparavant, le pasteur Jean de Beaulieu se trouvant à Genève, écrivait à Farel : « C'est merveille des auditeurs de M. Calvin, j'estime qu'ils sont journellement plus de mille. »[4]

[1] Calvin fut empêché de paraître au Consistoire pendant quatre séances consécutives, du 9 octobre au 2 novembre.

[2] *Op. Calv.*, XIX, p. 67.

[3] Merlin fut de retour à Genève le 23 octobre.

[4] Si cette assertion s'applique aux auditeurs des leçons de Calvin, elle doit être empreinte d'une forte exagération.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le 28 octobre, Catherine de Médicis écrivant au Conseil de Zurich, en lui renvoyant avec remerciement P. Martyr dont, dit-elle, « elle a eu grande occasion de se louer et contenter, » ajoutait : « Suis bien marrye que du colloque et conférence qui s'y est faicte, il n'est point sorty le fruict que nous désirions et qui est si nécessaire pour l'union de l'Eglise chrestienne en une mesme saincte et catholicque religion. Mais estant un bien qu'il fault attendre de l'infinie bonté de Dieu, qui seul régist toutes choses, nous le supplions qu'il le nous veuille bientôt donner et départir tel qu'il sçait nous estre nécessaire. »

Le 29, de Bèze écrit de Saint-Germain à Calvin : « Enfin, j'ai obtenu, par la grâce de Dieu, une ordonnance prescrivant que nos frères puissent tenir en toute sécurité leurs assemblées jusqu'à ce que, par un édit solennel, un état de choses meilleur et plus assuré soit sanctionné. Le gouvernement convoque pour le 10 décembre une assemblée de deux délégués de chacun des Parlements de France pour ratifier un mode de vivre définitif concernant le culte. A Paris, vu la rage du peuple, il n'est pas possible de concéder des assemblées publiques. Il sera seulement permis à nos frères de se réunir dans des maisons particulières, en secret, jusqu'au nombre de *deux cents*. Si la populace trouble ces réunions, le gouverneur de Paris a l'ordre de réprimer les tapageurs. » De Bèze informe en même temps Calvin qu'on vient de découvrir un projet criminel, tramé par le duc de Nemours, pour s'emparer de la personne du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jeune duc d'Orléans, frère du roi, et l'emmener en Espagne. De Bèze ne sait pas encore quand il lui sera possible de se mettre en route pour regagner Genève. [1]

Le 4 novembre, de Bèze écrivant de nouveau de St-Germain à Calvin, lui mande qu'on vient de célébrer l'anniversaire de la délivrance du prince de Condé. Bèze a bon espoir au sujet de la prochaine assemblée qui doit s'occuper d'adopter un mode de vivre pour le culte : « Les Parisiens, dit-il, ne peuvent plus contenir l'affluence des assistants au prêche, tellement qu'au lieu de deux cents, jusqu'à six mille se présentent. » Aussi s'efforce-t-il de retenir les siens, « qui ont plus besoin du frein que de l'éperon. Je crains les nôtres, dit-il, plus que les adversaires. » — « Les choses sont bien changées en peu d'heures,

[1] *Op. Calv.*, XIX, p. 80.

[2] L'ordonnance publiée par ordre de la reine-mère était conçue en ces termes : « Ayant regard aux remonstrances et réquisitions qui nous ont esté faictes par la pluspart des députez des trois Estatz de nostre royaulme, et affin de éviter les inconvéniens que pourroient advenir à cause des assemblées particulières qui pourroient facilement apporter différentes et réprouvées sectes et opinions, nous avons deffendu et deffendons à toutes personnes de quelque estat, qualité et condition qu'ils soient, soubs peine d'estre punis comme sédicieulx et rebelles, de dire ou faire injure, force ou violence à ceux qui seront en assemblées publicques pour ouyr la parolle divine et faire prières et autres actes concernantz le faict de la religion, pourveu que ceulx de la dicte assemblée ne soient armés ny abastonnés et soient les lieux où ils peuvent estre veus et visités par nos officiers de manière que ne se façe ne dise aucuine chose subjecte à repréhension ; et tout ceci nonobstant nos précédents éditz. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

grâces à Dieu, estans maintenant faicts gardiens des assemblées ceux-là mesme qui nous menoyent en prison. Je crains seulement qu'il n'y en ayt qui, par leur impatience, en abbatent plus en un jour que je n'en ai peu bastir en un moys. » De Bèze a demandé instamment de pouvoir partir; mais la reine-mère, bien loin de souscrire à sa demande, l'a vivement pressé de prolonger son séjour: « Elle me voit de très bon œil, je ne sais pas à quoi cela tient. » Il ne veut pas prendre d'engagement définitif avant de connaître l'avis de ses collègues de Genève.[1]

On voit que de Bèze était considéré à la fois par les réformés et par les catholiques, amis de la paix, comme *l'homme nécessaire*. La reine-mère, qui venait d'accorder, en fait, une liberté de culte restreinte, se proposait de faire ratifier cette proposition par une assemblée de députés des Parlements, afin de pouvoir opposer aux plaintes que l'Espagne et le clergé ne manqueraient pas de faire entendre, l'approbation donnée à sa conduite par un corps officiel. La présence de Bèze était jugée désirable pour qu'il fît accepter aux protestants les mesures qu'allait prendre le gouvernement.

Hubert Languet, qui résidait à Paris en qualité de chargé d'affaires de l'électeur de Saxe auprès du roi

[1] *Op. Calv.*, XIX, p. 96. « P. Martyr, dit de Bèze dans son *Hist. ecclésiastique*, s'étant retiré, Th. de Bèze voulut faire le semblable. Il lui fut répondu par la reine-mère qu'il était Français et qu'on avait encore à faire de lui, pour essayer si par autres moyens et conférences, on pourrait adoucir les troubles de la religion. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de France, écrit de son côté le 10 novembre : « Nous nous sommes réunis, hors de la ville, non pas au nombre de deux ou trois cents, mais au nombre de deux, de trois mille et même de neuf à dix mille. Lorsque nous nous réunissons, on place les femmes au milieu. Les hommes à pied font cercle autour des femmes et sont eux-mêmes entourés par les assistants à cheval. »

Calvin ne devait pas revoir de sitôt son fidèle compagnon d'œuvre.

Le 11 novembre, Calvin, après avoir fait les exhortations requises à l'occasion de l'élection du lieutenant, annonce au Conseil que M. de Bèze remercie Messieurs de ce que, « combien qu'il soit ailleurs, on n'a laissé pourtant d'assister à sa femme et famille, comme s'il servoit continuellement au ministère en ceste cité ; de quoy il se sent grandement chargé et prie ses frères d'adviser quelquement que Messieurs ne soient importunés. Quant à luy, il est requis qu'il demeure bien environ deux mois en France, parce qu'il a esté conclu d'assembler de chaque Parlement deux commis pour adviser sus le fait de la religion et qu'il a déjà obtenu qu'en pays de Guienne on laissera les temples aux fidèles comme il est, et, quant à la Normandie, il y aura aussi soulagement, qu'on preschera en plusieurs lieux, mesme à Paris où on n'avoit pas osé prescher aussi ouvertement qu'ailleurs à cause des mutinations. Susquoy a esté arresté qu'on continue à bailler les gages à la femme de de Bèze

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et qu'on dise à M. Calvin que s'il a faulte de davantage, on ne luy espargnera pas. »

Le désir que les directeurs de l'Eglise de France éprouvaient de conserver quelque temps encore Th. de Bèze fut bientôt confirmé par plusieurs messages successifs.

Par une lettre écrite le 23 novembre, l'amiral Coligny prie le Conseil de Genève de laisser Th. de Bèze, « lequel est en si bon train de servir à la gloire de Dieu et édification de son Eglise en ce royaulme, que ce seroit grand dommage de l'en destourner maintenant. »

Le 25 novembre, de Bèze écrit de Saint-Germain à Calvin que, vaincu par les prières des Eglises, il a consenti à demeurer encore pendant l'hiver, à la condition que les ministres et le Conseil de Genève agréent cette prolongation de séjour : « C'est bien à regret que j'ai cédé ; quand je pense à tous tes travaux, à la multitude des écoliers, à mon repos que j'ai toujours préféré aux vaines splendeurs dont je suis environné en ces lieux, je voudrois de tout mon cœur m'envoler pour te rejoindre. »[1] Dans deux jours des messagers partiront pour transmettre au Conseil de Genève la demande des Eglises.

Le 25 novembre, la reine de Navarre écrit au Conseil de Genève : « Magnifiques Seigneurs, nous sommes résolue et advisée retenir pour trois ou quatre mois auprès de nous vénérable personne M. Th.

[1] *Op. Calv.*, XIX, p. 130.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Bèze, espérant que les occasions se présenteront durant ce temps que Dieu pourra se servir de luy pour la paix de son Eglise et le bien de la république chrestienne, vous priant pour une si bonne et nécessaire cause, vouloir excuser le défaut qu'il vous peut fere par son absence et préférer l'utilité commune à la vostre. »

Le prince de Condé écrivit pareillement au Conseil en ces termes :

« Messieurs et bons amis, congnoissant le saint et vertueux zèle que vous portez à l'avancement de la gloire de Dieu et le désir que avez que sa pure doctrine puisse prendre pied et racine en ce roiaume, ainsi que desjà nous commençons à en voir les apparences claires et grandes, j'ay pensé, puisque nostre Seigneur a fait si heureusement prospérer le voiage qu'y a fait M. de Bèze, duquel il s'est servi comme de son instrument à l'édification de son Eglise, que pour la conservacion d'un tel et savoureux fruict, vous ne trouverez maulvais que l'ayons retenu pour encore environ quatre mois auprès de la Royne ma sœur, et pour ce qu'en luy proposant ce retardement, il a fait instance grande sur l'obéissance qu'il vous doibt et veult rendre, affin de luy lever de ma part toutes les difficultés et excuses qu'il pourroit sur ce alléguer, je vous ay bien voulu escrire cette lettre pour vous prier très affectueusement, Messieurs et bons amis, au nom de Dieu, non seulement de luy permettre tel séjour par deça, mais expressément le luy ordonner et le luy enjoindre. Ce faisant, oultre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le bien et proffit commun que vous moiennerés à la France, laquelle s'en sentira infiniment gratifiée de vous, je le tiendray si estroitement et particulier en moy que jamais je n'en oublieray le plaisir et l'obligacion pour le recognoistre généralement envers le corps de vostre République, ou en privé envers les membres d'icelle, par tous les bons et dignes offices dont vous me vouldrez requérir et emploier, ce que je ferai tousjours d'aussi bon cueur, que je supplie le Créateur, Messieurs et bons amys, conserver vous et vostre Estat en parfaicte et constante prospérité.

« Vostre bon amy, L. de Bourbon. »[1]

Il est donné lecture, lit-on dans le protocole du Conseil du 22 décembre, des lettres envoyées par l'amiral, la reine et le prince de Condé « aux fins qu'il plaise à Messieurs leur accorder encore Th. de Bèze pour trois ou quatre mois, pour l'avancement de la religion, s'offrans le recognoistre envers cette république, remercians de ce jusqu'à présent on le leur a laissé. On lit pareillement la lettre de Bèze qui contient le grand désir qu'il a de revenir, car il n'estime pas qu'il y ait chose au monde qui l'attouche de plus près que ceste ville et jamais il ne sera las de faire tout service à Messieurs. » — Sur lesdites lettres, lit-on dans le protocole, arresté qu'attendu les instances, requestes et offres desdits princes, affin de ne retarder la gloire de Dieu et le salut du peuple, et pour tant mieux induire lesdits princes à estre bien

[1] Archives de Genève, *P. hist.*, n° 1712.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

affectionnés envers Messieurs de Genève, on leur accorde encore de Bèze pour trois ou quatre mois. »

Calvin écrit à la reine de Navarre au sujet de l'autorisation accordée à son collègue : « Madame, ce ne sera pas sans grant regret que nous soions encores privez pour quelque temps de la présence de mon frère, Monsieur de Bèze. Car l'Eglise y a dommaige, et les escolliers qui sont icy pour profiter en théologie, sont reculez d'aultant, pour ce que je ne puis satisfaire à tout. Or, puisqu'il fault qu'ainsy soit, je prieray Dieu, Madame, que le fruict qui reviendra de son labeur, pour l'avancement du règne de Jésus-Christ, nous soit comme récompense pour nous esjouyr ou alléger en partie nostre mal. »

Comme les fidèles de Lyon étaient exaspérés de ce qu'on voulait reléguer leurs assemblées dans les faubourgs, Th. de Bèze, par une lettre du 25 novembre, les engage à se contenir : « Gardez-vous, leur écrivait-il, de vous refroidir ni perdre courage pour si peu de chose. Considérons que nostre victoire gist en patience, et que tant plus le meschant s'egaye, plus il approche de sa ruine. S'il semble que nous reculions au lieu d'advancer, si ne fault-il pas tourner le dos, mais au contraire se préparer à mieulx saulter quand Dieu nous en donnera le temps, selon qu'il sait estre expédient. »

Le 12 décembre, de Bèze mande de St-Germain à Calvin que le 1er décembre il a célébré la Cène dans un château près de Saint-Germain ; l'amiral, la reine de Navarre, la belle-mère du prince de Condé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ainsi que sept cents personnes y assistaient. Il a prêché la veille dans le faubourg Saint-Antoine, et a eu plus de six mille auditeurs, bien que la pluie tombât par torrents. [1] Le lendemain 13 décembre, Farel qui avait entrepris une tournée missionnaire dans le haut Dauphiné, son pays natal, écrivait de Gap aux ministres de Neuchâtel qu'il venait de prêcher dans le temple de cette ville. Le 5 décembre, Viret écrit de Nîmes à Calvin que toutes les Eglises de la contrée désirent l'entendre; il est appelé à la fois par Montpellier, Montauban et Orléans.

Le 16 décembre, de Bèze écrit de Saint-Germain à Calvin: « La reine-mère est mieux disposée à notre égard qu'elle l'a jamais été. Quant à ses trois enfants (Charles, Henri et François), ils sont tels qu'on pourrait les désirer. » [2] Toutefois sur divers points il y a eu des explosions de fanatisme; des protestants ont été massacrés à Cahors et à Amiens; un fonctionnaire du roi, en Gascogne, a été assassiné par des protestants.

Le 22 décembre, de Bèze mande à Calvin que l'assemblée des députés du Parlement a été renvoyée aux premiers jours de janvier.

Un point noir dans la situation, c'est l'attitude du roi de Navarre. Ce prince avait prêté l'oreille aux suggestions du pape et du roi d'Espagne qui lui faisaient entrevoir en perspective la possession de la Navarre espagnole ou de la Sardaigne, s'il voulait se

[1] *Op. Cal.*, XIX, p. 157.
[2] *Op. Calv.*, XIX, p. 177.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rallier au parti des catholiques intransigeants. Antoine de Bourbon avait déjà « tourné sa robe, » suivant l'expression d'Et. Pasquier, et il s'entendait en secret avec les Guise, lorsque Calvin lui écrivit, le 24 décembre, pour lui reprocher sa mollesse et sa froideur, qui font contraste avec la constance intrépide de son épouse :

« C'est à vous, Sire, de considérer, nous ne disons pas si vous avez esté aussi empressé à rendre tesmoignage de vostre foy qu'il eust esté requis, mais seulement si vous vous en estes approché jusques à mi-chemin. Il est donc temps de courir, de paour que la nuict ne vienne et que vous ne soyez surprins. Combien s'en fault-il, Sire, que vous ayez maintenu la querelle de Jésus-Christ, selon que vostre estat et dignité vous y oblige plus que les personnes privées? Que sera-ce de vous, Sire, en ceste authorité, honneur et haultesse, si vous entrez en compte avec celuy duquel vous tenez tout? Encores que tout vous fust fermé, Sire, si vous fault-il pratiquer en cest endroict ce que dict David, c'est que Dieu donne des piedz de chevreulx aux siens pour saulter par-dessus les haultes murailles.» — « Il y a du zèle inconsidéré en aulcuns que nous n'approuvons pas et que nous vouldrions bien modérer, s'il nous estoit possible. Mais puisque nous ne pouvons y pourvoir, nous supplions vostre Majesté le vouloir supporter. Mesme nous pensons que Dieu, pour corriger la tardiveté des grans, a faict avancer les petis, voire tellement qu'il seroit aujourd'huy difficile de les faire reculer. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Calvin fait surtout un grief au prince de la malheureuse harangue qu'a prononcée de sa part, à Rome, son conseiller d'Escars, « laquelle fait rougir, pleurer et gémir et quasi crever de despit tous bons zélateurs tant de la gloire de Dieu que de la bonne réputation de vostre Majesté. Et il semble qu'il ait voulu faire un triumphe du vitupère qui nous a esté faict en imprimant une telle ordure. » Calvin engage le roi à renoncer ouvertement à toute superstition et idolâtrie, et à s'employer activement pour que les réformés soient maintenus dans le droit qu'ils ont conquis de fait de célébrer leur culte en public.[1] « Vous ne sauriez, Sire, trop travailler à vous esvertuer tout au rebours, jusqu'à ce qu'une telle faute soit réparée devant Dieu et devant les hommes. »

Calvin appelle à la rescousse l'épouse du roi ; il lui écrit :

« Nous avons de quoi bénir Dieu, Madame, de ce qu'il besongne si vertueusement en vous, et vous faict surmonter tout ce qui pouvoit vous divertir du bon chemin. Il seroit bien à désirer que le Roy, vostre mary, print pour ung bon coup telle résolution, que ce ne fut plus pour nager entre deux eaues. Je sçay comment vous y travaillez, Madame, mais je vous prie que si vous n'en venez si tost à bout qu'il seroit à souhaister, que l'attente ne vous lasse, ne refroidisse. Au reste, vous sçavez, Madame, comme il vous fault garder soigneusement de vous esloingner de

[1] *Op. Calv.*, XIX, p. 198.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Dieu pour gratifier aux créatures mortelles, ce qui vous doibt donner couraige de poursuyvre vivement, tendant au but qui vous est proposé, quelques vents qui soufflent à l'opposite. »

Calvin signale à la reine de Navarre les manœuvres d'un autre serviteur du roi, Baudoin : « Il y a ung certain rustre [1] que le Roy vostre mari a fait magister de son bastard, lequel estant ung apostat et traistre à Dieu et à la religion, a desgorgé par ung livre imprimé contre moy, toutes les injures qu'il a pu forger. » [2]

Le 27 décembre, le surlendemain de Noël, une assemblée de protestants très nombreuse se tint dans la salle du Patriarche, près de la porte Saint-Marceau. Le pasteur Jean Malot présidait. Le prêche avait à peine commencé, que les catholiques firent sonner à pleine volée les cloches de l'église voisine de Saint-

[1] Ce « certain rustre et apostat » était François Baudoin, né à Arras en 1520 et un des meilleurs jurisconsultes du temps. Il enseigna le droit successivement à Bourges, à Strasbourg, à Heidelberg, à Paris, à Douai et à Angers. Il avait séjourné à Genève et entretenu des rapports personnels avec Calvin ; il a laissé un grand nombre d'ouvrages. Mais Baudoin avait aux yeux de Calvin le tort impardonnable d'être un *moyenneur* obstiné. Il aurait voulu fondre en une seule Eglise l'Eglise catholique, l'Eglise luthérienne et la réformée, et frayait également avec les protestants et les catholiques, ayant été successivement en rapports avec Calvin, l'Hôpital, le prince d'Orange, le duc d'Albe. Les éditeurs de la *France protestante*, tout en reconnaissant que ce personnage éclectique avait eu pendant toute sa carrière un pied dans les deux camps, ont cru devoir le faire figurer dans leur galerie.

[2] *Op. Calv.*, XIX, p. 197.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Médard pour couvrir la voix du prédicateur. Quelques protestants se portèrent vers l'église d'où partait le bruit pour le faire cesser, ils n'y réussirent point; l'un d'eux fut même grièvement blessé, et en même temps des pierres furent lancées contre le local dans lequel avait lieu le prêche. Alors, tandis que Malot fait tranquillement entonner un psaume, une partie des assistants sortent, en viennent aux mains avec les catholiques qui, accourus au son du tocsin, se sont attroupés dans la rue, puis font irruption dans l'église de Saint-Médard, après en avoir enfoncé les portes; sans faire de mal à personne, ils jettent bas les images [1] et emmènent triomphalement un certain nombre de prisonniers, parmi lesquels plusieurs prêtres, qu'ils remettent aux officiers de la justice. De Bèze qui a assisté à cette scène tumultueuse, en rend compte à Calvin dans une lettre écrite le 28. [2]

Le 28 décembre, Calvin écrit à Farel: « L'occupation des temples par les nôtres, qui est odieuse au Conseil du roi, ne m'a jamais plu; je désapprouve complètement la chose jusqu'à ce qu'une résolution

[1] « Ceux qui avoient épargné des ennemis armés, dit Th. de Bèze, ne firent aucun quartier au dieu de pâte et aux idoles. » On a droit d'être surpris que de Bèze qui, dans sa lettre à Calvin, affirme positivement que les envahisseurs de l'église mirent bas les images, se taise complètement sur cette circonstance dans le récit du même événement que contient son *Histoire ecclésiastique*, et représente les portes comme ayant été enfoncées par la police.

[2] *Op. Calv.*, XIX, p. 209.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

régulière ait été prise, ce que j'espère devoir arriver bientôt. »[1]

Pendant que Th. de Bèze, représentant dignement au dehors la cité qui l'avait adopté, prenait une part active à des délibérations dont devait dépendre la destinée d'un puissant royaume, on s'occupait à Genève de reviser les édits ecclésiastiques.

Les ordonnances ecclésiastiques adoptées en 1541 n'avaient pas été imprimées. Calvin, dès 1545, avait préparé un projet d'ordonnance sur les mariages qui n'avait pas encore acquis force de loi. Depuis lors, les Conseils avaient adopté une série d'articles sur les excommunications. Il s'agissait de revoir, de coordonner et de fondre en un seul recueil toutes ces dispositions. Calvin entreprit ce travail avec Michel Roset.

Le 10 novembre, Michel Roset présentait au Petit Conseil un rapport sur le travail de revision dont il s'était acquitté avec le concours ou plutôt sous la direction de Calvin, et donnait lecture du texte revisé, ainsi que des articles sur les mariages et l'excommunication qui avaient été adjoints aux ordonnances de 1541. Le Conseil approuve les édits ainsi complétés et décide qu'ils seront imprimés « pour servir à l'instruction d'aultres peuples et pour tesmoignage de nostre réformation. » Le 12, le Conseil des Deux Cents prend à son tour connaissance des édits et les approuve « sans que personne y ait contredit. »

[1] *Op. Calv.*, XIX, p. 219.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le 13, le Conseil général étant assemblé, Calvin expose qu'il est bien nécessaire de publier derechef les anciens édits, ainsi que les nouveaux qui y ont été ajoutés, « affin qu'entre nous ils soient tant mieux observés, mais aussi que ce soit comme un luminaire auquel toutes les Eglises dressées en la réformation chrestienne puissent prendre exemple et serve aussi de tesmoignage aux infidèles de nostre ordre et religion. » Là-dessus, après que les édits eurent été lus et que le premier syndic Curtet eut fait connaître le préavis favorable du Conseil : « Tous, est-il dit, d'une voix, en louant Dieu, ont le tout approuvé, et estant rendues grâces à nostre Seigneur, chacun s'est en paix retiré. Dieu nous façe la grâce de bien observer lesdits édits et aux aultres peuples d'en estre esdifiés ! »[1]

Il fut décidé que les édits revisés seraient relus tous les trois ans en Conseil général.[2]

Le 8 septembre, le Conseil de Genève allouait un subside de 50 écus, « selon nos petites facultés, » au pasteur Claudio Vergio, député par les protestants du val d'Angrogne auprès des Etats protestants, pour quêter des secours ; il se charge également de faire parvenir aux Vallées les sommes qui lui seraient remises.

[1] Voir le texte des ordonnances votées en 1561, *Op. Calv.*, X, p. 92-124.

[2] On peut voir par ce fait ce qu'il faut penser de ce que quelques auteurs ont avancé de la prétendue antipathie de Calvin et de ses adhérents pour le Conseil général.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

# IV

## Relations quotidiennes des Eglises de France avec Genève. — L'Edit de janvier.

Si le rôle joué par Th. de Bèze et l'activité qu'il déploya pendant son séjour à Paris attestent d'une manière éclatante la très haute estime dans laquelle les chefs de l'Eglise genevoise étaient tenus par l'ensemble des Eglises de France, les demandes incessantes de ministres et de conseils, provenant de toutes les provinces de France, témoignaient d'une manière non moins significative de l'attraction qu'exerçait au près et au loin la cité genevoise. Pendant tout le cours de l'année 1561, on ne laissa pas respirer un moment la Compagnie des pasteurs.

Donnons ici un aperçu des communications journalières qui s'étaient établies entre la France réformée et le poste avancé qu'avait ménagé à cette dernière le génie prévoyant de Calvin.

Pendant les mois de janvier et de février 1561, l'Eglise de Genève reçoit plus de douze demandes de ministres ; elles émanent des Eglises de Roque-



Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

courbe, Mâcon, Malleval, Beaune, Amiens, Dijon, Bourges, Coulches, Saint-Pourçain, le Mas d'Agen, Angoulême, La Rochelle (deux ministres pour le pays d'Aunis).

Par une lettre du 16 mars, les fidèles de Fécamp, « pays maritime de Normandie, » s'adressent à « l'Eglise du Seigneur Jésus-Christ eslevée par le conseil admirable de Dieu et assemblée en la très illustre cité de Genève. » Ces honnêtes Normands prient qu'on leur envoie un pasteur, « attendu qu'ils ont expérimenté les joies de la victoire de notre Dieu tout-puissant, qui a fait fuir son adversaire d'un de ses plus forts propugnacles, a planté au milieu de nous la bannière de son Evangile et dressé bonne forme d'Eglise, unie en esprit avec vous par foy et charité.» Saint-Ambroix, Libourne, Gifan, Rouen, Vails en Vivarais arrivent à la file, demandant des pasteurs.

Le 2 avril, l'Eglise de Marsillargues, « povre troupeau sans pasteur, en danger de nous esgarer par le désert mondain, » requiert l'envoi d'un « dispensier fidèle pour distribuer la viande sacrée. » Le 3, l'Eglise de Graysival adresse la même demande.

Le 2 mai, l'Eglise de Saint-Pierre le Moustier remercie Calvin de lui avoir envoyé un pasteur. Le 3, l'Eglise de Saint-Germain de Calberte demande un pasteur. — Le 5 mai, l'Eglise de Saint-Léonard, « retirée de ceste grande fosse et abisme de ténèbres, » demande un pasteur « pour distribuer ce vray pain de vie après lequel nos pauvres âmes altérées courent. » Par une lettre du 6, l'Eglise du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Vigan, qui compte 1500 personnes, demande un ministre à l'Eglise de Genève. La même requête est apportée par un diacre qu'envoie l'Eglise d'Uzès. Ganges, Chinon, Ligneul adressent la même demande.

L'Eglise de Nîmes s'était scindée en deux partis, dont l'un soutenait le pasteur Mauget, l'autre s'était rangé sous la bannière de son rival Muton. Le 12 mai, Mauget écrivait aux ministres de Genève: « Bien est vray qu'on nous livre journellement beaucoup d'assautz; car non seulement les magistrats nous assaillent et le peuple nous menace, mais aussy, qui est la plus grande fascherie que nous aions, nos propres entrailles, c'est-à-dire quelque partie de ceulx de nostre Consistoire, s'eslève à l'encontre de nous pour nous contraindre de recevoir M. Mutonis, contre tout ordre de discipline, ce que je n'ay délibéré de faire quoy qu'il advienne. » [1]

Par une lettre du 15 mai, le Synode de Nîmes, assemblé pour mettre fin à ce différend, prie l'Eglise de Genève d'intervenir: « Sommes esté d'advis de vous envoyer Mutonis et toute la procédure, affin qu'advisiez de plus près au faict. » Sur quoi, Calvin répond, le 1er juin, au Consistoire de Nîmes: « Nous voyons à nostre grand regret que vostre Eglise est bandée et que chasquun tient son parti par trop roide. Or, vous sçavez comme le fondement de l'Eglise est unité, aussi qu'elle s'entretient en son estat par fraternité et concorde. Ainsi on ne

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 446.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

peut attendre que dissipation et ruine, quand la porte est ouverte à débats et contentions. Et de faict, Dieu accomplira toujours ce qu'il a prononcé par la bouche de saint Paul, que ceux qui se mordent et mangent, en la fin se consumeront. Nous vous prions donc, au nom de Dieu, pour vous bien garder des astuces de Satan, de n'entrer point en aigreur pour maintenir quelque querelle que ce soit, sinon celle qui doit enflamber nos cœurs quand il est question de batailler d'un commun accord contre les ennemis de la vérité de Dieu. » [1]

Cherpont, pasteur à Loudun, s'était plaint à Calvin des tempêtes que soulevait dans son Eglise un moine défroqué qui avait séduit la plus grande partie de son troupeau. Calvin écrit à cette occasion à l'Eglise de Loudun : « Pour vous en dire le vray, jusqu'à ce que vostre moyne nous ait convaincus du contraire, nous le tiendrons pour une beste aussi sotte que fière. » [2] Par une lettre du 28 mai, l'Eglise de Bergerac demande des pasteurs pour deux paroisses voisines, « car, il y a si grand avancement en ce pays que le diable en est desja pour la plus grande part chassé, et Dieu a tellement fait fructifier son œuvre que les

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 196. Lorsque Viret se rendit en automne dans le midi, la querelle entre les deux pasteurs n'était point encore assoupie; il écrit à Calvin, en novembre, que les partisans de Muton ne voulaient pas mettre les pieds aux sermons de Mauget.

[2] Calvin, dans une lettre subséquente, dit de cet ancien moine « qu'il mérite mieux d'estre pendu en un gibet que de monter en chaire. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dymanches aux sermons, il se trouve environ quatre à cinq mille personnes. »

Le 29 mai, la communauté d'Aix sollicite l'envoi d'un pasteur. Le même jour, l'Eglise de Sainte-Foy adresse une lettre à Calvin pour réclamer l'envoi de trois ministres.

Le 2 juin, l'Eglise d'Orange adresse à Calvin la demande d'un ministre pour la paroisse voisine de Puymichel. — Le 12 juin, l'Eglise de Cognac demande un pasteur. — Par une lettre du 15 juin, l'Eglise de Sainte-Foy qui, quinze jours auparavant, demandait trois ministres, en réclame deux de plus pour l'Agenois et le Périgord, envoie 82 livres et demie pour les équiper et fait partir deux jeunes gens pour étudier à Genève. — Florac, Annonay, La Roche-Pouzay, Aubusson, Blois adressent de semblables suppliques.

Le 2 juillet, l'Eglise de Negrepelisse sollicite ardemment l'envoi d'un pasteur. Pendant le mois de juillet, cinq Eglises du Dauphiné, celles de Saint-Antoine, de L'Alben, d'Aubenas et de Montélimart, écrivent pour avoir des pasteurs. Par une lettre du 30 juillet, la ville de Montréal en Gascogne demande un ministre « pour ce que les habitans sont en procès despuys quatorze ans ença et que, pour tels différens assoupir, le singulier remède est la parolle de Dieu. »

Le 1er août, les pasteurs de Montpellier prient Calvin de leur envoyer des pasteurs à destination de Frontignan et d'autres localités voisines, où on doit faire trois prêches chaque dimanche, en deux maisons qui ne peuvent contenir un auditoire de cinq à six mille

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

personnes : « Le peuple nous presse de nous jetter dans le temple, mais nous n'osons.» Le même jour, l'Eglise de Saint-Lô demande un « fidèle et suffisant moissonneur, qui ait de bonnes épaules, tant en doctrine qu'en magnanimité de courage. » — Par un message expédié le 7 août, l'Eglise de Bordeaux supplie Calvin de lui procurer deux ministres, le ministre Archambaud, que l'Eglise de Genève a envoyé précédemment, n'étant d'aucune utilité, attendu qu'il est complètement incapable de parler en public. Le 8 août, l'Eglise de Pujols, « craignant de tomber en friche, faute d'estre arrosée de la liqueur céleste de la parolle de Dieu, demande un jardinier qui l'arrose fidèlement. » — Le même jour, Bazas en Guyenne postule un pasteur, et les paroissiens de Lunel en font autant, « voyant que nous ne saurions jeter haultes racines, ne poser bon fondement, parce que nous sommes comme les méchantes herbes lesquelles se flétrissent ou dégénèrent si elles ne sont diligemment cultivées. » L'Eglise de Montauban ayant témoigné qu'elle n'était pas contente du pasteur La Faverge que la Compagnie de Genève lui avait envoyé, ce corps, par une lettre du 12 août, prie les Montalbanais de le lui renvoyer et déclare en même temps qu'il ne veut plus se mêler des affaires de l'Eglise de Montauban, « puisqu'ils sont si difficiles et délicats. »

Le 10 août, l'Eglise de Montélimart écrit qu'on lui a proposé deux ministres qui ont officié sur les terres de Berne, mais qu'on les suspecte fort d'avoir des notions relâchées en fait de discipline ecclésiastique et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de ne pas professer la saine doctrine, qu'on désire avoir des pasteurs administrant les sacrements correctement, à la manière de Genève. — Par une lettre du 30 août, l'Eglise de Nîmes sollicite l'envoi d'un pasteur; mais « comme dans cette ville il y a un grand nombre de personnes doctes et de bon esprit, » on désirerait qu'il eût le don de la parole « comme saint Paul, que saint Jérôme appeloit fleuve d'éloquence et dont Eusèbe a dit qu'il estoit fort bien parlant et hault en sentences. » [1]

Le 6 septembre, l'Eglise du Pont-Saint-Esprit écrit à la Compagnie pour avoir un pasteur. Des requêtes semblables sont adressées à quelques jours de distance par les Eglises de Vitry-le-Français, Châteaubriant, Château-du-Loir, Aulas, Bagnols, près d'Avignon, Tonneins, Montigni, Tournon, Nort, près de Nantes, ainsi que par les fidèles de Chabeuil, qui se disent « si froids qu'il n'y a pierre de marbre si froide que nous. »

Le 20 septembre, le pasteur Angevin écrit du Mas d'Agen à Calvin, pour lui demander « gens vaillans et adroicts, capables de battre le bled en l'aire; car la plus grande partie du peuple de deça faisant profession de l'Evangile, au lieu de l'avoir au cœur, l'a au costé, en sorte que, combien qu'on lui serre la bride, il ne cesse de s'escarmoucher. En ceste région de Gascogne, ja blanchissante, de longtemps les ydoles sont rompues, nulles messes ne s'y disent, presque tous les prestres du pape s'y sont mariés. Si

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 655.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ces gens n'ont ministre, je crains un désordre futur. »[1] A madame de Roye, belle-mère du prince de Condé, qui lui avait écrit pour lui demander trois ministres, Calvin répond, le 24 septembre : « Je vous asseure, Madame, que nous sommes si fort dénuez, que j'ay mieux aimé, ne trouvant pas de gens propres, m'en déporter, que de vous envoyer ce qui ne vous eust pas contenté. » Le 27 septembre, l'Eglise de Mâcon sollicite de Calvin un pasteur.

Le 6 octobre, le pasteur Fornelet, qui se qualifie de « povre ver de terre, tant malpropre, tant foible et débile comme vous sçavez, » écrit de Châlons-sur-Marne à Calvin, pour le prier d'envoyer un ministre prêcher dans les environs de Châlons, « où il y a une grande multitude de brebis affamées de l'Evangile. » Le 8, l'Eglise de Forcalquier, « ja dévalée en la fosse, puis remise à flot par la grâce de Dieu, » demande un pasteur, « car le Seigneur a tellement advancé sa maison, qu'il ne demeure que d'avoir ouvriers pour rassasier de sa pasture spirituelle les paovres âmes faméliques et languissantes. » Le même jour, on reçoit la même demande de l'Eglise d'Is-sur-Thil en Bourgogne, « au nom des frères sitiblundes et affamés de la pure parolle du Seigneur, au nombre de cinq cents. »

Par une lettre du 11 octobre, l'Eglise d'Issoudun demande un second pasteur « pour mestriser ung peuple assez entier et difficile. » Le même jour, l'Eglise de Mâcon prie les ministres de Genève de leur envoyer

[1] *Op. Calv.*, XVIII, p. 784.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

un personnage capable de s'adresser avec succès à trois espèces de gens, ceux qui sont en dehors et hésitent, ceux qui ne sont que demi-édifiés, et enfin ceux qui sont entrés, mais sont tentés de s'éloigner. Par une lettre du 12, l'Eglise de Lourmarin en Provence demande un pasteur. Le 15, Marseille requiert un pasteur pour recueillir l'Eglise dissipée. Le 24, l'Eglise de Valence écrit aux ministres de Genève, qu'elle qualifie de « nos anciens et pères » : « Nous aurions besoing d'ung homme qui peult non tant seulement exercer le ministère de la parolle en françois, mais aussi faire quelque leçon en latin et qui peult servir comme ung chef, à cause de la circonstance du lieu et des gens qui sont ung peu délicats. » — Le 27, les fidèles de Mezin en Gascogne, « comme povres ovelles esgarées, » s'adressent à Calvin « père de tous les chrestiens, organe et ministre du Dieu vivant qui les a conduits hors de la damnable idolastrie et mauldicte superstition papale, à la droite bergerie du Seigneur Dieu ; ils ont besoing de pain vif, mais il n'y a personne qui leur en coupe ;» aussi ils conjurent qu'on leur envoie un pasteur

Le 28 octobre, l'Eglise de Roquefort en Béarn et la ville de Mont-de-Marsan demandent aussi avec instance des pasteurs, et bien que « jadis accablé sous la puissance et loy de ce maudict antechrist de Rome, leur pays soit rude, n'ayant que landes et buissons, ils espèrent leur bailler telle pension qu'ils pourront s'entretenir avec femmes et familles, s'ils en ont, moyennant la grâce de Dieu. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

— Par une lettre du 29 octobre, le seigneur de La Ferté prie la Compagnie de lui envoyer un ministre pour annoncer la parole de Dieu, tant à ses domestiques, qui sont au nombre de plus de quatre-vingts, qu'à ses subjets qui sont répandus en huit paroisses aux environs de son château. Pont-l'Abbé et Montbasent demandent aussi des ministres.

Le 6 novembre, l'Eglise de Castres écrit à Calvin pour avoir un second pasteur. Le 9 novembre, l'Eglise de Milhau en Rouergue fait la même démarche. Le 14, l'Eglise de Montfrein, entre Nîmes et Avignon, « ville d'assez grande conséquence, où il y a des personnes encore endurcies à Satan, » prie la Compagnie de lui envoyer un pasteur, en assurant « qu'il leur sera recommandé comme la prunelle de l'œil. » Le 15, l'Eglise de Moulins adresse la même demande. Le 24, l'Eglise de Libourne fait appel à un pasteur bien disant, capable de combattre un cordelier, « maudit suppôt de Satan, qui a tant fardé son langage qu'il a mis beaucoup de gens dans ses rêts. » Le 26, l'Eglise d'Angoulême est en instance pour un pasteur; le 28, l'Eglise de Tours fait de même. Le 29, La Rochelle envoie un messager pour requérir au moins deux ministres. Le 30, l'Eglise de Condom, « munie de gens doctes, » postule un second ministre : « Ne avons faulte que de messonnyers ; » c'est toujours le même refrain.

En décembre, les Eglises de Melun, de Mirebel, de Durfort adressent des demandes de pasteurs.

Le 16 décembre, l'Eglise de Romans demande un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ministre à Calvin, en alléguant « la famine très grande de la pasture céleste. » Le même jour, le pasteur Jaques Sorel implore Calvin, au nom de l'Eglise de Troyes: « Nous avons de quoy, Dieu mercy, pour employer une douzaine d'ouvriers et davantaige, si tant nous en puissions avoir; » l'évêque de Troyes vient de se joindre aux fidèles. — Par une lettre du 18, Sureau, pasteur à Orléans, supplie Calvin de pourvoir son Eglise de sujets capables; car, ajoute-t-il, « tu n'ignores pas que les esprits sont ici athéniens, non béotiens. » — Le 23, Popillon, ancien de l'Eglise de Châlons-sur-Saône, écrit à Calvin pour lui demander un pasteur. Le même jour, l'Eglise de Sommières demande un pasteur auxiliaire. — Le 25, l'Eglise de Saint-Marcelin, près de Grenoble, remet à deux avocats députés par elle une lettre adressée à Calvin, requérant l'envoi d'un pasteur. - Par lettre du 26 décembre, l'Eglise de Villefranche en Rouergue, « à laquelle presque tous les magistrats et la noblesse se sont joints et incorporés, » prie la Compagnie des pasteurs de leur envoyer un ministre « digne d'un tel auditoire et d'une ville et un pays qui est la première ville et le premier pays de Guyenne. » — Le 29, l'Eglise de Mâcon demande un second pasteur, celui qu'elle a étant fort incommodé de rhumes et catarrhes. — Le 30 décembre, l'Eglise de Poitiers adresse la même demande. Quelques jours auparavant, le Conseil recevait une missive de l'Eglise de Lyon, par laquelle cette dernière remerciait le Conseil de lui avoir prêté Pierre d'Ariboudouze, et demandait qu'on le lui laissât encore

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le reste de l'hiver, « car en peu de temps il a fait un fruict merveilleux, et pour que l'Eglise qui est encore tendre soit mieux confirmée. »

Le 15 janvier 1562, un messager apporte des lettres de la part des consuls et du Consistoire de la ville de Montpellier, sollicitant le prompt envoi d'un pasteur. « Il a pleu à nostre Dieu, disent les consuls, d'eslire de longtemps vostre cité pour source de laquelle debvront sortir personnages ydoines et suffisans pour publier la réformation de son pur service.» Le Conseil dut répondre aux requérants qu'il n'était pas possible de « les accommoder d'un prédicateur avant Pâques, mais qu'alors on pourra leur céder d'Ariboudouze. » Le même jour, une députation de l'Eglise d'Yssoire vient demander qu'on lui octroie Le Curt, ministre de Chancy, « affin d'avancer la réformation évangélique au profit du salut de tant de pauvres âmes. » Le 17, les membres de l'Eglise de Vauvert, «auxquels Jésus-Christ a fait la grâce de les recevoir à son troupeau, pour les rendre, de membres pourris, membres vifs de son corps, » demandent un pasteur. Le 22 janvier, l'Eglise de Privas en Vivarais prie la Compagnie de pourvoir d'un pasteur plusieurs paroisses voisines « où le pauvre peuple est esperdu, n'aiant moyen d'estre instruict, et il y a danger que plusieurs ne choient en athéisme ou aultres erreurs pernicieuses, d'aultant que quasy en tous lieux les autels sont abattus et nul ne presche ni ne dit messe. »

Le 19, le consul et les assesseurs de Nîmes se

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

présentent en personne, au nom du Conseil général de cette populeuse cité; ils exposent que les fidèles nîmois désirent grandement qu'on leur laisse pour toujours spect. Viret, « remonstrant comme, à cause de son indisposition, ledit lieu luy estoit fort propre et qu'encore qu'il partist de Genève fort malade, estant par delà, il a recouvré subitement santé, et que par ses prédications a tellement gagné le peuple, que mesme le magistrat, voire plusieurs chanoines ont esté gagnés à la cognoissance du saint Evangile, aussi qu'à l'exemple de leur Eglise, plusieurs Eglises circonvoisines profitent et mesmes que ceux de la Provence, qui par ci-devant ont été fort adversaires, commencent à se ranger et ceux des Espagnes pourront aussi estre gagnés. Le spect. Viret est entré tellement aux cueurs de plusieurs, que s'il leur estoit osté, seroit comme abolir ce qu'il a bien commencé et le remettre comme au sépulcre. » Touché par cette représentation, le Conseil répond que Viret a déjà été accordé à l'Eglise de Paris, mais que s'il préfère demeurer à Nîmes, en considération de sa santé, on y consent pourvu qu'il revienne à Genève dès qu'il lui sera possible.

Mais l'Eglise de Lyon, qui a joui de la présence de Viret à son passage, le dispute à la communauté de Nîmes. Les conseillers-échevins de Lyon écrivent, le 24 janvier, pour le réclamer : « Vous pouvons assurer, disent les Lyonnais, que n'eussent été les sainctes prédications de M. Viret et la révérence qu'ung chascun luy porte, nos soldats se fussent tellement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

desbordés que nous et tous nos concitoyens eussions esté contraints d'abandonner ceste ville. »

Le 2 février, les chefs de l'Eglise de Grenoble conjurent le Conseil de Genève de leur envoyer un ministre, « recognoissans qu'en vostre cité est une source et fontaine abondante d'eau vive de laquelle sont issus infinis ruisseaux qui, aujourd'hui, arrosent presque toutes nations chrestiennes. » Le pasteur de Nort, à Toulouse, « dont le troupeau est creu jusqu'à huit à neuf mille personnes, » ne sait que devenir : « Monsieur, écrit-il à Calvin, le 10 février, vous pouvez penser qu'est-ce que je puis faire seul en une telle ville qu'est une des premières de France et où les esprits sont aultant curieux qu'en lieu que je sçache point, le monde si desbordé en mondanités qu'est possible. Certes, sentant le fardeau si grand, je perts tout courage. Voilà pourquoy j'ay prié les frères d'envoier vers vous pour recouvrer deux ou trois ministres, gens qui soient expérimentés aux affaires et puissants, pour rembarer tous curieux et ennemis de toute vérité, desquels le nombre n'est pas petit en ceste ville. » Le 12, l'Eglise de Sisteron, en Provence, « qui est des premières de ce pays, » demande un ministre. Le 23 février, arrivent des députés des fidèles de Dijon, priant d'envoyer deux ministres. Le 24, l'Eglise de Buxy, en Bourgogne, adresse la même requête.

Le Conseil et Calvin ne craignirent même pas de dégarnir le nouveau Collège, en octroyant à l'Eglise

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'Orléans Berald, professeur de grec, et Ribittus, régent de la première classe.[1]

C'est à peine si, sur près de cent requêtes survenues pendant l'année 1561, la Compagnie des pasteurs put faire une réponse favorable dans une dizaine de cas.

L'Eglise de Neuchâtel prêta son concours à sa sœur de Genève pour recruter l'Eglise de France, et quelques pasteurs officiant sur les terres de Berne partirent aussi à destination de la France. Calvin n'avait que trop de motifs d'écrire à Bullinger: « Rien n'entrave autant l'essor du règne de Christ que la pénurie des ministres. »[2]

Un pasteur de l'Agénois, Villeroche, avait été suspendu par le Synode provincial, puis déposé sur la demande de Calvin, parce qu'il s'était employé à marier une demoiselle contre le gré de ses parents; le pasteur Bordat écrit au réformateur pour s'excuser de ce qu'il avait soutenu l'avis de la simple suspension.

On voit que les prévisions de Calvin, lorsqu'il avait fondé l'Académie, s'étaient réalisées d'une manière inespérée; de toutes parts des témoignages de respect et des demandes d'assistance sont déposées aux pieds de l'Eglise de Genève par les communautés

[1] Cet envoi était peut-être l'acheminement à la fondation d'une succursale de l'Académie de Genève à Orléans.

[2] « J'ay entendu de gens de foi, écrit le 3 octobre le pasteur Beaulieu à Farel, que si pour le jourd'huy se trouvoient quatre, voire six mille ministres du Seigneur, ils seroient employés. » C'est le même exalté qui avait compté plus de mille auditeurs aux leçons de Calvin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui couvrent alors la surface de la France. Elle est vraiment l'axe autour duquel tout pivote. Vergerius va même jusqu'à écrire au duc de Wurtemberg, non sans une exagération marquée : « Il est certain qu'on n'admet pas en France un seul prédicateur qui n'ait été préalablement examiné et approuvé par Calvin. »[1]

Si la direction de Genève est généralement acceptée et même recherchée, on surprend cependant çà et là quelques symptômes d'insubordination. C'est ainsi que, le 26 juillet, le pasteur Rouvière écrit de Cosne, sur la Loire, à Calvin pour se plaindre d'un nommé Janvier, se prétendant pasteur, qui porte le trouble dans les Eglises de l'Orléanais : « Il tasche, dit-il, par diabolicques persuasions d'imprimer au cerveau de ces paovres gens beaucoup de maulvaises opinions pour dissiper le bon ordre et police ecclésiastique, leur faisant croire que c'est au peuple et non à aultre d'eslire et recevoir les ministres, disant tels malheureux propos : « L'on voudra faire de Genève

[1] Cette quête de ministres donnait parfois lieu à des quolibets. J.-Ant. Carriche, provençal, est cité le 28 juin devant le Consistoire, pour avoir dit à certains personnages qui étaient venus quérir des ministres en cette ville : « Je pense qu'on fera tantost une Rome de ceste ville et de M. Calvin une idolle; que n'allez-vous quérir des ministres en vostre pays et non pas ici? » Bonnes remontrances sont faites à cet insolent.

Des aventuriers cherchaient à surprendre la bonne foi des conducteurs de l'Eglise de Genève. Ainsi en septembre 1561, un ancien cordelier est condamné à être fouetté dans les carrefours, après avoir été marqué d'un fer rouge, pour avoir fabriqué une fausse lettre adressée aux ministres de Genève, par laquelle il simulait que l'Eglise de Bauseney l'appelait à exercer le ministère.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« une Rome; qui a esleu premièrement Farel et Vi-
« ret ? on nous vouldra bailler des règles monachales
« plus que jamais ; il y a des ministres qui veulent
« conduyre les aultres et néantmoins ils méritent
« mieux d'estre en un gibet que là où ils sont, » et autres paroles indignes de réciter. »

Ce n'est pas seulement pour demander des pasteurs que les directeurs des communautés françaises s'adressent à Calvin. On le consulte dans les cas épineux, on l'accable de questions touchant la discipline ecclésiastiqne. L'Eglise de Montpellier s'enquiert de la punition qu'il faut infliger à un adultère. Peut-on administrer la Cène à un muet, demande une autre communauté, lorsqu'il déclare par signes qu'il aimerait mieux mourir que d'aller à la messe ? Est-il permis à un ministre de prêter à intérêt ? Un juge peut-il faire partie d'un Consistoire ? demande le Synode des Eglises de l'Orléanais. Un ci-devant évêque peut-il être admis à exercer le ministère évangélique ? Le baptême peut-il être administré par un laïque ? L'Eglise de Châlons-sur-Saône désire savoir si elle peut célébrer la Cène avec du pain levé. Un pasteur de l'Anjou, qui a pris sur lui de bénir le mariage d'un beau-frère avec sa belle-sœur, s'en excuse longuement auprès de Calvin.

Après cette digression, reprenons le fil interrompu de notre narration et rejoignons Th. de Bèze, qui n'est pas encore au bout de sa mission.

Le 6 janvier 1562, de Bèze, résidant alors à Saint-



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Germain, mande à Calvin que, comme l'Espagne menace la reine-mère d'une attaque au cas où le gouvernement français se prononcerait pour la liberté des cultes, l'amiral de Coligny a jugé bon d'inviter les Eglises réformées à rechercher et à faire connaître combien de cavaliers et de fantassins elles pourraient mettre sur pied si une agression venait à être tentée du dehors contre le royaume pour motif de religion. De Bèze a dû se rendre sur-le-champ à Meaux, pour conférer sur cette affaire avec le Synode des réformés du nord de la France alors assemblé. [1]

Dans la même lettre qui contient la confidence que nous venons de rapporter, de Bèze informe Calvin que le 2 janvier les réformés ont présenté, au nom de 2150 communautés, une requête au roi pour avoir des temples, et que le chancelier s'est montré disposé à souscrire à cette demande. Il déplore les violences commises en Gascogne par quelques réformés forcenés qui ont jeté bas des images et maltraité des

[1] *Op. Calv.*, XIX, p. 238.

Bèze dit à Calvin qu'il s'agissait d'une résolution à prendre très promptement, en sorte qu'il n'a pas pu lui demander son avis, comme il l'aurait désiré. Dans son *Histoire ecclésiastique*, Bèze nous fait savoir que les réformés ressortissants des provinces de Bordeaux et de Toulouse prirent des dispositions pour mettre à exécution le plan de l'amiral et décidèrent, dans un synode tenu à Sainte-Foy, d'instituer deux chefs généraux ou colonels de la province, ayant sous eux les colonels des colloques, lesquels commanderaient aux capitaines des Eglises de chaque colloque, « le tout pour conduire vers Sa Majesté les forces des Eglises, si besoin estoit. » Calvin ne fut sans doute point informé de cette nomination de colonels et nous doutons fort qu'il l'eût approuvée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prêtres; Condé est sur le point de partir pour les faire rentrer dans le devoir et a prié de Bèze de l'accompagner.[1] De Bèze espère que la réunion des députés des Parlements, convoquée par le roi pour délibérer sur la requête des réformés, souscrira à la liberté de culte. « S'il en est autrement, un choc est inévitable, car les troupes sont enrôlées, les chefs et l'argent sont prêts. » — « Nous vaincrons enfin, conclut-il, à force de patience. »

L'assemblée des princes et des députés des Parlements, convoquée pour aviser aux moyens de maintenir la paix religieuse, avait commencé à siéger le 5 janvier 1562; cinquante membres la composaient. Le chancelier l'Hôpital ouvrit les délibérations par une allocution marquée au coin de la modération et de la sagesse pratique.

Après avoir rappelé que l'édit de juillet n'a pas pu être exécuté, que le colloque de Poissy a été impuissant à aplanir la voie de la paix, le chancelier fait cet aveu significatif : « La religion protestante est devenue un arbre si gros et si fort qu'il seroit presque en état de nous accabler de son poids. » Cela étant, le roi devra-t-il se mettre à la tête d'un parti pour accabler l'autre ? « Mais, répond l'orateur, la victoire quelle qu'elle fust ne pourroit estre que dommageable tant aux vainqueurs qu'aux vaincus, tout ainsi que si les parties du corps se défaisoient l'une l'aultre. Ne seroit-ce pas une chose indigne, non seulement du chris-

[1] Ce projet de voyage en Gascogne fut abandonné.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tianisme, mais même de l'humanité? La pureté des mœurs, la régularité de la vie, telles étaient les armes de ces saints évêques qui ont défendu l'Eglise contre Arius et les autres hérétiques, je parle des Ambroise, des Chrysostôme, des Hilaire; si nous comparons à ces grands hommes les évêques de nos jours, nous reconnaîtrons aisément qu'on a très mal pourvu au bien de la religion et du royaume. Quant aux cardinaux, ils font plus de cas de leur pourpre, que de Dieu et de la religion. » — « De même qu'on fait le soulier pour le pied qui doit s'en servir, il faut faire les lois pour les hommes qui doivent les observer et les adapter aux lieux et aux circonstances. Autrement, il en sera comme de ces navires superbes au dehors, mais impropres à tenir la mer. »

« Voyez et examinez s'il est du devoir de Sa Majesté de permettre ou défendre les assemblées des réformés; il n'est point besoin, pour dire votre avis sur cela, de délibérer sur le fond de la religion, ni d'examiner laquelle est la meilleure; il ne s'agit pas d'établir la foi, mais de régler l'Etat. En effet, plusieurs peuvent être citoyens, qui ne sont nullement chrétiens, mesme un excommunié ne laisse pas d'être citoyen. Nous pouvons vivre en paix avec ceux qui n'observent pas les mêmes cérémonies et nous pouvons nous appliquer ce proverbe vulgaire, qu'il faut ou guérir les défauts de nos femmes, ou les supporter. »

Ainsi retentissaient, à la veille des guerres civiles, ces mêmes maximes qui y mirent fin quarante ans plus tard après que le Béarnais couronné les eut formulées en tête de l'édit de Nantes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le 7 janvier, l'ambassadeur d'Espagne eut une audience de la reine-mère; il lui représenta que le roi son maître, si on laissait un libre cours à l'hérésie dans un royaume contigu sur tant de points à ses Etats, pourrait bien se tenir pour offensé et aviser par tous les moyens en son pouvoir à la préservation de la religion catholique. Catherine répondit que le roi de France commandait à un assez grand nombre de sujets aguerris pour n'être pas contraint à subordonner ses résolutions aux convenances du roi d'Espagne.

A la suite des communications qu'avait faites le chancelier, une discussion animée s'engagea. Sur 49 votants, 22 se prononcèrent pour la concession de temples aux réformés dans les localités où il serait constaté qu'ils l'emportaient par le nombre; 16 votants opinèrent pour que le culte protestant fût simplement toléré là où il avait été introduit; 11 seulement demandèrent l'interdiction absolue de tout culte s'éloignant de celui de l'Eglise romaine.

La résultante de tous ces avis divergents fut l'adoption d'un système de tolérance limitée. Il fut résolu que les réformés rendraient les temples dont ils s'étaient emparés, mais qu'ils pourraient désormais tenir librement leurs assemblées en dehors des villes et que le magistrat serait tenu de les protéger. Ces résolutions formèrent la substance d'un édit connu sous le nom d'*Edit de janvier*.

Les hommes qui tenaient le gouvernail de la France, éclairés par un instinct supérieur, venaient de se placer sur le terrain qui est celui de la société

*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

moderne. L'ordre et la paix représentent l'intérêt suprême auquel l'Etat doit pourvoir, et la divergence des opinions religieuses ne constitue point un désordre que les pouvoirs publics aient pour mission de réprimer; ils doivent, au contraire, intervenir pour qu'aucune opinion n'opprime les adhérents de l'opinion opposée. Mais cette sage conception de l'Hôpital s'achoppait aux préjugés enracinés de la masse de ses contemporains, elle devait se frayer un pénible sillon au travers de luttes acharnées.

Pendant qu'on délibérait sur la mesure de liberté qu'on daignerait concéder aux communautés réformées, celles-ci prenant l'initiative s'étaient emparées du droit au sujet duquel les contestations s'élevaient. Le 10 janvier, dix mille protestants communiaient publiquement à Lyon, tandis qu'une troupe égale en nombre faisait le guet. A Bourges, l'ancien évêque de Nevers, Spifame, venu de Genève, présidait dans l'hôtel de ville à la célébration de la Cène, escorté par 150 cavaliers. — « Nous avons, écrit à Calvin le 26 janvier un pasteur de Guyenne, 38 paroisses aux champs, où nous allons paisiblement, avec quelque garde toutesfois et prudence que tenons de Dieu. »

Le 12 janvier, de Bèze, écrivant de Paris à Calvin, se déclare satisfait de l'issue de l'assemblée des députés des Parlements et estime suffisantes les concessions faites aux réformés par l'édit qui vient d'être adopté.[1] En conséquence, il adressa à toutes les Eglises une instruction détaillée pour leur recom-

[1] *Op. Calv.*, XIX, p. 246.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mander de se conformer aux dispositions de l'édit, quelque gênantes qu'elles pussent paraître. Les catholiques ardents, au contraire, murmuraient hautement, voyant dans les clauses de cet édit la consécration légale donnée à l'hérésie.

Le 17, l'édit de tolérance fut promulgué.

Le 18, de Bèze écrivant à Calvin pour lui annoncer la promulgation de l'édit, lui fait en même temps savoir que la reine-mère et le roi de Navarre ont formé le projet d'une nouvelle conférence entre des théologiens des deux partis. De Bèze voit là « un tour de Satan qui, se voyant près d'être pris au collet, cherche une échappatoire, » c'est-à-dire une manœuvre des adversaires de l'édit de tolérance; toutefois il consent, malgré lui, à prendre part à la conférence, pour ne pas contrarier ses collègues.[1] Douze théologiens catholiques furent désignés pour conférer avec de Bèze, Marlorat, Peruçel et Barbastier.

Le 19, Calvin informe le Conseil de Genève que les fidèles de France demandent qu'on leur laisse pour quelque temps Th. de Bèze. Le même jour, on apprend que le duc de Longueville, qui a embrassé la Réforme, est arrivé à Genève avec plusieurs gentilshommes; Franc, Roset, Baudichon, Chevalier, Bernard sont chargés de lui souhaiter la bienvenue, accompagnés de Calvin. Ce dernier complimente le prince, lequel assiste le même jour au sermon, qu'il écoute fort attentivement : « Notre Seigneur, ajoute le secrétaire, l'advance en la réformation du saint Evangile ! »

[1] *Op. Calv.*, XIX, p. 255.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le 28, la discussion annoncée entre des théologiens des deux Eglises a été inaugurée à Saint-Germain par devant la reine-mère, le roi et la reine de Navarre, les cardinaux et le Conseil privé du roi. Th. de Bèze, dans une lettre à Calvin datée du 1er février, rend compte des débuts de ce tournoi théologique. Le premier jour on a traité le sujet des images; c'est de Bèze qui a ouvert la discussion, en exposant les motifs qui portent les réformés à repousser le culte des images. Le 31 janvier, les théologiens catholiques ont répondu; Bèze a répliqué. Le 1er février, la discussion a été reprise. [1]

De Bèze annonce en même temps que l'édit de janvier a été promulgué par le Parlement de Rouen, que le roi de Navarre traite avec les Guise, que les théologiens protestants se sont déclarés prêts à reconnaître un Concile qui délibérerait librement.

Calvin, répondant le 26 janvier à de Bèze au sujet du projet de conférence, n'en attend rien de bon; car, dit-il à son ami, « sur les deux ministres qui t'ont été adjoints, l'un est un bavard présomptueux, l'autre un fat dont l'ignorance égale l'audace; toutefois, il faut prier Dieu de dissiper les complots des méchants et de jeter bas les souricières de Satan. »

La discussion théologique ouverte à Saint-Germain se prolongea longtemps, sans aboutir à aucune conclu-

[1] *Op. Calv.*, XIX, p. 274. Démoraclès, un des sorbonnistes, pour montrer que du temps de saint Denis il y avait des images à Paris, allégua les *verrines* de l'église de Saint-Benoit, à quoi il fut répondu par de Bèze que « son argument était de verre. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sion positive; elle avait roulé exclusivement sur le culte des images. La reine-mère, dont Th. de Bèze admire la patience, finit pourtant par la perdre, en voyant qu'après six jours on était encore loin d'avoir terminé l'examen du premier article.[1] Le 11, le chancelier l'Hôpital, au nom de la régente, congédia les disputeurs, en les engageant à étudier la question chacun chez soi, en sorte que, suivant l'expression de Bèze dans son *Histoire ecclésiastique*, « chacun se tint à ses opinions, sans qu'autre chose s'en suivist. »[2]

De Bèze, en annonçant à Calvin, par une lettre du 26, la clôture de la conférence, a le chagrin de lui mander que le roi de Navarre a encouragé le Parlement de Paris à refuser d'enregistrer l'édit de janvier : « Entraîné comme par un malin esprit, le prince ne dissimule plus la haine qu'il me porte. Je présume que ce *Julien*, qui menace de la guerre tous les gens de bien, ne permettra pas que je demeure plus longtemps dans le royaume. » De Bèze rend hommage aux bonnes intentions de la reine-mère : « Elle comprend, dit-il, que ses intérêts sont étroitement liés à notre cause. »[3]

[1] Cinq membres catholiques de la conférence, un évêque et quatre docteurs de la Sorbonne, présentèrent une déclaration aux termes de laquelle les images ne devaient être exposées aux yeux des fidèles que pour montrer d'une manière frappante ce que le Sauveur avait fait pour les hommes, et devaient être éloignées des autels ; on ne devait ni les couronner, ni leur faire des offrandes.

[2] Calvin, écrivant à de Bèze, lui reproche d'avoir, dans la discussion, trop accordé à l'autorité des Pères de l'Eglise et d'avoir tenu trop de compte de l'argument d'antiquité qu'alléguaient ses contradicteurs pour justifier les usages de leur Eglise.

[3] *Op. Calv.*, XIX, p. 298. C'est dans ces circonstances que, d'après

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les protestants de la capitale voulurent alors faire montre de leur force pour en imposer au Parlement. Le 20 février, ils se rendirent processionnellement au prêche à Popincourt, ayant dans leurs rangs des gentilshommes à cheval, des professeurs, des avocats au Parlement, des étudiants ; ils composaient, dit de Bèze, un cortège « de vingt à vingt-cinq mille personnes. »[1]

Le pasteur de Nort écrit de Toulouse à Calvin, le 10 février : « Dieu a tellement béni l'œuvre, que non seulement le troupeau est creu en un nombre merveilleux jusques à huit à neuf mille personnes, mais aussi jouissons d'une pleine liberté, preschans publiquement hors la ville, où le magistrat assiste avec un grand nombre de gens armés qui contiennent tout le monde en paix. Samedi passé, qui estoit le 7 du présent mois, fus appellé devant Messieurs de la ville, qui me receurent pour ministre, promettant que d'ores

le témoignage de divers écrivains contemporains, Catherine aurait dit « qu'après tout il lui était bien indifférent que la messe fût dite en latin ou en français. »

[1] Le chanoine Bruslard mentionne en ces termes cette manifestation : « Ne fault ici obmettre chose mémorable pour l'imposture des nouveaux Evangélistes et pour descouvrir leur hypocrisie. Le vendredi vingtième dudict mois, on leur avoit donné à entendre que la reine-mère les devoit aller voir passer dans la rue Saint-Antoine pour aller à leur presche. Eux, advertis de cela, convièrent toutes sortes de gens à aller audit presche, revêtus de leurs beaux habillements, avec cornettes, affin de donner à entendre à la reine que, en leurs assemblées, ce sont tous gens de respect et de réputation, et faut noter que les fripiers firent fort bien leur profit ce jour-là, parce que ceux qui n'avoyent de bons habillemens en louèrent à la friperie, afin d'estre estimés de réputation. Les frais de ces louages se faisoyent aux despens de la bourse commune. Toutefois la reine ne les vit passer. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et desjà ils me mettoient en leur sauvegarde, puis me firent jurer de prescher purement et syncèrement la parole de Dieu comme elle est contenue au Vieil et Nouveau Testament. »

Le 3 mars, de Bèze écrit à Bullinger. Il lui annonce que les protestants ont acquiescé à l'édit qui a été enregistré par tous les Parlements, excepté ceux de Dijon et de Paris. On ne sait pas si l'édit sera observé, « mais, quoi qu'il arrive, nous mettons notre espérance en Dieu et, si la rage des ennemis nous contraint d'en venir aux mains, je ne pense pas qu'on nous trouve inférieurs en forces. On attend les Guise, ce qui me fait conjecturer que la tragédie n'est pas finie. Quant à moi, tant de soucis me rongent, que je maigris et blanchis tous les jours davantage. Je ne prolonge mon séjour ici que pour dresser les nôtres à la patience. »[1] Le 4 mars, de Bèze écrit à Calvin : « Je crains que les ennemis ne déchirent l'édit à force ouverte. Guise est attendu dans trois jours, appelé par Julien (le roi de Navarre). Mais ce qui me rassure, c'est que tous les nôtres croissent chaque jour en forces et en courage. »[2]

Le 6 mars, le Parlement de Paris, sur l'injonction de la reine qui s'était rendue de Saint-Germain à Paris, consentit à enregistrer l'édit, mais en protestant que « c'estoit pour obéir à l'urgente nécessité du temps et à la volonté du Roy. »

[1] *Op. Calv.*, XIX, p. 316.
[2] *Op. Calv.*, XIX, p. 318.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

C'est une phase bien palpitante de l'histoire de France dont notre plume vient d'esquisser le tableau. Une sorte de république protestante, dont Genève est le type, semble alors surgir de dessous terre, prête à rajeunir par l'infusion d'un sang généreux la monarchie décrépite des Valois. Mais cette perspective va bientôt s'évanouir et le glaive, tiré du fourreau, fauchera avant la maturité les épis jaunissants.

Le sol de la France était encore trop saturé d'éléments romains et féodaux, pour que les deux mouvements jumeaux de la Renaissance et de la Réforme pussent remporter au seizième siècle une victoire complète. Toutefois, ces principes rénovateurs auront poussé des racines assez profondes pour empêcher la France de tomber au niveau de l'Espagne et pour saper à la longue le pouvoir malfaisant de la hiérarchie sacerdotale. Nous voyons luire aujourd'hui des jours semblables à ceux de Poissy. Les plus hautes dignités de la France républicaine accumulées sur des têtes protestantes, ne reportent-elles pas notre pensée sur Th. de Bèze, le pasteur républicain, confident écouté des princes et de Catherine de Médicis? N'est-il pas instructif de comparer la déchéance actuelle des Jésuites avec leurs bravades provocatrices au colloque de Poissy? [1]

[1] Par une coïncidence remarquable, ce fut en 1561 que la célèbre Compagnie parut pour la première fois en France à titre de congrégation reconnue.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

## V

### Attitude de Genève en face des négociations engagées entre le duc de Savoie et Berne.

Les péripéties de l'Eglise de France n'étaient pas seules à absorber l'attention des conducteurs de la République. Il fallait encore qu'ils tournassent leurs regards d'un autre côté, par où une brèche pouvait facilement s'ouvrir. Le duc Philibert-Emmanuel, en effet, avait entamé des négociations sérieuses avec Berne pour rentrer en possession d'une partie des Etats enlevés à son prédécesseur, et le gouvernement genevois ne pouvait pas assister d'un œil indifférent à une entreprise de recouvrance qui devait avoir pour conséquence de rétablir dans son voisinage immédiat l'autorité d'un prince qui n'avait point renoncé à élever des prétentions sur Genève.

En novembre 1560, s'était ouverte à Neuchâtel une journée entre des députés du duc et des commissaires bernois. Les fondés de pouvoir du duc avaient demandé que les Bernois fussent tenus de restituer à leur maître le pays de Vaud, le Chablais, Gex, les



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mandements de Ternier et Gaillard. Les Bernois répondirent qu'ils avaient été fondés en droit à occuper les terriotires dont ils s'étaient emparés en vertu de traités qui les autorisaient à s'en saisir au cas où le duc attaquerait leurs combourgeois de Genève ; cette attaque ayant eu lieu, ils avaient, du même coup, secouru leur alliée et pourvu d'une manière permanente à sa sécurité, en prenant pour eux les districts de la possession desquels ils estimaient que le duc s'était déclaré déchu en faisant la guerre à Genève.

A cette argumentation les envoyés ducaux répliquaient que Genève, n'étant point une ville libre et souveraine, n'avait point eu le droit de contracter d'alliance avec ses voisins, moins encore avec les Bernois qui s'étaient engagés par des traités antérieurs à ne point conclure d'alliance avec des communautés enclavées dans les Etats du duc. Ils concluaient de là que les Bernois, n'ayant pas pu traiter légalement avec les Genevois, n'avaient pas pu aller au secours de Genève et encore moins saisir, à l'occasion de ce secours, les terres du duc.

Le débat juridique étant porté sur ce terrain, les Genevois étaient naturellement amenés à y intervenir, ne fût-ce que pour fournir des renseignements.

La première journée de Neuchâtel s'était limitée à l'exposé du litige et à des pourparlers. Une nouvelle journée avait été convoquée à Neuchâtel pour le 10 février 1561, aux fins d'examiner de plus près les bases possibles d'une transaction. Les Bernois étaient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

intéressés à connaître et à produire les titres sur lesquels Genève appuyait ses droits à la qualité d'Etat souverain, puisqu'ils constituaient la principale justification de la conquête qu'ils avaient effectuée, dont le fruit leur était maintenant contesté par le vaincu remis sur pied.

Aussi, le 6 décembre, le Conseil de Berne écrivait à celui de Genève pour lui demander de lui communiquer les droits de la ville, qu'il se proposait d'utiliser en vue de la prochaine journée. A la réception de ce message, le 13, le Conseil de Genève avait chargé Roset, Calvin, Chevalier et J.-F. Bernard, secrétaire, de compulser et recueillir les pièces attestant les droits de la ville. Le 17, sur le rapport des commissaires, le Conseil charge Bernard de porter à Berne le texte de la sentence de Payerne rendue en 1530, « qui suffit à rembarrer les Savoiens, » puisqu'elle consacre le droit des Genevois de conclure un traité avec Berne.

Le 19, on approuve les instructions remises à Bernard ; elles lui prescrivent de raconter les ouvertures faites à des magistrats genevois par des agents du duc et d'exhiber la sentence de Payerne, aussi bien que la déclaration de l'évêque Pierre de la Baume ratifiant la combourgeoisie avec Berne et Fribourg. Il doit, en même temps, renouveler, au nom de ses ressortissants, la proposition de régler amiablement les divers différends pendants entre Berne et Genève et de procéder à un échange de terres.

Bernard, parti le 21 décembre, arriva à Berne le 25;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

il présenta au Conseil les pièces qui lui avaient été remises ainsi que les propositions des Genevois.

Le 28, il lui avait été répondu que les Bernois devant avoir, le 12 janvier 1561, une conférence avec Valais et Fribourg, qui avaient pris part à l'expédition de 1536 contre la Savoie, il fallait en attendre le résultat, avant de décider s'il convenait que Genève députât à la journée de Neuchâtel pour faire valoir ses droits ; qu'en attendant, il fallait se tenir prêt à expédier tous les documents dont l'emploi pouvait être requis. Le Conseil de Berne priait en même temps les autorités genevoises de le renseigner sur leurs moyens de résistance et de dire de quel secours ils pourraient avoir besoin. Quant à la proposition qui leur était faite de procéder à un arrangement amiable des litiges survenus entre les deux républiques, les Bernois déclarent qu'ils sont trop absorbés par leurs difficultés avec la Savoie pour donner leur attention à cette affaire. [1]

Bernard ayant fait son rapport le 2 janvier 1561, le Conseil décida d'envoyer à Berne les conseillers Franc et Bernard. Ces députés avaient pour mandat de prier les seigneurs de Berne de se mettre d'accord avec eux pour engager les seigneurs de Fribourg et de Valais à conclure quelque accord avec Genève, « affin qu'ils heussent tant plus juste titre de nous défendre et secourir. » Ils doivent représenter que, si ces deux Etats accueillent cette ouverture, cela

[1] *P. hist.*, n° 1691.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pourra rompre beaucoup d'entreprises du duc de Savoie et faciliter les démarches qu'a déjà faites Genève pour se procurer l'alliance d'autres cantons, tels que Soleure, Glaris et Zurich, qui se montrent bien disposés. Nos députés devront faire observer aux seigneurs de Fribourg que, si le duc réussissait à exécuter ses projets sur Genève, ils se verraient plus exposés eux-mêmes aux attaques de ce prince. Si les députés sont bien reçus à Fribourg, ils devront se rendre dans le Valais.

Par une lettre écrite le 8 janvier, le Conseil de Berne informe celui de Genève qu'il a remis à la bonne discrétion des députés de se transporter à Fribourg et en Valais pour s'acquitter de leur charge En conséquence, les députés genevois se rendirent à Fribourg le 9, et présentèrent leur demande le 10. Il leur fut répondu que MM. de Fribourg ne peuvent entendre à présent à alliance, mais qu'ils remercient de la bonne volonté qu'on leur montre, « s'offrans de la porter pareille. »[1]

Le 24 février, le Conseil de Genève reçut une lettre de celui de Berne, lui mandant que la journée de Neuchâtel a été renvoyée au 18 mai, à Bâle, et que les difficultés entre le duc et Berne sont remises à l'arbitrage des onze cantons.

Par une lettre du 30 mars, les Bernois prient les Genevois d'ajourner le règlement des différends qu'ils ont avec Genève, à cause des préoccupations

[1] *P. Mst.*, n° 1699.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que leur donne la négociation avec la Savoie. Le Conseil de Genève décide, le 1er avril, d'accepter le renvoi des tractations avec Berne jusqu'après l'issue de la journée de Bâle.

Le 19 avril, le boursier Steiguer vient à Genève et prie le Conseil de tenir prêts tous les actes attestant le droit des Genevois de conclure une alliance avec Berne, pour pouvoir les exhiber à Bâle. Le 24 avril, le Conseil remet au magistrat bernois un mémoire réfutant les allégations du duc, ainsi que des copies de diverses lettres du duc Charles et de ses officiers démontrant que ces derniers ont commencé les hostilités en 1535.

Le 10 mai, on reçoit une lettre de Berne priant les Genevois d'envoyer à Bâle un ambassadeur apportant avec lui les droits de la ville. Le Conseil décide d'envoyer Chevalier et Bernard à Berne et à Bâle. Leurs instructions leur prescrivent de se rendre à Bâle et de protester si la conférence arrête quelque chose sans les entendre. Ils doivent aussi demander au Conseil de Berne de procéder amiablement au règlement des points contestés, sinon une marche sera assignée. [1]

Le 15 mai, les envoyés de Genève exposent leur charge au Conseil de Berne. Ce dernier leur répond qu'il a réfléchi qu'il ne convient pas qu'ils paraissent à Bâle, vu que les cantons catholiques sont irrités contre Genève, à laquelle ils imputent les troubles

[1] Voir le texte des instructions, *P. hist.*, n° 1702.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui affligent la France. En conséquence, les députés genevois revinrent sans aller plus loin, et firent leur rapport le 19 mai.

Le 19 juin, le boursier Steiguer arrive à Genève, porteur d'un message annonçant que les arbitres nommés par les onze cantons ont fait une prononciation amiable, aux termes de laquelle les Bernois devront rendre tout ce qu'ils ont conquis sur le duc, sauf le pays de Vaud. Mais le duc a refusé ce prononcé, en déclarant toutefois qu'il était disposé à examiner d'autres propositions, et la journée a été renvoyée à la Saint-Barthélemy.

Par une lettre du 17 juin, le Conseil de Genève avait de nouveau prié les Bernois de vouloir bien régler à l'amiable, dans le courant du mois, les différends entre les deux Etats. Le Conseil de Berne répondit par une missive reçue le 23, dans laquelle il représentait que « comme les œuvres champêtres distrayent présentement plusieurs conseillers, et que la journée établie avec le duc de Savoie leur donne beaucoup d'occupation, ils ne peuvent pas brasser tant d'affaires pour un coup ; » ils prient donc le Conseil de Genève de condescendre à ajourner l'ouverture des conférences amiables.

Le Conseil de Genève insista inutilement pour qu'on se hâtât de vider les questions pendantes. Les Bernois persistèrent dans leur refus de traiter pour le moment, et se contentèrent de faire cesser un des griefs qui paraissait surtout vexatoire à leurs combourgeois, en permettant aux Genevois qui avaient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pris part à la capture de Pierre Savoye de circuler librement sur leurs terres.

Après quoi, les Bernois, espérant que cette concession avait rendu leurs combourgeois plus traitables, renouvellent la requête qu'ils avaient déjà présentée aux Conseils de Genève pour obtenir que la saisie opérée sur les biens des condamnés genevois fût levée. Mais le Conseil se montra inflexible et répondit, le 1er août, aux Bernois qu'il ne convenait pas « qu'ils nous pressassent davantage à cet égard, attendu qu'ils connaissaient assez les crimes et les outrages des condamnés. » [1]

On soupçonnait alors le duc de Savoie de faire marcher de front les combinaisons diplomatiques et les entreprises militaires et, le 3 juillet, le Conseil de Berne écrivait à celui de Genève :

« Nous avons pour certain entendu que quelque artisan industrieux est esté secrètement en vostre ville, déguisé en paysan et, après avoir visité la situation d'icelle, en a fait un pourtrait pour en servir quelques entrepreneurs de M. de Savoye, n'ayants encores veu oculairement vostre dicte ville pour adviser du siège contre vostre grand bellouart devers Thonon, où ils prétendent mettre et employer leurs forces quand le temps viendra et leur conseil portera de mettre leurs entreprinses à exéquution, ce qu'à bon respect vous avons bien voulu déclarer pour tant mieulx surveiller aux affaires que jamais ne sont

[1] *P. hist.*, n° 1699.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plus dangereulx qu'en temps de trefve, de traffique, d'appointement. » [1]

Le 11 juillet, il est proposé que le duc de Savoie est arrivé à Chambéry et qu'« il y a dangier qu'il n'entreprenne quelque chose contre nous; aussi que le sieur de Lullin, qui est à Estrambières, ne cesse toutes les nuits d'aller en armes à cheval, qu'on menasse de mettre les feux dans ceste ville pour la brusler et aussi qu'on prétend mettre des Espagnols six lieues à la ronde. »

En vue de la journée qui devait se tenir prochainement à Bâle entre le duc et les Bernois, dans laquelle les intérêts de la République pourraient se trouver en jeu, le Conseil de Genève résolut, le 22 août, d'envoyer à Bâle Michel Roset qui, à la faveur de l'arrêté récemment pris, peut librement traverser le territoire bernois. Roset n'a pas d'autre mandat ostensible que celui de payer les intérêts de l'emprunt que la Seigneurie a contracté à Bâle; mais il est chargé de prier le bourgmestre de Bâle et les ambassadeurs de Zurich et de Bâle de l'instruire de l'état des négociations entre le duc et Berne, et de recueillir tous les renseignements nécessaires pour venir à la traverse d'arrangements qui pourraient être désavantageux à la République. Roset doit aussi saluer les députés de Berne et les prier, au cas qu'il se débattît quelque proposition attouchant la République, de le lui faire savoir; en outre, si l'occasion

[1] *P. hist.*, n° 1694.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

s'en présente, il devra entretenir les conseillers bâlois des différends de la République avec Berne et demander leurs conseils.[1]

Roset accomplit sa mission et fit son rapport au Conseil le 8 septembre. En passant, il a vu à Soleure l'ambassadeur de France et lui a expliqué la situation de Genève, au point de vue de ses droits de souveraineté. Il n'a pas eu de démarches à faire à Bâle, parce que la journée a été prorogée au bout de quelques séances.

Par une lettre du 8 septembre, le Conseil de Berne remercie celui de Genève de la lettre écrite le 4, contenant de bonnes nouvelles touchant le fait de la religion chrétienne au pays de France, ainsi que l'avis que le duc de Savoie avait l'intention de soumettre le différend entre les Bernois et le duc au Conseil du roi de France.

Le Conseil est en même temps informé qu'à la journée de Bâle, les cantons désignés comme arbitres avaient voulu porter les Bernois à céder, outre le Chablais, Gex et Ternier, le bailliage de Nyon (ceci intéressait fort les Genevois), mais que les Bernois avaient refusé net. Sur ce, les tractations avaient été arrêtées.

Le 13 octobre, il est rapporté au Conseil que le sieur de Salins a dit au syndic Curtet que le duc de Savoie était disposé à envoyer des députés à MM. de Genève et à « user de bonne voisinance. » Curtet, après

[1] *P. hist.*, n° 1705.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avoir consulté quelques-uns de ses collègues, avait décliné cette ouverture. Le duc reprenait donc son ancien projet de négociations directes avec la République.

Ce même jour, le Conseil décida d'envoyer Michel Roset à la Diète des 13 cantons, à Baden. Les instructions de Roset lui prescrivaient de faire comprendre aux seigneurs de Zurich que, si le duc réussissait à ressaisir quelque autorité sur Genève, les cantons évangéliques pourraient en recevoir quelque dommage; c'est pourquoi Genève recourait aux conseils d'un canton sur la sympathie duquel il croyait pouvoir compter. Au cas que les ambassadeurs du duc fissent savoir à Roset que le duc se proposait de traiter directement avec Genève, Roset devait répondre que ses commettants ne pouvaient pas donner les mains à une telle proposition, parce que leur cause était conjointe avec celle des seigneurs de Berne. A son retour, Roset devait solliciter de nouveau les Bernois de conclure un appointement avec Genève, et même de procéder à un échange de terres.

Roset s'acquitta de sa mission auprès de MM. de Zurich. Les magistrats de ce canton lui conseillèrent de ne pas se rendre à la Diète de Baden, mais lui donnèrent l'assurance que les cantons évangéliques ne perdraient pas de vue les intérêts de Genève. — « Quelques seigneurs du Conseil de Zurich sont venus lui tenir compagnie à souper; un d'eux a tenu des propos désobligeans sur M. Calvin, disant qu'il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

estoit comme un second pape, que nostre république estoit pleine de mutineries, de séditions, que tout y viroit et tournoit, qu'on avoit baillé le fouet à un larron, à Genève, le jour de Noël, et aultres mauvais propos tendant à blasmer ceste Seigneurie. Surquoi Roset a répondu et répliqué le plus modestement qu'à luy fut possible, soustenant l'honneur de la ville et de M. Calvin, et leur remonstra qu'ils faisoient mal d'ainsi détracter. Il s'est plaint ensuite au bourgmestre, qui lui a donné raison, et il a appris depuis, que le conseiller qui avoit parlé si défavorablement de Genève avoit été mis en prison. » Pendant son séjour à Zurich, Roset a eu le chagrin d'entendre ses commensaux mal parler de la prédestination. Il a assisté à un Synode de tous les pasteurs du pays zurichois; il y a été décrété que dorénavant, quand un ministre s'enivrerait, il serait privé de son office.[1]

Pendant que Roset exécutait sa mission, les Bernois avaient réfléchi qu'il était de leur intérêt de se rapprocher de Genève, puisque les revendications ducales menaçaient également cette ville et leur Etat. Aussi Roset rapporta-t-il à Genève, le 31 octobre, l'assurance à lui donnée par l'avoyer Nägueli que le Conseil de Berne avait désigné des commissaires pour accommoder les différends avec Genève. Un message ultérieur de Berne proposa de fixer au printemps de l'année suivante l'ouverture des conférences. Mais le Conseil de Genève ayant réclamé contre la fixation

[1] *P. hist.*, n° 1707.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'un terme si éloigné, le Conseil de Berne fit savoir, par une lettre écrite le 21 novembre, qu'il enverrait, le 30, des commissaires avec pleins pouvoirs pour conférer sur des échanges, « affin d'estre dépétrés de ces différends tant invétérés. »[1]

Le 21 novembre, le sieur de Salins fait demander au Conseil, de la part du sieur du Bochet, gouverneur de Savoie, s'il consentirait à recevoir des envoyés du duc. Le Conseil, ayant délibéré sur cette proposition, arrête de répondre qu'il n'est pas possible à la République de traiter avec le duc tant que l'arrangement projeté entre le duc et Berne n'aura pas été conclu.

Le 28 novembre, le Conseil prend connaissance d'un projet d'échange de terres avec Berne et l'approuve.

Le 1er décembre, les commissaires de Berne, au nombre de quatre, arrivèrent à Genève et entrèrent immédiatement en pourparlers avec le même nombre de commissaires genevois.[2]

Le 8, les commissaires des deux villes tombèrent d'accord sur un projet de nouvelle délimitation de leurs terres respectives, qui était combiné pour assurer à Genève un territoire contigu sur la rive gauche du Rhône.

Mais il restait à obtenir la ratification du gouvernement bernois. Ce dernier fit attendre sa réponse plus de trois mois. Survint au printemps la grande con-

[1] *P. hist.*, n° 1694.

[2] Voir le protocole des conférences sur l'échange des terres, *P. hist.*, n° 1709.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

flagration provoquée par le massacre de Vassy; les Bernois alléguèrent alors les affaires qu'ils avaient sur les bras pour déclarer qu'il ne leur était pas possible de statuer sur l'affaire des échanges, et il fallut renoncer pour lors à l'espoir de remanier favorablement l'état territorial de la République.

Du reste, soit à Berne, soit à Genève, on ne se bornait pas à avoir l'œil sur les évolutions diplomatiques du duc de Savoie.

Le 6 octobre 1561, on avait reçu à Genève une missive de Berne contenant qu'il était arrivé à Gênes des Espagnols divisés en trois bandes, dont l'une était destinée à agir contre Genève. Il est rapporté en même temps qu'on fait des échelles au château de Montmélian, que le duc de Savoie fait venir son artillerie, qu'un plan a été formé pour se saisir des châteaux de Chillon et d'Yverdun.

Le 30 octobre, le procureur général dit avoir entendu que le bailli de Ternier a dit qu'il se menait quelque grande trahison et que François Chabod, un des proscrits, avait dit qu'il retournerait bientôt dans la ville.

Le 15 novembre, on assemble le Conseil expressément pour « déclarer les advertissemens qu'on a eus de l'entreprise du duc de Savoie pour nous surprendre, qu'il prétend mettre environ trois cents chevaux en quelque bois près de la ville, portant en croupe deux acquebutiers qui pourront venir aux jours de marché ou pendant que chacun est au sermon. » Le 24 novembre, il est proposé que « M. Calvin a reçeu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lettres d'aulcuns de Bresse auxquels il avoit escript de s'enquérir s'il ne se faisoit point d'assemblée, qu'ils n'ont aperçeu aucune chose, toutefois qu'ils veilleront. » Le 25, on a lu les avis envoyés au sieur Curtet de Chambéry par lesquels on avertit « qu'à Montmélian se font grandes préparations pour faire et monter artilleries, que le duc a envoié ambassade au pape pour avoir argent, que le duc de Nemours est à Annecy avec 200 chevaux et y doivent arriver en bref les seigneurs de Guise. » Le 27, M. Chevalier a rapporté qu'il a entendu de quelqu'un du Faucigny « que pour certain les gens du duc prétendent faire quelque surprinse et mesmes qu'ils cherchent des maisons pour cacher des gens. » Le 17 décembre, on prend l'alarme parce qu'on a entendu sonner le tambourin dans le château du sieur de Sappey ; il se dit que « les Guisards lèvent gens à Petramousson et 200 chevaux en la comté de Bourgogne pour venir contre nous. » Le 25 décembre, on lit des lettres par lesquelles la Seigneurie de Berne s'informe si la République est en mesure de repousser un assaut, ou si Messieurs de Genève pensent avoir besoin d'une garnison.

La République se prémunissait de son mieux contre le danger d'une surprise, en augmentant la garde, en faisant travailler aux remparts du côté des portes de St-Léger et de St-Antoine, en envoyant des espions, en faisant l'acquisition de cent piques et d'une douzaine de grandes acquebutes. Les citoyens furent invités à ne pas se séparer de leur épée. Chaque capitaine reçut l'ordre de mettre sur pied vingt-cinq

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

hommes armés pendant qu'on célébrait la Cène. On employait alors pour diriger les travaux des fortifications un ingénieur français nommé Jaques Hermet. Ce dernier s'étant plaint un jour de ce qu'il ne recevait que huit sols par jour, en sorte qu'il n'avait moyen de vivre, la Seigneurie, pour le retenir, lui alloua 25 fl., 6 coupes de blé et un bossot de bon vin.

Le 15 janvier 1562, il est donné lecture d'une missive des seigneurs de Berne, par laquelle ils avertissent que le pape, le roi Philippe, le duc de Savoie et autres « ont fait alliance pour persécuter les chrestiens. » Le Conseil décide de remercier ses alliés, tout en les assurant que, d'après les avis de France, « on ne se doute aucunement de guerre. »

Il est probable que l'Espagne et le duc de Savoie ne jugèrent pas à propos de tenter un coup contre Genève, tant qu'ils n'étaient pas assurés de l'attitude du gouvernement français, qui semblait à ce moment pencher du côté de Coligny plutôt que de celui des Guises.

Calvin et le magistrat, non contents d'avoir consolidé le Collège et l'Académie, s'employèrent activement à étendre aux habitants de la campagne les bienfaits de l'instruction. Le 19 septembre, le pasteur de Jussy était venu se plaindre de ce que « les enfans des sujets de Jussy ne vont au catéchisme, ni mesme à l'escole, tellement que s'il n'y est remédié, il y aura une grande barbarie et Dieu nous en demandera compte. » Sur ce, il est arrêté « que Roset ait advis

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de M. Calvin comme on se pourra conduire pour contraindre les subjects de la Seigneurie à faire apprendre leurs enfans, affin qu'ils soient instruits en la crainte de Dieu et advancés aux lettres. »

En conséquence, le 22, le Conseil, sur le rapport présenté par Roset et Calvin, arrête « qu'on baille charge à Roset d'aller tant à Peney qu'à Jussy, et illec assembler les subjets pour leur faire remonstrance de leur nonchalance et les exhorter à mieux faire, et entendre d'eux combien ils voudroient bailler pour la sustentation des maistres, et s'ils ne se mettent à raison, qu'il leur soit enjoint de s'accorder ensemble pour fournir le surplus de ce que Messieurs baillent et faire jusqu'à cent florins, affin que lesdits maistres aient tant meilleur moyen de s'entretenir et mettre peine à l'instruction des enfans des subjects, et que commandement soit fait auxdits subjects de ne faillir à envoyer leurs enfans à l'escole, à peine de 5 fl., sinon qu'il y ait quelque excuse dont le châtelain aura à connoistre. » Le 26, Roset rapporte que « hier se transporta à Satigny, où il proposa aux subjects la volonté de Messieurs, lesquels subjects, après quelques offres impertinens qui furent repellis et desquels on leur fit remonstrances, estoient contens de fournir entr'eux 75 fl. pour le salaire du maistre. » Mêmes injonctions ont été adressées par Roset aux sujets de Jussy, qui n'ont pas fait difficulté de s'y conformer.

Vers ce même temps, le 5 septembre, Julien Dani vint demander au Conseil qu'on lui permît de



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« continuer au temple de St-Germain la lecture et démonstration de la nature et cours des eaux par luy commencée en maison privée, affin que les ignorans puyssent être instruits. » On arrêta d'avoir l'avis de M. Calvin. Le 8, Calvin ayant fait rapport « que Julien n'est pas suffisant en sçavoir pour lire en public et mesme qu'en lisant il fait des contes, » le Conseil arrête qu'on ne lui peut pas octroyer le temple, mais qu'il peut continuer à lire en maison particulière.

De retour de leur tournée scolaire à Satigny, les conseillers dénoncèrent avec indignation le fermier des revenus de la Seigneurie, Ami Plonjon, qui avait « fourni pour la Cène du vin qui sentoit le lent et même avoit baillé un mantil sale, tellement que le ministre fut contraint d'en querre un autre, en quoy ledit a monstré qu'il est bien impudent et ne porte pas grande révérence à ung si grand sacrement ordonné pour la mémoire de nostre salut. » Cet administrateur négligent reçut une verte admonestation.

Le magistrat veillait avec soin sur les ébats de ses ressortissants. Le 2 juin, le Conseil, avisé par le Consistoire que les femmes ne laissent pas de jouer aux quilles le dimanche, jour de la Cène, arrête d'en faire défenses à cries publiques.

Le 16 juillet, le Consistoire décide de représenter au Conseil « qu'il seroit bon de renouveller les édictz faits sur les tavernes et jeux ; car les tavernes sont aujourd'hui pleines de gens, les jeux abondent plus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que jamais, et tout le monde se desborde après les jeux de quilles, courtes billes et palets, tant les jours ouvriers que les dimanches, et là-dessus vont boire par les tavernes comme si nulles défenses n'eussent esté faictes, en sorte qu'il est besoing que Messieurs y tiennent la main, et aussi qu'il faut fermer les caves avant que la dernière sonne. » Il est pareillement décidé d'avertir M. le lieutenant « de faire la visite les dimanche et mercredi mieulx qu'on a fait par ci-devant, car tout le monde ne tient plus compte d'aller au presche, si ce n'est qu'on les chastie. »

Là-dessus, le Conseil ordonne qu'on rafraîchira les cries et que le lieutenant recevra l'ordre de faire un rôle de tous les cabaretiers et taverniers, afin de juger lesquels on devra retrancher et lesquels on conservera.

Un rôle dressé par le Consistoire de tous ceux qui ont été trouvés « désœuvrés, battant le pavé, mangeant le peu de bien qui leur a été laissé par leurs parens, » porte à 43 le nombre des sujets rentrant dans ladite catégorie.

Il est déclaré au Consistoire, le 19 septembre, que Messieurs du Conseil ont ordonné que « les seigneurs assistans du Consistoire feront la visite par toute la ville pendant le catéchisme, à cause des enfans qui n'y vont pas et ceux qui y vont et ne font que se battre, affin de réfréner la jeunesse par trop desbordée. »

Le Conseil se montre plus coulant à l'égard des récréations qui ont un caractère intellectuel : « D'aul-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tant, lit-on dans le protocole du 5 août, que Conrad Badius a dressé une comédie *du pape et de la prestraille*, qu'on dit estre dextrement composée et que plusieurs désirent la voir, arresté qu'on luy accorde de la jouer demain à 3 heures en la salle du Collège.»

Deux mois plus tard on présente une comédie composée par Hierosne Viard, régent, qui prie Messieurs de permettre qu'elle soit jouée; « arresté qu'elle soit jouée si M. Calvin est de cet avis. »

Le magistrat s'occupe avec une sollicitude toute spéciale de l'industrie des imprimeurs. Le 12 août, sur la requête des maîtres imprimeurs, le Conseil interdit aux ouvriers imprimeurs de chômer tous les mercredis, bien que ceux-ci alléguassent à l'appui de leur prétention qu'ils désiraient assister au sermon qui avait lieu le mercredi.

Le 12 janvier 1562, Calvin se plaint de la trop grande facilité avec laquelle on permet à toute sorte de gens d'imprimer, ce qui peut décrier le métier et les livres de cette ville, « à quoy est bien requis d'obvier si on veut maintenir l'honneur de Dieu et de la ville. » Sur quoi, le Conseil décide que les commis sur l'imprimerie examineront lesquels imprimeurs sont idoines et lesquels non. Sur le rapport des commis, sept imprimeurs qui ont perpétré de lourdes fautes, sont condamnés à des amendes. Les commis sur l'imprimerie sont chargés de se transporter dans chaque imprimerie, afin de limiter le nombre de presses que chaque imprimeur pourra avoir et de donner ordre à ce que chacun soit bien fourni de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

compagnons. Les papetiers sont aussi mandés et tancés, parce qu'ils fourrent le mauvais papier parmi le bon, « qu'est cause que l'impression n'est telle qu'elle doit estre ; » il leur est enjoint de faire mettre leur marque au milieu du feuillet et, s'ils y manquent, ils devront payer 25 fl. d'amende et leur papier sera confisqué.

Les compagnons rubantiers étaient venus se plaindre de ce que les maîtres « ne vouloient payer la façon des rubans ce qu'est raisonnable pour avoir moien de s'entretenir, tellement que s'il n'y estoit remédié, ils seroient contraints d'absenter cette cité. » Sur quoi le Conseil, ayant ouï quatre des maîtres rubantiers disant « qu'ils ont toujours paié ce qu'est accoustumé, et que lesdits compagnons ont bien occasion de se contenter, » commet deux de ses membres pour mettre « tel taux sur la façon desdits rubans qu'il soit bien pour les uns et les autres. »

Le Conseil informé que les *laboriers* (travailleurs agricoles) se font payer excessivement leurs journées, décrète « que dorenavant défenses leur soient faites d'exiger plus de 6 sols et demy pour les hommes et 3 pour les femmes, à peine de 60 sols payables tant par celuy qui exigera oultre le taux que par celuy qui l'excédera en poyant. »

En 1561, la ville reçut vingt-huit nouveaux bourgeois, parmi lesquels cinq imprimeurs, Gaspard de la Faverge, pasteur, et Henri Seringuer, de Dundee, en Ecosse, qui fut nommé professeur à l'Académie.

Nous ne possédons le registre des décès pour l'an

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1561 qu'à partir du 26 mai. Il y eut, dans le laps de temps écoulé de cette date au 1er janvier 1562, *deux cent neuf* décès. Dans le nombre des décédés figurent le syndic Jean Pernet, remplacé en mars par *Jean Donzel;* mais à peine un mois après son élection, Donzel meurt à son tour et est remplacé par *Louis Bon.* La République perdit également Cl. Baduel, régent au Collège, [1] Mathieu Grandjean, ministre à Russin, et Guillaume Trie.

Ce fut aussi en 1561 que s'éteignit dans l'exil Ami Perrin. Nous n'avons aucun renseignement sur les circonstances de la mort de ce citoyen qui, après avoir figuré parmi les amis les plus fougueux de Calvin, était devenu le chef du parti opposé au réformateur. Perrin était entré dans le Deux Cents en 1532, dans le Petit Conseil en 1537; il avait été trois fois syndic.

Il fut prononcé eu 1561 *onze* condamnations capitales.

Des sentences furent portées contre deux prophétesses; l'une, Marguerite Guamerey de Chomont, qui a dit être la femme environnée du soleil et des douze étoiles dont il est fait mention en l'Apocalypse, est condamnée à être fouettée es prisons et bannie à

[1] Claude Baduel, qui avait été recteur du Collège de Nîmes, s'était rendu à Genève en 1551. Après avoir exercé les fonctions de pasteur à Russin et à Vandœuvres, il avait été nommé régent de la première classe du Collège en 1560, à l'âge de 69 ans, en remplacement de Jean Tagaut, appelé à Orléans. Voir sur ce personnage l'ouvrage tout récent de M. Gaufrès, intitulé : *Claude Baduel et la réforme des études au seizième siècle.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

peine du fouet public; la compagne de cette extravagante, Marie Ringard, qui est allée trouver Calvin tant en sa maison qu'à Saint-Pierre, disant qu'il était son mari, est condamnée à voir fouetter Marguerite et bannie elle-même à peine du fouet.

Dure jurisprudence que celle de ce temps!

« Jaques Chapellaz, sur ses confessions d'avoir maugréé Dieu en chemin et dit qu'il avoit mangé le diable et ne pouvoit avaler les cornes, d'aultant que déjà par ci-devant a esté chastié pour tel maugréement et ne s'est amendé, arresté qu'il soit condamné à avoir la langue coupée. » Ant. Norbert, qui a commis blasphème énorme contre les ministres, est condamné à avoir la langue percée d'un fer chaud. Catherine de Marigny, détenue pour avoir commis adultère à diverses reprises, est condamnée à être fouettée, mitrée et bannie à peine de la vie.

On fixa cette année le salaire régulier de l'exécuteur à trente florins. On arresta aussi un tarif réglé ainsi que suit: pour percer la langue d'un malfaiteur, trois florins; pour couper le poing ou les oreilles, ou appliquer la marque de la Seigneurie, trois florins; pour faire faire amende honorable et mettre la corde au col, un florin; pour faire une exécution en effigie, deux florins; pour une exécution aux villages, deux florins en sus.

L'intempérance de langue est toujours sévèrement bridée. Pierre Dulcis, remis par le Consistoire pour avoir tenu aucuns propos outrageux non seulement contre les Français, mais contre l'Evangile, disant :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Au diable soit la couvée ; tant il y a dempuis qu'ils sont en ceste ville, il n'y a heu que trouble, » est condamné à crier merci à Dieu et à Messieurs à genoux et à payer 20 écus pour l'hôpital. — Paul Cuvat, écolier, détenu pour avoir dit « que les ministres étaient des diables et qu'au diable fussent tant de ministres, » est condamné à avoir le fouet au Collège pour donner exemple aux autres.

---

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

# VI

## Election des Conseils pour 1562. — Le massacre de Vassy et ses suites. — Prise d'armes des réformés.

Le 5 février 1562 eurent lieu les opérations électorales en vue du renouvellement du magistrat. « On a icy proposé, lit-on dans le registre du Petit Conseil, qu'aucuns ne tiennent compte de venir en Conseil général, et mesmes qu'il y en a qui, encore qu'ils soient en cloistre (dans l'intérieur du temple), ne se daignent approcher pour bailler leurs voix, que démonstre ung grand mespris qu'ils ont dudit Conseil; parquoy, affin qu'on cognoisse ceux qui volontairement feront leur debvoir et ceux qui n'obéissent que par contrainte, aussi qu'on puisse chastier les rebelles, arresté de faire cries que tous citoyens et bourgeois, chefs de maison, se doibgent trouver là, à peine d'encourir l'indignation de la Seigneurie. »

Le lendemain 6, le Conseil des Deux Cents s'assemble pour désigner les huit candidats au syndicat. Calvin représente « combien il est requis d'eslire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gens propres et qui ayent l'honneur de Dieu en recommandation, et aussi qui s'emploient à bon escient pour le bien public sans s'espargner, n'estans adonnés à eux-mesmes, et que, pour ce faire, est bien besoing d'avoir esgard à Dieu et au bien public, et non pas à nos affections particulières, affin que, puisqu'il a pleu à Dieu nous donner liberté d'eslire du milieu de nous ceux qui doivent gouverner, il veuille tellement présider aux élections d'iceux et de tous autres officiers que sont à présent à faire, qu'il y soit glorifié. Nostre Seigneur nous en face la grâce ! »

Le dimanche 8, le Conseil général s'assemble dans le temple de St-Pierre : « Spect. maistre Jean Calvin, lisons-nous dans le registre, a fait plusieurs saintes exhortations d'eslire pour estre sindiques gens suffisans et des plus idoines qu'on pourra trouver, qui ayent principalement la crainte de Dieu, son honneur et sa gloire en recommandation et le bien public, qui soient vigilans et non adonnés à eux-mesmes, mais qui se puissent emploier du tout et fidèlement à leur vocation ; et après avoir remonstré la nécessité qu'est à présent plus que jamais d'avoir esgard à Dieu et nous laisser conduire par luy, quand nous ne donnerons lieu à nos affections particulières, mais que nous choisirons ceux que nous verrons estre les plus propres, sachans bien qu'encore que ce soient les meilleurs, ils ne seront tels comme il appartient et n'approcheront pas de beaucoup près d'accomplir ce à quoy ils seront tenus. »

Le Conseil général élut syndics *Amblard Corne*,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

*Michel de l'Arche*, *Fr. Chevalier*, *Ami de Chateauneuf*. « Nostre Seigneur, dit le secrétaire, au nom duquel ils ont été esleus, les veuille remplir de ses grâces, les fortifier par sa vertu, les armer de constance et esprit, à ce qu'ils se puissent acquitter de leur debvoir, tellement qu'il en soit d'aultant mieux servi, le bien public maintenu et ayans tant plus grande occasion de congnoistre son assistance à nostre repos et protection et à la confusion de ses adversaires ! »

Le 9, le Deux Cents confirme les anciens membres du Petit Conseil et remplace Donzel et Pernet, trépassés dans le courant de l'année, par *Pernet Desfosses* et *J.-F. Pittard*. [1]

Le 10, à l'occasion du renouvellement du Conseil des Deux Cents, le Petit Conseil nomma quinze nouveaux membres, parmi lesquels nous remarquons Dominique Chabrey, Louis Savion, Jean Crespin, J.-Ant. Pelissari, Ch. de Joinvillers, Cl. Maitre, Bernardin de Candolle. Sur les quinze nouvelles recrues, cinq étaient des réfugiés pour cause de religion.

Le 9 mars, Calvin avait annoncé au Conseil qu'il avait reçu des lettres de Th. de Bèze; ce dernier lui mandait qu'on se proposait d'écrire de la Cour à

[1] Jean-Fr. Bernard ayant refusé d'exercer plus longtemps, vu l'état de sa santé, les fonctions de secrétaire du Conseil qu'il avait remplies trois ans, le Petit Conseil proposa à son beau-frère Michel Roset de se charger de nouveau de cet emploi ; mais Roset ayant objecté qu'une telle charge « le feroit envieillir devant le temps, à cause qu'il se trouve souvent débile et malade », le Conseil désigna pour remplir cet office Pierre Chenalat et Claude Gallatin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Messieurs pour le retenir et qu'il serait bon que Messieurs pourvussent à cela en le sommant de revenir. Le Conseil décide d'écrire à de Bèze dans ce sens. Le même jour, Calvin expose qu'il a reçu des lettres de P. Viret disant qu'il est prié par l'Eglise de Toulouse de « s'y rendre de Montpellier où il est, et d'autant que c'est ville de grande importance, mesme en laquelle réside le second Parlement de France, il seroit bon de lui écrire qu'il y aille faire un voyage. » Le Conseil arrête qu'il soit fait ainsi.

Mais au moment où le Conseil de Genève prenait cette délibération, l'orage de la guerre civile, si longtemps suspendu sur la France, s'était déchaîné avec une violence épouvantable.

François de Guise et le cardinal son frère avaient eu, vers le milieu de février, une conférence à Saverne avec le duc Christophe de Wurtemberg et plusieurs théologiens luthériens. Ces deux chefs du parti catholique intransigeant s'étaient proposé, au moyen de cette entrevue, de détourner les luthériens de toute velléité d'entente avec les réformés français, en représentant ces derniers comme des révolutionnaires. Ils s'étaient exprimés très favorablement, devant le duc Christophe et ses docteurs, au sujet de la confession d'Augsbourg, donnant à entendre qu'elle pourrait être approuvée par le Concile qui venait d'être rouvert à Trente.

Dans la pensée du madré cardinal, ces cajoleries aux princes luthériens, survenant à point nommé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

après l'opportune défection du roi de Navarre et combinées avec les remontrances comminatoires de Philippe II, avaient pour objet de peser sur l'esprit de Catherine pour l'amener à consentir la révocation de l'édit de janvier. Tout conspirait pour rompre le fil bien ténu auquel se rattachaient les espérances de paix religieuse.

Peu de jours après l'entrevue de Saverne, le duc François, appelé à Paris par le roi de Navarre, avait, le 20 février, pris le chemin de la capitale, à la tête d'une escorte imposante. Assuré de la connivence d'un prince placé sur les degrés du trône, Guise était déterminé à empêcher par tous les moyens possibles l'exécution de l'édit de tolérance rendu le 6 janvier.[1]

Le 1er mars, Guise traversa le bourg de Vassy en Champagne, où une congrégation de réformés s'était constituée depuis quelques mois. Les réformés se trouvaient alors réunis dans une grange pour entendre le prêche. A l'ouïe du chant des psaumes, les soudards du duc, excités par le maître d'hôtel de ce dernier, se précipitèrent sur les fidèles, qui se défendirent à coups de pierres, les seules armes qu'ils eussent sous la main. La porte de la grange fut enfoncée. Le duc, qui n'était pas présent lors de l'attaque, accourut au milieu de la bagarre et reçut un coup de pierre. Voyant la joue de leur maître en-

[1] La veille du jour où fut perpétré le massacre de Vassy, Guise avait écrit à son lieutenant en Dauphiné que, si les réformés s'assemblaient dans sa juridiction, il devait saisir le ministre et le faire pendre sur-le-champ.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sanglantée, les soldats du duc ne firent plus aucun quartier aux pauvres réformés et plus de soixante personnes périrent sous leurs coups.[1]

Lorsque la nouvelle de cette effroyable tuerie fut parvenue à Paris, l'Eglise protestante de cette ville, d'accord avec le prince de Condé et la reine de Navarre, se hâta d'envoyer à Monceaux, où se tenait alors la Cour, une députation dont faisait partie Th. de Bèze, pour demander prompte et bonne justice d'une violation aussi révoltante de l'édit récemment promulgué.

Après que de Bèze eut exprimé l'indignation de ses coreligionnaires, la reine-mère honora les députés d'un accueil gracieux, promit qu'il serait fait une enquête et qu'elle enjoindrait à Guise de ne pas mettre à exécution son projet de voyage à Paris. Mais de Bèze fut rabroué par le roi de Navarre, qui déclara qu'il considérait le duc de Guise comme son frère et allégua que les protestants de Vassy avaient les premiers jeté des pierres sur les gens du duc, ensorte qu'ils avaient subi un châtiment mérité, « car les princes ne sont pas pour endurer d'estre frappés

[1] Les récits de ce lugubre épisode divergent sur quelques points. Ainsi de Bèze représente le duc comme présent au début de l'attaque, tandis que de Thou ne le fait intervenir qu'au milieu de la bagarre. De Bèze ne mentionne pas la résistance des protestants à coups de pierres. Guise qualifiait l'affaire de Vassy « d'accident à lui survenu par les chemins. » Brantôme dit tenir de témoins oculaires que M. de Guise avait fait prier les huguenots de suspendre leur chant jusqu'à ce qu'il eût passé, mais que ceux-ci s'étant mis à chanter plus fort, deux grands pages allemands déchargèrent leurs arquebuses sur l'assemblée, et une lutte s'engagea qui dégénéra en carnage.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de coups de pierres. » De Bèze prit congé du roi en prononçant ces paroles : « Sire, en vérité, c'est à l'Eglise de Dieu, au nom de laquelle je parle, à endurer les coups et non pas à en donner. Mais aussi vous plaira-t-il vous souvenir que c'est une enclume qui a usé beaucoup de marteaux. » [1]

Cependant Guise, assuré de l'appui du roi de Navarre, avait poursuivi sa route, sans tenir compte de la volonté de la reine qui lui avait enjoint de ne point entrer à Paris, mais de venir joindre le roi sans armes. Le connétable de Montmorency et le maréchal de St-André se portèrent à la rencontre du duc et, le 16 mars, ces trois chefs du parti catholique, qu'on appelait les *triumvirs*, firent ensemble une entrée triomphale au milieu des acclamations de la population. Les réformés ne se laissèrent point intimider par cet appareil, car le jour même où Guise entrait par la porte St-Denis, le prince de Condé, ayant à ses côtés de Bèze ceint d'une cuirasse, se rendait au prêche, en dehors la porte St-Jacques, accompagné de sept à huit cents chevaux. Au retour du prêche, les deux cortèges se croisèrent et on craignit quelque choc. « Mais, dit Th. de Bèze dans son *Histoire ecclésiastique*, Dieu voulut que, pour cette heure-là, les uns se contentèrent de saluer les autres en passant. » Le 22 mars, de Bèze, rendant compte de cette rencontre dans une lettre à Calvin, ajoutait : « Nous attendons l'œuvre du Sei-

[1] *Hist. ecclés.*, II, p. 2.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gneur, et nous avons bonne espérance, mais de tels événemens viennent à la traverse de mes projets de retour. Cent fois on nous a voués à la mort et cent fois nous nous sommes relevés. »[1]

« Le 22, jour des Rameaux, dit un journal contemporain, M. de Bèze prescha dans une immense assemblée et y furent faicts baptesmes. Après disner firent encore le presche, M. Bèze preschoit dans le jardin et M. la Rivière à une fenestre du mur à ceux qui estoient sur les fossés... » Le même jour, le roi de Navarre, qui venait d'arriver à Paris pour appuyer son nouvel ami le duc de Guise, marchait avec ce dernier en tête de la procession solennelle des catholiques.

La présence simultanée de Guise et de Condé, chacun à la tête de ses partisans armés jusqu'aux dents, donnait à la capitale l'apparence d'un camp, et une collision paraissait imminente. Dans ces circonstances, Condé craignant de ne pas pouvoir tenir tête à ses adversaires, qui avaient pour eux la sympathie de la majeure partie de la population parisienne, et condescendant aux exhortations de la reine-mère, déclara au gouverneur de Paris qu'il était disposé à partir si Guise s'engageait à s'éloigner en même temps. En conséquence, Condé sortit de Paris le 23, accompagné de Théod. de Bèze et d'un corps de mille cavaliers, et arriva le 25 à Meaux, où il avait donné rendez-vous à ses adhérents les plus résolus.

[1] *Op. Calv.*, XIX, p. 349.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Bèze, qui rend compte de ce départ dans une lettre à Calvin écrite le 28, donne à entendre qu'il avait fortement engagé le prince à demeurer dans Paris, lui représentant l'exemple de Pompée qui avait mal à propos quitté Rome. « Sache, ajoute-t-il, que la déloyauté de *Julien* (le roi de Navarre) surpasse tous les exemples de l'antiquité. » [1] L'intrépide pasteur aurait voulu braver tous les périls plutôt que d'abandonner l'Eglise de Paris, qui avait donné tant de preuves de son dévouement à la cause réformée.

Guise avait quitté Paris le même jour que son rival; mais, mieux avisé que ce dernier, il s'était porté droit sur Fontainebleau où résidait la Cour.

La nouvelle du terrible événement de Vassy paraît être parvenue assez tard à Genève, [2] car la première allusion au massacre que contienne la correspondance de Calvin se trouve dans une lettre que le réformateur adresse à Sturm, le 25 mars : « C'est au sortir de la conférence de Saverne où ils avaient fait

[1] « *Excessimus ex urbe me invito, sed frustra reluctante* » (*Op. Calv.*, XIX, p. 360). La Noue ne partage pas l'opinion de Bèze sur la possibilité pour les protestants de tenir bon dans l'enceinte de Paris : « Quant à la force, dit-il, de quoy ceulx de la religion faisoyent estat, elle consistoit en trois cents gentilshommes et autant de soldats expérimentez aux armes, plus en quatre cens escholiers et quelques bourgeois volontaires sans expérience. Et qu'estoit-ce que cela contr'un peuple comme infini, sinon une petite mouche contre un grand éléphant ? »

[2] Le 16 mars, Calvin, écrivant à Pierre Martyr et lui annonçant la prochaine arrivée de Guise appelé par le roi de Navarre, ne mentionne pas le massacre de Vassy.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

parade de modération que les Guise se sont portés à cet effroyable massacre. [1] »

Trois jours auparavant, le 23, Calvin adressait à la reine de Navarre ces lignes qui portaient à la fois le témoignage de ses appréhensions et de la fermeté avec laquelle il voyait approcher la tourmente : « Si les assaulx que vous avez à soustenir sont rudes et terribles, Madame, il y a longtemps que Dieu vous a donné occasion de le préméditer. Le Roy vostre mary a desjà longtemps esté assiégé de deux cornes du diable, d'Escars (son favori) et l'évesque d'Auxerre. Non seulement il s'en est laissé abattre, mais lui-mesme heurte contre Dieu et les siens. Je parle d'une chose notoire. Seulement, Madame, ne vous lassez pas à tenir bon, aiant Dieu pour vostre guarant. Car nous ne luy obéissons pas à l'avanture, d'autant que sa promesse ne nous peult faillir qu'il donnera bonne yssue à vostre constance, quand elle sera fondée en sa parole. Ainsi, combien que tout le monde renverse, si nostre ancre est fichée au ciel, combien que nous soions agitez, si arriverons-nous à bon port. [2] »

Dès que Calvin avait été informé de l'attentat de Vassy, il s'était hâté d'envoyer son ami Jean Budé auprès des princes allemands protestants pour les engager à employer leur influence en faveur des huguenots français.

[1] *Op. Calv.*, XIX, p. 360.
[2] *Op. Calv.*, XIX, p. 348.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Lorsque Condé fixa pour quelques jours son quartier général à Meaux, il était secrètement d'accord avec la reine-mère et négociait avec elle pour maintenir, au besoin par la force, l'édit de janvier, malgré les Guise et le roi de Navarre. Il crut devoir séjourner à Meaux, attendant que la reine-mère lui adressât un appel. Bèze n'hésite pas à blâmer cette inaction : « Les seigneurs assemblés à Meaux, dit-il, firent une très grande faute, car au lieu d'aller droit à Fontainebleau sans marchander, pour se faire forts auprès du roi et la reine, ils se délibérèrent de temporiser et envoyèrent vers la reine pour savoir sa volonté. [1] »

Peut-être de Bèze voyait-il juste ; toutefois on ne saurait beaucoup s'étonner que Condé ait hésité à tenter une si grosse aventure que de s'emparer de la personne du jeune roi, sans avoir reçu un ordre précis de la reine-mère, dépositaire légale de l'autorité souveraine ; il se fût exposé à voir se reproduire la fatale expérience d'Amboise.

Une fois que Condé se fut laissé devancer auprès du roi par les chefs du parti adverse, il s'occupa activement de grouper autour de sa personne autant de forces qu'il lui était possible, et fut diligemment secondé par Th. de Bèze. Ce dernier expédia, le 25 mars, aux principales Eglises, au nom de l'Eglise de Paris, des messagers porteurs d'une circulaire par laquelle il les pressait de mettre sur pied sans retard tous les combattants qu'elles pourraient équi-

[1] De Bèze, *Hist. eccl.*, II, p. 4.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

per et de tenir toutes leurs ressources à la disposition du prince de Condé, pour maintenir les garanties stipulées par l'édit de janvier.

« Il vous est aisé de conclurre, écrivait l'énergique lieutenant de Calvin, que si jamais il fut besoin de penser à soy, de se munir pour obvier à tels coupables desseings, c'est maintenant, sans user de tergiversations et longues consultations, car il est question d'estre du tout ruinez, et quant à l'estat de la conscience et quant aux corps et aux biens, ou bien de s'opposer entièrement et résolument à ceulx qui, non seulement contre Dieu et raison, comme ils ont toujours faict, mais aussi contre la défense du roy, ont soif de nos vies et de nos biens. Nous vous requérons doncques et supplions, au nom de nostre Seigneur, que vous n'épargniez rien de ce que Dieu vous a donné en mains pour défendre la gloire d'iceluy, la vie et les biens de vous et des vostres à l'encontre de tels agresseurs. Quant aux moyens, vous les entendrez en partie par le présent porteur, en partie vous les saurez conjecturer vous-mêmes. » [1]

Au moment où retentissaient ces appels, accouraient chaque jour à Meaux en grand nombre des

[1] Les protestants n'avaient pas attendu cet appel pour s'organiser militairement. Blaise de Montluc, commandant pour le roi en Gascogne, raconte que, comme il interpellait un de ses anciens officiers, d'Antragues, qui avait enrôlé des gens près d'Agen, ce dernier lui dit que l'Eglise de Nérac l'avait fait son capitaine. « Et quel diable d'esglises sont cecy, dit Montluc, qui font des capitaines ! »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

champions dévoués de la cause évangélique menacée. Le 27, l'amiral Coligny et son frère d'Andelot rejoignirent Condé.[1] Le 29 mars, jour de Pâques, Meaux contempla le spectacle imposant de deux mille guerriers rangés autour du prince de Condé pour participer à la célébration de la cène.

Pendant tout le temps qu'il avait stationné à Meaux, Condé n'avait cessé de correspondre avec la reine-mère, qui l'encourageait à demeurer armé pour lui prêter main forte contre le roi de Navarre et les Guise, et il espérait que cette princesse trouverait le moyen de lui amener le jeune roi.[2] Tavannes affirme,

[1] Lisez dans l'*Histoire universelle de d'Aubigné* (l. III, p. 132) la scène mémorable dans laquelle la compagne de l'amiral, Charlotte de Laval, troublée dans son sommeil par la pensée de la détresse qui afflige l'Eglise protestante, conjure avec larmes son illustre époux de voler à la défense d'une aussi sainte cause. « Tant de sang des nostres versé et vostre femme crient au ciel vers Dieu que vous seriez meurtrier de ceux que vous n'empeschez point d'estre meurtris. » Coligny déroule alors le sombre tableau des malheurs innombrables qui fondront sur le royaume si on vient à tirer l'épée, et il demande à l'amirale trois semaines de réflexions avant de s'engager dans une entreprise aussi hasardeuse. « Je vous somme au nom de Dieu, répond l'héroïque femme, usez de vostre vertu et ne mettez point sur vostre teste les morts de trois semaines. » L'événement ne justifia que trop les sinistres pressentiments de Coligny.

[2] « La reine, lit-on dans l'historien de Thou, appréhendait que les triumvirs, sous le prétexte spécieux de défendre la religion de nos ancêtres contre les entreprises des novateurs, ne devinssent assez puissants pour s'emparer de la souveraine autorité. Elle eut donc recours à la seule ressource qui lui restait; elle recommanda au prince de Condé le roi, ses frères, et généralement tout le royaume; elle l'exhorta à employer les forces

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans ses *Mémoires* (p. 327), que la reine avait formé la résolution de s'évader de nuit avec ses enfants pour gagner Orléans.

Mais, ou Catherine n'était pas sincère dans ses déclarations, ou, ce qui est plus probable, elle ne pensa pas que Condé fût assez fort pour qu'elle pût se confier à lui sans courir le risque de perdre toute part au gouvernement. Le roi de Navarre profita des irrésolutions de la régente pour emmener le jeune roi à Melun, où il pouvait être facilement surveillé, et Catherine l'y suivit à contre-cœur. [1]

de ses amis pour repousser les efforts de ceux qui lui étaient opposés et à cet effet lui écrivit plusieurs fois. » La reine mandait, entre autres, à Condé « qu'il n'eust à désarmer jusqu'à ce que ses ennemis eussent posé les armes et qu'on pût voir quelle fin prendroit leur conspiration. »

Le sieur de Soubize, confident et ami de Condé, était accrédité auprès de la reine-mère ; on lit dans les mémoires de sa vie : « Le sieur de Soubize espéroit toujours de gasgner la royne pour aller à Orléans, et, de faict, quelquefois il lui sembloit qu'elle estoit toute résolue, mais après elle changeoit d'advis. » Quelques mois plus tard, Condé publia les lettres de la reine au nombre de quatre, afin de justifier aux yeux des cours d'Europe sa levée de boucliers. L'ambassadeur d'Espagne mandait, le 18 décembre, à son maître que Catherine était fort dépitée lorsqu'on faisait tomber la conversation sur ses lettres à Condé et qu'elle les tournait de tous côtés pour leur donner un autre sens.

[1] On lit dans le *Recueil des choses mémorables*, inséré dans les *Mémoires du prince de Condé*, III, 37 : « Le roy de Navarre, poussé par les seigneurs de Guise, vint dire à la reine-mère qu'il falloit, par nécessité, partir et qu'il alloit prendre le Roy et qu'elle vînt après si elle vouloit. Venans doncques à la personne du Roy, plorant avec la Royne sa mère, le hastèrent si bien qu'en peu d'heures ils l'amenèrent dans Melun et le logèrent dans le chasteau, où il y a cent ans que le Roy ne logea, ne autres que ceux qu'on a accoustumé d'y envoyer prisonniers. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ayant perdu l'espoir de voir la reine-mère avouer ostensiblement son entente avec lui, Condé, le lendemain de Pâques, 30 mars, leva son camp et amena quinze cents cavaliers jusque dans la banlieue de Paris. Cette arrivée inopinée jeta l'alarme dans la grande cité.[1] Mais le prince ne s'était proposé que de faire une manifestation et de s'assurer du passage de la Seine à Saint-Cloud. Il ne tarda pas à se mettre en route dans la direction d'Orléans, ville où les réformés comptaient un parti nombreux et qui se prêtait très bien par sa situation à devenir la tête de ligne des protestants si, comme tout portait à le croire, on ne pouvait plus éviter la guerre civile. D'Andelot, détaché en avant avec 300 cavaliers, se rendit maître, grâce au concours des habitants protestants, de la porte et des points les plus importants. Condé, informé que des troupes, commandées par des officiers catholiques, s'avançaient dans l'intention d'occuper la ville, galopa à bride abattue pour les prévenir et, le 2 avril, il faisait son entrée dans Orléans, à travers les flots de la population qui entonnait avec enthousiasme un cantique composé par Th. de Bèze.[2]

Pendant que Condé exécutait le mouvement qui l'amena sur les bords de la Loire, les chefs de la faction catholique, Guise et Navarre, avaient utilisé

[1] « Il n'aurait pas été difficile, dit de Bèze dans une lettre adressée aux pasteurs zurichois (*Op. Calv.*, XIX, p. 389), de se rendre maître de la ville épouvantée. Mais nos chefs avaient un autre plan. »

[2] Bèze raconte l'entrée du prince à Orléans dans une lettre adressée à Calvin le 5 avril (*Op. Calv.*, XIX, p. 384).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le temps d'une manière plus fructueuse. Donnant à entendre que Condé et sa troupe complotaient d'enlever le roi, ils obtinrent de la reine-mère, longtemps hésitante, de consentir à ce que la Cour quittât Melun pour rentrer à Paris.[1] Le 1er avril, le roi coucha à Vincennes, tandis que le connétable de Montmorency entrait dans la capitale pour préparer les voies à la réaction catholique. Le 2, le vieux guerrier, se mettant à la tête d'une peu glorieuse expédition, envahit les deux salles où les réformés avaient, jusqu'à l'avant-veille, célébré leur culte et alluma un grand feu avec la chaire et les bancs, exploit qui lui valut le surnom de « capitaine brûle-bancs. » Le lendemain 3, la Cour était réinstallée à Paris et le chancelier l'Hôpital, découragé, s'éloignait du Conseil.

La reine-mère, ne perdant pas encore l'espoir de prévenir une rupture définitive, dépêcha le 6 avril l'évêque de Valence, Jean de Montluc, à Orléans, pour parlementer avec Condé. Mais comme l'envoyé de la reine-mère ne put pas apporter au prince des assurances catégoriques quant à l'exécution de l'édit de janvier, cette mission n'aboutit pas.

Dès ce moment, tous les ponts étaient rompus ; le feu était mis aux poudres depuis longtemps amas-

[1] On lit dans un écrit intitulé *Discours sur la liberté ou captivité du Roy :* « On sçait que le Roy, se voyant ainsi environné de gens qui luy commandoient, se print à plourer grandement, et protesta qu'il ne vouloit point partir, prononçant avec larmes ces paroles : « Pourquoy m'emmène-t-on hors d'icy, où je me trou- « voys bien ? Que ne garde-t-on les édicts ? Pourquoi troubler « ainsi mon Etat ? »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sées. Le parti mitoyen que le chancelier et Catherine s'étaient efforcés de constituer s'était affaissé, et il ne restait plus en présence que le triumvirat formé par Guise, le connétable de Montmorency et le maréchal de St-André, assuré de l'appui du roi de Navarre, d'un côté, et de l'autre, Condé, autour duquel allait se grouper l'Eglise réformée devenue militante. L'un et l'autre parti se couvre de l'autorité de la couronne, dont il prétend représenter la véritable volonté et défendre la cause.

Le prince de Condé, en prenant possession, sans avoir reçu une commission régulière de l'autorité royale, d'une des plus grandes cités du royaume (Orléans était appelé le *nombril de la France*), avait assumé la responsabilité de diriger, s'il le fallait, une lutte armée pour garantir l'observation de l'édit de janvier. Il dut donc aviser avec diligence pour n'être pas pris au dépourvu.

Après avoir attendu quelques jours, pour laisser aux détenteurs du pouvoir le temps de calmer les inquiétudes des protestants par quelque déclaration rassurante, Condé adressa, le 7 avril, un appel chaleureux aux Eglises réformées, par lequel il les exhortait à refuser obéissance au gouvernement dominé par les Guise, à mettre sur pied toutes les forces dont elles pouvaient disposer et à lever des contributions pour tenir tête, s'il le fallait, les armes à la main, à un gouvernement inique et oppresseur. [1]

[1] Les Eglises se mirent en devoir de se conformer aux instructions de Condé : « Le 4 mai, lit-on dans l'*Histoire de l'Eglise*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le lendemain 8, Condé lance un manifeste adressé au roi et au Parlement, par lequel il expose qu'il a dû se saisir d'Orléans et appeler autour de lui ses adhérents pour maintenir des conventions solennelles et arracher le jeune monarque aux mains d'une faction ambitieuse. [1]

Trois jours plus tard, le 11, un grand nombre de gentilshommes et de délégués de diverses communautés, après avoir célébré la cène ensemble, répondent à l'appel du prince en signant un acte d'association par lequel ils prennent l'engagement d'unir leurs efforts pour « maintenir l'état du royaume, la liberté du roi et de la reine et les édits; » les signataires acclament en même temps le prince de Condé, en sa qualité de proche parent du roi, comme leur chef et comme le protecteur du royaume.

Déjà alors on mit en avant la proposition de s'adresser aux princes allemands pour obtenir d'eux un prompt secours; « mais, nous apprend de Bèze, l'amiral rompit cette délibération disant qu'il aimerait mieux mourir que consentir que ceux de la religion fussent les premiers à faire venir des forces étrangères en France. »

*d'Anduze*, par Hugues, l'Eglise de Pignan fournit au roi Charles dix soldats payés pour sa défense et celle de l'Evangile. Le 6, les habitants de Montbazin, à la persuasion du ministre dudit lieu, promettent deux hommes pour la cause du roi et de la religion. »

[1] « Déclaration faite par M. le prince de Condé pour monstrer les raisons qui l'ont contraint d'entreprendre la défense de l'authorité du Roy, du Gouvernement de la Royne et du repos du royaume. » Le 21 avril, le Conseil de Genève permit d'imprimer ce manifeste, mais sans mettre le nom de la ville.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

De leur côté, le roi et la reine-mère avaient publié, le 8 avril, un manifeste enregistré au Parlement, par lequel ils protestaient qu'ils agissaient en pleine liberté, sans qu'aucune contrainte fût exercée sur eux. Quelques jours après, le 15 avril, des lettres patentes furent promulguées, dans lesquelles il était déclaré que l'intention du roi était que l'édit de janvier fût exécuté dans toute l'étendue du royaume, excepté à Paris et dans sa banlieue.

Des copies des manifestes rédigés à Orléans par les chefs du parti réformé, expédiées de divers côtés, avaient porté à son paroxysme la surexcitation qui s'était emparée des esprits dans la plupart des provinces du royaume depuis la nouvelle de l'attentat de Vassy. Au moment où le duc de Guise frappait ce coup, protestants et catholiques en étaient déjà venus aux mains en diverses localités, notamment en Provence et en Languedoc. Le 23 mars, Viret mandait de Montpellier à Calvin qu'à Castelnaudari, près de 50 protestants avaient été mis à mort avec leur ministre pendant qu'ils assistaient au prêche; c'était la seconde édition de la tragédie de Vassy. Le 15 avril, plusieurs protestants furent égorgés à Sens et leurs corps jetés dans la rivière.

Les protestants ne s'abstinrent pas non plus de violences. Le 21 avril, les protestants de Valence assiégent et mettent à mort La Motte-Gondrin, lieutenant du duc de Guise. Le même jour, les églises furent saccagées à Orléans, les crucifix et les images enlevés, et l'exemple de la populace d'Orléans fut

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

malheureusement suivi à Tours, à Blois et dans plusieurs autres villes riveraines de la Loire. Bèze fit une tournée dans ces places pour arrêter le cours de cette fureur iconoclaste, mais il ne put pas empêcher qu'à Angers, en sa présence, on abattît les images.

Toute cette effervescence n'empêcha pas l'Eglise protestante de France de tenir paisiblement, le 27 avril, à Orléans, son troisième Synode national, sous la présidence du pasteur Antoine Chandieu, en présence du prince de Condé et de l'amiral. Cette assemblée trouva le loisir de condamner quelques écrits s'écartant de la doctrine reçue, entre autres un traité sur la discipline de l'Eglise, publié à Lyon, en 1561, par un nommé Jean Morelli, Parisien, reçu bourgeois de Genève. Cet auteur, bien audacieux pour l'époque, avait émis l'opinion que les élections des pasteurs se doivent faire par le peuple. Morelli n'ayant pas voulu reconnaître sa faute, fut déclaré par le Synode indigne de recevoir la cène. Nous retrouvons aussi au Synode d'Orléans Jérôme Bolsec, qui rétracta ses anciennes erreurs et fit sa soumission.

---

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

## VII

La guerre civile est déchaînée. — Condé entre en relation avec le Conseil de Genève. — Prise de Lyon par les protestants. — Les deux partis cherchent a tirer du secours de la Suisse.

Tandis que l'agitation se propageait de proche en proche avec la rapidité de la flamme, Condé, à la veille d'affronter la redoutable épreuve de la guerre civile, ne négligeait pas de provoquer, en faveur de la cause protestante, la sympathie des coreligionnaires du dehors. Ce fut avec Genève et les cantons évangéliques de la Confédération helvétique qu'il se mit tout d'abord en communication.

Le 17 avril, le Conseil de Genève s'assemblait extraordinairement, à 7 heures du soir, pour prendre connaissance d'une missive du prince de Condé, datée d'Orléans, du 11 avril, et apportée par un gentilhomme bernois, M. d'Erlach; elle était ainsi conçue :

« Messieurs, nos bons amis, vous ne trouverez estrange s'il vous plaist, si non seulement les bruits

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des choses advenues en ce roiaume depuis trois sepmaines en ça, mais aussi quelques lettres soubz le nom des majestés du roi, de la reine ou d'autres ont prévenu les présentes; car ce qui nous a retardé, n'a esté par faulte d'assurance que nous avons de vostre désir et affection d'entendre tel affaire et de nous y aider aussi. Mais nous avons mieulx aimé estre tardifs, en attendant que Dieu apaisast ces troubles par quelque moyen plus aisé, que d'estre trop légiers à espandre les estincelles d'ung feu si dangereux. Or, Messieurs, quant au discours de toute la matière, nous vous prions la vouloir entendre par la déclaration que nous en avons faite à la vérité et laquelle nous vous envoions pour estre bien poisée et considérée, comme nous désirons que toute la chrestienté en ait la congnoissance.

« Nous espérons que vous trouverez nostre cause si juste, estant conjointe avec la religion que nous avons commune avec vous et touchant de si près la conservation de la couronne et maison de France, de laquelle vous estes anciens amis et alliés, que, au lieu d'ajouster foy aux bruits qui courent au contraire, mesmes aux lettres que nos ennemis font expédier à toutes heures selon leur appétit, d'autant qu'ils tiennent le Roy et la Royne en captivité, vous ne ferez difficulté de favoriser à ceux qui sont tant injustement oultragés pour vouloir maintenir l'honneur de Dieu et les édits du Roy, vostre ancien amy et allié. Voilà pourquoi, Messieurs, nous vous avons envoyé ce gentilhomme, présent porteur, de vostre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nation, pour vous prier de nous octroyer ce que nous vous demandons et espérons obtenir de vous, comme juste et convenable et comme concernant mesme vostre Estat, pour ce que l'ambition de nos ennemys communs nous asseure que ce n'est pas à nous seuls qu'ils en veulent, mais que plustost ils ont embrassé tout le monde par leur insatiable cupidité.

« Messieurs nos bons amys, nous nous recommandons à vos bonnes prières et de toutes vos Eglises, après avoir prié le Seigneur qu'il vous maintienne en sa sainte garde. »

« Vostre affectionné bon amy : Louis de Bourbon. »

Après avoir remis ce message, le gentilhomme pria Messieurs de Genève, de la part du prince, d'ordonner des prières solennelles à Dieu durant ces troubles, « affin qu'il luy plaise de regarder sa pauvre Eglise en pitié et maintenir la querelle de sa vérité contre les conspirations et efforts qui se font par les ennemis. » Il insiste pour que « MM. de Genève, estant informés de tout le fait par les mémoires que le prince leur a envoyés, déclarent qu'ils lui sont amis, en ne donnant ni faveur ni aide à la partie adverse, mais qu'ils soient affectionnés envers la querelle commune, comme leur debvoir les y oblige et aussi que le cas leur attouche. »

Le Conseil avait compris, dès qu'il avait eu la première connaissance de la démarche du prince, qu'il ne devait, dans une telle occurrence, hasarder le moindre pas, ni même répondre au prince, sans avoir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

averti ses alliés de Berne et s'être mis préalablement d'accord avec eux, et il agit en conséquence : « Sur quoy, lit-on dans le protocole, a esté dressé une missive à Berne contenant que, quant au premier point de la demande du seigneur prince, Messieurs n'y ont point fait de difficulté, assavoir de publier qu'on vienne au sermon plus diligemment que jamais pour prier Dieu qu'il luy plaise, par sa bonté infinie, remédier à ces confusions qui sont aujourd'hui en France et apaiser les troubles, et quant à la seconde demande du seigneur prince, ils seront toujours prompts et volontaires à luy faire tous services, mais pour ce que leur pouvoir est si petit que ce n'est quasi rien, ils ne peuvent, pour ceste heure, luy offrir autre, sinon estre conjoints avec Messieurs de Berne et s'employer selon leur petitesse pour leur part, et, partant, qu'il plaise aux Seigneurs de Berne communiquer à la Seigneurie ce qu'ils jugeront estre expedient de leur bon advis et respondre, affin de sçavoir comment ils se devront guider, comme désirans se conformer à leur exemple. De laquelle lettre estant faite lecture, icelle a esté approuvée et trouvée fort bonne, et ordonné qu'elle soyt envoyée et que la response soit faite au messager du prince comme elle est contenue dans la missive de Berne. »[1]

L'envoyé du prince se rendit de Genève à Berne pour porter les mêmes informations et adresser les mêmes demandes.

[1] Voir le texte du message de Condé (*Port. hist.*, 1712, et *Op. Calv.*, XIX, p. 386).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Bien avant que Genève et Berne eussent été nantis de la demande du prince, les Guise avaient envoyé au nom du roi, dans les cantons catholiques, le capitaine Fröhlich, avec le mandat d'enrôler des soldats pour aller joindre l'armée royale catholique. La levée était déjà en voie d'exécution et une Diète des cantons catholiques avait été convoquée à Soleure pour le 26 avril, aux fins de statuer définitivement sur l'envoi du secours réclamé par le roi de France.

Le 20 avril, Bullinger écrit à Calvin : « L'ambassadeur du roi en Suisse, Cognet, met tout en œuvre à Soleure pour que les Suisses n'envoient pas des soldats pour tuer, mais des négociateurs pour traiter de la paix. » [1]

Le gouvernement bernois se montrait peu disposé à accéder au désir de Condé et à appuyer les protestants français d'une manière active. Il ne voulait pas s'aliéner les cantons catholiques au moment où il pouvait redouter une aggression du duc de Savoie. Il se contenta donc d'interdire, d'accord avec Zurich, les enrôlements pour le roi de France. Bullinger mande, le 23 avril, à Calvin : « J'écris à Bâle, à Schaffhouse, à St-Gall, aux Grisons pour qu'on n'accorde pas de soldats au roi. Demain, notre gouvernement publiera un édit menaçant de prison tous les enrôleurs. »

[1] Cognet était favorable à la Réforme ; il avait visité le collège de Genève et versé 50 écus dans la caisse de cet établissement.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le 20, le Conseil de Berne répondit à la lettre du magistrat genevois : « Icy a esté leue la lettre de MM. de Berne, lit-on dans le protocole du 27 avril, par laquelle ils rescripvent que, quant au premier point concernant les prières que le prince implore, ils ont pourveu et y pourvoiront davantage. Quant au second point, qui est ne point favoriser aux adversaires et ne leur donner passage, ils déclarent avoir fait défense à leurs subjects de n'aller au service d'aulcuns princes sans leur commandement, et qu'ils empescheront tant qu'ils pourront les émotions de leurs alliés. Quant au tiers point, touchant l'ayde et assistance que le prince requiert en France, ils sont délibérés de luy respondre que la grande distance et incommodité des passages, mesmes les troubles qui sont au pays des Ligues à cause de la religion, et les dangiers qui sont à présumer du costé de Savoye les gardent et empeschent de gratifier à son Excellence ; toutefois qu'ils ont différé de luy faire ladite réponse jusqu'à ce que leurs alliés de Zurich, de Basle, Schaffhouse et St-Gall se soyent déclarés de leur intention. »

Par une lettre écrite à Calvin le 3 mai, Bullinger rend compte de ce qui s'est passé dans la Diète tenue à Soleure par les cantons catholiques. On y a lu les dépêches du roi demandant des soldats. On a donné ensuite audience aux députés de Berne et de Zurich, qui ont proposé qu'on n'envoyât en France aucun soldat, mais bien des ambassadeurs, au nom de l'ensemble des cantons, pour donner de bonnes raisons

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et porter les belligérants à faire la paix. Les membres de la Diète ont répondu qu'ils en référeraient à leurs cantons et feraient connaître la résolution de ceux-ci le 18 mai, à moins que le roi n'insistât de nouveau pour le prompt envoi des hommes que ses agents avaient enrôlés.

Michel Roset, qui avait été envoyé à Berne le 5 mai pour conférer au sujet de quelques points en litige,[1] en présentant, le 11, son rapport au Conseil, expose que le conseiller Graffenried l'était venu trouver après dîner en son logis, et lui avait dit qu'il avait pensé toute la nuit comment on pourrait secourir le prince de Condé, et qu'après avoir beaucoup médité, il n'avait point trouvé de meilleur moyen que celui-ci, à savoir que MM. de Genève demandassent aux Seigneurs de Berne une garnison de 2000 hommes, qu'ils obtiendraient aisément, et que de là on les pourrait faire passer à Lyon; car MM. de Berne, tout en étant désireux d'assister le prince de Condé, n'osaient pas se déclarer, à cause des cantons papistes.

[1] Il est dit, dans les instructions remises à Roset, qu'il doit réclamer contre les procédés du bailli de Ternier qui, lorsque des prisonniers lui sont remis par les autorités genevoises de St-Victor, au lieu de faire exécuter la sentence, se met à recommencer le procès jusqu'à torturer derechef les pauvres gens ; il doit aussi se plaindre de ce que le gouvernement bernois ne fait pas desservir l'église de Valeiry (village genevois dont le gouvernement bernois nommait le pasteur), si bien qu'à Pâques il n'y eut pas de sermon dans cette paroisse, « ensorte que les gens dudit lieu risquent de devenir *turcs*, par faute d'instruction. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pendant qu'on se préoccupait en Suisse de la situation de la France, les appels pressants lancés par le prince de Condé avaient éveillé un écho enthousiaste. Le 15 avril, les protestants s'emparent de Rouen, dont le Parlement est contraint de déguerpir. Au nord-ouest et dans le centre de la France, Bayeux, Dieppe, le Havre, Tours, Blois, Bourges, Angoulême, Poitiers, le Mans se prononcent successivement pour le prince de Condé ; à Angers, les protestants occupent une partie de la ville, pendant que les catholiques demeurent en possession de l'autre moitié. A l'est, Châlons-sur-Saône, Mâcon, Grenoble, Valence adhèrent au pronunciamento de Condé. Le Languedoc et la Gascogne ne demeurèrent pas en arrière; les protestants tenaient les principales places de ces provinces, Castres, Agen, Montauban, Montpellier.

Le 30 avril, un succès inespéré vint accroître la confiance des protestants. Grâce à un coup de main très lestement exécuté, ils se rendent maîtres de Lyon, la seconde ville du royaume, et quelques jours après, le baron des Adrets, chef des protestants du Dauphiné, vient prendre en main le gouvernement de la ville, muni d'une commission du prince de Condé. [1] Nul n'avait soupçonné que l'organisation

[1] Les protestants du sud-ouest, se conformant à la consigne donnée par Condé, motivaient leur prise d'armes par le désir de servir les intérêts du roi. Le 23 avril, la veille même de l'entreprise sur Lyon, des Adrets écrivait de Valence à la reine-mère : « Nous avons, Madame, l'espérance de prendre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des forces du protestantisme fût aussi avancée. « Le protestantisme en armes, dit Michelet, formait alors comme une écharpe immense qui, contournant la France par l'ouest et le midi, plongeait au dedans par les villes de la Loire, par Bourges et Sancerre, au centre. »

Le 2 mai, Bullinger écrit à Calvin : « J'ai reçu avec la plus grande joie la nouvelle de la prise de Lyon. Louange et gloire soit à Dieu ! Puisse-t-il briser la criminelle audace des impies ! » [1]

Les réformés de Lyon s'étaient laissés aller à commettre des violences regrettables, ayant en particulier mis à sac l'église de St-Jean. Lorsque Calvin, que les chefs de l'Eglise de Lyon n'avaient point informé de ce qui se passait chez eux, eut appris les excès qui avaient accompagné le triomphe du parti protestant, il ne crut point devoir garder le silence, mais donna essor à son mécontentement dans une lettre adressée, le 13 mai, aux ministres de Lyon.

« Nous oyons, ainsi s'exprime le réformateur, des nouvelles qui nous causent grande angoisse. Nous sçavons bien qu'en telles esmotions il est difficile de se modérer si bien qu'il ne s'y commette de l'excès, et excusons facilement si vous n'avez tenu la bride

dedans peu de jours le chemin de Paris et nous joindre à toutes les autres provinces de France qui, justement compassionnées de la captivité de leur Roy, sont résolues de le recouvrer d'entre les mains des oppresseurs qui le tiennent et le remettre entre les mains de vostre Majesté, Madame, comme légitime tutrice de sa personne. »

[1] *Op. Calv.*, XIX, p. 406.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

si roide qu'il eust esté à souhaiter. Mais il y a des choses insupportables dont nous sommes contraints vous escrire plus asprement que nous ne voudrions. Nous serions traistres à Dieu et à vous et à toute la chrestienté, en dissimulant ce que vous orrez icy à nostre grand regret. Ce n'est pas un acte décent qu'un ministre se façe soldat ou capitaine, mais c'est beaucoup pis quand on quitte la chaire pour porter les armes. Le comble est de venir à un gouverneur de ville, le pistolet en la main, et de le menacer en se vantant de force et de violence, car voici les mots qui nous ont esté rapportés par tesmoins dignes de foi : « Monsieur, il faut que vous le faciez, car nous « avons la force en main. » Nous vous disons rondement que ce propos nous a esté en horreur comme un monstre. Nous avons aussi fort détesté la crie qui a esté faicte de par le gouverneur et les ministres.

« Encores n'estoit pas assez si on n'eust encores couru les champs pour lever butin de vaches et aultre bestial, voire depuis que M. le baron des Adrets est là arrivé avec auctorité, lequel n'a point approuvé telles insolences, dont ceux qui se vantent d'estre ministres de la parole de Dieu n'ont point eu honte de se mesler. Ces vieilles plaies nous ont esté rafraischies, quand nous avons ouï que les rapines qu'on avoit tirées de l'église de St-Jean ont esté exposées en vente au dernier offrant et dépeschées pour cent-douze escus, mesme qu'on a promis aux soudarts de leur en distribuer à chasquun sa portion. Vray est que monsieur Rufi est nommément chargé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de toutes ces choses ; mais il nous semble que vous estes en partie coulpables de ne l'avoir réprimé, ayant liberté et puissance de le faire, car s'il ne se soumet à vostre correction, qu'il cherche où il bastisse une église à part.

« Nous ne pouvons pas vous remonstrer doucement ces choses que nous ne pouvons ouïr sans grande honte et amertume de cœur. Or, combien qu'il soit tard d'y remédier, si nous ne pouvons pas nous tenir de vous prier, au nom de Dieu, en tant qu'en nous est, que vous mettiez peine à réparer les fautes passées, et surtout dépescher toutes ces voleries et pillages, car plus tost il faudroit quitter telles gens que d'exposer l'Evangile en tel opprobre en s'accouplant avec eux. » [1]

Le même jour, Calvin adresse de semblables représentations au baron des Adrets : « Depuis que vous êtes arrivé à Lyon pour avoir la surintendance des affaires, il est bien temps qu'on se modère et que ce qui estoit confus soit mis en ordre. C'est à quoy, Monsieur, il vous faut esvertuer et surtout à corriger un abus qui n'est nullement supportable, c'est que les soudarts prétendent de butiner les calices, reliquaires et tels instruments des temples. Qui pis est, on a rapporté que quelqu'un des ministres s'estoit fourré parmi jusqu'à en exposer en vente quelque quantité. Or, si cela advenoit, il y aura un horrible scandale pour diffamer l'Evangile. » En con-

[1] *Op. Calv.*, XIX, p. 410.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

séquence, Calvin exhorte le baron à faire publier que tous ceux qui auront entre les mains des objets pris dans les temples aient à les rapporter dedans huit jours, sous peine d'être châtiés comme larrons. [1]

Par une lettre écrite le 16 mai, Calvin accrédite auprès du Conseil de Berne un envoyé du prince de Condé.

Le 18 mai, s'assembla à Soleure la seconde Diète des cantons catholiques, dans laquelle une députation des cantons réformés renouvela ses représentations contre le départ de troupes destinées au roi, et sa proposition d'envoyer en France une ambassade pour agir en faveur de la pacification. Les membres de la Diète n'accédèrent pas à cette proposition et accordèrent aux capitaines qui avaient levé des compagnies pour le roi de France l'autorisation d'entrer en campagne. En conséquence, Frœhlich, à la tête de quinze enseignes, se dirigeant au travers de l'Evêché de Bâle, franchit les frontières de France vers la fin de juin.

Le mois de mai s'était écoulé sans que l'armée royale et celle que Condé commandait sur les bords

[1] *Op. Calv.*, XIX, p. 411.

Le 5 avril, le pasteur de Milhau en Rouergue écrit à Calvin : « M. de Burie punist quelques gens ramassés qui ont rompu et brisé croix, images et, qui pis est, robbé par les temples ce qu'ils ont peu prendre. Je vous certifie qu'il y a quasi partout une infinité de telle quenaille, dont les adversaires prennent occasion de mal parler. Le Seigneur, par sa bonté, veuille en purger son Eglise ! »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de la Loire en fussent venues aux mains. On paraissait de part et d'autre vouloir reculer le moment d'un choc décisif. Soit Catherine, soit le prince de Condé hésitaient à en appeler à la fortune des batailles et échangeaient des lettres pour acheminer une transaction. Condé avait offert de nouveau, le 2 mai, de désarmer si les triumvirs s'éloignaient de la Cour et si l'édit de janvier était observé dans toute sa teneur. Afin de prévenir l'effet de cette déclaration, les triumvirs publièrent, le 4 mai, sous forme d'une « Requeste au roi et à la reine, » un manifeste hautain par lequel ils signifiaient qu'aucune diversité de culte ne pouvait être tolérée. [1] S'ils obtiennent satisfaction à cet égard, si toutes les personnes revêtues de quelque office sont astreintes à professer la religion catholique, sous peine d'être révoquées de leurs fonctions, si des mesures sont prises pour que les temples dont les réformés ont pris possession soient restitués au culte catholique, les signataires se déclarent disposés à se retirer dans leurs terres.

A cette sorte de sommation, déguisée sous le nom de *requête*, Condé répliqua le 19 mai en publiant un mémoire très étendu. Il justifie tous ses actes, puis il dénonce les Guise comme ayant, sous prétexte de

[1] « Nous estimons nécessaire, ainsi parlaient les triumwirs, que le Roy, par édict perpétuel, déclare qu'il ne veut et entend authoriser, approuver ne souffrir en son royaume aucune diversité de religion, ni d'église, prédications, administrations de sacremens, assemblées, ministères, ne ministres, mais qu'il veut et entend la seule église catholique, apostolique et romaine avoir lieu en son royaume et pays de son obéissance. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

religion, tramé un complot pour exercer le pouvoir en n'en laissant que l'apparence au roi et ayant déchaîné par ces manœuvres coupables les fléaux qui tourmentent le royaume. C'est à regret qu'il a pris les armes et il proteste n'avoir d'autre intention que de rendre le gouvernement au roi et à la reine-mère assistés du roi de Navarre. [1]

Pendant que les deux armées demeuraient inactives dans les plaines voisines d'Orléans, à Toulouse, le 17 mai, les deux partis étaient descendus dans la rue et les protestants s'étaient emparés de la maison de ville. Mais des renforts étant survenus aux catholiques, ceux-ci avaient repris l'avantage, investi et assailli les protestants, qui avaient été impitoyablement égorgés par centaines.

Le 28 mai, le roi de Navarre promulgua à Paris une ordonnance qui sommait tous les protestants d'avoir à quitter la capitale dans l'espace de 48 heures, sous peine d'être traités comme rebelles. Ce décret mettait fin à la guerre de plume et semblait annoncer des opérations militaires sérieuses.

Le dernier mai, l'armée du roi de Navarre, forte de 12,000 hommes, s'était avancée jusqu'à Château-

[1] Ce mémoire est imprimé dans l'*Histoire ecclésiastique* de Bèze; tandis que Baum l'attribue à de Bèze, de Thou pense que l'auteur fut l'évêque de Valence, Jean de Montluc. « Il eût mieux valu, est-il dit dans ce document, contenir les uns et les autres en paix et union et ne disputer en ces matières qu'avec le papier et le parchemin, et non avec les meurtres et effusion de sang. » Ces lignes nous semblent convenir mieux à l'évêque de Valence qu'à l'auteur de l'écrit *De hæreticis gladio puniendis*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dun ; Condé était, de son côté, sorti d'Orléans avec des forces à peu près égales. Les négociations furent alors renouées. La reine-mère et le roi de Navarre eurent une entrevue avec le prince de Condé dans les plaines de Thoiry, en Beauce, le 9 juin. Pendant qu'ils conféraient, les cavaliers formant les deux escortes confondaient leurs rangs et fraternisaient. « Les larmes leur sortoient des yeux, raconte La Noue, quand ils venoient à repenser en eux-mesmes que toutes les caresses qu'ils se faisoient à présent seroient converties en meurtres sanglans, si les supérieurs donnoient un petit signal de combat. »

Les interlocuteurs princiers se séparèrent sans avoir pu s'entendre, parce que la reine-mère n'avait pu s'engager à obtenir que l'édit de janvier fût maintenu.

Ce fut à la suite de cette entrevue que Condé, informé que des troupes recrutées par les Guise en Suisse et en Allemagne étaient en route pour rejoindre l'armée royale, se décida à solliciter à son tour l'assistance armée des Suisses et des Allemands réformés. Le 9 juin, Calvin écrivait à Bullinger : « Jusqu'ici on a hésité à faire venir des secours du dehors. J'ai toujours conseillé aux nôtres de ne pas prendre l'initiative d'une démarche semblable. Maintenant que nos adversaires ont enrôlé des reîtres en Allemagne, nous pouvons justement appeler aussi des auxiliaires. »[1]

[1] *Op. Calv.*, XIX, p. 434.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les rapports n'avaient cependant pas encore été rompus entre Condé et la reine-mère. Quelques jours après l'entrevue de Thoiry, Catherine invita le prince de Condé à licencier son armée, en lui donnant l'assurance que, s'il déférait à cette invitation, les triumvirs se retireraient immédiatement dans leurs terres. Condé répondit qu'il se mettait à la disposition du roi avec tous les siens, dès qu'on lui garantirait l'observation de l'édit de janvier dans tout le royaume.

Il sortit de nouveau d'Orléans, le 20 juin, et on s'attendait à le voir marcher sur Paris avec son armée pleine d'ardeur, lorsqu'une suspension d'armes pour six jours fut proposée et acceptée. Le 25 juin, jour où expirait la suspension d'armes, la reine-mère, par l'entremise de l'évêque de Valence, proposa une nouvelle entrevue au prince. Ce dernier accéda à cette proposition lorsqu'il eut appris que les triumvirs avaient quitté le camp du roi. De Bèze dit à ce propos que « Dieu avait ôté au prince tout sens et entendement. »

Le 28 juin, le prince de Condé, malgré l'avis des ministres attachés à sa personne, s'aboucha avec la reine dans un lieu appelé Talsy, accompagné de Coligny, du comte de la Rouchefoucault, de Soubise, Grammont et autres seigneurs de marque. Le prince ayant dit imprudemment, dans le cours de l'entretien, qu'il était prêt à quitter le royaume avec ses amis jusqu'au jour où le roi atteindrait sa majorité, si ce départ pouvait faciliter la pacification, la reine

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le prit au mot et déclara qu'elle acceptait cette offre avec reconnaissance.

Mais le lendemain, lorsque Condé fut rentré dans son camp, Coligny et les autres chefs, ayant tenu conseil, firent comprendre au prince à quel point il avait compromis la cause commune par l'engagement téméraire qu'il avait pris ; il lui fut représenté que le départ des triumvirs paraissait n'être qu'une feinte, car ces derniers, au lieu de se rendre dans leurs terres, s'étaient arrêtés à Châteaudun, à six lieues seulement du lieu où campait l'armée royale. Il fut résolu à l'unanimité par les assistants qu'ils ne ratifiaient pas l'engagement que le prince avait pris trop à la légère en leur nom, et que le prince ne pouvait en bonne conscience abandonner le poste qu'il tenait de la confiance de tant de braves gens. Persuadé par ces raisons, Condé alla trouver la reine pour lui déclarer qu'il se regardait comme dégagé de sa promesse et, dès le 2 juillet, il commença les hostilités qui, dès lors, s'engagèrent sur toute la ligne.

On ne tarda pas à se convaincre que tous ces pourparlers [1] n'avaient eu d'autre but que de donner le temps à l'armée catholique de recevoir les renforts qui étaient attendus de Suisse et d'Allemagne. En

[1] Pendant les pourparlers on avait remis aux capitaines protestants une lettre interceptée du duc de Guise à son frère le cardinal, dans laquelle on lisait ces mots : « La religion réformée, en tenant bon (comme nous ferons jusqu'au bout), s'en va à vau l'eau et les amiraux aussi mal que possible. Plus d'édits, de prêches, d'administrateurs de sacremens à leur mode. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

effet, les compagnies suisses conduites par Frœhlich, ayant franchi la frontière vers la fin de juin, effectuèrent leur jonction avec l'armée royale vers la fin de juillet, et dans les premiers jours d'août, des détachements de reîtres et de lansquenets allemands arrivèrent à la même destination.

Le 9 juillet, Calvin renseignait le Conseil de Genève sur les derniers incidents qui venaient de se dérouler : « Icy, lit-on dans le protocole du Conseil, sp. Calvin a rapporté piteuses nouvelles du costé de France touchant la paix que le prince de Condé pensoit faire en France, et l'absentation faite du camp par les Guisars, au moyen de laquelle ils pensoient demeurer en paix, n'a esté autre chose que pure trahison machinée par la reine et les Guisars ; car le prince de Condé estant allé trouver la royne pour coucher les articles de la paix, sans grande compagnie, présumant qu'il n'y eust point de trahison du costé d'elle, la royne, ayant intelligence avec les ennemis, se confiant à leurs forces, dit au prince : « Cousin, il ne faut faire en ce royaume qu'une reli- « gion et je veux qu'il n'y en ait qu'une, assavoir « celle qui est accoustumée. » A quoy le prince répondit que ce n'estoit pas les propos qui luy avoient esté donnés et qu'il abandonneroit plûtôt le royaume que de tenir autre religion que celle qu'il maintenoit; lors elle respondit qu'il l'abandonnât donc. Sur ce survindrent les Guisards, pensans avoir tout gagné, pour se chocquer contre le prince, mais ils furent frustrés de leur attente, car M. l'Admiral, qui se

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

doutoit de la trahison, avoit retenu le hérault qui estoit venu quérir le prince et dépescha avec lui 400 hommes d'armes et 2000 pistoliers, avec lesquels il fit front aux ennemys et les rembarra, de sorte que M. le prince retourna en son camp à la Ferté, où il est. »[1]

Laissons maintenant le champ de bataille, qui va être le théâtre d'une lutte acharnée,[2] pour nous rapprocher de Genève.

La commotion produite par l'explosion de la guerre civile, qui agitait violemment les provinces du Lyonnais et le Dauphiné, ne pouvait pas laisser les Genevois indifférents. Ces troubles procuraient au duc de Savoie un spécieux prétexte pour se tenir armé et lui pouvaient offrir une occasion favorable pour tenter un coup. « A esté proposé, lit-on dans le protocole du 18 mai, d'autant que les troubles sont fort grands partout et mesmes que le duc de Savoye amasse gens, qu'il seroyt bon de faire tenir prests les subjects qui ont été enrollés avec leurs armes, pour se trouver si tost qu'ils seront appelés, à peine de la vie ».

Le 20 mai, on fait à trois conseillers, qui n'ont pas paru lors des censures, « des remontrances fort

[1] Aucune relation de l'époque, à notre connaissance, ne mentionne la tentative de Guise et l'intervention de Coligny affirmées ici par Calvin.

[2] « C'est une chose horrible, écrivait Larcher à Castalion, le 5 juin, de considérer l'estat auquel est à présent le royaume de France. Tout est en armes et sang. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aspres, » et de plus on remontre à l'un d'entre eux, Curtet, « qu'il prenne bien garde à soy et qu'il ne se familiarise pas tant avec les Savoisiens, affin qu'ils ne le séduisent. »

« Icy a esté rapporté, lit-on dans le protocole du 21, que le duc de Savoie fait amas de gens de guerre, mesme en fait venir à Chambéry pour crainte des huguenots, comme ils disent, et qu'il seroit à craindre que soubz umbre et prétexte de ce, il ne voulût entreprendre quelque aultre chose contre nous, joinct les esmotions. Sus quoy est bien requis et expédient de veiller, de peur d'estre surprins, et pour ce a esté arresté qu'on tienne main à ce qu'on façe extraordinairement bon guaict, et qu'on se fortifie et qu'on envoie espies où requis sera, et aussi que les s^rs capitaines s'assemblent pour adviser ensemble de quelques bons moyens sus ce occurrens». Le 28, le s^r Bernard rapporte que, « suivant la charge donnée à lui et au lieutenant d'envoyer espies, iceux espies leur ont rapporté qu'à Chambéry il y a 600 hommes de garde, à Montmélian il y a 1200 hommes. »

Le 9 juin, le s^r Claude Maistre présente au Conseil des lettres qu'il a reçues de Lyon contenant qu'il y avait « entreprise secrète contre ceste cité et mesme que aucuns des bourgeois ont machiné ladite entreprise avec le duc de Savoye, et sont délibérés de se saisir d'une porte et donner entrée au duc de Savoye qui sera attendant, et que lesdits traistres tiennent des gens armés dedans les maisons et font grand amas, et qu'il seroit bon d'y pourveoir. Sur quoi a esté arresté

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'incontinent après disner tous les capitaines avec leurs lieutenants et autres qu'ils commettront aient à visiter tous à la fois et en divers lieux toutes les maisons de la ville à l'heure de midi. »[1]

Les appréhensions des Genevois ne se réalisèrent pas et il ne s'écoula pas beaucoup de temps avant qu'on vît la république, fermant les yeux sur les dangers qui l'entouraient, s'embarquer dans une entreprise qui pouvait être qualifiée de hasardeuse.

[1] Les protestants publièrent un plan qui aurait été concerté entre les triumvirs, le pape et d'autres puissances catholiques pour l'extirpation du protestantisme. Ce document, dont l'authenticité n'est point démontrée, contient le paragraphe suivant relatif à Genève : « Le duc de Savoye, pendant que la guerre troublera la France et les Suysses, se ruera à l'improviste sur la ville de Genève, la forcera, se rendra maistre de ladite ville et ne se départira qu'il n'ait mis au fil de l'espée ou jeté dans le lac tous ceux qu'il aura trouvés vivans en ladite ville. »



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

# VIII

## La République intervient dans les affaires de France. — Expédition d'une troupe genevoise a Lyon et dans le Maconnais.

Au début de la campagne, les succès remportés par les protestants et surtout l'occupation de Lyon avaient eu pour effet de diminuer les scrupules qui avaient d'abord retenu le gouvernement bernois, et d'éveiller dans les cantons réformés le désir de prêter à la cause protestante un concours que les cantons catholiques n'hésitaient pas à donner à leurs coreligionnaires. Aussi, lorsqu'au commencement de juin le prince de Condé eut envoyé en Suisse des émissaires avec le mandat de recruter un corps auxiliaire, les autorités bernoises, tout en s'abstenant d'encourager par aucune manifestation publique les efforts des agents du prince, ne mirent aucune entrave à leur activité. A la suite de cet appel, un assez bon nombre de volontaires, ressortissants de Berne, de Neuchâtel et du Valais, s'inscrivirent pour aller porter secours à la ville de Lyon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le 9 juin, Calvin écrit à Bullinger qu'on espère lever 3000 hommes pour le secours de Lyon : « Je voudrais que tu déployasses toutes tes rames et toutes tes voiles pour que la population de Zurich concoure à cette entreprise. » Le 13 juin, Calvin écrivait à Nicolas de Diesbach, chargé de procéder aux enrôlements, pour presser le départ du contingent attendu par les Lyonnais.

Ce fut le 18 juin qu'eut lieu la première démarche tendant à entraîner Genève dans le mouvement qui portait les réformés suisses à soutenir leurs coreligionnaires de France. « Icy, lisons-nous dans le protocole du Conseil, un gentilhomme nommé la Sara, capitaine soubs le gouverneur de Lyon, a requis luy permettre de lever en ceste ville quelques gens haquebutiers à cheval pour le service de l'Eglise tant en Daulphiné qu'ailleurs, s'offrant toutes fois et quantes qu'il plaira à Messieurs les renvoyer, et en ce on obligera tant plus les paouvres fidèles de France à s'employer pour le bien de ceste république. » Sur cette ouverture, le Conseil arrête qu'on déclare audit capitaine « la bonne affection et désir qu'ont Messieurs de s'employer au soustènement de la querelle commune de l'Evangile, mais qu'il n'est possible de luy ottroyer sa requeste, veu la nécessité en laquelle nous pouvons tomber ayans le Duc de Savoie et Nemours autour de nous, joint que si les autres estoient mal traités, nous ne pourrions attendre que grande désolation. » Les conseillers Franc et Roset sont chargés de transmettre cette réponse à l'envoyé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du gouverneur de Lyon, en lui tenant compagnie à dîner.

Cette réserve était d'autant plus naturelle que des bruits alarmants pour la cité parvenaient aux oreilles des magistrats : « Icy a esté rapporté, lit-on dans le protocole du 18 juin, que le duc de Nemours a cent gentilzhommes chascun à trois chevaux et deux cents hommes de pied pour aller en France, dont les gros chevaux sont desja partis, et aussi que le duc de Savoye est partout préparé et en armes, et pour autant aussi qu'il n'y a pas fort bon ordre en la ville quant aux estrangers, qui entrent librement en ville sans estre visités et ouis, sinon par les billets que les hostes envoient au soir, a esté arresté qu'on assemble le Conseil secret plus que de coustume et qu'on advise de tout ce qui est à faire. »

Le 30 juin, on apprend que les Bernois à destination de Lyon doivent passer par Genève et se proposent d'y faire leurs montres. Le 2 juillet, le Conseil décide de prier les Bernois de passer par troupes et non « tous à coup », à cause du manque de vivres. Le 5 juillet, on reçoit des avis plus précis : « Icy a esté proposé que les Bernois se doivent trouver en ceste ville dimanche prochain 12, avec neuf enseignes, item deux enseignes de Valeysans et trois enseignes de Neufchastel. Surquoy estant opiné et considéré la cause pour laquelle ils vont et l'alliance que nous avons avec les Bernois, a esté arresté que, suivant l'advis du Conseil secret, on les laissera passer tous ensemble, et affin qu'il n'y ait disette de vivres, qu'on

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

escripve aux Bernois pour les prier de commander à leurs subjects d'apporter des vivres. »

La marche des volontaires suisses avait éveillé, dans le sein d'une population aussi attachée à la cause de la réforme que la population genevoise, un vif désir de s'associer activement à l'entreprise projetée. Aussi le Conseil fut-il amené à ne pas se contenter de la concession du passage.

« A esté tenu propos, poursuit le protocole, de regarder à nous employer de nostre part au secours de l'Esglise de France, affin qu'à l'advenir nous ne soyons taxés de couardise et négligence, et que, pour ce faire, on fist eslite au moings d'une enseigne soubz laquelle se pourroient enrosler ceux qui d'ailleurs seront difficiles à retenir en la ville et, en ce faisant, on acquerroit grand honneur pour la Seigneurie. Parquoy a esté arresté qu'on auroyt l'advis de M. Calvin. Ce dernier estant appellé et ayant entendu ce qu'a esté proposé, a remonstré qu'il faut d'abord en écrire à Lyon et, quant à luy, il ne veut point donner d'advis ni décorager Messieurs de ce faire; toutefois, il a heu grand peine à retenir ceulx de la ville et, s'il eust voulu, il y auroit déjà cinq cens hommes dehors. » Le Conseil décide de s'en tenir à la résolution précédemment prise et arrête en même temps d'acheter un bossot de vin blanc, parce qu'il faudra donner beaucoup de vin aux capitaines suisses.

Le lendemain 6, Calvin reparaît en Conseil : « Il a, dit-il, beaucoup pensé à ce qui a esté dit hier que Messieurs estoient en bonne volonté d'assister à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'Eglise de Lyon d'une enseigne, et à son advis il ne seroit pas bon de dégarnir ainsi la ville de gens, d'aultant plus que ceux de Lyon ne l'ont pas requis, mais luy sembleroit beaucoup meilleur s'il plaisoit à Messieurs qu'on esleut cinquante hommes à cheval pour faire escorte aux Suisses qui doyvent passer jusques à moitié chemin de Lyon, ce qui sera beaucoup plus prisé par ceux de Lyon qui désirent qu'escorte soit faite aux Suisses passans et dont on pourroit sentir double profit, tant envers ceux de Lyon qui en sçauroyent gré, que aussi pour aduyre aux armes ceux qui y iront. Mais quant aux despens, il ne seroyt pas bon de les compter à ceux de Lyon, mais que ceux qui y iroyent les fournissent en partie et que du reste le peuple regardast de le fournir. »

Le Conseil ayant opiné sur cette proposition, trouve l'avis de Calvin quant à la chevalerie fort bon et il désigne immédiatement le conseiller Louis Franc comme chef de la compagnie qui devra escorter les Suisses.

Louis Franc se mit aussitôt en devoir de recruter le détachement qu'il avait ponr mission de conduire. Bien loin de trouver des récalcitrants, il vient déclarer, le 9, au Conseil que sa compagnie est toute formée, mais que la plupart de ceux qui la composent ont l'intention d'aller jusqu'à Lyon. Le Conseil ayant délibéré sur cette communication, trouva que le projet d'aller jusqu'à Lyon pouvait susciter des embarras à la république. Aussi fut-il décidé, le 10, que tous les cavaliers enrôlés devraient prêter serment d'obéir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à leur capitaine et de revenir dès que la Seigneurie leur en intimerait l'ordre. Quelques-uns des partants ayant représenté qu'ils avaient des procès et qu'ils appréhendaient qu'en leur absence on les poursuivît en justice, il est décidé qu'il ne soit fait aucune procédure contre eux, « attendu qu'ils vont pour le service de la Seigneurie ».

Le 13 juillet parut dans nos murs l'avant-garde du corps auxiliaire suisse. « Pour ce qu'on a entendu, lit-on dans le protocole du 14 juillet, que les Suisses qui passent ont grande difficulté de loger tant gens de cheval que de pied, est arresté qu'on commande aux Allemands d'ouvrir leurs estables pour en loger et que les dizeniers exortent les particuliers d'en loger, et affin qu'on n'obmette rien pour les bien recevoir, qu'on fasse cries publiques que tous ceux qui les logeront aient à les traitter honestement et à leurs pièces, sans les contraindre de vivre à table d'hoste, à peine d'estre punis comme de droit. »

Le 15, le syndic Chateauneuf et M. Roset annoncent au Conseil qu'ils ont fait compagnie à souper au colonel des Bernois et lui ont tenu propos de l'escorte qu'on lui destinait; il a été fort réjoui, mais a été contrarié d'apprendre qu'elle ne devait pas aller à Lyon; il désirerait beaucoup que cette défense fût levée. Sur ce, on consulte Calvin; ce dernier dit que les Lyonnais viendront certainement au devant des Suisses et qu'il suffit que la compagnie genevoise pousse jusqu'au point où elle rencontrera les Lyonnais. On se tint pour lors à cet avis.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

On pourvut le même jour aux moyens de subvenir aux frais de cette expédition un peu extraordinaire. « Pour ce qu'il y a plusieurs de ceux qui sont esleus qui ne peuvent vivre à leurs despens et qu'il faut aussi défrayer beaucoup de chevaux qui portent le bagage, a esté arresté qu'on fasse une collecte par la ville et que chascun contribue amiablement ce qu'il luy plaira sans estre forcé et que M. le syndic Bernard en ait la charge. » Le lendemain 16, Bernard rapporte avoir baillé au seigneur Franc cinquante écus provenant de l'argent de la collecte, qui sera continuée par les dizeniers. Le soir même, Franc part avec sa bande composée, tant en chefs que serviteurs, de plus de 80 hommes à cheval.

Le 17, le Conseil ne tient pas de séance parce qu'à l'heure du Conseil neuf compagnies de Bernois, trois de Neuchâtel et deux du Valais ont défilé, et Messieurs ont été occupés à les regarder, et aussi on a tiré l'artillerie du Pin. « Nostre Seigneur, écrit le secrétaire, leur donne faire voyage qui revienne à son honneur, gloire et édification et solagement de sa paouvre Eglise ! »

Louis Franc emportait les instructions suivantes, délibérées en Conseil dans la séance du 16 juillet :

« Nous Syndiques et Conseil de Genève, voyans que plusieurs nobles personnages de la ville de Berne alloient au secours de l'Esglise de Lyon, d'aultant que la cause nous est commune, à savoir de maintenir la pure religion par tout bon moyen et licite contre les ennemis qui la veulent opprimer, pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

monstre de l'affection et désir que nous avons de nous acquitter de nostre debvoir selon nostre faculté, avons permis à notre bien-aimé conseiller, noble Louis Franc, de lever cinquante hommes d'armes à cheval bien montés et bien équipés pour aller faire escorte aux bandes de nos combourgeois de Berne, Valais, Neufchastel, pour aider à les conduire en seureté jusqu'à ce qu'ils rencontrent la compagnie qui doit venir de Lyon pour leur faire escorte en ce qui restera de chemin, et affin d'éviter toutes occasions de plainte, luy enjoignons de tenir en bon ordre de police les gens qu'il aura en sa charge suivant le serment qu'ils ont fait, empescher qu'ils ne fassent aucune insolence qui revienne au blasme du nom de Dieu, ne permettre aussi qu'ils fassent aucun excès, pillage et extorsions ou violences, et surtout qu'ils se gouvernent si paisiblement au pays de Savoye que nous n'ayons point de reproche; mandons aussi à tous ceulx de ladite compagnie de luy obéir comme gendarmes à leur capitaine et d'éviter toute confusion. Davantage, pour ce qu'il n'est pas bon que dans ces temps nostre ville soit dénuée de gens, nous enjoignons audit Franc, sitost qu'ils auront rencontré la conduite de Lyon, qu'il ait à ramener sadite compagnie, commandans à ung chascun et à tous de retourner avec luy sans contredit; mesme, quand ils seroient priés et requis de ceulx de Lyon, qu'ils aient à s'excuser tant sur la défense que nous leur avons faite de se prester plus longtemps ou de passer oultre que sur la nécessité qui nous contraint

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à ce faire, sur quoy nous les recommandons à la garde de Dieu. »

Mais à peine l'escadron genevois se fut-il éloigné, que les membres du Conseil éprouvèrent un vif regret d'avoir lié les mains à leurs compatriotes au moyen d'instructions qui, bien que dictées par une prudence fort justifiée, leur enlevaient toute occasion de se signaler et de faire honneur à la cité qui leur avait donné le jour. Sous cette impression, le Conseil s'assemble extraordinairement le 18 après souper. Là il est remontré que, « suivant la charge donnée au sr Franc de ramener sa compagnie sitost qu'il auroit rencontré celle de Lyon, on n'eust pas fait chose qui eust apporté grand profit à l'Esglise, s'ils s'en fussent revenus sans s'estre présentés au baron des Adrets pour estre employés à quelque bonne œuvre, et partant on a eu advis que, puisqu'on fait une collecte générale pour le solagement de l'Eglise de Lyon, il seroit bon d'escrire au sr Franc que si luy et sa compagnie ou une partie d'iceulx vouloient aller à Lyon, sans qu'il les y induisist autrement, ils eussent à se présenter au baron des Adrets et luy faire les recommandations de la Seigneurie, avecque offre de servir l'Esglise de Lyon *pour un mois* aux despens de la Seigneurie. Ce qui a esté trouvé fort bon et, estant donnée lecture de la missive dressée pour ce fait, a esté arresté qu'elle fût envoyée, et mesme ceulx qui avoient desja contribué, voyans que c'estoit pour entretenir les nostres à Lyon, ont encore ajouté à leur précédente contribution. » En conséquence, l'au-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

torisation de prolonger leur absence pendant un mois est accordée aux volontaires genevois, « considérant qu'ils désirent s'employer et acquérir quelque expérience, à condition qu'ils ne s'éloignent point de nostre ville plus loing que Lyon ; mais s'ils vont aux lieux circonvoisins, que ce soit en s'approchant plus qu'en reculant, affin qu'on puisse jouir d'eulx si on en avoit besoin. »

Parti le 16 juillet, Franc tint le Conseil au courant des opérations du corps qu'il commandait. La première missive qu'on reçut de lui était datée de Saint-Martin-du-Fresne, près Nantua, le 19, et fut lue au Conseil le 21. Le condottière genevois fait savoir qu'il a reçu la lettre de la Seigneurie autorisant ceux qui le voudraient à aller jusqu'à Lyon, il en a fait part à quelques-uns de la compagnie, qui ont témoigné une grande allégresse; il se propose de déclarer plus tard à toute la compagnie le bon vouloir de Messieurs et il espère que peu de gens s'en reviendront, « veu le bon cœur et le joyeux courage duquel ils monstrent tous se vouloir employer. Quant à nos nouvelles, ajoute Franc, il n'y a celuy de nous tous qui ne se porte fort bien, graces à Dieu, et sommes présentement à Saint-Martin-du-Fresne, où avons séjourné depuis hier à midi (18) jusqu'à cette heure pour cause du conseil qu'a aujourd'hui tenu Monsieur le colonel avec ses capitaines, où j'ai aussi esté appellé, sur le fait de tirer droit à Lyon ou d'aller d'ici vers Mascon et Chaslon. Mais la délibération est de suivre droitement le chemin de Lyon, jusqu'à ce que par nos

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

combourgeois de Berne autrement soit mandé à leurs gens, et ainsi demain à l'aube du jour espérons de partir et aller poser à Ambornay. On nous a fait assés bon accueil en ce pays de Savoye, et a mandé le seigneur duc gens et commissaires qui accompagnent nos mareschaux des logis pour faire dresser nos estapes, le tout assez paisiblement, graces à Dieu. »

Le 23, on lit en Conseil des lettres de Lyon reçues la veille et datées du 20, par lesquelles les autorités de Lyon remercient Messieurs de la faveur qu'ils leur ont faite en donnant escorte de gens de cheval aux Suisses « et prient Messieurs de les leur octroyer pour le temps qu'ils en auront besoin, offrans de les bien traiter. » Sur quoi, comme le chasse-marée était sur le point de partir, on envoya en hâte vers M. Calvin pour faire réponse à ceux de Lyon et adresser de nouvelles instructions à L. Franc. Sur ce, M. Calvin fit réponse à Messieurs de Lyon que Messieurs de Genève les avaient déjà prévenus et « que derechef ils escriroient au s^r Franc de conduire ceulx qui seroient volontaires pour leur faire service aux despens d'icy, affin de les solager. » En même temps Calvin mande au s^r Franc que, suivant les dernières lettres, « si sa compagnie estoit volontaire de s'employer pour le secours de l'Esglise de Lyon, qu'il se deust joindre avec leurs forces sans s'esloigner de ceste ville, entendant soubz ce mot qu'ils puissent aller, s'il le faut, à Macon ou à Chalon et recouvrer ce que les ennemis de Dieu et de l'Esglise de France usurpent. Desquel-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les lettres a esté faicte lecture et ont esté approuvées du consentement de tous. »

Franc répondit à ce message par la lettre suivante écrite des faubourgs de Lyon, près de la porte de la Lanterne :

« Magnifiques Seigneurs. Par ces présentes, vos Seigneuries entendront comme toute ma compagnie s'est fort bien portée, graces au Seigneur, et avons passé le pays de Savoye en bonne paix, sans empesche, jusques hier qu'ayant séjourné trois jours à ung petit village à une lieue d'icy, à la prière du seigneur de Soubize, gouverneur icy pour le Roy, nous a esté mandé par le seigneur de Ramasse, ayant quelque charge au pays de Bresse pour le duc de Savoye, qu'il nous prioit de desloger de là au plus tost, soubz prétexte de descharger le pays. Suyvant quoy, montasmes incontinent à cheval pour nous venir rendre à Lyon. Mais, pour ung respect de grande conséquence qu'entendres plus à plain ci-après, fusmes priés du dit s^r gouverneur de nous abstenir d'entrer en la ville encor pour ung peu, d'aultant que les compagnies de Berne, qui sont à présent avec tous les autres en ung lieu nommé Viny, à deux lieues rière France, font très grande instance pour y entrer, sans vouloir aller ailleurs où la nécessité les requiert. Or, parce qu'ils pourroient prendre jalousie sur nous si estions admis et eux exclus, dont pour l'affection et zele qu'avons de servir et nous employer à ce que Dieu nous appelle, serions bien déplaisans de causer ung désordre, pour ce avons esté contens de demeu-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rer icy aux faubourgs, où sommes à présent tous en bonne disposition et visités à toutes heures de plusieurs bons seigneurs de la ville et gentilhommes du sr gouverneur, lequel monstre avoir bonne affection envers nous ; car, comme il a dit tant à moi qu'à ceulx que j'ai envoyés par devers luy, il veut retenir ma compagnie comme pour sa garde du corps pour marcher et arrester partout avec sa personne, pour la grande fiance qu'il a en nous plus qu'en nuls aultres.

« Quant aux compagnies de Valey et de Neufchastel, elles se sont offertes de s'acheminer où on vouldra les employer pour le service de Dieu et de l'Esglise ; pleust à Dieu que les autres (*les Bernois*) fussent de si bonne volonté, car je vous asseure que pour eulx toute l'Esglise d'icy est en grand trouble.

« Nous avons ouï par deça qu'on vous avoit donné à entendre quelque sinistre nouvelle de nous, surquoy je vous dois dire que n'avons eu aulcune fascherie. Vray est que par deux fois, assavoir au passage de la rivière d'Ain, que passâmes à gué, et à deux lieues d'icy, on nous a donné deux faulces alarmes, nous faisant entendre que l'ennemi estoit près, auquel bruit le sr colonel et ses gens ont peu voir de quel courage nous nous sommes mis en debvoir de marcher à l'ennemi et faire aisle en bonne ordonnance à l'infanterie. Toutefois nous n'avons jamais rien rencontré, ce qui nous desplait fort pour la bonne volonté qu'avions de combattre. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cette lettre avait été lue en Conseil le 28. Le surlendemain 30, le Conseil approuve une réponse par laquelle on mande au capitaine Franc qu'il fasse sa compagnie de soixante hommes à cheval, lesquels on soudoiera d'ici à raison de dix écus pistolets pour chaque cavalier et trois fois autant pour le capitaine. Le lendemain 31, on recevait une troisième lettre de Franc, écrite de Lyon à la date du 28 ; il fait savoir qu'il a assemblé sa compagnie à laquelle il a communiqué l'autorisation de prolonger le service d'un mois. Peu de gens ont demandé à s'en retourner, auxquels il a donné un congé signé ; mais la plupart ont consenti de très bon cœur à demeurer sous les drapeaux jusqu'au 18 août, et ils doivent partir le jour même dans la direction de Châlons. Franc a emprunté à M. le maistre Aubreit 1200 livres pour distribuer entre ses soldats. Là-dessus, le Conseil arrête que M. le syndic Bernard, qui a l'argent de la collecte, délivre au s^r^ Claude Maistre la somme de 1200 livres pour la faire tenir audit Aubreit. Le 3 août, le syndic Bernard rapporte que, suivant l'arrêt, il a délivré à Cl. Maistre la somme de 1200 livres.

Au reste, les Genevois ne bornèrent pas à l'envoi du corps commandé par Franc leur coopération dans la lutte soutenue par les réformés français.

Le 31 juillet, Jean Budé ayant paru devant le Conseil exposa « qu'il a eu charge, tant du gouverneur que de l'Esglise de Lyon, de remonstrer à Messieurs que, pour les grands troubles qui sont aujourd'hui en France, il leur faut faire emprunt

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de deux cent mille escus pour fournir tant au prince de Condé qu'ailleurs où il sera requis, laquelle somme ils sont en délibération d'emprunter à Basle, Strasbourg et autres lieux, et pour aultant qu'oultre les obligations auxquelles ils s'astreignent, il faudra qu'ils aient des fiances, après avoir remercié Messieurs de l'assistance qu'ils ont faicte en leur nécessité de gens de cheval, ils les prient encore de les vouloir fiancer là où ils emprunteront pour la somme de 12,000 escus, offrans pour assurance trois moyens, l'un que tout le corps de la ville s'obligera, l'aultre que deux cents hommes de Lyon s'obligeront, le troisième qu'ils nantiront de marchandise pour la somme qu'on empruntera, et en oultre le prince de Condé, l'admiral s'obligeront corps et biens. » Il est résolu d'aviser sur cette proposition en Conseil secret.

Le 2 août, sur le préavis du Conseil secret, le Petit Conseil arrête de cautionner ceux de Lyon pour la somme demandée, sans exiger d'eux des marchandises en gage, « ayant esgard à la querelle qu'ils démènent qui est sainte et de Dieu, en laquelle nous sommes et devons estre enveloppés avec eux, nous ressentans de leurs afflictions, comme aussi nous voudrions qu'ils eussent compassion des nostres si nous estions venus en telle extrémité, joint qu'ils bataillent pour nous. » Le Deux Cents ayant été assemblé le même jour, on soumit à sa ratification la résolution qu'avait prise le Conseil de s'employer pour le service de Dieu envers l'Eglise de Lyon. « Et ayans ouy



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le tout bien au long, les membres du Deux Cents ne se sont trouvés de moindre vouloir que ceux du Conseil, ains ont loué Dieu de ce qu'il nous fait tant d'honneur de nous envelopper parmy sa querelle, ordonnans qu'il soit fait jouxte l'advis du Petit Conseil. »

Mais voici que deux jours plus tard, le 4 août, les réformés de France mettent à une plus rude épreuve la générosité des Genevois. On remet ce jour-là aux syndics une lettre de « leur bien bon ami le prince de Condé, » datée d'Orléans du 23 juillet, priant le Conseil de prendre en considération une requête que Calvin est chargé de lui présenter. « Je me suis tousjours tant promis, disait le prince, de vos bonnes volontés à l'endroit des enfans de Dieu, que vous ne seriez pour aulcunement leur desnyer vos puissances et facultés toutes et quantes fois que vous cognoistrez leur besoin le requérir. » Là-dessus, Calvin, invité par le Conseil à donner des explications, déclare que le prince de Condé et l'amiral prient le Conseil de répondre pour eux de la paie de deux mille pistoliers pour trois mois et, en outre, d'avancer la somme nécessaire pour une levée de troupes qui se fait en Allemagne ; il ajoute que la somme demandée pourrait bien s'élever à soixante mille écus. Questionné sur ce qu'il pense de cette demande, Calvin répond qu'il se trouve fort perplexe, parce que,

[1] Voir la lettre de Condé aux Archives de Genève, *P. hist.*, n° 1729.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'un côté, il ne voudrait qu'on le fît, pour la grandeur de la somme, et cependant il ne sait comme on le pourrait refuser; il serait donc d'avis qu'on proposât à ceux de Bâle de se porter comme fiances pour cette somme, les Genevois s'offrant comme rière-fiances.

« Ce qu'estant entendu de tous, a causé grande fascherie tant pour ce qu'il est impossible de fournir à telle somme et que seroit la cause de la ruine de la ville, que aussi pour ce qu'on désire de pouvoir assister les frères de par-delà en tout et partout; parquoy a esté résolu qu'on ne se mette point en telle peine et qu'on n'exposera point la ville en dangier outre nos facultés, et qu'on ait bon advis pour faire au prince quelque honeste response. »

Pendant que ces arrangements financiers s'effectuaient, la compagnie de cavalerie genevoise était entrée en campagne et, le 10 août, son chef, Louis Franc, pouvait dater une lettre d'une place conquise par la petite armée dont ses gens faisaient partie:

« Magnifiques et mes très honorés Seigneurs: Je n'ay voulu laisser passer cette commodité sans vous faire savoir de nos nouvelles, pour vous faire entendre l'heureux succès du commencement de nostre guerre qui est tel que, par la faveur de nostre Dieu, vendredi dernier (7 août), estant arrivés avec tout le camp devant ceste ville de Tornus[1] environ les dix

[1] Tournus est une petite ville de 5000 habitants, sur les bords de la Saône, dans le département de Saône et Loire, à 5 lieues de Mâcon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

heures devant midi, après plusieurs assauts et escarmouches qui seroient trop longs à raconter icy, les capitaines Maugiron et Achin, voyant qu'ils ne pouvoient tenir, quittèrent la place et s'estant retirés de la Saône, prirent en grande hâte le chemin de Chalons. Après la retraite desquels les habitants de la ville vinrent, environ les neuf heures de la nuit, apporter à notre camp les clefs au sieur de Poncenat, colonel de cette armée, qui les reçeut sans violence, de laquelle aussi nul n'a usé en sorte quelconque. En toutes les factions, ma compagnie rendit fort bien son debvoir au contentement de tous, au moins en ce que l'usage de la guerre portoit qu'elle fust employée pour l'heure, car nous n'eusmes jamais d'aultre cavalerie de l'ennemi plus près que la Saone entre deux et, graces à Dieu, entre tant harquebusade que canonnade il n'y a pas eu ung des miens tant soit peu endommagé. Des gens de bien de nostre parti il y en demeura environ une dizaine et ung pistolier de Chalons, des ennemis bien trois fois aultant, y compris ung bateau chargé de soldats qui, en se voulant sauver, furent noyés, entre lesquels est le lieutenant du sieur d'Achin, nommé le capitaine Perdrix, et quelques autres fort respectés de Maugiron et des siens, dont il a reçeu grand desplaisir. Nous entrasmes samedi vers six heures du matin et à présent y est tout le camp pour se rafrechir et attendre, avant que de passer plus oultre, quelque secours d'ung bon nombre de gens et d'artillerie que le sieur de Blascon doit amener dans peu de jours ; je ne sais si on entrepren-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dra quelque chose contre Cluny, car cela est aujourd'hui sur le bureau.

« Pour ce que le terme qu'il vous pleust nous donner s'approche, j'adviserai de si bien employer le peu qui en reste qu'avec l'aide de Dieu vous en recevrez honneur et plaisir, après lequel expiré me guiderai selon qu'il plaira à votre Seigneurie me commander.»[1]

Sur ces entrefaites et même avant d'avoir appris ces bonnes nouvelles, le Conseil s'était pris à regretter que la brillante carrière de la cavalerie genevoise tirât à sa fin. « Pour ce que, lit-on dans le protocole du 11, par les dernières lettres de Franc, il est en délibération de ne servir que jusqu'au 28 de ce mois, qui tourneroit au grand domage de l'Esglise de Lyon et deshonneur de la ville, arresté qu'on luy escripve par bon advis ce qu'il a à faire. » En conséquence, le lendemain 12, après avoir pris l'avis de Calvin, le Conseil mande à Franc que, s'il est requis de de-

[1] Voici en quels termes Gaspard de Tavannes, commandant pour le roi en Bourgogne, rapporte les mêmes événements dans ses *Mémoires* :

« M. de Soubize ayant six mille Suisses et grand nombre de gens de pied du Dauphiné et Vivarais les met ensemble, fait une bonne armée sous Poncenat, qui marche avec icelle à Mascon et de là à Tournus, où estoit partie de la compagnie de gens d'armes du seigneur de Tavannes et quatre ou cinq cents arquebusiers. La ville ne vaut rien ; ils la défendent six ou sept heures et la quittent tumultueusement de nuit ; joint à la tempeste et orage qui survint, il se perdit deux bateaux et quelques soldats. » (*Mém. de Tavannes*, p. 62.)

La lettre racontant la prise de Tournus, datée du 10 août, n'arriva à Genève que le 20.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

meurer quinze jours ou trois semaines, il y demeure aux gages de la Seigneurie, sans toutefois contraindre ses gens.

Le 14 août, Franc écrit de Tournus :

« D'empuys ma dernière, la ville de Cluny s'estant rendue, et y estant allé avec partie de ma compagnie, à mon retour comme j'ai voulu prendre congé du sieur de Poncenat, colonel de ceste armée, d'aultant que le terme de nostre service s'approchoit, j'ay esté bien fort prié de luy et de tous les autres capitaines d'arrester encore pour quelque temps, et ce pour causes grandes et nécessaires que je pense trouveres raisonnables et suffisantes quand elles vous seront récitées, pour le mérite et importance desquelles je n'ai osé refuser d'arrester, ains accordé de demeurer pour le temps qu'ils m'ont requis ; de quoy, affin que n'eussiez long temps de nous, n'ai voulu faillir vous donner advertissement, ensemble de nostre disposition de tous en général.»

Le 19, le Conseil prend connaissance de la lettre par laquelle Franc mande sa résolution et répond à ce dernier :

« Nous approuvons grandement ce qu'aves fait en consentant d'estre encore là pour quelque temps, car nous eussions esté marris que votre despartement eut apporté dommage tel que vous dites. Nous avons donné ordre de vous envoyer six cent trente escus pistolets restans de la collecte et vous ferés en sorte que vous ayez de quoy pour retourner jusques en la maison. Soyés aussi vigilant sur vostre compagnie

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

afin qu'ils se portent tous paisiblement et en telle honnesteté comme doivent chrestiens qui combattent pour telle querelle ; s'il y en avoit de mutins et de rebelles, cassés les et les renvoyés, nous trouverons bien moyen de les corriger, mais nous espérons que par la grace de Dieu ils feront tous leur debvoir quand ils en seront exhortés de vostre part, et à ceste fin leur pourrés lire le contenu de la présente. »

Franc s'était porté sur Lyon, d'où il écrit le 23 août :

« MM. et t. h. SS., j'ai reçeu vos dernières lettres estant pour lors en ung petit village près Villefranche, suyvant lesquelles estant arrivé en ceste ville ai voulu prendre congé du seigneur Gouverneur, lequel a fait grande difficulté, nous voulant par tous moyens retenir pour ce que le camp se redresse pour retourner recouvrer Mascon. Toutefois, pour ce que bien peu de ma compagnie y veulent entendre à cause de leurs affaires vers lesquels ils veulent retorner, joint les incidents qui peuvent survenir en nostre ville, je suis toujours poursuivant et attendant icelui congé et cependant vous en ai voulu donner advertissement, ensemble de la bonne disposition de toute ma compagnie avec laquelle j'arrivai hier en ceste ville en bonne santé, Dieu merci. »

Cette lettre fut lue en Conseil le 27 août et ne provoqua aucune résolution.

Le 25 août, Louis Franc écrit pour la septième et dernière fois :

« Magn. et t. h. SS., je vous escripvis dernièrement par le poissonnier, vous advertissant de nostre arri-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vée en ceste ville, et du pourchaz que je faisois de nostre congé vers le Sr Gouverneur pour nous acheminer par delà, lequel finalement nous fut octroyé à grande difficulté. Or depuys, estant prests à partir, avons esté très instamment priés tant par ledit Sr gouverneur que par M. le maistre Aubreit et autres, au nom de toute l'église, à cause des urgens affaires qu'on a par deça à présent, de demeurer encore icy jusques à dimanche prochain (30) pour ne décourager en tout par notre aller le pauvre peuple de ceste ville qui est fort estonné parmi ces troubles, avec offre de nous deffrayer pour ce temps et sans nous esloigner aussi de vous plus loing que d'icy. Surquoy ayant considéré leurs remonstrances, ensemble le contenu de vos dernières lettres du 19 du présent mois, par l'advis et conseil de maître P. Viret, [1] leur ai accordé le secours pour le temps et terme qu'ils m'ont requis, affin de leur donner loisir par notre moyen de pourvoir cependant au mieux qu'ils pourront en leurs affaires, de quoy ne pense que soyés aucunement desplaisants quand aurez entendu le respect qui nous y a meus. »

Cette lettre fut lue le 28 en Conseil. [2]

Mais, dans l'intervalle, le Conseil avait été amené un peu tard à faire d'opportunes réflexions sur les

[1] Viret, qui revenait du Languedoc, venait d'être autorisé, sur la demande de l'Eglise de Lyon, à demeurer deux mois au service de cette Eglise.

[2] Les lettres de Franc ont été conservées aux Archives, *P. hist.*, n° 1727.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

conséquences qu'aurait pu entraîner pour lui une prolongation de séjour de la troupe genevoise sur le territoire français. On avait appris que le gouvernement bernois, sommé par le roi de rappeler ses ressortissants à la solde des réformés et ne voulant pas affronter à la fois le ressentiment du roi et la mauvaise volonté des cantons catholiques, avait adressé aux soldats bernois qui se trouvaient en Bourgogne l'ordre péremptoire de rentrer dans leurs foyers. Les Genevois, qui ne se seraient jamais embarqués dans cette entreprise s'ils n'eussent pas cru pouvoir compter sur l'appui de leurs alliés bernois, durent songer à carguer les voiles. [1]

[1] Calvin, dans une lettre adressée le 15 août à Bullinger, se montre très mécontent de l'attitude du gouvernement bernois. « On demande que notre corps auxiliaire se porte en avant pour joindre le prince de Condé, mais les commandants s'y refusent obstinément et le Conseil de Berne n'a pas pu être amené à leur accorder l'autorisation nécessaire. S'il en est ainsi, à quoy bon entreprendre cette campagne ! »

« Si cette armée, écrit Tavannes dans ses *Mémoires* (p. 345), fust demeurée en estat, il n'y a point de doute que la bataille de Dreux eust été perdue et le royaume fort esbranlé. »

De Bèze, dans son *Histoire ecclésiastique*, nous renseigne sur les motifs qui déterminèrent la résolution du gouvernement bernois :

« Ceux qui faisoyent ceste guerre sous le nom du Roy (les Triumvirs) envoyèrent Mandozze pour se plaindre aux Bernois comme contrevenans au traité perpétuel des Ligues avec la couronne de France, et pour les prier de rappeler leurs gens. A quoy leur fut respondu par les Bernois que leurs gens n'estoyent point envoyés par leur commandement, mais que ne pouvans les empescher d'aller à la guerre, ils les avoyent fait jurer de ne faire d'autre exploit que de garder la ville de Lyon d'estre forcée et pillée, mais qu'ils les feroyent quérir puisqu'ils entendoyent que le Roy n'avoit à gré ce qu'ils avoient fait. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Icy, lit-on dans le registre du 28, a esté derechef méditée la requeste de l'Esglise de Lyon et estant considérées les grandes nécessités où nous sommes et le danger où nous nous mettrions envers les Bernois, a esté résolu de leur faire refus entièrement et qu'on prie M. Calvin d'adviser comment se pourra faire. »

Partis vraisemblablement de Lyon le 31 août Franc et sa troupe étaient de retour dans les murs de Genève le 2 septembre. Leur expédition, probablement la plus longue qu'aucun corps armé genevois ait accomplie, avait donc duré un mois et dix-huit jours. Ils rapportèrent une impression assez peu favorable, s'il faut en juger par la relation qui fut présentée le 3 septembre :

« Louis Franc, revenu avec sa compagnie en bonne prospérité, graces au Seigneur, a esté interrogé et inquis du traitement qui leur a esté fait. Il a répondu qu'ils ont été paouvrement conduits et mesmes qu'on les a exposés en grands dangiers, tellement qu'il sembloit qu'on avoit entreprins de les perdre, et estans à Lyon on n'a fait compte de luy ni des siens non plus que d'estrangiers. Somme toute, iceulx de Lyon n'ont fait compte d'eux non plus que des plus estrangiers du monde et ne leur ont jamais monstré un seul signe d'amitié, ni le gouverneur ni autres, non pas seulement présenté une goutte d'eau ; mesme au sortir de Lyon leur a fallu avoir passeport pour leurs bagages et hardes de chevaux, et combien qu'à leur requeste ils aient séjourné à Lyon huit jours pendant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lesquels ils leur promirent de les défrayer, néanmoins ils ont esté contraints de payer leurs despens. Estant inquis comme sa compagnie s'est gouvernée soubz sa conduite et s'il y a point eu de troubles, Franc a respondu qu'il y a rien dont il se malcontente, hormis que dernièrement à Lyon, estant à son logis, vinrent heurter à la porte Maillard, Gabriel Notta, Jaques Bienvenu et Jeanton des Bois, et ainsi qu'il parloit audit Maillard, lui fut rapporté que ledit Notta prit ung pautet (sac) sur la table, auquel il y avoit 108 escus, disant audit Jeanton : J'ai trouvé ung bon butin ; à quoy ledit Jeanton demanda qu'il le luy montrast, mais il ne le voulut faire, disant qu'on n'y pouvoit rien mettre, oui bien oster. Sur ce, l'argent fut perdu. Arresté d'en prendre informations. »

Quelques jours plus tard, le 4 septembre, arrive à Genève le sieur de Mole, receveur du roi, apportant des lettres de la part du Conseil de l'Eglise de Lyon. Messieurs de Lyon remercient Messieurs de Genève de l'assistance qu'ils leur ont faite de leur cavalerie, « priant de ne prendre à male part s'ils ne leur ont fait accueil tel qu'ils debvoient, eu esgard aux grands troubles qui sont en leur ville. » L'envoyé de Lyon est chargé de rembourser Louis Franc et ses compagnons pour tous les frais qu'ils ont faits en leur ville. Le Conseil répond fièrement que, « quant aux despens qu'ils veulent payer pour le sieur Louis Franc et sa compagnie, on les remercie et on les en tient quittes. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il faut avouer que nos ancêtres, dans cette occasion, avaient agi un peu à la légère et n'avaient guère tenu compte des règles du droit international. Il n'y aurait certes pas eu à s'étonner de voir le roi de France adresser à ce sujet de sérieuses réclamations aux autorités genevoises. Cependant, nous ne sachions pas que le Conseil ait été inquiété à cet égard. Au reste, il est permis de supposer que le gouvernement du roi ignora qu'une compagnie genevoise eût figuré dans les rangs du corps suisse qui était venu guerroyer sur les terres de Sa Majesté.

Le 6 avril de l'année suivante (1563), le conseiller J.-F. Bernard, préposé à la perception des deniers recueillis pour l'entretien de l'expédition, demanda à rendre ses comptes. Les conseillers commis pour cet examen déclarèrent que Bernard avait rendu bon et loyal compte de tout l'argent et l'or qu'il avait reçu, montant à la somme de 1228 écus, 54 sous, 3 deniers. Le Conseil lui accorda quittance, en lui délivrant un muids d'avoine pour les agréables services qu'il a rendus.

A la suite de la reprise de Mâcon par le seigneur de Tavannes, une panique s'empara de plusieurs fugitifs toulousains séjournant à Lyon, dont un certain nombre se réfugièrent à Genève. Viret, alors à Lyon, écrit à ce sujet, le 2 septembre, à son collègue Pierre d'Ariboudouze : « Je suis bien marry contre ces couars et fuyars qui n'ont soin que d'eux mesmes sans se beaucoup soucier de la cause commune, lesquels mériteroient d'estre rejettez des Esglises aux-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quelles ils se retirent, comme scandaleux et traistres à leurs frères. Car ils ne veulent point estre en l'Esglise sinon à l'endroit où ils peuvent estre à repos loin des coups, comme s'ils n'estoyent nés que pour eux-mesmes. » [1]

Le 28 août, Cl. Maistre, au nom des Lyonnais, vint de nouveau prier le Conseil d'avancer dix-huit mille livres pour payer les soldats de Berne qui voulaient s'en retourner. Le Conseil arrêta de refuser entièrement, vu la nécessité de la ville et le danger qu'il y aurait de mécontenter les Bernois. Calvin fut chargé de notifier ce refus par lettre.

Le 29, le Conseil, requis de cautionner, en exécution de sa promesse, l'Eglise de Lyon pour 12,000 écus, décide d'écrire à Messieurs de Bâle pour les prier d'avancer cette somme. Mais les Bâlois refusèrent d'accorder la somme demandée, alléguant qu'ils n'étaient pas suffisamment couverts par les garanties qui leur étaient offertes ; il est probable que la crainte d'encourir le mauvais vouloir du gouvernement français fut le véritable motif de leur refus de concours.

Pendant que la jeunesse genevoise promenait sur les bords de la Saône son humeur aventureuse, à Genève on n'était pas à l'abri de toute crainte. Le 21 août, on avait reçu des avertissements concernant « les Italiens qui sont à Chambéry et autres huit mille piétons qui passent les monts, pour quoi

[1] *Op. Calv.*, XIX, p. 313.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

MM. sont requis d'estre sur leurs gardes et d'envoyer espies. » Sur ce, il avait été décidé de faire le guet sur les clochers et que, comme la ville est peu garnie de gens, le châtelain de Peney fasse entrer cent hommes, celui de Jussy cinquante et celui de Céligny ce qu'il pourra. Les syndics sont autorisés à nommer un Conseil secret. Le 24, on apprend qu'un espion genevois a été arrêté à Chambéry et qu'il n'a pu s'échapper qu'en se faisant passer pour espagnol. Le 25, on décide de faire venir les gentilshommes qui ont devoir à la ville.

Le 1er septembre arrivèrent à Genève deux ambassadeurs de Berne, Mulinen et d'Erlach, chargés de vérifier si Genève était bien en mesure de prévenir une surprise. Ils offrent les services des sujets de leurs bailliages pour concourir à la garde de la ville; mais le Conseil ne se montra point disposé à agréer pour lors cette proposition.

Le 17 septembre, il est rapporté en Conseil « qu'en Bourgogne on fait monstre générale et y a grand nombre de cavalerie, et se doyvent joindre avec Tavannes pour aller à Lyon, et de là est à craindre qu'ils ne viennent en ceste ville. » Le 28 septembre, le Conseil refuse à Cordon, capitaine de l'Eglise de Lyon, la permission de lever dans la ville quelques soldats à cheval, « parce que nous n'avons pas trop de gens pour nous garder ».

---

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

# IX

Retour de Th. de Bèze et son second départ pour le théâtre de la guerre. — Bataille de Dreux. — Coligny rallie l'armée protestante.

Pendant que les volontaires genevois battaient prudemment en retraite, après avoir effectué l'expédition inoffensive que nous venons de retracer, les événements de France avaient pris une tournure très fâcheuse pour la cause des réformés.

Condé avait vu s'éloigner bon nombre de ses compagnons d'armes, qui n'étaient point préparés pour une campagne de longue haleine et étaient lassés de ses retards et de ses tentatives infructueuses d'arrangement. Les catholiques, au contraire, avaient vu leurs forces s'accroître par l'arrivée des secours qu'ils attendaient d'Allemagne et de Suisse. Dans ces circonstances, Condé avait compris qu'il ne pouvait plus tenir la campagne et il s'était enfermé à Orléans, où il s'entoura de retranchements. « Personne, dit Th. de Bèze, ne fut exempté du labeur des fortifications, non pas même les dames et damoiselles, qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

portèrent la hotte comme les autres, croissant toujours la peste, dont mourut une grande partie des soldats et grand nombre de peuple de toutes qualités. »

L'armée royale, ayant dès lors le champ libre, reprit successivement, pendant les mois de juillet et d'août, les places du Mans, Blois, Poitiers, Tours, Angoulême. Le 27 juillet, le Parlement de Paris rendit un arrêt par lequel il déclarait « rebelles, désobéissants à Dieu et au roi, criminels de lèse-majesté divine et humaine, » tous ceux qui avaient pris les armes à Orléans, Lyon, Rouen et ailleurs; le seul prince de Condé était excepté de cette qualification, parce qu'il avait été contraint à agir comme il l'avait fait. La prise de Bourges, où l'armée royale fit son entrée le 31 août, semblait pronostiquer aux protestants une ruine imminente.[1]

Toutefois, Condé et Coligny ne perdirent pas courage et se mirent en devoir de parer à de menaçantes éventualités. Dès le milieu de juillet, ils avaient envoyé plusieurs de leurs partisans les plus dévoués chercher des renforts dans diverses provinces et, en même temps, fait partir d'Andelot avec le mandat de lever des troupes en Allemagne; ils avaient, en outre, dépêché le sire de Bricquemaut auprès de la reine d'Angleterre Elisabeth, pour ouvrir des négociations en vue de la prompte conclusion d'une alliance.

[1] Genève vit se réfugier dans ses murs plusieurs fidèles et pasteurs résidant dans les villes envahies par l'armée catholique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Peu de temps après le départ de D'Andelot, le 8 août, le prince de Condé publia un manifeste dans lequel il rejetait sur les Guise l'accusation d'avoir troublé la paix du royaume, tenait pour nul et non avenu l'arrêté du Parlement traitant de rebelles ses compagnons d'armes, et se déclarait blessé par l'exception qu'on avait voulu faire en sa faveur. Le prince ne saurait obéir aux injonctions d'un corps qui approuve la violation des édits royaux, « à des conseillers et présidens devenus gendarmes, ayant changé leurs plumes en épées et leurs robes en corcelets; » il continuera donc à tenir le glaive levé pour la défense de la loi et, « bien que jusqu'ici il ait différé d'appeler des étrangers au secours du roi et de ceux auxquels il lui a plu permettre de vivre selon la réformation de l'Evangile, toutefois puisque ses ennemis ont commencé de les appeler en leur mauvaise cause, il ne fera plus à l'avenir aucune difficulté de s'aider d'amis étrangers pour maintenir son bon droit [1]. » En terminant, le prince conjure tous ses associés « de marcher avec lui d'un même pied en l'exécution d'une si bonne et sainte entreprise, dressans leur vue à la justice de leur cause et constituans toute leur force en la vertu de Dieu, afin d'être certains que, combattans pour l'avancement de sa gloire, le soulagement de ses

[1] Au moment où le prince de Condé justifiait la résolution qu'il avait prise de faire appel à ses coreligionnaires d'Allemagne et d'Angleterre, dix compagnies espagnoles pénétraient en France par les Pyrénées pour joindre l'armée royale que commandait Montluc en Gascogne.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Eglises, la conservation de leur roi et le repos de leur pays, ils sentiront l'assistance de Dieu que le seigneur prince et ses associés supplient de tout leur cœur vouloir prendre en main la défense de leur cause. »

Le 18 août, la Cour du Parlement de Paris rendait un décret de prise de corps contre Coligny, D'Andelot et plusieurs autres gentilshommes, aux termes duquel leurs biens étaient déclarés confisqués s'ils ne comparaissaient pas dans trois jours.

Dans les circonstances critiques qu'on traversait, les chefs du parti réformé avaient jugé que la présence de Théodore de Bèze pouvait être d'une grande utilité pour réveiller la sympathie des protestants allemands et seconder les efforts de D'Andelot ; ils le pressèrent, en conséquence, de partir pour l'Allemagne. Bèze ne déclina point cette mission qui n'était point exempte de dangers, vu la rencontre probable de corps ennemis, et, sous la protection d'une escorte que commandait le jeune prince de Portien, il arriva vers le milieu d'août à Strasbourg, d'où il entretint une correspondance active avec les princes et les chefs de bande allemands qu'il savait dévoués aux intérêts de l'Eglise protestante.

D'Andelot fut accueilli très favorablement par le landgrave de Hesse Philippe [1] et, le 11 août, il écrivait d'Esslingen à Calvin. Il lui mande, entre autres

[1] Philippe, dit *le Magnanime*, avait déjà figuré comme champion de la cause réformée en tenant tête à Charles V, lors de la guerre de Smalkalden.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

choses, qu'il a reconnu qu'il serait très opportun de présenter au nom des réformés français une confession de foi à l'empereur, aux électeurs et aux autres princes allemands, qui doivent tenir une diète à Francfort le 20 octobre : « Je vous prie bien affectueusement de vouloir mettre la main à la plume pour dresser ladite confession de foy, en sorte que les oreilles de tant de grands princes et seigneurs n'en puissent être offensées, laquelle vous envoyerez à monseigneur le prince et à Mr l'admiral. » [1]

Le 27, D'Andelot écrit derechef de Cassel à Calvin qu'il a réussi à enrôler des troupes et qu'il espère mener en France trois mille chevaux et cinq mille lansquenets : « Il seroyt bon, écrit-il, de recouvrer les douze mille escus dont ceux de Genève veulent estre répondans. » Bèze s'employait de son côté, à Strasbourg, dans le même but que D'Andelot et concertait ses démarches avec celles de Jean Budé, que le Conseil de Genève avait envoyé à Bâle et à Strasbourg, avec le mandat de contracter un emprunt que les Genevois auraient garanti. [2].

Le 1er septembre, de Bèze écrit de Bâle à Calvin que D'Andelot se dispose à entrer en Champagne à la fin du mois et que lui-même partira le lendemain

[1] *Op. Calv.*, XIX, p. 495. La confession que dressa Calvin devait être présentée par l'ancien évêque de Nevers, Spifame, et par François Hotman, que le prince de Condé députa à Francfort au nom des Eglises de France. Mais la difficulté des communications empêcha ce document de parvenir à sa destination. Voir le texte de cette confession *Op. Calv.*, IX, p. 782.

[2] Budé retourna à Genève sans avoir rien obtenu.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour Genève. Le même jour, il écrit à Bullinger : « Echappé aux javelots des Grecs, je retourne dans mon port, où je ne sais si je demeurerai longtemps en sûreté. »[1]

Th. de Bèze arriva à Genève le 4 septembre, après quatorze mois d'absence et de rudes travaux, le lendemain du jour où Franc était rentré avec ses cavaliers. Mais le vaillant lutteur ne devait pas s'abandonner longtemps aux douceurs du repos. A peine avait-il eu le temps de revoir ses pénates, qu'il reçut une lettre de D'Andelot, le pressant de le rejoindre en Lorraine pour l'accompagner dans la marche qu'il se proposait d'exécuter des bords du Rhin aux rives de la Loire. La république dut donc, à son regret, se dessaisir de nouveau du précieux serviteur qu'elle espérait avoir recouvré.

« Icy, lit-on dans le protocole du 21, ont comparu tous les spectables ministres de la parole, lesquels, par l'organe de M. Calvin, ont proposé que M. D'Andelot a escript à M. de Bèze et l'a prié de s'en retourner encore en France, affin qu'ils ne demeurent désolés, et que madame de Roye, belle-mère du prince de Condé, a fait semblable requeste. Sur quoy, après avoir consulté ensemble, iceux ministres se sont trouvés tellement perplexes qu'ils n'ont rien sceu résoudre, considérans d'ung costé les grands dangiers et hazards où ils mettront sa vie en des temps que les chemins sont si désolés, et aussi la grande charge et

[1] *Op. Calv.*, XIX, p. 516.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fardeau qu'il luy faudra porter, car non seulement il est pour servir de ministre, mais aussi on le veut faire trésorier. D'autre part, ils ont regardé à la grande désolation qui est en l'Eglise de France et le fruit qu'il y pourroyt apporter par sa présence, aussi les reproches qui se pourroyent faire de les avoir abandonnés en la nécessité, et requièrent là-dessus leur donner advis et déclarer la bonne volonté de la Seigneurie, affin que, selon la résolution qui en sera faite céans, ils se puissent guider. Ce qu'estant bien entendu, a troublé le Conseil tant parce qu'on craint d'exposer en dangier un si grand personnage, duquel la perte nous apporteroit à l'advenir grande playe, que aussi pour autant qu'en le retenant ici on pourroit d'autant amoindrir les corages de ceux qui tiennent le parti de l'Evangile et en avoir de grands reproches. Après plusieurs propos, on a finalement résolu qu'il ne falloit pas tant avoir d'esgard à nostre proffit particulier qu'à l'advancement de la gloire de Dieu, et partant qu'on le laisse en sa liberté d'aller ou de demeurer, en s'entendant avec les autres ministres. » [1]

« Je me replonge dans le vaste gouffre, » écrivait

[1] On lit dans le registre de la Compagnie des pasteurs : « M. D'Andelot, qui retournoit d'Allemagne en France pour y mener reitres, manda M. de Bèze pour rentrer avec luy en France, ce qu'iceluy, pour beaucoup de raisons, eust volontiers refusé. Mais M. Calvin, pour plusieurs raisons, fut d'advis qu'il y allast, combien qu'il y eust du dangier et qu'on craignist que le fruit n'en fust pas grand, et tous l'exhortèrent de se remettre entre les mains de Dieu, ce qu'il protesta qu'il faisoit. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Bèze, de Berne le 24 septembre, à Bullinger, en le sollicitant d'engager les cantons évangéliques à intervenir en faveur des réformés français, ou à main armée ou par l'envoi d'une ambassade.[1]

Le 9 octobre, le Conseil de Genève reçoit communication d'une lettre de D'Andelot à Calvin, remerciant la république de lui avoir octroyé Th. de Bèze.

Ce n'était pas les combattants qui faisaient défaut à la cause protestante ; mais les bourses ne s'ouvraient guère. Aussi Calvin écrivait-il aux Eglises du Languedoc pour les stimuler et leur faire honte de leur peu de libéralité : « Il est question de trouver argent pour soutenir les gens que M. D'Andelot a levez. D'entrer en dispute pour reprendre les faultes passées, ce n'est pas le temps. Car Dieu nous a réduitz à telle extrémité que si vous n'estes secourus de ce costé-là, on ne voit apparence selon les hommes que d'une piteuse et horrible désolation. Nous avons à bien penser, si nous ne voulons à nostre escient fermer la porte à la grâce de Dieu, de ne point défaillir à nostre debvoir. Il est certain que la tardiveté et nonchallance, ou plus tost la chicheté des Eglises nous a apporté plus de dommaige qu'on ne sauroit exprimer. Si ce mal continue, il est bien à craindre que Dieu n'augmente ses verges. Et de faict c'est une grande honte que les ennemys de Dieu consument corps et substance pour une meschante querelle

[1] *Op. Calv.*, XIX, p. 546.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à leur perdition et que ceulx qui doibvent maintenir la vérité soient si restrains et près tenans. » [1]

Pendant que D'Andelot assemble les auxiliaires allemands, que de Bèze se dispose à le rejoindre, les événements en France avaient continué à se dérouler de telle manière que les deux partis éprouvaient de légitimes sujets d'anxiété. En effet, le 20 septembre, les envoyés de Condé avaient signé avec la reine Elisabeth le traité d'Hamptoncourt, par lequel la reine s'engageait à envoyer un détachement de troupes anglaises au secours du prince, pourvu qu'on remît entre ses mains la ville du Hâvre. En exécution de ce traité, les Anglais débarquèrent au Hâvre le 5 octobre.

Mais pendant que les Anglais s'installent ainsi au Hâvre, les généraux catholiques, laissant Condé contraint à l'immobilité dans l'enceinte d'Orléans, se sont jetés sur la Normandie et ont investi, le 28 septembre, la ville de Rouen défendue par le comte de Montgommery. Le 14, le roi de Navarre, qui commande les assiégeants, reçoit un coup de fauconneau dont il ne tardera pas à mourir. Mais le 26, Rouen, serré de près, ouvre ses portes aux chefs de l'armée catholique.

D'Andelot n'avait pas pu assembler assez tôt ses troupes pour entreprendre de dégager Rouen. Ce fut seulement le 10 octobre qu'il put passer en revue son armée à Baccarat, dans les environs de Lunéville. Il

[1] *Op. Calv.*, XIX, p. 551.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

s'était mis immédiatement en marche, ayant Th. de Bèze à ses côtés. Déjouant la surveillance de plusieurs corps d'armée qui avaient concerté leurs mouvements pour lui barrer le chemin, il avait traversé la Champagne, franchi heureusement la Seine et, le 6 novembre, après une marche de 26 jours, avait pénétré dans Orléans.[1]

Calvin était sans doute sous l'impression des revers essuyés par les armes protestantes et du danger de Genève lorsque, le 15 novembre, haranguant le Conseil général qui allait procéder à l'élection du lieutenant et des auditeurs, il remontra « que maintenant il est plus temps que jamais de servir à Dieu, qui a ses verges toutes déployées et semble que veuille battre à tort et à travers, comme on dit, sans aucun esgard, et que notre force ne consiste point en murailles ni rempars, mais en la vraie administration de la justice. » Il fut en même temps représenté par les ministres qu'ils étaient fort scandalisés de ce qu'on eût désigné comme candidat au poste d'auditeur Charles Goulaz, qui était tout récemment sorti de paillardise et menait une vie fort dissipée, et que si

[1] D'Andelot trouva les défenseurs d'Orléans décimés par la peste. Parmi les victimes du fléau signalons Gaspard de Coligny, fils de l'amiral, et Conrad Badius, imprimeur, reçu bourgeois de Genève en 1549 et beau-frère de Robert Etienne, qui était parti au mois d'avril, avec l'autorisation du Conseil, pour prêcher l'Evangile dans Orléans. De Bèze évalue à 10,000 le nombre des personnes qui avaient succombé dans la ville. L'arrivée de D'Andelot réconforta les habitants. « Il ne faut point demander, dit La Noue, si chacun sautoit et rioit à Orléans. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

on le maintenait sur la liste, ils seraient obligés de le déclarer en chaire. Le Conseil décida de rayer ce candidat indigne. Michel Roset fut élevé à la dignité de lieutenant.

Deux jours auparavant, Calvin avait informé le Conseil que « deux Savoisiens logés à la *Grue d'or* tiennent beaucoup de propos touchant les guerres de France et mesme impropéroient à ceux qui tiennent à notre parti, qu'ils appellent huguenots, qu'ils étoient rebelles envers le Roi, et usoient de plusieurs propos outrageux, ce qui redondoit en grand déshonneur de la ville, s'il n'y est pourveu. » Le Conseil arrête de rechercher ces personnages et de les mettre en prison.

Dès que Condé eut reçu le précieux contingent que lui amenait D'Andelot et, de plus, grossi son armée par sa jonction avec les débris des troupes du marquis de Duras, mis en déroute par Montluc le 9 octobre au combat du Ver, dans la haute Gascogne, il se hâta, le 7 novembre, de sortir d'Orléans à la tête de 18,000 hommes pour aller chercher l'ennemi. Il avait fait précéder son entrée en campagne de la publication d'un dernier manifeste, par lequel il protestait de nouveau de la justice de la cause pour laquelle il portait les armes, et en appelait à l'assemblée des Etats du royaume pour statuer au sujet des dissentiments qui avaient amené la guerre civile. Le 11 novembre, Condé emportait de vive force la ville de Pithiviers.

« Après la prise de Pithiviers, raconte tranquillement de Bèze, on tua autant de prestres qu'on en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

put rencontrer, d'autant nommément qu'ils avoient été seuls cause que la ville ne s'étoit rendue à la première sommation. » Peu de jours auparavant, les chefs de l'armée catholique victorieuse, après la prise de Rouen, avaient promené sur une claie le pasteur Augustin Marlorat et l'avaient pendu sur la place du marché. Ces deux faits donnent la mesure du degré de férocité développée par l'explosion de la fureur confessionnelle.

Pendant que Condé marchait ainsi sur la capitale, un arrêt du Parlement, rendu le 16 novembre, condamnait à mort Coligny, D'Andelot, Larochefoucault et d'autres capitaines de l'armée protestante.

Maître de Pithiviers, Condé se porta en avant, occupa Etampes, Montlhéry, puis, le 17, campa près de Corbeil, à quelques lieues de Paris, tandis que son frère, Antoine de Bourbon, rendait le dernier soupir dans la ville des Andélys. Des ouvertures pour la paix furent faites à ce moment de la part de la reine et, le 25, l'amiral Coligny conférait avec le connétable Anne de Montmorency, son oncle.

Le 28 novembre, Condé parvint avec son armée en vue des faubourgs de Paris et, le 2 décembre, il eut une entrevue avec la reine-mère, près du faubourg Saint-Marceau. « La reine ayant envoyé des députés, écrit de Bèze à Calvin, nos chefs commencèrent à rêver de la paix, bravant le frémissement des soldats, ainsi que nos représentations. » [1]

[1] « L'espace de sept ou huit jours, écrit La Noue, ce ne furent que parlemens; on cognut que ce n'estoit qu'amusement. » — « Si,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les pourparlers, qui se prolongèrent pendant trois jours, n'ayant eu aucun résultat, Condé tenta, le 7, sur les faubourgs de Paris, une attaque qui échoua par la défection d'un de ses capitaines, Genlis. A la suite de cet insuccès, les généraux protestants levèrent leur camp, le 10, et prirent la résolution de se replier sur la Normandie. Ils avaient déjà commencé leur mouvement dans la direction de Chartres, lorsque l'armée royale, qui les avait suivis de près, leur offrit la bataille, le 18 décembre, dans la plaine de Dreux.

La rencontre fut chaude et les chefs des deux armées payèrent vaillamment de leur personne.

Bien que les catholiques se fussent attribué la victoire, parce qu'ils étaient demeurés maîtres du champ de bataille, les protestants, qui avaient infligé à l'ennemi de plus grandes pertes qu'ils n'en avaient subi, ne pouvaient guère être considérés comme vaincus. Un des triumvirs, le maréchal de St-André, avait mordu la poussière et le connétable Anne de Montmorency, qui commandait l'armée royale, était tombé entre les mains des protestants, tandis que les catholiques, de leur côté, avaient fait prisonnier le prince de Condé.[1]

dit de Bèze, dans son *Histoire ecclésiastique*, on fust allé de Corbeil droit à Paris, distant seulement de 14 petites lieues, le prince pouvoit surprendre tous les faubourgs de deça, donnant un tel effroy aux Parisiens qu'ils eussent apporté la carte blanche. Mais il pleust à Dieu de bander les yeux à tant de capitaines et de gens d'esprit. »

[1] Th. de Bèze, qui avait assisté à la bataille, la raconte dans son *Histoire ecclésiastique*, II, p. 140-145. On peut lire aussi une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'échec essuyé à Dreux par l'armée protestante, les opérations militaires tentées par les catholiques pour recouvrer Lyon, l'attitude suspecte du duc de Savoie, toutes ces circonstances réunies donnaient fort à penser aux autorités genevoises.

Le 19 novembre, Pierre Simon présente une lettre qui lui a été envoyée par un sien parent, contenant que, s'il a quelque chose à faire à Genève, il se dépêche, car pour certain la ville sera bientôt assiégée par le duc de Savoie, auquel le roi Philippe et le pape assistent, pour ce faire, d'argent et de gens.

Le 17 décembre, on lit en Conseil des lettres de M. de Soubise, gouverneur de Lyon, par lesquelles il prie MM. de Genève de mander ceux de Lyon qui se sont retirés en leur ville depuis les troubles, « de leur remonstrer la faulte qu'ils ont commise en venant ici et de les renvoyer à Lyon pour s'acquitter de leur debvoir, maintenant qu'il faut élire les conseillers. » Là-dessus, le Conseil arrête de mander tous les Lyonnais retirés ici pour recevoir communication de ces lettres, et que deux conseillers soient commis pour ouïr ceux qui auraient des excuses à présenter et

relation adressée par Calvin à Bullinger, le 16 janvier 1563, *Op. Calv.*, XIX, p. 637. Les Suisses de l'armée du roi se distinguèrent particulièrement. Th. de Bèze dépeint ainsi leur conduite: « Les Suisses furent derechef chargés si vivement qu'à cette fois ils furent mis à vau de route. Ce néanmoins, ils se retirèrent encore en bon nombre et avec ordre, se joignant dix ou douze ensemble et se défendant ainsi à belles pierres à la mort, de sorte qu'à la vérité, jamais nation ne fit mieux que celle-là pour ce jour. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

renvoyer ceux qui n'auraient aucun bon motif de demeurer ici.

Le 12 janvier 1563, Calvin annonce au Conseil que le baron des Adrets négocie avec les chefs catholiques pour remettre Lyon entre les mains du roi, et que ce complot implique des desseins pareils contre notre cité. On décide, en conséquence, de faire le guet très diligemment.[1]

Le 21, on rapporte que Maugiron, un des chefs des catholiques dauphinois, est à Chambéry avec 300 chevaux. Le syndic Bernard est chargé d'envoyer des gens à la découverte.

Le 25, on annonce que le duc de Savoie doit arriver, le 2 février, à Chambéry et que « tous gentilshommes, advocats et procureurs y sont venus pour faire la fidélité, et d'aultre part il y a deux mille corselets pour distribuer aux subjects. » On arrête « de bien veiller, d'advertir les seigneurs de Berne, que les commis sur l'artillerie aient à essayer leurs pièces et que, par tous les villages de la Seigneurie, les subjects capables pour la guerre soient enrôlés pour venir, quand seront commandés, aux despens des communes; que tous ceux qui logent des étrangers aient à les faire inscrire sur-le-champ et qu'on fasse la visite des armes. »

[1] Deux enfants jumeaux du baron des Adrets furent baptisés à Genève le 22 novembre; le fils, David, eut pour parrain Calvin, la fille, Esther, fut présentée par son oncle, David Cléberguer, le fils du *Bon Marchand*. Lorsqu'on eut connu la défection du baron des Adrets, en janvier 1563, le Conseil, sur la proposition de Calvin, enjoignit à Cléberguer de vider la ville.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le 5 février, L. Franc rapporte que le bailli bernois de Gex lui avait fait savoir qu'il y avait pour certain un parti en la ville conspirant pour le duc de Savoie, et que le lundi suivant 1000 à 1200 hommes « se doivent trouver vers la porte de Rive; dix ou douze vêtus en paysans, mais armés, doivent se jeter sur le guet de la porte et forcer l'entrée. » Il est décidé de tenir la porte fermée.

Dans ces conjonctures, on procéda au renouvellement du magistrat. Le 5 février, Calvin, haranguant le Deux Cents, qui devait désigner les candidats au syndicat, remontra « que nous avons aujourd'hui besoin plus que jamais de personnages propres, vigilans et de bonnes mœurs, considérant les grands troubles qui sont en ce monde; que s'il estoit question de pourveoir quelqu'un pour garder une maison, celuy à qui elle appartiendroit y regarderoit trois ou quatre fois. »

Le 7, Calvin porte de nouveau la parole devant le Conseil général; il exhorte le peuple « à faire élection de gens de bien qui soient pour supporter telle charge. Autrement, ce seroit faire deshonneur à Dieu quand nous abuserions en eslisant à nostre fantasie; car, quand nous voulons servir à Dieu, il faut que chascun apporte un bon zèle, en tenant ceux qu'on eslit comme eslus de Dieu. Parquoy, qu'on regarde de n'abuser pas de la grâce et honneur que Dieu nous fait de pouvoir choisir nos gouverneurs par nostre propre bouche, et en ce nous debvons considérer un privilège inestimable d'avoir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

une telle liberté, laquelle n'est pas donnée à tous. Ce faisant, Dieu sera au milieu de nous et quand toutes choses trébucheroient, nous demeurerions fermes, ainsi que dit le psalmiste. »

Le Conseil général nomma syndics *Pernet Desfosses*, *J.-F. Bernard*, *H. Aubert*, *Barthélemy Lect.*

Lors du renouvellement du Petit Conseil, *Michel de l'Arche*, décédé pendant son syndicat, et *Jean Chautems*, suspendu,[1] furent remplacés par *Gaspard Villiet* et *Pierre Guaict*.

*Jaques Spifame*, l'ancien évêque de Nevers, fut promu au Conseil des Soixante.

[1] Jean Chautems, membre du Petit Conseil dès 1552, syndic en 1556, avait été condamné à une amende de 25 florins parce que, contrevenant à la défense qui lui avait été intimée, il avait fait battre de nuit sa pattinerie (papeterie). Lorsqu'on lui eut signifié cet arrêté, il avait dit: « Dieu veuille que votre sentence soit donnée en bonne conscience. » Le Conseil, jugeant qu'en tenant un tel propos Chautems avait manqué de respect à la Seigneurie, prononça qu'il demanderait pardon à genoux et cesserait de faire partie du Conseil.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

# X

## Un magistrat chroniqueur. — Le Sénat de Lucques et les réfugiés lucquois. — Paix d'Amboise.

Lâchons pour un moment le fil de la guerre civile qui se poursuit en France, afin de relater quelques faits intéressants se rattachant à l'année 1562.

Tandis que les idées nouvelles dont Genève avait été le foyer circulaient au loin et remuaient profondément toutes les contrées de l'Europe occidentale, un magistrat genevois, digne émule de Calvin et de Bèze pour l'activité, compulsait patiemment les annales de la républiqne et ambitionnait, à côté des lauriers péniblement conquis par l'homme d'Etat, les palmes de l'historien.

Voici en quels termes nos registres nous renseignent, à la date du 2 juin, au sujet de l'entreprise littéraire d'un membre du Conseil :

« Icy estant donnée audience à n. s^r Michel Roset, conseiller, il a amplement déduit et remonstré qu'en-



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tr'aultres recognoissances que nostre Dieu requiert de nous, quand il nous a eslargi et conféré quelques graces et bénéfices, il faut qu'ils soient célébrés et récités non seulement par nous, mais aussy par nostre postérité, ce dont nous avons l'exemple es sainctes escritures des enfans d'Israël, auxquels, après la délivrance de la servitude d'Egypte, fust commandé par Moyse qu'en recognoissance d'icelle et des grandes merveilles desquelles Dieu avoit usé envers eulx, ils eussent à les réciter comme de main en main à leurs enfans et successeurs, leur déclairant la manière d'icelle délivrance et merveilleux actes du Seigneur. En ceste manière nous avons dès longtemps esté délivrés, non seulement de la servitude temporelle, mais aussi spirituelle soubz lesquelles nous avions esté longtemps captifs, pour nous réduire en liberté telle que par sa bonté paternelle nous l'avons pour le jourd'huy, ayant desployé en tant de sortes et en droicts sa faveur et miséricorde envers nous. Et si nous ne sommes pas trop ingrats, nous avons plus que suffisante matière de luy en rendre grâces éternelles. Or, afin que par défaute de sçavoir et entendre ces grandes merveilles qui sont dignes de perpétuelle mémoire, la louange qui est deue à notre Seigneur ne soit ensevelie, lui s^r Roset, ayant considéré que, combien que par ci-devant quelques uns, mesmes le s^r de St-Victor et Ant. Froment, heussent entrepris de rédiger par escript les actes mémorables du Seigneur envers ceste république, neanmoings les auroient, oultre la prolixité, farcyes de choses contraires

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à vérité, laquelle doit estre entière en histoire,[1] en ayant été d'ailleurs requis par aucuns des très-honorés seigneurs de ce Conseil, ayant sur ce invoqué l'assistance de Dieu, il a formé le dessein de dresser ung recueil et sommaire des choses concernantes la ville de Genève, dès sa fondation jusqu'au mois de may dernièrement passé. Iceluy recueil estant parachevé, succinct au mieulx qu'il a peu, il l'a réduit en un volume qu'il a rédigé en six livres, contenant en soy la vérité du faict telle qu'elle a esté passée, et affin d'estre tant plus certioré d'icelle, avoit conféré avec les instrumens, droits authentiques et livres du Conseil, et afin que du contenu d'iceluy chascun soit informé et non seulement nous, mais aussi nos successeurs, il le présente icy en toute révérence à mes dicts très-honorés seigneurs de ce Conseil, les suppliant très-humblement de l'accepter d'ung tel cœur comme il le présente, avec l'épistre dédicatoire qu'il a couchée au commencement de l'œuvre et dont il a donné lecture. »

Là-dessus, Roset s'étant retiré avec ses parents, les autres membres du Conseil « ont eu grandement agréable le présent du sr Roset, louant Dieu de ce qu'ils ont, contre leur espérance, recouvré un tel œuvre

[1] Déjà en 1541, le Conseil avait alloué six écus à Ami Porral « pour vaquer à réduire les chroniques de la ville. » En 1546, Bonivard avait mis la première main, avec l'approbation et les encouragements du Conseil, à ses *Chroniques de Genève*, publiées seulement de nos jours. En 1549, Froment lui fut adjoint comme collaborateur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'un des leurs, auquel Dieu a départy de grandes grâces. » Puis il est conclu unanimement de déclarer à Roset que Messeigneurs le remercient grandement, en le priant de continuer, « pour ce que tel recueil n'a esté fait sans grande peine et labeur et qu'on sçait qu'il a longtemps vacqué aprèz, mesme jours et nuits, pour en venir à bout. Il est ordonné pour le présent qu'il lui soit remis 30 escus pistolets, combien qu'il mériteroit d'estre plus largement récompensé, et quand l'occasion se présentera, Messeigneurs en auront mémoire, et qu'il soit loisible aux seigneurs de céans de faire des copies de ce livre. »

Cette déclaration ayant été communiquée à Roset, ce dernier dit que, bien qu'il n'eût point exécuté ce travail dans l'espoir d'une récompense, il acceptait gracieusement la libéralité du Conseil, mais que toutefois « il ne vouldroit pas pour telle somme qu'ung tel œuvre fust encore à faire. »

Le chroniqueur crut pouvoir obtenir du Conseil quelque chose de plus, et le lendemain il expose qu'il vient d'acquérir une petite pièce de terrain de 9 à 10 poses dans le mandement de Peney, qui se trouve chargée d'une redevance de trois setiers de vin, trois quarts de froment et sept quarts d'avoine, et qu'il lui serait bien agréable d'être affranchi de cette redevance, « en considération de son histoire et afin que lui et ses enfants eussent un perpétuel mémorial de la libéralité de Messieurs. » Mais le Conseil n'eut point à gré cette demande et répondit sèchement au requérant « qu'il eût à se contenter des trente écus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sans plus rien demander et, s'il ne s'en accommode pas, qu'il rende cette somme et on lui rendra son livre. »

Le 8 juin, il fut décidé qu'on lirait en Conseil l'histoire de Roset, « affin que chascun soyt informé du contenu d'icelle pour l'advenir. »

Le 14 juillet, Artus Chamin, imprimeur, vient supplier le Conseil de lui octroyer l'autorisation de faire imprimer avec privilège de Messieurs les *Chroniques de ceste cité* composées par Michel Roset, « affin que le fruit qui y est contenu ne soit caché ». Le Conseil répondit qu'il en aviserait. Il paraît que cette délibération aboutit à un refus. Ce qui est certain, c'est que le manuscrit de Roset, placé sur les rayons de nos archives, attend encore un éditeur.

Le 23 avril, il avait été déclaré au Conseil que les professeurs et les pasteurs n'étaient pas satisfaits de leurs gages, « qui ne sont pas suffisans pour les entretenir, en sorte qu'il est à craindre qu'ils ne se résolvent à quitter leurs fonctions. » Sur ce, le Conseil jugea à propos de fixer le traitement annuel des professeurs et des pasteurs de la ville à 400 florins, celui des pasteurs de Peney, Jussy, Vandœuvres et Cologny à 300, celui du pasteur de Russin à 280, celui des ministres de Céligny, Chancy, Neydens, Bossey et Moing à 240. Le 21 mai, le Conseil arrête d'augmenter de 100 florins le traitement de Calvin, ce qui le portera à 600 florins.

Ce gage exceptionnel n'était certes pas immérité,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

car le Conseil recourait pour toute espèce d'objets aux lumières de Calvin. Le 20 juin, on le consulte pour savoir s'il convient de vendre les terres de la Seigneurie pour payer ce qu'on doit encore à Bâle ; il se prononce pour l'affirmative. On le prie aussi d'examiner un collart (instrument destiné à l'exposition des malfaiteurs) qu'on a préparé pour l'ériger sur les terres de St-Victor. Parfois le Conseil requiert son avis sur la nature du châtiment à infliger à un malfaiteur ; il est permis de regretter que dans ce cas le réformateur ne songe pas à alléguer son incompétence.

Le 19 juin, la Compagnie des pasteurs avait décidé d'installer d'emblée comme pasteur en ville le ministre Jean Le Gagneux, bien que la coutume fût de placer les nouveaux venus à la campagne. Cette mesure provoqua des murmures : « Aucuns des ministres des champs, dit le registre de la Compagnie, se monstrèrent mal contents et mesme dirent qu'il leur sembloit que c'estoit les décourager, et qu'ils n'eussent jamais accepté le ministère s'ils eussent pensé qu'on les eust laissés aux champs. M. Calvin moult estonné se taisoit, mais estant en sa chambre après le départ de la Compagnie, il dit à quelqu'un, en se complaignant et tendant les mains jointes en haut : Qu'est-ce que je voy avant de mourir ! »

C'est qu'en effet le fardeau des infirmités s'appesantissait de jour en jour davantage sur les épaules du réformateur, mais sans réussir à amortir son étonnante activité. « Au mois de décembre, dit Col-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ladon, Calvin eut la goutte plusieurs jours, tellement que le 18, qui estoit le jour des censures des ministres pour la cène de Noël, ils firent leur assemblée dans sa chambre, luy estant au lit. » Le 27 décembre, Calvin écrit à Bullinger : « Dieu me tient comme enchaîné par des entraves ; c'est en rampant péniblement que je passe de mon lit à ma table. Aujourd'hui j'ai prononcé un sermon, mais il a fallu me porter dans le temple. » [1]

Et cependant l'intrépide théologien ne donnait guère de repos à sa plume. « Antoine Vincent, lit-on dans le registre du 7 septembre, a donné les commentaires de M. Calvin sur Daniel tant en latin qu'en françois. » — « Ch. de Joinvilliers, lit-on le 3 novembre, a présenté requeste affin de luy permettre de faire imprimer les leçons de M. Calvin sur le prophète Jérémie, par luy recueillies et reveues par l'autheur. On lui octroye sa requeste. » On lit dans le protocole du 12 janvier 1563 : « M. Calvin a requis luy permettre de faire imprimer la *Concordance des livres de Moïse*, laquelle a esté traitée en la congrégation. Arresté qu'on luy accorde sa requeste. »

Çà et là, il se tenait des propos hardis, mais la répression ne se faisait pas attendre. Lambert Vidimont, de Liège, imprimeur, habitant Genève depuis deux ans, accusé d'avoir des opinions conformes

[1] Malgré ces indispositions répétées, Calvin est toujours indiqué comme présent sur les protocoles du Consistoire pendant les trois derniers mois de 1562.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à celles des anabaptistes, d'avoir dit qu'il n'est pas permis aux chrétiens de faire la guerre, que l'Evangile est bon, mais que les ministres en dénaturent le sens en voulant l'expliquer, est condamné, le 5 octobre, à être banni. — Benjamin Gast, de Bâle, imprimeur, détenu, lequel aurait dit « que Servet hérétique était homme de bien et qu'on l'a fait mourir à l'appétit d'un homme, » est condamné, le 24 décembre, au bannissement; comme il a, de plus, commis adultère, il est décidé qu'il aura le fouet; toutefois, la sentence ne sera pas exécutée le jour de Noël, pour ne pas scandaliser les Allemands. — Le Conseil, informé qu'André Tavernier, de Divonne, a médit de Calvin audit Divonne, décide que « si, d'après la combourgeoisie avec Berne, on le peut détenir prisonnier, on le fasse. »

Au mois de janvier 1562, le gouvernement lucquois avait rendu un édit par lequel il déclarait rebelles ceux de ses ressortissants qui s'étaient réfugiés à Genève pour cause de religion, et promettait 300 écus d'or à quiconque leur ôterait la vie.

Le 27 février, F. Catanis, Nic. Balbani, Scipion Calandrini et autres de la ville de Lucques se présentent au Conseil pour le prier de leur assurer sa protection contre l'arrêt inique et cruel suspendu sur leur tête. A la suite de cette requête, le Conseil adressa, le 1er mars, au Sénat de Lucques une lettre pressante, par laquelle il l'engageait à révoquer cette ordonnance barbare, le gouvernement genevois ne pouvant que se tenir pour grièvement offensé par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

une mesure prise contre des personnes qu'il avait jugées dignes de sa protection. Cette lettre fut portée à sa destination par un courrier spécial.

Mais le magistrat lucquois n'eut aucun égard à la réclamation genevoise, bien qu'elle eût été appuyée par un message du gouvernement bernois; il répondit sèchement, par une lettre du 8 avril, qu'il avait pris, à l'égard de sujets lucquois, des décisions motivées par l'intérêt de l'Etat et que ses décrets avaient droit au respect de tous les autres gouvernements.

Comme la réponse du Sénat de Lucques n'articulait aucun grief contre les réfugiés, le Conseil rédigea, à la date du 25 juin, une nouvelle lettre, par laquelle il exprimait son profond étonnement de ce que la profession de la religion évangélique pût être considérée comme un crime capital, et son indignation de ce que, contrairement au droit des gens, un gouvernement se crût permis d'aposter des sicaires pour frapper, sur un territoire étranger, ceux dont il croyait avoir à se plaindre; en conséquence, le Conseil de Genève réitérait sa demande, tendant à l'abrogation de l'édit rendu par la Seigneurie de Lucques. A cette seconde requête, le gouvernement lucquois se contenta de répondre, le 20 septembre, qu'il estimait avoir agi très justement et en vertu d'une sollicitude paternelle pour ses sujets, « car un père ne châtie jamais sans motif son enfant. »

Ainsi se termina cet échange de lettres, plus honorable assurément pour notre communauté que pour la république plus ancienne, que le fanatisme confes-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sionnel portait à fouler aux pieds les considérations les plus élémentaires de l'humanité et du droit naturel.

Les dépenses publiques s'élevèrent pour l'an 1562 à la somme de 147,871 florins et les recettes à 147,547 florins.

67 nouveaux bourgeois furent reçus ; nous remarquons dans le nombre les professeurs *Jacques Desbordes* et *Portus* (ce dernier crétois), les pasteurs *Gilles Chausse*, *Ch. Malbuet*, *Corneille Bertrand*, *Jean Le Gagneux* et *Jean Pinaut*, tous reçus gratis.

On a conservé le rôle des décès pour 1562, du 3 juin au 31 décembre ; le nombre s'élève à 309. Parmi les morts signalons *Michel de l'Arche*, syndic, décédé à l'âge de 56 ans, [1] *Louis Beljaquet*, médecin, âgé de 80 ans, *Claude Marquis*, nommé pasteur à Chancy, décédé à 35 ans, quelques semaines après son entrée en fonctions.

Pendant l'année 1562, il fut prononcé 21 sentences capitales, sur lesquelles 12 pour sorcellerie. Signalons, parmi les malfaiteurs de cette année, Jean Chautemps, fils de Jean Chautemps, conseiller, qui eut la tête tranchée le 18 décembre pour avoir vendu de la poudre aux papistes, acte constituant le crime de lèse-majesté.

Huit pasteurs partirent de Genève en 1562 pour desservir des paroisses de France. Les instances des Eglises ne tarissaient pas. Un notable de l'Eglise de

[1] Michel de l'Arche, entré dans le Petit Conseil en 1556, avait été deux fois syndic, en 1558 et en 1562.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Grenoble, en priant Calvin d'envoyer deux pasteurs à des paroisses de montagne, lui mande : « Puisque Jésus-Christ se prend aux plus hauts rochers et creux des montaignes de ce pays, je ne me puis de moings assurer que du deffinement prochain de l'antechrist et de sa paillarde. Vous serez donc père à ces bonnes gens et, à vostre acostumée, leur ferés part des graces que Dieu vous donne et ne les laisserés venir vuydes de leur tant sainct désir. »[1]

Dans ces opérations de recrutement, une forte proportion d'ivraie se mêlait au bon grain. Le pasteur Jean de la Place écrivait de Valence à Calvin : « Quant à notre Université, j'avoy au commencement conçu quelque espérance qu'on en pourroit tirer aucuns escoliers de bonne volonté pour servir au ministère à l'advenir. Mais je n'y voi ordre, car la plus part (combien que le nombre soit petit) sont jeunes gens desbauchez, qui mettent leur peine à despendre l'argent de leurs parens aux bals et aux danses. Le reste est froid comme la glace et ne peuvent estre esmeuz à se desdier à une œuvre si saincte, quelques remontrances que je leur façe de la nécessité des Eglises. Le bon Dieu nous veuille réformer. »[2]

Le 13 février, les syndics nouvellement élus déclarent au Conseil avoir eu par un soldat grison un avertissement certain que le duc de Savoie machinait

[1] *Op. Calv.*, XIX, p. 330.
[2] *Op. Calv.*, XIX, p. 355.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quelque entreprise contre la ville, par le moyen de divers capitaines, de concert avec Michel Sept, condamné, auquel le duc avait écrit deux lettres, dont l'une est adressée à « Michel Balthasar mon bien-aimé. » Ils se proposent d'introduire un certain nombre de gens dans la ville, de se saisir du boulevard de Saint-Antoine et de la maison de ville et de faire entrer gens du côté de Saint-Léger par escalade. Afin de couvrir cette entreprise, les capitaines qui la conduiront devront lever leurs compagnies sous le nom du roi de France ; ces renseignements concordent avec les avis donnés par le bailli de Gex. De plus, le syndic Aubert a déclaré qu'il a été averti par un paysan d'Annemasse qu'il y a eu avant-hier quelque assemblée de chevaucheurs, sous la conduite de Michel Sept, lesquels ont dit en murmurant qu'ils ne devaient penser qu'ils le suivissent s'il n'avait à leur montrer quelque ordre du duc. Il est résolu là-dessus « de nous tenir sur nos gardes pour éviter telles prétendues surprises et nous recommander à la garde de Dieu, qui a esté de tout temps nostre protecteur. » Un conseil d'hommes experts en fait de guerre est élu pour aviser avec les commis aux forteresses.

Les alarmes se dissipèrent lorsqu'on eut appris, le 5 mars, que le duc de Savoie s'était éloigné de Chambéry ; on congédia alors les sujets de la Seigneurie et on rétablit le guet dans son état ordinaire.

Le 21 février, Calvin envoie à la reine de Navarre, que la mort de son mari a investie de l'administration

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du royaume, le pasteur Raimond Merlin porteur d'une épître par laquelle il exhorte cette princesse à établir sans délai le culte réformé dans toute l'étendue de ses domaines, « car il est enjoint à tous ceux qui ont domination de purger leurs terres de toutes idolâtries et souillures dont la pureté de la vraie religion est corrompue. »

Les réformés se maintenaient encore en possession de Lyon.

Les échevins de Lyon, par une lettre du 18 novembre 1562, avaient supplié le Conseil de Genève « de leur laisser Viret, vu que ce dernier retient leurs gens de guerre en quelque observation des commandemens de Dieu, aultrement lesdits gens de guerre se pourroient déborder de telle sorte qu'il nous seroit impossible de vivre avec eulx. » Le gouverneur Soubise, appuyant la requête des échevins, ajoute : « Il semble à plusieurs que la bonne vye et saincteté d'un tel personnage ont apaisé l'ire de Dieu et que par luy nous ayons esté et soyons préservés des maulx et dangiers qui nous environnent, au moyen de quoy beaucoup de personnes qui n'avoient pas le cœur trop ferme se sont rasseurées et beaucoup de ceux qui se seroient retirés si Viret fust parti de Lyon, voyant qu'il y demeuroit, se sont résolus d'y demeurer aussi. »[1]

Le 22 février 1563, deux envoyés se présentent au Conseil de Genève, au nom du Conseil et des éche-

[1] *Fort. hist.*, n° 1719.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vins de Lyon, le priant de leur prêter ou faire prêter 3000 écus pour enrôler des reîtres. Le Conseil arrête de condescendre à cette requête et d'emprunter la somme demandée à Bâle, à condition que le corps de la ville de Lyon contracte l'obligation de rembourser cette somme. Le même jour, Calvin expose au Conseil que madame de Roye, belle-mère du prince de Condé, lui a écrit qu'elle a 4000 reîtres tout prêts pour le secours de France et pourtant qu'elle n'a pas d'argent, et qu'elle a trouvé moyen à Bâle d'avoir de Jacob Riedi 12,000 écus, pourvu que MM. de Genève répondent de cette somme; elle prie Calvin de demander à MM. de Genève de vouloir bien prêter ladite somme de 12,000 écus et elle en passera obligation au nom du prince de Condé et de plusieurs autres seigneurs. Là-dessus il est décidé « que le lieutenant, Michel Roset, qu'on envoie à Berne pour d'autres affaires, s'en aille de là à Bâle et parle audit Riedi des moyens qu'il a de bailler une telle somme d'argent, mais de ne rien lui offrir, car de fournir telle somme, ce seroit nous exposer en grand danger. »

Le 12 mars, M. Roset rapporte au Conseil que les seigneurs de Bâle veulent bien prêter à Messieurs de Genève la somme de 3000 écus « moyennant bonne obligation du principal et avec la même cense que toutes les autres sommes dont la Seigneurie est déjà débitrice envers les Bâlois, et à la condition que la ville de Lyon ne fût pas nommée, mais seulement notre cité. » Quant à l'emprunt de 12,000 écus que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

désirerait contracter madame de Roye, Roset en a parlé à J. Riedi qui a fait la sourde oreille.

Pendant ce temps, la guerre civile qui désolait la France s'approchait de son dénouement. Coligny n'avait point été ébranlé par le choc de Dreux, il avait même songé à offrir la bataille le lendemain. Le 21 décembre 1562, un conseil de guerre tenu à Auneau l'avait nommé commandant en chef des forces réformées. L'amiral se replia lentement et en bon ordre à travers la Sologne et le Berry, occupant chemin faisant diverses places, et il avait regagné les environs d'Orléans dans les derniers jours de décembre.[1]

De son côté, le duc de Guise, investi du titre de lieutenant général du royaume, s'était mis en mouvement, à la tête de l'armée royale, et s'était acheminé aussi, par une route différente, vers Orléans, le quartier général des réformés, qu'il se proposait d'emporter de vive force; « le terrier où les renards se retiroyent, disait-il, étant pris, on les courroit ensuite par toute la France. »

Dans ces circonstances, Coligny prit la résolution de s'éloigner d'Orléans, après avoir confié à son frère D'Andelot la défense de la place. Le plan de

[1] De Bèze écrivait d'Orléans, le 27 décembre, à Calvin : « J'ai encore le meilleur espoir en nos troupes; si nous pouvons effectuer notre jonction avec les Anglais, j'estime que nous deviendrons plus redoutables aux ennemis qu'auparavant » (*Op. Calv.*, XIX, p. 604).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'amiral était de se diriger sur la Normandie, d'occuper cette province, de se mettre en communication avec la reine Elisabeth, qui tenait au Hâvre de l'argent à sa disposition pour payer ses reîtres, et de revenir ensuite sur ses pas pour dégager Orléans. Coligny exécuta sa résolution le 1er février 1563 et sortit d'Orléans, accompagné de Th. de Bèze. Ce dernier était plein d'espérance ; il écrivait, le 31 janvier, d'Orléans à Calvin : « Tout ce mois a été employé à refaire nos troupes et à prendre quelques villes sous les yeux mêmes de l'ennemi. Demain, Dieu aidant, laissant ici tous nos bagages, nous nous avancerons vers la Normandie, à marches forcées, avec 4000 cavaliers. » [1]

Quelques jours après le départ de l'amiral, le duc de Guise commença les opérations du siège d'Orléans ; il avait déjà enlevé un faubourg le 6 février et il poussait vigoureusement les approches de la place, lorsque, le 18, la balle de Poltrot mit fin à la carrière de l'intrépide capitaine et ralentit les efforts des assiégeants.

Pendant que la garnison d'Orléans tenait en échec l'armée royale découragée par la blessure de François de Guise, Coligny avait débouché dans la Normandie, pénétré victorieusement jusqu'au bord de la mer et occupé successivement Honfleur, Bayeux, Avranches et plusieurs autres places de la province. Après avoir reçu de l'Angleterre, le 25 mars, quel-

[1] *Op. Calv.*, XIX, p. 647.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ques compagnies, de l'argent et des vivres, il se rendit maître, le 2 mars, de la ville et du château de Caen et y installa son quartier général.

Sur ces entrefaites, la mort du duc de Guise, qui avait succombé le 24 février,[1] avait imprimé une direction nouvelle et imprévue aux événements. Le prince de Condé captif, délivré de son principal concurrent, devait désirer de se réconcilier avec la Cour et de rentrer dans la haute situation à laquelle sa naissance l'appelait. La reine-mère, qui ne s'était jetée dans la guerre qu'à son corps défendant, le connétable de Montmorency, prisonnier des protestants, de leur côté non moins las de la guerre, inclinaient fortement vers la paix.

Déjà avant la mort de Guise, des ouvertures de paix avaient été faites. Sur les trois triumvirs, un seul survivait et il était captif; cette circonstance facilitait singulièrement les tractations. Le 2 mars, la princesse de Condé eut une entrevue avec la reine-mère. Le 7, Condé et Montmorency, mis en liberté sur parole, conférèrent ensemble dans l'île aux Bœufs, aux environs d'Orléans. Le lendemain, la reine-mère intervint dans les pourparlers, et ces trois personnages dressèrent ensemble les articles d'un projet de pacification qui apportait quelques restrictions aux concessions contenues dans l'édit de janvier. Aussi, lorsque Condé, avec la permission de la

[1] Le 5 mars, de Bèze écrit de Caen à Calvin : « Pendant que nous conquérons la Normandie, voici que le Seigneur a suscité un personnage qui a percé le tyran » (*Op. Calv.*, XIX, p. 663).



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

reine, se fut rendu à Orléans pour communiquer à ses compagnons d'armes les conditions proposées, la plupart de ceux-ci les désapprouvèrent et les ministres réformés, assemblés au nombre de soixante et douze, consultés sur la convenance du projet de pacification, remirent au prince une déclaration écrite par laquelle ils protestaient formellement contre toutes les dispositions portant atteinte à l'édit de janvier qui pourraient être insérées dans le traité projeté.[1] Mais Condé, s'étant assuré de l'adhésion d'un certain nombre de nobles, passa outre, signa les articles le 12 mars et, le 19, l'édit intitulé *Paix d'Amboise* était promulgué dans la ville de ce nom.

L'édit d'Amboise accordait aux protestants le libre exercice de leur culte dans toutes les maisons seigneuriales, dans une localité de chaque bailliage ainsi que dans toutes les villes où le culte protestant se célébrait encore le 7 mars, la ville de Paris demeurant seule en dehors de cette autorisation.

Pendant que les négociations qui devaient aboutir à la paix d'Amboise se poursuivaient, Coligny avait

[1] Croirait-on que les ministres, au moment où ils arrachaient à grand'peine une tolérance très limitée à la suite d'une guerre acharnée, dirigeassent leurs préoccupations sur les moyens de refouler toute dissidence? Une des demandes qu'ils présentèrent au prince de Condé portait que le roi, « en se déclarant protecteur de leur confession de foi, prît l'engagement formel de châtier rigoureusement tous athéistes, libertins, anabaptistes, disciples de Servet et autres. » Certes rien ne montre mieux combien la notion de la liberté de conscience était étrangère au plus grand nombre des protestants du seizième siècle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

remporté de nouveaux succès en Normandie et se disposait allègrement à se mettre en marche pour délivrer Orléans. Grande fut sa déception lorsqu'il apprit que Condé, sans le consulter, avait stipulé au nom des protestants.

« Ainsi, dit la Noue, prit fin cette première guerre civile, après avoir duré un an entier, terme qui sembloit plus long que brief à l'impatience naturelle de nostre nation, laquelle en aucuns endroits se desborda en des cruaultés plus propres à des Barbares qu'à des Français. »

Le 23 mars, l'amiral arriva à Orléans et ne cacha pas combien il désapprouvait la paix qui venait d'être conclue : « Vous avez, disait-il à Condé, ruiné plus d'églises d'un trait de plume que toutes les forces ennemies n'en eussent pu abattre en dix ans ». Néanmoins Coligny dut s'incliner devant le fait accompli. De Bèze partageait les impressions de l'amiral ; le 29 mars, il écrit d'Orléans à Calvin : « Toute la Normandie en deça de la Seine avait été subjuguée en quelques jours ; la Bretagne, le Poitou, la Touraine, la Saintonge étaient plutôt disposées à se soumettre qu'à nous résister ; avec une cavalerie plus forte que jamais nous n'en avions eu, nous nous élancions à la délivrance de la ville, l'ennemi était privé de son chef et mal pourvu de toutes les choses nécessaires. C'est alors qu'il s'est trouvé des personnages qui, en notre absence et sans nous consulter, ont dressé et sanctionné des conditions de paix telles, que j'aime mieux te dire de vive voix ce que j'en pense que de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

te l'écrire par lettre ; demain je prends le chemin de la Bourgogne. » [1]

Calvin éprouvait les mêmes sentiments que son collègue ; il écrit à Mme de Roye, belle-mère du prince de Condé : « Les conditions de la paix sont tant à nostre désadvantage, que nous avons bien matière d'invoquer Dieu plus que jamais ; chacun déplore que M. le prince se soit monstré si facile et si hastif à conclure. » [2] Le 8 avril, il écrit à Bullinger : « Ainsi nous avons été misérablement trahis par l'un et l'autre frère (Navarre et Condé). L'ambition a complétement aveuglé l'homme que tu sais. »

Le 6 avril, Calvin écrivant à Soubise, gouverneur de Lyon, qui l'avait consulté sur ce qu'il devait faire à la suite de la promulgation du traité, l'exhorte à se conformer à ce qui a été réglé par une autorité légitime : «Vous avez à pratiquer la doctrine de la saincte Escripture que, si Dieu oste le glaive à ceux lesquels il en avoit ceints, ce changement de sa main nous doibt faire plier et régler. Parquoi je ne voy point qu'ayez raison et puissance approuvée de Dieu de résister à ce qui a esté ordonné par un conseil contre lequel on ne peult répliquer aujourd'huy qu'il ne soit légitime. S'il détermine mal, puisque Dieu nous veult affliger, tenons-nous quois. Je sçay que telle soumission sera bien difficile à digérer à vostre peuple. Mais je vous ay desja déclaré que Dieu, nous

[1] *Op. Calv.*, XIX, p. 683.

[2] *Op. Calv.*, XIX, p. 688.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ostant ung homme de rien (Condé), nous a donné un tel coup de massue qu'il nous fault demeurer abatus jusques à ce qu'il nous relève. »[1]

Calvin toutefois, écrivant à Condé un mois plus tard, ne tenait pas tout à fait le même langage : « Touchant les conditions de la paix, écrivait-il, je sçay bien, Monseigneur, qu'il ne vous étoit pas facile de les obtenir telles que vous eussiez voulu. Si Dieu nous a reculés plus que nous ne pensions, c'est à nous de plier soubz sa main. »[2]

Avec la paix d'Amboise avait sonné pour Th. de Bèze l'heure qui mettait fin à la rude et laborieuse mission à laquelle il avait été attaché sans relâche pendant près de deux ans. Le 28 mars, il célébra la cène devant une assemblée imposante dont faisaient partie le prince et l'amiral. Le 30, il quittait Orléans, emportant des lettres du prince, de Condé et de l'amiral adressées au Conseil de Genève et attestant les inappréciables services qu'il avait rendus à la cause protestante.[3] Après avoir visité ses amis

[1] *Op. Calv.*, XIX, p. 696.

[2] *Op. Calv.*, XX, p. 12.

[3] « Messieurs, écrivait l'amiral au Conseil, puisque par vostre congé Monsieur de Bèze est venu par deça, duquel la présence m'a grandement contenté, ainsi que toute ceste compagnie, je n'ay voulu le laisser partir sans la présente pour vous remercier de ce plaisir et de plusieurs autres es quelz nous avons apperceu et cogneu par experience plus que jamais combien la gloire de Dieu et l'augmentation des Eglises de ce royaume vous sont chères et précieuses. Celuy auquel vous avez eu le principal esgard en ce faisant vous en sera libéral rémunérateur, et de ma part, Messieurs, je puis vous assurer que j'en auray telle souve-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Bâle et de Strasbourg, animé des sentiments d'Ulysse revoyant son Ithaque, il arriva à Genève le 3 mai, et le 5 se présenta au Conseil qui le reçut à bras ouverts.

« Quant à Th. de Bèze, lit-on dans le protocole, d'aultant qu'on sait qu'en ses voyages il a beaucoup dépendu, tellement qu'il pouvoit avoir nécessité de quelque chose, arresté, puisqu'on sçait bien qu'il ne le déclareroit pas, qu'on lui assiste de tout ce de quoy il aura faulte, et qu'on l'entende de M. Calvin qui le pourra sçavoir. »

nance que me trouverez tousjours amy en toutes sortes que je pourray m'employer pour votre bien et conservation, d'aussi bon cœur que je me recommande à vos bonnes prières, après avoir prié nostre Dieu qu'il vous maintienne en sa sainte garde et protection. »

Condé écrit de son côté au Conseil, le 28 mars :

« Magnificques seigneurs, je vous remercie très affectueusement de la faveur que j'ai reçeue de vous, m'ayant laissé M. de Bèze aussi longuement que luy-mesme a jugé sa présence estre requise, et à moi son bon conseil nécessaire à la conduite et maniement d'une cause si importante, veu qu'elle regardoit la gloire de notre grand Dieu et la conservation de l'auctorité de mon jeune Roy; en quoy il a beaucoup servy à inciter les uns et contenir les autres à l'exécution de leurs charges. Aussi vous asseuré-je, magnificques seigneurs, que toutes les gratifications et honnestes démonstrations de bonne volunté que m'avez offertes tiendront toute ma vie tel lieu en ma mémoire que, s'offrant l'occasion pour le service envers vous d'une condigne recongnoissance, vous cognoistrez par effect de quelle affection je m'emploieray, en sorte que ne regretterez point les plaisirs que m'avez impartiz. Je prie Dieu, magnificques seigneurs, de continuer en toute félicité la conservation de vostre républicque et vous maintenir en sa très sainte garde.

« Vostre bien bon amy et obligé, Loys de Bourbon. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le 7 mai, on reçoit à Genève des lettres des conseillers et échevins de Lyon priant le Conseil de leur donner des lettres de recommandation aux magistrats de Strasbourg, pour que ceux-ci leur avancent une somme de 400,000 livres destinée à payer la solde des reîtres venus en France, car moyennant ce paiement ils espèrent obtenir du roi l'autorisation d'exercer le culte évangélique à Lyon. Le Conseil décide qu'on accordera aux magistrats lyonnais les lettres de recommandation auprès des autorités de Bâle et Strasbourg, mais sans répondre aucunement de la somme.

Viret, après avoir séjourné six mois à Lyon, au service de l'Eglise de cette ville, avait regagné Genève quelques jours avant de Bèze. Mais s'étant ressenti des incommodités du climat, il dut bientôt songer à s'éloigner de nouveau. On lit dans le registre du 13 mai :

« Est icy comparu avec M. Calvin sp. P. Viret et, aiant fait ses excuses envers Messieurs de ce qu'il ne leur est venu plus tost faire la révérence pour les raisons qu'il a récitées, mesme de la fièvre qui l'avoit saisi, les a remerciés de tant de biens qu'ils lui ont fait du passé, mesme en ces derniers temps ; car tandis que luy estoit à son grand regret si longtemps hors la ville au service des Eglises, sa famille a esté assistée non seulement de logis, mais aussi de gages et sallaires ordinaires, comme s'il eust esté icy. Puis ledict ayant fait le discours de son voiage, a déclaré que, suivant l'advis qu'il avoit eu des médecins, il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

luy estoit nécessaire pour sa santé de passer le reste de ses jours en pays chaud, à tout le moins l'hyver, et pourtant, suyvant aussi l'advis des spect. s^rs ministres de ceste cité, ses compagnons et frères, il a proposé qu'après avoir passé cet esté à Lyon, il puisse se retirer sur l'hiver en Languedoc, à cause que cette région lui est fort propre à la santé, et ce, suivant la liberté en laquelle Messieurs l'ont mis par ci-devant de choisir quelle Eglise il vouldroit. Et estant sur ce ouï le sp. Calvin, disant que ceste nécessité de la froidure les a contraints, à leur grand regret, d'y consentir, a esté arresté qu'on donne honneste congé audict P. Viret et qu'on le remercie pareillement de ce que nostre Seigneur s'estant servi de luy pour planter icy son Evangile, il a servi fidèlement au ministère, tellement que toute la ville, en général et en particulier, luy en demeure obligée. Au reste, qu'on luy assiste de tout ce qu'il aura besoin, et que MM. les syndiques l'aillent trouver pour luy bailler response et luy déclarent que c'est à grand regret que Messieurs sont contraints de luy donner congé, et toutefois avant qu'il départe que, pour sa bien venue et pour luy dire à Dieu, MM. les syndiques l'invitent à souper avec M. de Bèze, aussi nouvellement revenu. »

---

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

## APPENDICE.

### I.

(Voir page 8.)

Notre concitoyen, M. l'ancien pasteur Gaberel, a fait copier dans les Archives de Turin et a publié dans la *Bibliothèque universelle*, année 1858, sous le titre d'*Une Escalade diplomatique*, le mémoire adressé, le 10 janvier 1560, par l'évêque Alardet au duc Philibert-Emmanuel, au sujet de son ambassade à Genève. Nous empruntons les détails qui suivent à cette relation piquante :

« Je me recommandai à Diéu — c'est l'évêque qui parle, — puis je montai à cheval accompagné de six miens serviteurs et m'en allai droit en la cité de Genève, où j'arrivai le 17 décembre. Les syndics, soudain avertis de ma venue, me mandèrent du vin, leur coutume étant d'ainsi faire quand ils veulent honorer quelqu'étranger. Or, il faut que Votre Altesse sache qu'en l'hôtellerie où j'étois logé, les seigneurs syndics avoient mis un gentilhomme italien de Lucques, qui leur servoit d'espion pour moi seul, et qui continuellement mangeoit à ma table. A l'entrée de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ladite hôtellerie, lesdits seigneurs avoient aussi mis trois garçons qui faisoient sentinelle et se tenoient à une boutique contiguë à la porte de mon logis, lesquels avoient charge de noter tous les personnages qui entreroient et sortiroient de cette hôtellerie durant le temps que j'y ai demeuré. Mon hôte aussi avoit expresse commission de venir souvent dans ma chambre pour voir quelles gens me parloient, de manière que tous les jours les syndics de la ville étoient informés de toutes mes actions. Mais je savois bien que les susnommés galans avoient l'œil sur moi.

« Le premier personnage que j'allai visiter fut Calvin, qui me reconnut et me fit bon accueil Nos propos ne furent que de courtoisie ; il me pria de dîner avec lui, en quoi je m'excusai, alléguant ma maladie laquelle me faisoit tenir encore grand diète. Presque tous les jours je suis allé ouïr les sermons de divers prédicans qui se disent chaque veille. Allant et venant, je rencontrai plusieurs citoyens et seigneurs du Conseil, lesquels je connois familièrement et je pensois bien qu'ils useroient de quelque honnêteté à mon endroit, je veux dire qu'ils s'adresseroient à moi, ne fût-ce que pour me demander des nouvelles. Mais nul d'eux ne s'est jamais approché de moi pour me parler; au contraire, me voyant venir d'un côté, ils s'en alloient de l'autre, me fuyant comme si j'eusse eu la peste. De quoi je fus ébahi, car le seigneur de Coponay et Monaton m'avoient assuré qu'à Genève j'étois tenu en grande considération et que j'y serois reçu avec d'infinies caresses.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« Je laissai passer les deux premiers jours sans me plaindre (sinon en moi-même) de ce que je n'étois visité par personne ; je laissai passer de même le troisième jour, puis le quatrième, puis le cinquième. Le ciel étoit serein et le soleil beau, je me suis embarqué sur le lac, me promenant sur les bords où j'espérois rencontrer quelque bourgeois qui voulût me parler à part. Mais cela n'est jamais arrivé. »

Le sixième jour, l'évêque fit appeler le Genevois Monaton et se lamenta auprès de lui « de ce qu'au lieu de lui rendre des offices de civilité, on le regardoit de travers et on ne faisoit pas compte de lui plus que d'une carogne. » Monaton calma Alardet et obtint du Conseil de lui accorder une audience pour le 25. Alardet prononça alors une harangue qui est reproduite en entier dans la relation que nous citons et dont on peut trouver l'analyse dans notre histoire ; il fit, en outre, une communication confidentielle aux syndics Bernard et Corne, délégués pour l'écouter.

A la suite de cette communication, on assemble le Conseil, en y adjoignant Calvin et deux gentilshommes français « qui sont deux hommes ingénieux, mais de très maligne nature. » « L'opinion de Calvin, dit la relation, fut que je devois être mis en prison comme séducteur, car mes propos ne tendoient qu'à détruire la liberté de cette ville et annuler la religion du saint Evangile, et il répéta souvent ces paroles : « Mes-« sieurs, l'évêque de Mondovi est ici venu vous atta-« cher des sonnettes aux oreilles. »

L'avis de Calvin ne fut pas suivi et les deux syn-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dics furent chargés de prendre congé de l'évêque, en lui adressant des paroles courtoises.

« Je crois bien, dit l'évêque en terminant son rapport, que sans la malice des François, qui toujours viennent à la traverse de nos efforts, ceux de la cité seroient quasi gagnés à vous demander et recevoir pour leur prince. M. de Coponay et moi continuerons à mettre du bois au feu que je viens d'allumer. »

Les ducs de Savoie ont ainsi brûlé beaucoup de bois en pure perte.

## II.

(Voir page 20.)

On lit dans une dépêche du 19 mars 1560 de l'ambassadeur de Philippe II en France, Chantonnay, renseignant ce monarque sur les projets des conjurés d'Amboise:

« Si ceux de la maison des Guise ne vouloient se ranger à la loi protestante, il falloit les proscrire; c'étoit l'avis des prédicans d'Augsbourg, Strasbourg et autres villes protestantes; mais les prédicans de Genève ont conclu expressément qu'on pouvoit tuer licitement tous ceux qui contrarient leur secte. »

Comment l'ambassadeur espagnol était-il si bien instruit des délibérations des prédicants? L'avis qu'il attribue à ceux de Genève n'est nullement en rapport avec leurs sentiments bien connus et avec les instructions que contient la correspondance de Calvin avec

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les Eglises. En rapportant ce prétendu conseil, l'ambassadeur, franc-comtois et frère du cardinal Granvelle, se proposait sans doute d'exciter son souverain contre la cité, principale nourrice de l'hérésie.

Du reste, nous savons par la correspondance de Granvelle avec Philipppe II que ni le cardinal ni son souverain ne voyaient de bon œil les projets du duc sur Genève.

Le 21 juin 1560, le cardinal de Granvelle écrit de Bruxelles au roi Philippe II : «On m'écrit d'Italie et même d'Allemagne que le duc de Savoie projette un coup de main sur Genève (Dieu la confonde !) et qu'il doit prier votre Majesté de le faire aider dans cette entreprise par son chargé d'affaires auprès des Suisses. Pour moi, je ne peux me décider à croire que ce prince sage songe à un dessein semblable, après ce que je lui ai entendu dire bien des fois dans nos entretiens au sujet de Genève et quoique je sache parfaitement que les siens ne cessent de le solliciter à cette entreprise. La chose la plus importante pour lui maintenant est de s'établir solidement chez lui, avant de rien mouvoir au dehors. Je me rappelle fort bien qu'une tentative de ce genre contribua beaucoup jadis à faire expulser son père de ses Etats. »

Le 7 septembre, Philippe II répond au cardinal : « Vous avez parfaitement fait de m'avertir des projets de mon cousin, le duc de Savoie, sur Genève, car ils offrent bien certainement les inconvénients que vous signalez. Aussi, lorsqu'on m'a parlé de ce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dessein en son nom propre, comme on l'avait fait précédemment de la part du pape, j'ai répondu de manière à ce qu'on perdît l'envie de revenir à la charge. »[1]

Bèze dit, en parlant de l'entreprise d'Amboise (*Hist. ecclés.*, I, p. 196) : « Et bien que par la déloyauté de quelques hommes, *une si juste entreprise* ne réussit comme on le désiroit, tant s'en faut. »

## III.

(Voir page 286.)

Le manuscrit de Roset est précédé d'une pièce de vers intitulée : *L'Autheur à la Cité*, dont nous transcrivons les six premiers vers, qui ne donnent pas une idée très avantageuse du talent poétique de l'auteur :

Cité de Dieu, Genève renommée,
C'est de sa main que fus jadis fondée
Pour quelquefois de son honneur et gloire
Estre aux vivans un myroir de mémoire.
Son nom Jésus et armories très dignes
Dans un soleil il te donna pour signe
Qu'à l'advenir son sceptre il y tiendroit
Et t'estant bon, les meschans brideroit.

## IV.

(Voir page 294.)

Voici quelques spécimens des sentences contre les sorciers qui furent portées en 1562 :

[1] *Papiers d'Etat du cardinal Granvelle*, t. VI, p. 103 et 153.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

*5 mars.* Le châtelain du Chapitre, P. Butini, a proposé avoir un avis sur le procès de trois sorcières détenues à Onex, signé par M. Colladon, lequel est d'avis que toutes trois doivent être condamnées à être brûlées vives pour avoir renoncé Dieu, fait hommage au diable et fait mourir gens et bêtes.

Le 20 juillet, le châtelain de Peney présente l'avis de Colladon sur le procès de Pernette Brigand, la femme de Simon Machat, qui a confessé avoir communiqué avec le diable qui l'a marquée et lui avoir payé tribut. Après avoir été à la synagogue avec d'autres sorcières, elle a pris de la graisse de Satan et en a empoisonné un bâtard de son mari; elle en a aussi baillé à un petit-fils du ministre de Satigny, Trembley, qui en est devenu malade, et cela en haine de ce que le ministre avait fait des remontrances à sa fille. A la suite de ce rapport, l'accusée est condamnée à être brûlée vive.

---

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

# ROLE DES CONSEILS

---

**1560**

SYNDICS

Pierre Migerand.
Michel Roset.
Jaques Blondel.
Claude de la Maisonneuve.

CONSEILLERS

Henri Aubert.
Jean Porral.
Jean-A. Curtet.
Jaques Des Arts.
Pernet Desfosses.
Jean Pernet.
Amblard Corne.
Michel de l'Arche.
Jean Chautems.
Louis Franc.
Guill. Chiccand.
Jean Donzel.
F. Lullin.
Cl. Deletra (décédé).
Jean Chapuis (décédé).
Pierre Bretillon.
Pierre Sommareta (déc.).
Jean-Gaspard Magistri.
Louis Bon.
Barthélemy Lect, *trésorier*.
J.-Fr. Bernard, *secrétaire*.

LIEUTENANT

François Chevalier.

—

**1561**

SYNDICS

J.-A. Curtet.
Jean Pernet (décédé).
Louis Franc.
Guill. Chiccand.

CONSEILLERS

P. Migerand.
Michel Roset.
J. Blondel.
Cl. de la Maisonneuve.
A. Corne.
J. Des Arts.
Henri Aubert.
Jean Chautems.
Jean Donzel (décédé).
F. Chevalier.
Jean Porral.
P. Bretillon.
J.-G. Magistri.
Louis Bon.
Jean Rosset.
Ami Châteauneuf.



Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Amé Fabri.
Jean Collondaz.
Pierre Chappuis.
J.-F. Bernard, *secrétaire.*
Bart. Lect, *trésorier.*

LIEUTENANT

Michel de l'Arche.

—

**1562**

SYNDICS

A. Corne.
Michel de l'Arche (déc.).
F. Chevalier.
Ami Châteauneuf.

CONSEILLERS

J.-A. Curtet.
L. Franc.
Guill. Chiccand.
L. Bon.
Pernet Desfosses.
J. Des Arts.
Henri Aubert.
Jean Chautems.
Jean Porral.
J.-F. Bernard.
Bart. Lect.
M. Roset.
J. Blondel.
Cl. de la Maisonneuve.
P. Bretillon.
J.-G. Magistri.
Jean Rosset.
Dom. Fabri.
Jean Collondaz.
P. Chappuis.
J.-F. Pittard.
P. Chenalat, } *secrétaires.*
Cl. Gallatin, }

LIEUTENANT

Pierre Migerand.

---

# ROLE DES PASTEURS EN OFFICE

---

**1560**

Jean Calvin.
Michel Cop.
Raymond Chauvet.
François Bourgoing.
Louis Enoch.
Nicolas Des Gallards.
Nicolas Colladon.
Jean Macar (décédé).
Claude Baduel (nommé régent).

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Jean Baldin, à Moing (décédé).
Jean de Montliard (Céligny).
Pierre d'Ariboudouze (transféré en ville).
Matthieu Grandjean.
Théodore de Bèze.
Pierre Viret.
Jean Merlin (transféré en ville).
Jean Trembley (Satigny).
Jean Du Perrier.
Gaspard Carmel, à Moing (décédé).
Charles Malbuet (Moing).
Jean d'Espoir (Bossey).
André le Curt (Chancy).

—

**1561**

J. Calvin.
Michel Cop.
Raymond Chauvet.
F. Bourgoing (quitte Genève en novembre).
L. Enoch.
Nic. Des Gallards (envoyé à Londres).
François Morel (envoyé en France).
Nic. Colladon.
Pierre d'Ariboudouze.
Jean de Montliard.
P. Viret.
Th. de Bèze.
J. Merlin.
Jean Du Perrier (démissionnaire).
Jean d'Espoir.
J. du Perril (à Neydens).
Matthieu Grandjean, à Russin (décédé).
Jean Trembley.
Jean Pinaut (Jussy).

—

**1562**

J. Calvin.
Michel Cop.
Raymond Chauvet.
L. Enoch.
Nic. Colladon.
P. d'Ariboudouze.
Jean Merlin.
André Le Curt (décédé).
Jean de Montliard.
Jean Trembley.
Jean Du Perril.
Jean Pinaut.
Ch. Malbuet.
Jean d'Espoir.
Jean le Gagneux (nommé en mai).
Pierre Duc (Vandœuvres).
Claude Marquis, à Chancy (décédé).
Gaspard de la Faverge (à Russin).
Corneille Bertrand (à Chancy).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

# TABLEAU SYNCHRONIQUE

## 1560

Conjuration d'Amboise (mars).— Mort de Mélanchthon (avril). — Th. de Bèze à Nérac (juillet). — Assemblée de Fontainebleau (août). — Mort de Gustave Wasa (septembre). — Assemblée des Etats Généraux à Orléans et arrestation du prince de Condé (novembre). — Mort de François II et avènement de Charles IX (8 décembre).

## 1561

Marie Stuart en Ecosse (août). — Colloque de Poissy (octobre). — Tumulte de la rue Saint-Médard (27 décembre).

## 1562

Edit de tolérance (17 janvier). — Réouverture du concile de Trente.— Massacre de Vassy (1er mars). — Occupation d'Orléans par Condé (5 avril). — Prise de Lyon par les protestants (1er mai). — Prise de Rouen par les catholiques. — Bataille du Ver (octobre). — Bataille de Dreux (16 décembre). — Mort de Pierre Martyr.

## 1563

Siège d'Orléans. — Coligny en Normandie. — Mort du duc de Guise (24 février). — Paix d'Amboise (5 mars). — Retour de Bèze à Genève (7 mai).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

# TABLE DU TOME VI

## I

PROPOSITIONS CAPTIEUSES DU DUC DE SAVOIE. — RAPPORTS AVEC LES RÉFORMÉS FRANÇAIS ET COMPLOT D'AMBOISE. — LITIGES AVEC BERNE.

(*Pages* 1 – 38.)

Philibert-Emmanuel projette le recouvrement de ses anciens domaines. Il fait des ouvertures confidentielles à des conseillers genevois par le sire de Viry et l'évêque Alardet (déc. 1559). Ces ouvertures sont repoussées et le Conseil en avise Messieurs de Berne. Un envoyé du duc se rend à la Diète helvétique. Nouvelles propositions faites (janv. 1560) par un émissaire d'Alardet. Cet émissaire est éconduit. — On fait en France les préparatifs d'un coup de main contre les Guise. Un édit royal dénonce la propagande de Genève (8 mars). Complot d'Amboise. Les conjurés sont mis en déroute. Calvin désavoue l'entreprise d'Amboise. Il ne condamne pas toute insurrection, mais bien tout mouvement dirigé par des gens sans aveu. Alarmes des Genevois accusés d'avoir fomenté la conspiration. — Négociations avec Berne au sujet de la sentence du bailli de Ternier en faveur des condamnés; les Bernois consentent à ce que la sentence soit cassée. Le Conseil de Genève repousse la requête des Bernois sollicitant la restitution des biens des condamnés.

## II

AGITATION CROISSANTE EN FRANCE. TH. DE BÈZE A NÉRAC. REVIREMENT A LA SUITE DE LA MORT DE FRANÇOIS II. LETTRE DE CHARLES IX A LA RÉPUBLIQUE DE GENÈVE.

(*Pages* 39 – 75.)

Les protestants s'emparent des temples dans quelques villes ; Calvin blâme leur précipitation. Il engage à la fois les protestants

*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à patienter, les princes de Bourbon à revendiquer la direction des affaires et à faire proclamer la liberté de culte. Le chancelier de l'Hôpital, parlant au nom du roi, se prononce pour la tolérance (juillet). Dans une assemblée de notables à Fontainebleau (août) Coligny demande la liberté des cultes. Un plan est formé pour renverser les Guise et obtenir la liberté des cultes. Calvin envoie Th. de Bèze auprès du roi de Navarre à Nérac, pour lui servir de conseil. François II, averti de l'entreprise de Condé, somme le roi de Navarre et Condé de se rendre auprès de lui. Le roi de Navarre faiblit et le mouvement projeté avorte ; Calvin se plaint amèrement de la pusillanimité du roi. Navarre et Condé se rendent à Orléans, où les Etats du royaume sont convoqués (30 oct.). Condé arrêté est mis en jugement et condamné à mort. La mort de François II (8 déc.) amène un revirement dans le gouvernement. Les Etats d'Orléans se montrent favorables aux idées de tolérance ; un édit royal permet aux protestants de célébrer leur culte hors des villes (janvier 1561). Exhortation de Calvin à la reine de Navarre. Le nouveau roi Charles IX écrit au Conseil de Genève pour se plaindre de ce que des prêcheurs venus de Genève causent du trouble dans son royaume et demande leur rappel (27 janvier). Les pasteurs se justifient de cette accusation devant le Conseil. Le Conseil répond qu'il est étranger à l'envoi de ministres en France.

## III

### Préliminaires du Colloque de Poissy. Th. de Bèze a la Cour de France.

(*Pages* 75 – 144.)

Opinion de Calvin sur le Concile de Trente. Les communautés protestantes en France font des progrès rapides et célèbrent librement leur culte. Plusieurs Français résidant à Genève rentrent en France. Calvin écrit à Coligny et au roi de Navarre (mai) ; il déconseille aux réformés l'emploi de la force pour se procurer des temples. Le gouvernement français arrête de tenir un colloque où des ministres protestants seront convoqués (juin). L'Eglise de Paris adresse au Conseil de Genève la demande d'envoyer de Bèze au colloque (21 juillet). Le Conseil accède à cette

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

demande, mais interdit à Calvin de se rendre en France. Calvin blâme les dérochements d'images. Aux Etats de Pontoise, l'orateur du tiers état demande la liberté de conscience et un concile national (août). Th. de Bèze arrive à la Cour de France (22 août); il s'entretient avec la reine-mère et le cardinal de Lorraine. Le Colloque de Poissy s'ouvre le 9 septembre. Harangue de l'Hôpital, Th. de Bèze expose les vues de ses coreligionnaires. Le cardinal de Lorraine parle au nom de son église (16 sept.). La reine-mère autorise de Bèze à répliquer. La discussion s'ouvre le 24. Le cardinal de Lorraine s'efforce de circonscrire la discussion sur l'article de la cène; de Bèze refuse cette limitation. La conférence publique est remplacée par des conférences de délégués (29 sept.). Le colloque est clos (19 oct.). Les réformés sont invités à remettre les temples dont ils se sont emparés. De Bèze séjourne à la Cour pour activer l'œuvre de la pacification religieuse. Le roi de Navarre exécute sa volte-face; Calvin cherche en vain à le retenir. Scène tumultueuse de S.-Médard (27 déc.). On revise à Genève les ordonnances ecclésiastiques.

## IV

### Relations quotidiennes des Eglises de France avec Genève. L'édit de janvier.

(*Pages* 145 – 175.)

Les sollicitations adressées par les paroisses françaises à l'Eglise de Genève sont incessantes. Calvin intervient par ses conseils pour rétablir la paix dans quelques Eglises et trancher des questions disciplinaires. La provision de pasteurs dont peut disposer l'Eglise de Genève est promptement épuisée. Un pasteur de l'Orléanais clabaude contre Calvin. De Bèze invite les protestants à se tenir tranquilles. Une assemblée des délégués des Parlements approuve, sur la proposition de l'Hôpital, un édit de tolérance (17 janvier). La reine-mère provoque une conférence entre des théologiens des deux partis. Un projet d'entente est présenté, puis abandonné. L'édit de janvier est enregistré par les Parlements. Le duc de Longueville va au sermon à Genève.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

## V

### Attitude de Genève en face des négociations engagées entre le duc de Savoie et Berne.

(*Pages* 173—193.)

Journée de Neuchâtel entre des députés du duc de Savoie et de Berne (nov. 1560). Les envoyés du duc demandent la restitution du pays de Vaud et du Chablais. Les Bernois justifient leur conquête par l'obligation qu'ils avaient contractée de soutenir Genève. Les Genevois sont appelés à prouver le droit qu'ils avaient de s'allier avec Berne et Fribourg. Un député est envoyé à Berne pour produire les titres des genevois. Une nouvelle journée est convoquée à Bâle, pour le 18 mai, devant les cantons pris pour arbitres. Un prononcé, rendu par les arbitres, restituant au duc les territoires réclamés par lui, sauf le canton de Vaud, n'est pas accepté par le duc. Une nouvelle journée est convoquée à Bâle pour le mois d'août. Michel Roset est envoyé à Bâle pour recommander les intérêts de la république aux arbitres et pour prier le Conseil de Berne d'accélérer le règlement des démêlés entre les deux villes. La journée de Bâle n'aboutit pas. Roset est envoyé à Zurich pour gagner les magistrats de ce canton. Un agent du gouverneur de Savoie sonde le Conseil pour savoir s'il est disposé à recevoir des envoyés du duc; il est répondu que Genève ne peut pas traiter avec le duc avant que les négociations entre le duc et Berne soient terminées. Des commissaires bernois viennent à Genève, le 1er déc., pour accommoder les différends. Un projet d'échange de terres est approuvé, mais n'est pas ratifié par le gouvernement bernois. On reçoit des avis de projets contre Genève. Sur la proposition de Calvin, des maîtres d'école sont placés dans des villages de la campagne. On rafraîchit les cries contre les jeux, le vagabondage et la fréquentation des tavernes. On autorise la représentation d'une pièce de théâtre au Collège. Le Conseil réglemente les imprimeurs. Sentences barbares rendues par le Conseil.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

## VI

### Election des Conseils pour 1562. Le massacre de Vassy et ses suites. Prise d'armes des réformés.

(*Pages* 197—216.)

Exhortation de Calvin avant l'élection des syndics. Plusieurs nouveaux bourgeois entrent dans le Conseil des Deux Cent. Massacre de Vassy (1er mars). De Bèze porte des représentations à la reine-mère. Guise et Condé dans Paris. Condé et de Bèze se rendent de Paris à Meaux. La nouvelle du massacre est reçue tardivement à Genève. Calvin écrit à la reine de Navarre. De Bèze adresse un appel aux Eglises. Condé correspond avec la reine-mère. Condé entre à Orléans et y établit le quartier général des protestants (2 avril). Une association s'organise pour maintenir l'édit de janvier et combattre le Triumvirat (11 avril). La fermentation grandit dans tout le royaume.

## VII

### La guerre civile est déchaînée. Condé entre en relation avec le Conseil de Genève. Prise de Lyon par les protestants. Les deux partis cherchent a tirer du secours de la Suisse.

(*Pages* 217—237.)

Le 17 avril, le Conseil reçoit un message du prince de Condé faisant appel à la sympathie des Genevois. Le Conseil décide de se concerter avec Berne et d'ordonner, en attendant, des prières pour le rétablissement de la paix. Des troupes sont enrôlées dans les cantons catholiques pour le service du roi. Les cantons protestants cherchent à prévenir le départ des soldats catholiques. Michel Roset rapporte de Berne l'avis d'observer la neutralité (mai). Un grand nombre de villes de France se prononcent en faveur du prince de Condé. Les protestants se rendent maîtres de Lyon (1er mai). Calvin tance les Lyonnais qui ont laissé saccager des églises. Un corps levé dans les cantons catholiques entre en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

France (juin). Après des pourparlers infructueux, Condé entame des démarches pour obtenir des secours d'Allemagne et de Suisse. Mouvements de troupes alarmants autour de Genève.

## VIII

### La République intervient dans les affaires de France. Expédition d'une troupe genevoise a Lyon et dans le Maconnais.

(*Pages* 239—256.)

Un corps de volontaires s'organise dans les cantons protestants pour aller à la rescousse des Lyonnais. Un envoyé des protestants lyonnais demande au Conseil de Genève l'autorisation de lever des gens de cheval (18 juin). Le Conseil refuse. On accorde le passage par Genève à un détachement de volontaires bernois se rendant à Lyon (5 juillet). Le Conseil décide d'équiper une compagnie de cavaliers pour escorter les volontaires suisses. Les volontaires traversent Genève (17 juillet). On fait une collecte pour entretenir les cavaliers. Louis Franc, commandant de la cavalerie genevoise, arrivé à Lyon, obtient la permission de demeurer avec ses gens au service des Lyonnais. La compagnie genevoise prend part à la prise de Tournus sur Saône (7 août). Le gouvernement bernois rappelle ses ressortissants; le Conseil de Genève en fait autant. La compagnie genevoise rentre dans ses foyers (2 septembre).

## IX

### Retour de Th. de Bèze a Genève et son second départ pour le théatre de la guerre. Bataille de Dreux. Coligny rallie l'armée protestante.

(*Pages* 257—283.)

Condé se tient enfermé dans Orléans. Les catholiques reprennent les villes de la Loire. Th. de Bèze part pour l'Allemagne avec d'Andelot, chargé de lever des troupes (août); il revient à Genève (sept.); il est rappelé pour accompagner d'Andelot. Les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

catholiques s'emparent de Rouen (octobre). D'Andelot et de Bèze entrent à Orléans (nov.). L'armée protestante se dirige sur Paris. Des pourparlers ont lieu entre Condé et la reine. Bataille de Dreux (18 déc.). Calvin fait des exhortations au Conseil. Le Conseil prend des précautions contre l'éventualité d'une attaque. Election des magistrats pour 1563.

## X

UN MAGISTRAT CHRONIQUEUR. LE SÉNAT DE LUCQUES ET LES RÉFUGIÉS LUCQUOIS. PAIX D'AMBOISE.

(*Pages* 285—308.)

Michel Roset présente au Conseil ses *Chroniques* avec une préface; il reçoit une gratification. Les gages des pasteurs sont augmentés. Les ministres de la campagne murmurent contre l'appel en ville du pasteur Le Gagneux. Aggravation des infirmités de Calvin; son activité n'en est pas ralentie. — La seigneurie de Lucques rend un arrêt cruel contre les réfugiés pour cause de religion. Le Conseil de Genève proteste contre cet arrêt. — Dépenses de l'année. Décès, réceptions à la bourgeoisie et sentences capitales. Pasteurs envoyés en France. — On dénonce un complot contre la ville, dans lequel trempent des genevois proscrits. Viret demeuré à Lyon s'y emploie à faire régner le calme. Les Lyonnais sollicitent des Genevois la garantie d'un emprunt. — Coligny se replie sur Orléans et de là passe en Normandie. Guise assiège Orléans (février 1563); il est assassiné par Poltrot; Condé prisonnier traite avec la reine-mère; il signe le traité d'Amboise (5 mars). Coligny, Calvin, de Bèze désapprouvent ce traité. Th. de Bèze regagne Genève (5 mai).

APPENDICE. — (*Pages* 309-315).

ROLE DES SYNDICS, DES CONSEILLERS ET DES PASTEURS, de 1560 à 1562. — (*Pages* 317-319.)

TABLEAU SYNCHRONIQUE, de 1560 à 1563. — (*Page* 320.)

SOMMAIRE DU TOME SIXIÈME. — (*Pages* 321-327.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

RETURN TO the circulation desk of any
University of California Library
or to the
NORTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
Bldg. 400, Richmond Field Station
University of California
Richmond, CA 94804-4698

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
2-month loans may be renewed by calling
(415) 642-6753
1-year loans may be recharged by bringing books
to NRLF
Renewals and recharges may be made 4 days
prior to due date

DUE AS STAMPED BELOW

AUG 29 1991
JUL 24 1999

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

YB 31300

489247

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA